

IRE DREYFUS

# Commandant Esterhazy

et explications complètes

Bibliothèque Maison de l'Orient



150770



BRUXELLES

PRIMERIE-LITHOGRAPHIE G. FISCHLIN  
Rue des Cendres, 3-5

1901

Tant en France qu'en Belgique, la Presse a organisé, — nous ne citerons pas les exceptions, — une sorte de conspiration du silence autour de la déposition d'Esterhazy. Mais comme le public a le droit et le devoir de la connaître, le **Comité Marnix pour la diffusion des Idées de Justice et de Liberté** a décidé de publier en brochure les deux textes de cette déposition, textes concordant dans l'ensemble, mais dont l'un reproduit le témoignage oral et l'autre le témoignage écrit d'Esterhazy.

Tous ceux qui ont lu les déclarations faites par le protégé de l'ancien Etat-Major devant le consul général de France à Londres, ont été frappés du haut intérêt qu'elles offrent pour l'Histoire. Nous ne nous en exagérons pas l'importance juridique. Mais nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer qu'on y trouve, transcrites, des pièces d'une authenticité incontestable. Quant aux personnes visées par Esterhazy, qui ont été accablées d'accusations nettes, précises, les vouant à l'opprobre et au mépris des honnêtes gens, aucune d'elles n'a fait entendre de protestation; le silence de ces hommes dit assez le trouble de leurs consciences.

LA DÉPOSITION  
d'ESTERHAZY

*devant le Consul Général de France  
à Londres*

—  
Texte publié par " L'INDÉPENDANCE BELGE ",  
—

La publication du livre de M. Joseph Reinach, suivie de l'ému-  
vant ouvrage dans lequel le martyr de l'île du Diable a dépeint  
son horrible supplice pendant cinq ans, a rappelé à nouveau,  
aussi vive que jamais, l'attention sur l'affaire Dreyfus.

Nous avons souvent exprimé l'opinion que cette affaire pèserait  
d'un poids fatal sur la France, tant qu'elle n'aura pas été élucidée;  
qu'il était non seulement de bonne justice, mais de bonne politique  
de la tirer absolument au clair, de montrer toutes les responsabi-  
lités et même, si on ne voulait pas les punir, de démasquer tous  
les auteurs et complices du plus effroyable crime judiciaire des  
temps modernes.

Ni l'enquête de la Cour de cassation, ni les débats devant  
le Conseil de guerre de Rennes n'ont fait la lumière complète.  
Bien des points sont restés dans l'ombre, inexplicables, inex-  
pliqués.

D'importants documents qui auraient dû être publiés ont été  
tenus secrets.

Un de ces documents est la déposition faite par le commandant  
Esterhazy devant le consul général de France à Londres, il y a un  
peu plus d'un an, au mois de février 1900, déposition qui a déjà  
fait l'objet d'un article dans *l'Indépendance belge* du 16 novembre  
dernier.

D'autres journaux ont parlé de cette déposition. Au mois de mars précédent, M. Urbain Gohier, qui avait sans doute pu la lire, lui avait consacré dans l'*Aurore* deux longs articles.

Le 26 décembre dernier, au lendemain du vote par le Sénat de la loi d'amnistie, le colonel Picquart écrivait à M. Waldeck-Rousseau une lettre qui contenait le passage ci-après :

« Quel est le ministre de la guerre qui pourrait s'exposer à l'inévitable nécessité de sévir contre mes accusateurs si l'on était obligé de reprendre à nouveau la question du document libérateur, de l'écriture du petit bleu et du droit que j'avais de m'assurer le concours d'un défenseur en présence de toutes les machinations ourdies contre moi ?

Je trouve d'ailleurs assez plaisant de penser que l'un des principaux griefs en raison desquels je suis et reste en réforme, consiste dans les prétendues irrégularités que, sur le témoignage du faussaire Henry et son acolyte Gribelin, j'aurais commises au sujet de la pièce « Ce canaille de D... » qui est connue également sous le nom de document libérateur.

Chacun sait maintenant que si c'est moi qu'on a rendu responsable de la prétendue remise de cette pièce à Esterhazy par une femme voilée, ce sont, en réalité, mes accusateurs qui ont livré la pièce à l'ex-commandant. Chacun sait l'usage qu'il en a fait non seulement impunément, mais encore par ordre.

Chacun sait comment il s'en est servi pour exercer sur le gouvernement un chantage infâme qui a, d'ailleurs, réussi ; comment il a menacé M. Félix Faure d'en appeler à l'empereur d'Allemagne et d'acculer la France à la honte ou à la guerre en divulguant ce document.

Chacun sait cela, M. le président du conseil, et vous mieux que personne, car vous avez eu entre les mains, il n'y a pas bien longtemps, certain dossier qui vous a donné sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, les éclaircissements les plus complets et les plus probants. Mais vous vous êtes bien gardé d'en faire état ; vous l'avez fait ensevelir à l'endroit où vous étiez le plus sûr que des renseignements de ce genre ne verraient jamais le jour ; je veux parler des archives du ministère de la guerre, et vous avez continué à préparer l'amnistie. »

Le dossier qui, d'après le colonel Picquart, a donné à M. Waldeck-Rousseau les éclaircissements les plus complets et les plus



probants, et que, pour des raisons restées ignorées, M. Waldeck-Rousseau aurait fait ensevelir dans les archives du ministère de la guerre, n'est autre que la volumineuse déposition du commandant Esterhazy.

Un nombre assez considérable de personnes ont eu connaissance de cette déposition. D'abord, le consul général de France à Londres, M. Lequeux, qui avait reçu du ministre des affaires étrangères l'ordre de mander Esterhazy et de l'interroger. Ensuite M. Doyen, archiviste du consulat, qui faisant les fonctions de greffier, a écrit la déposition sous la dictée d'Esterhazy.

Du consulat général de Londres, cette déposition a été envoyée au ministère des affaires étrangères. M. Deleassé, après en avoir pris connaissance, l'a fait transmettre par son cabinet au ministère de la justice.

Le ministère de la justice en a également pris connaissance, puis, après l'avoir gardée un certain temps, l'a envoyée au président du conseil.

Le président du conseil, après l'avoir lue à son tour et examinée, l'a renvoyée au ministère de la justice, qui l'a envoyée au procureur général, ainsi que le prouve une note officielle communiquée à la presse à cette époque.

Au parquet du procureur général, comme au ministère de la l'intérieur, comme au ministère des affaires étrangères, tout le monde l'a lue, tout le monde en a parlé.

Du parquet du procureur général, elle est retournée au ministère de la justice qui, sur l'ordre du président du conseil, l'a renvoyée au ministère de la guerre où elle a été lue plus avidement et commentée plus passionnément que partout ailleurs et d'où elle n'est plus sortie.

Toutes les personnes qui ont eu connaissance de cette déposition ont été frappées de la gravité des déclarations qu'elle contient. Pourquoi n'a-t-elle pas été publiée? On dira qu'elle est d'Esterhazy et qu'Esterhazy est un témoin absolument disqualifié. Mais les dépositions des témoins même les plus disqualifiés peuvent contribuer à établir la vérité. Ce n'est pas une raison parce qu'un témoin est disqualifié, parce qu'il est convaincu d'avoir commis les plus grands crimes, pour ne pas vérifier les faits qu'il allègue et les documents qu'il cite. La déposition d'Esterhazy était destinée à la commission d'amnistie. Esterhazy n'a fait ses déclara-

tions au consul de France qu'à la condition expresse qu'elles seraient intégralement communiquées à la commission d'amnistie. Pourquoi ne l'ont-elles pas été? A diverses reprises, notamment dans une lettre adressée à M. Clamageran, président de la commission sénatoriale d'amnistie, lettre qui a été publiée par la *Libre Parole*, Esterhazy a demandé que cette condition soit remplie, que cette communication soit faite. Pourquoi n'a-t-on pas tenu compte de ses réclamations? A quoi servait de le faire interroger dans les formes les plus solennelles si c'était pour garder sa déposition secrète?

M. Waldeck-Rousseau avait sans doute de sérieuses raisons politiques pour agir comme il l'a fait. Ces raisons, aujourd'hui, n'existent plus.

Mais il reste l'intérêt de la vérité et de la justice.

Nous avons entre les mains la reproduction de la déposition d'Esterhazy et nous n'hésitons pas à publier, tel qu'il a été apporté à l'*Indépendance*, ce curieux document qui permet de comprendre beaucoup de faits toujours demeurés obscurs, qui montre clairement certaines complicités soupçonnées jusqu'ici, mais non établies, et qui, dans tous les cas, ajoute au dossier de cette cause si tristement et si universellement célèbre, une pièce que le public a le droit de connaître.

Tant qu'elles ne seront pas résolues, ces graves questions soulevées par l'affaire Dreyfus constitueront un dangereux élément de malaise, de trouble et de défiance.

Or, elles ne peuvent l'être que par la lumière.

Le devoir de chacun est d'aider à la faire, dans la limite de ses moyens, aussi complète que possible.

Les questions non résolues, a dit Cavour, sont sans pitié pour le repos des peuples.



Outre le texte de la déposition écrite sous la dictée d'Esterhazy par M. Doyen, archiviste du consulat, faisant les fonctions de greffier, le dossier envoyé par M. Lequeux, consul général à Londres, à M. Delcassé, ministre des affaires étrangères à Paris, contient une lettre d'Esterhazy à M. Clamageran, président de la

commission sénatoriale d'amnistie, une lettre du consul général invitant officiellement Esterhazy à passer au consulat, et une deuxième lettre du consul.

« Londres, le 28 janvier 1900.

A Monsieur Clamageran, président de la commission d'amnistie au Sénat.

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous adresser la déclaration suivante :

Je proteste de toutes mes forces, de toute mon énergie contre le projet dont est saisie la commission que vous présidez et je m'associe de la manière la plus formelle aux protestations de la veuve du colonel Henry.

J'ai lu le pamphlet infâme et stupide à la fois où sont entassées sur ce brave et malheureux colonel les pires lâchetés comme les pires sottises, et moi aussi je souhaite de toutes mes forces que la lumière soit faite d'une façon éclatante sur son rôle si intimement lié « au mien », quoi qu'en aient pu dire d'impudents faux témoins.

Je le prouverai, je prouverai également, et l'enquête établira qu'aucun des actes du colonel, *aucun*, je dis *AUCUN*, n'a été ignoré de ceux qui devaient les connaître.

Mais j'ai bien d'autres droits à protester près de vous, et, parmi ceux-ci, je peux en invoquer de juridiques dont, à moins d'une nouvelle violation de la justice, plus révoltante encore que les autres, il vous est impossible de ne pas tenir compte.

Au lendemain de l'arrêt de la Cour de cassation M. Dupuy, alors président du conseil, déclarait solennellement à la tribune de la Chambre qu'une enquête était ouverte contre moi au sujet du document confidentiel, dit « document libérateur ».

Je me suis reconnu officiellement, formellement coupable d'avoir sans droit détenu ce document, d'en avoir fait usage, ce qui constitue un acte criminel contre la sûreté de l'Etat.

Je l'ai fait savoir au gouvernement, à l'autorité judiciaire, je me suis offert à fournir tous les renseignements, à produire ou à indiquer tous les documents, à provoquer tous les témoignages et toutes les confrontations qui établiraient irréfutablement dans quelles conditions cet acte criminel a été commis, par quels

ordres, à quelles instigations, avec quelles complicités. Bien plus, je me suis engagé à accepter toutes les conséquences d'une telle déclaration.

Il n'y a pas légalement un pouvoir quelconque qui ait le droit de faire l'amnistie sur un acte criminel dont je me reconnais hautement coupable et de clore, sans qu'elle ait été menée jusqu'au bout, une enquête dont je réclame de toutes mes forces la poursuite et au cours de laquelle apparaîtront successivement tous les crimes de toute nature entassés les uns sur les autres dans cette affaire et dont vous ne voudrez pas assurer l'impunité.

C<sup>t</sup> ESTERHAZY.

M. Clamageran ayant communiqué cette lettre à M. Waldeck-Rousseau, celui-ci décida de faire interroger Esterhazy par le consul général.

Voici les deux lettres adressées par le consulat à Esterhazy :

CONSULAT GÉNÉRAL  
DE FRANCE  
A LONDRES

—0—

4, Christopher street  
Flinsbury square  
E. C

Londres, 17 février 1900.

Monsieur,

Le consul général me charge vous écrire qu'il a une communication à vous faire et qu'il vous serait obligé de vouloir passer au consulat général le jour de la semaine prochaine qui vous conviendrait le mieux, entre 2 et 3 heures. Vous voudrez bien lui faire savoir quelque temps à l'avance le jour que vous aurez choisi.

Agréé, monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

DOYEN,  
secrétaire archiviste.

Monsieur Esterhazy, Londres.

CONSULAT  
GÉNÉRAL DE FRANCE  
A LONDRES

Londres, 19 février 1900.

Monsieur,

J'ai communiqué la lettre que vous venez de m'adresser à M. le consul général, et il me prie de vous faire savoir qu'il est disposé à vous recevoir jeudi prochain, entre 2 et 4 heures.

Agrérez, monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.  
DOYEN.

Nous commencerons demain la publication du texte de la déposition dont chaque partie, et ensuite le tout, ont été signés du consul général et d'Esterhazy.

On y verra de nombreux détails qui jettent un jour nouveau sur la ténébreuse affaire, et l'on y trouvera une déclaration très nette relative au bordereau et qui, signée par Esterhazy, nous paraît avoir une importance capitale.

(*L'Indépendance belge.*)

## **Les lettres au Président de la République. Le document libérateur**

Le 22 juin 1899, le président du conseil, M. Charles Dupuy, du haut de la tribune de la Chambre des députés, déclarait solennellement qu'une instruction était ouverte contre moi pour avoir détenu et avoir fait usage d'un document confidentiel provenant des archives secrètes du ministère de la guerre et intéressant la sûreté de l'Etat.

Cette instruction formellement déclarée ouverte, je demande de toutes mes forces qu'on la poursuive; je m'élève de toutes mes forces contre toutes mesures tendantes à l'étouffer; je reconnais, je déclare, je prouve avoir fait usage de ce document.

Si certaines gens protestent hypocritement contre l'amnistie, qu'au fond ils appellent de tout leur cœur, ils protestent aussi contre les accusations dont ils sont l'objet et se déclarent innocents; moi je reconnais avoir commis l'acte pour lequel un ministre a déclaré des poursuites ouvertes et nul pouvoir n'a le

droit, pour couvrir certains hommes, de m'amnistier malgré moi, pour un acte dont je déclare formellement être l'auteur.

Le président du conseil actuel roule tout le monde et n'a qu'un but : sauver tous les vrais, tous les grands coupables des deux côtés, et faire de moi le bouc émissaire pour tous.

Je réclame de toutes mes forces la continuation des poursuites, je proteste de la manière la plus pressante contre l'amnistie, et je réclame l'enquête promise, annoncée par M. Dupuy, mais une enquête sérieuse, réelle, cette fois, allant jusqu'au bout, sur tous les points, et non pas une comédie cynique comme toutes celles que viennent de jouer, que jouent les gouvernants se succédant au pouvoir, frappant les uns, épargnant les autres, au gré de leurs caprices ou de leurs intérêts ; et une enquête faite dans ces conditions établira enfin la vérité, sera ma justification, et montrera à quels mobiles abominables ont obéi, dans les deux camps, certains grands coupables dont les crimes sont connus du gouvernement et dont il veut, à la suite de louches compromissions, assurer l'impunité.

Je sais toute la vérité, je sais tous les crimes commis dans cette affaire et dans bien d'autres ; je me bornerai pour le moment à dire ce qui a trait à l'affaire Dreyfus et ce que je puis prouver irréfutablement par des faits, des dates, des documents en ma possession, des documents existant aux archives de la guerre et des témoignages que j'invoque.

Quels que soient les nouveaux faux témoignages que pourront faire quelques-uns de ces témoins, conformément à leur habitude, ils seront, devant les résultats de l'enquête, forcément amenés à confesser eux-mêmes la vérité de ces faits et, bien plus, à en dévoiler d'autres que je sais, mais dont je ne puis, seul, fournir la preuve.

Lorsque je fus mandé de Dommartin à Paris par la lettre signée « Espérance » et dès l'entrevue de Montsouris ( 23 octobre 1897 ) et dans celles qui suivirent immédiatement, je reçus l'ordre formel du colonel Henry, du colonel du Paty, agissant au nom et sur les ordres de leurs chefs directs, ainsi que je vais le prouver par la suite et que l'établit le rapport du général Renouard sur le colonel du Paty, rapport volumineux, existant aux archives du ministère de la guerre, et dont la publication intégrale s'impose, je reçus

l'ordre formel, dis-je, de me conformer strictement à toutes les instructions qui me seraient données.

Absolument couvert par mes chefs mieux au courant que moi de tout ce qu'il convenait de faire, je n'avais, disaient les deux colonels, qu'à obéir.

Il n'est pas venu un seul instant à l'idée du soldat d'obéissance passive absolue que j'étais, de discuter.

Je reçus donc l'ordre d'adresser au président de la République une première lettre dont le texte me fut donné *in-extenso* par le colonel du Paty qui me la dicta. Ce fait a été établi d'une manière précise, définitive, devant le conseil d'enquête, et la preuve s'en trouve dans le dossier de l'enquête de la chambre criminelle de la Cour de cassation. Il est hors de discussion.

Cette première lettre n'ayant pas produit, me fut-il dit, l'effet attendu (comment aurais-je pu le savoir ? je n'assistais point au Conseil des ministres), je reçus l'ordre d'en écrire une seconde, dont la violence, malgré ma discipline, souleva de ma part des protestations. Ces deux lettres dictées, ordonnées, commandées, devaient m'être plus tard imputées à crime lorsque M. Cavalcagnac eut la lumineuse conception de me supprimer.

Il pensait, en effet, et on pensait avec lui, que je n'aurais gardé aucune des notes, aucun des ordres écrits qui m'étaient journellement donnés, que je serais dans l'impossibilité d'établir que je n'avais fait qu'obéir à des ordres constamment reçus et que c'était un moyen certain de me casser les reins et d'annihiler un homme qui en savait trop. Je remarque en passant que ces lettres ne furent trouvées subitement répréhensibles que huit mois après que je les avais écrites.

Au conseil d'enquête, devant lequel je comparus, le colonel du Paty, obéissant à des ordres, essaya d'abord de nier m'avoir dicté ces lettres, de prétendre que j'en étais l'auteur, mais je le forçai rapidement à confesser la vérité et, comme je viens de le dire, le procès-verbal du conseil d'enquête, document facile à consulter, établit d'une manière définitive et précise le rôle de du Paty, dictant, ordonnant ces lettres.

Ce fait posé, l'ordre donné par le colonel du Paty établi, la dictée des lettres démontrée, il reste à établir maintenant qu'il n'était que l'agent des grands chefs et que, par suite, ce sont eux les

véritables auteurs de l'acte criminel et que le colonel du Paty, le colonel Henry et moi ne sommes que des instruments.

Or, dans une de ces lettres, il est nettement question d'un document confidentiel que je suis censé détenir et je menace brutalement le président de la République d'en faire usage. A mes objections devant la violence de cette seconde lettre, le colonel du Paty répondit en invoquant l'ordre; c'était, me disait-il, pour déterminer le gouvernement à agir. Je viens de dire : « le document que je suis censé détenir ». En effet, j'ignorais absolument de quel il s'agissait, à quel document on me faisait faire allusion et quel pouvait être le papier dont je me disais appelé à faire usage, et, au moment où la lettre parvenait au président de la République, je n'avais rien du tout entre les mains. J'annonçais que j'allais être sous le coup d'une accusation de haute trahison et là-dessus on me faisait me vanter de détenir un document confidentiel, c'est-à-dire d'être coupable d'un acte criminel d'un autre ordre.

Je dis au colonel que cela me semblait à la fois dangereux et bête, car enfin, disais-je, j'ignore de quel il s'agit, l'arme dont vous me faites les menacer, et vous me faites m'accuser bien gratuitement d'un acte dont je suis fort innocent. Il me fut répondu que je ne courais aucun danger de le faire, sans tant raisonner, ce qui m'était prescrit.

Il est de toute évidence que, pour ce fait seul, je devais être immédiatement arrêté ou tout au moins mis en demeure de fournir des informations, de donner des explications catégoriques, ce que j'eusse été bien empêché de faire.

Une enquête tout au moins s'imposait et la plus petite investigation eût fait la lumière.

Quarante-huit heures de surveillance et l'ordre d'avoir à produire le document, et il n'y a pas de dame voilée qui aurait tenu.

Mais ceux qui avaient qualité pour prendre ces mesures étaient précisément ceux qui machinaient toute cette intrigue. En effet, les documents existant aux archives du ministère sont tous déterminés, connus, classés, les épreuves photographiques qui en sont tirées le sont à petit nombre et numérotées.

Quand Henry avait pris la direction du service des renseignements, il avait dû constater, sur inventaire, l'existence des documents dont il devenait responsable, qu'il prenait en charge.



Or, à ce moment, ou bien tout était au complet, ou bien un des documents ou une des épreuves de documents manquait.

En tout cas, l'existant, lors de la prise en charge par Henry, était nettement établi.

La première chose à faire, lorsque j'annonçais détenir une pièce provenant des archives secrètes du ministère, celle que devait ordonner sur le champ le général Gonse, sous les ordres immédiats duquel était le service des renseignements, et, par dessus Henry, responsable de ce service, celle que devait ordonner sur l'heure le général de Boisdeffre, chef d'état-major général, responsable devant le ministre de tous les services de l'état-major, celle que devait ordonner le ministre lui-même, c'était de faire l'appel, la vérification de tous les documents de cette nature existant au service, de constater aussitôt leur présence ou leur absence. Si l'un d'eux, constaté existant à la prise du service par Henry, manquait et était en ma possession, c'était évidemment par ce service que je l'avais reçu, et on savait tout de suite de quoi il s'agissait. Si tout était au complet au moment de cette vérification et si je produisais plus tard une pièce venant tout à coup à manquer dans les archives, la source d'où elle m'était venue apparaissait clairement.

Mais on se garde bien de cette petite expérience si simple, et pas plus les généraux de Boisdeffre et Gonse que le général Billot, ministre de la guerre, ne soulevèrent ce lièvre.

Cependant il fallait paraître, devant ces lettres comminatoires qui avaient bouleversé le conseil des ministres auquel Félix Faure les avait communiquées, faire quelque chose. Le général Billot donna l'ordre au général gouverneur de Paris de me faire venir et de me voir lui-même. Cet ordre fut adressé au général Saussier par une lettre alsée à retrouver, dans les archives du gouvernement militaire de Paris d'une part, de l'autre dans les registres de correspondance du cabinet du ministre pour le quatrième trimestre 1897.

A peine cet ordre était-il envoyé, le jour même (ainsi que l'établira l'enquête en prenant connaissance de la date de la pièce que je viens d'indiquer, de celle des deux lettres de convocation à moi adressées par le gouverneur, et de celle du compte rendu du gouverneur au ministre) que j'étais averti de son expédition et que je recevais la note que voici, émanant du colonel du Paty, écrite de la main de M<sup>me</sup> du Paty (cette dame voulait bien servir d'intermédiaire dans des conditions que je préciserai tout à l'heure).

NOTE N° 1

N.-B. Pour faciliter ses explications, le commandant Esterhazy désigne par un numéro d'ordre chaque note ou chaque lettre qu'il produit au consul général.

« Vous allez être convoqué pour demain par le gouverneur, la convocation vous est adressée au Cercle militaire et en double rue de la Bienfaisance. Allez la chercher immédiatement. Le général Saussier vous interrogera sur la pièce. Refusez de parler et dites que vous l'avez en lieu sûr. Il n'insistera pas, du reste. Tout va bien ».

Le cabinet du gouverneur de Paris n'a rien à faire avec le bureau où était le colonel du Paty, à plus forte raison il n'avait rien à faire avec le colonel lui-même. Si donc le commandant du Paty était prévenu de cette convocation avant même qu'elle me fût adressée, des conditions dans lesquelles elle était faite, de ce qui allait s'y passer, c'est qu'il avait été informé d'urgence, uniquement pour que je fusse immédiatement averti *par lui*, spécialement chargé, ainsi que je l'établirai plus loin, d'être en relations journalières soit directement, soit indirectement avec moi; on prenait même soin de me faire savoir où il fallait que j'allasse chercher cette convocation et de me fixer d'avance sur ce que pourrait me dire le gouverneur, sur ce que j'aurais à lui répondre.

A remarquer que le ministre de la guerre sait à merveille que je suis descendu, rue de Douai, puisque c'est là qu'il m'a envoyé ses agents les 22 et 23 octobre, que c'est au Cercle militaire, endroit bien vague pour me faire parvenir une communication urgente, et à mon domicile, rue de la Bienfaisance, où on sait que je ne suis pas, qu'on me fait parvenir cette convocation en double expédition.

Ces deux lettres du gouverneur m'ont été soustraites avec les nombreux papiers m'appartenant et dont on m'a refusé, au mépris de tout droit, à moi et à M<sup>e</sup> Cabannes, mon avocat, la restitution, mais elles existent sur les registres de correspondance du cabinet du gouverneur, année 1897, et elles sont aisées à retrouver.

**Je me rendis chez le gouverneur qui me reçut avec la plus grande bienveillance, et m'interrogea effectivement sur la pièce mentionnée dans la lettre adressée au président de la République. Il ne me fit aucun reproche au**

sujet du ton de ces lettres que Cavagnac devait plus tard invoquer pour m'accuser d'indiscipline. Il ne me fit aucune allusion à la gravité de ce fait de détenir un document de cette importance, **me conseilla même de le faire photographier** et m'interrogea très vaguement sur sa nature ! Je refusai de dire en quoi il consistait; j'eusse été, d'ailleurs, bien embarrassé de le faire. Je le déclarai en lieu sûr, ainsi qu'il m'avait été prescrit, et dis l'avoir déposé en Angleterre. Il ne me fit même pas remarquer qu'en ce cas j'aurais tout au moins mérité une punition pour avoir quitté la France sans autorisation et il se passa cette scène extraordinaire que le généralissime de l'armée française accepta de se voir refuser toute explication sur un document confidentiel soustrait aux archives secrètes du ministère de la guerre et détenu par un officier qui allait être accusé de haute trahison et qu'il se contenta de ce refus de répondre !

Le même jour, le général Saussier rendit compte de cette entrevue au général Billot par une lettre destinée à être communiquée en conseil des ministres, lettre curieuse dont j'eus connaissance. Dans cette lettre, le général Saussier explique et excuse complètement ma conduite. Il est facile d'en retrouver le texte à cette date, soit au cabinet du ministre où la lettre a dû être conservée, soit au cabinet du gouvernement militaire sur le registre de correspondance.

Le soir même, je rendis compte au colonel du Paty de cette entrevue. Deux jours après, je fus averti de la même manière que je serais convoqué à nouveau par le gouverneur; je me rendis à cette convocation. Le général Saussier me dit que ma colère se comprenait très bien, mais il me conseilla amicalement de retourner la pièce. Je déclarai que si, en principe, j'étais résolu à me rendre à ce conseil et à le suivre, je ne le ferais que quand je jugerais le moment venu, à mon heure, et les choses en restèrent là, et il ne fut plus pour le moment question de ce document !

J'ajoute, en passant, qu'ainsi qu'il a été convenu, je parlai au gouverneur de la dame voilée et qu'il ne fit aucune objection, aucune réflexion.

Postérieurement, je fus informé que quand il s'agira de remettre le document, il devra être mis sous trois enveloppes dont les diverses suscriptions me seront indiquées et qu'il devra être accompagné d'une lettre d'envoi, de moi au ministre, dont le texte sera donné au moment voulu.

Le 13, le document m'est remis et le 14 je reçois la note suivante :  
(De l'écriture de M<sup>me</sup> la marquise du Paty de Clam qui servait de secrétaire à son mari.)

NOTE N<sup>o</sup> 2

*Il faut restituer la pièce IMMÉDIATEMENT. Copiez la lettre ci-contre pour le ministre. Les trois enveloppes comme il a été convenu. Ne demandez pas de reçu. Il vous en sera accusé réception officiellement. D'ailleurs, trouvez-vous ce soir, à dix heures, au même endroit qu'avant-hier avec le pli avant d'aller le remettre.*

Cette note était accompagnée du texte de la lettre que je devais copier; l'endroit était un point de l'Esplanade des Invalides où je rencontrais généralement le colonel du Paty, sauf indication d'un autre emplacement.

Je me conformai aux instructions reçues, je copiai la lettre qui, avec le document, fut placée dans la troisième enveloppe portant l'adresse du ministre avec la mention : *Secret*.

Cette enveloppe fut placée dans la deuxième, portant l'adresse du cabinet du ministre avec la mention : *Confidentielle*, et cette deuxième était à son tour placée dans la première, adressée simplement au ministre de la guerre. Les trois enveloppes furent scellées à la cire avec mon cachet.

Le soir, je rencontrai le colonel sur l'Esplanade, je reçus les dernières instructions et le pli fut aussitôt porté, vers onze heures du soir, et déposé dans la boîte du ministre, à son hôtel, rue Saint-Dominique.

La journée du 15 se passe. Je ne reçois rien. Ce jour-là, je suis encore rue de Douai.

Le 16 paraît dans les journaux du matin la dénonciation Mathieu Dreyfus, je rentre rue de la Bienfaisance, et le 16 au soir, vers neuf heures, un officier d'ordonnance du ministre de la guerre m'apporte en grande pompe cette lettre :

PIÈCE N° 2

Ministère  
de la guerre  
CABINET DU MINISTRE

République française.

Paris, 16 novembre 1897.  
Le Ministre de la guerre à Monsieur  
le commandant Esterhazy à Paris.

Commandant,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 14 novembre par laquelle vous m'avez fait parvenir la photographie d'une pièce qui vous avait été remise par une femme inconnue comme provenant du ministère de la guerre.

Par ordre :  
Le chef du cabinet  
Général de Torey.

Je ferai remarquer la date de cette lettre. La mienne a été remise le 14 au soir au cabinet du ministre où un officier de service est en permanence toute la nuit. Celle du ministre est datée du 16, elle m'est apportée le 16 dans la soirée, alors que la dénonciation Mathieu Dreyfus a été adressée au ministre le 15 au soir et imprimée dans la nuit du 15 au 16 par tous les journaux auxquels l'a communiquée l'Agence nationale.

Cette lettre du ministre a pour but principal d'authentifier l'histoire de la femme voilée, histoire sans laquelle il est impossible d'expliquer que cette pièce ait pu se trouver entre mes mains, histoire que, par conséquent, il faut établir solidement.

Les termes de cette lettre du ministre valent la peine d'être soigneusement examinés.

Le ministre a l'honneur de m'accuser réception d'un document, qui eût été suffisant. Il a bien soin d'ajouter que cette pièce m'a été remise par une femme inconnue ; il ne dit pas : *aurait*, il dit : *a été*.

Cette acceptation officielle de mon dire, dans un pareil moment, donne à l'enquête Pelleux, comme à l'instruction Ravary, une preuve sans réplique de l'existence de la femme voilée. Du moment

que le ministre de la guerre la reconnaît, ne la met pas en doute, comment ses subordonnés la discuteraient-ils ?

Je comprends alors pourquoi on m'a fait restituer le document sans en demander de reçu, car il est bien évident que si j'avais été livré à moi-même, j'aurais demandé un reçu en échange de cette pièce que j'ai dit être si redoutable, ne fût-ce que pour prouver, le cas échéant, que cette pièce a réellement existé, que je l'ai réellement eue en ma possession.

Cette lettre est signée : *par ordre* : par le chef de cabinet, général de Torey, c'est donc comme si elle était signée du ministre lui-même.

L'attitude du général Billot est bien étrange. Il doit plus tard parler de moi devant la Cour de cassation, à l'abri d'un huis clos que, comme les autres, il a la naïveté de croire inviolable, dans les termes les plus défavorables.

Lorsque j'annonce avec menaces avoir cette pièce en mains, non seulement il ne me fait pas arrêter, mais il se prête de la manière la plus complète à toute comédie organisée par les généraux de Boisdeffre et Gonse, il lui donne l'appui de son autorité, et le soir même du jour où je suis accusé publiquement du crime de haute trahison, il me fait, dans les formes les plus courtoises, avec tous les égards possibles remettre une lettre qui viendra singulièrement à point pour confirmer l'histoire que j'ai reçu l'ordre de raconter.

Interrogé à Rennes au sujet de cette lettre, le général Billot a fait cette stupéfiante réponse que le cabinet du ministre expédie journellement de très nombreuses lettres et que celle-là a dû passer inaperçue au titre du service courant !

Ainsi depuis de longs jours, cette horrible affaire préoccupe jour et nuit le gouvernement, depuis près de trois semaines j'ai déclaré avoir cette pièce en ma possession et j'en ai averti le chef de l'Etat; depuis quarante-huit heures ce document, restitué par moi, est entre les mains du ministre ; depuis vingt-quatre heures l'accusation de Mathieu Dreyfus a jeté l'affolement dans toutes les sphères gouvernementales et depuis quinze heures bouleverse Paris et la France, et le ministre fait écrire à l'officier supérieur accusé de haute trahison.

C'est au titre du service courant que le général de Torcy, sans même prendre la peine de faire attention à ce qu'il écrit, rédige cette lettre extraordinaire et la signe pour le ministre et par son ordre ! C'est au titre du service courant qu'un officier d'ordonnance du ministre, en grande tenue, vient solennellement et respectueusement me la remettre, en mains propres, rue de la Bienfaisance !

Service courant, pêle-mêle avec les instructions banales et les notes insignifiantes !

De tout ce que je viens de dire, il résulte clairement :

**Que les lettres au président de la République m'ont été, ainsi que du reste il a déjà été établi devant le conseil d'enquête, ordonnées, commandées ; qu'elles n'avaient pour but que d'user de cette pièce secrète ; que je n'ai pu menacer impunément le gouvernement d'en faire usage qu'avec le complicité des généraux de Boisdeffre et Gonse, responsables de ce document ; que j'ai dû de ne pas être arrêté pour la soi-disant détention de cette pièce qu'à la complicité de ces deux officiers généraux, appuyés et soutenus par les généraux Billot et Sausnier ; que le général de Torcy a joué son rôle en exécutant les ordres du ministre dont il avait reçu les instructions ; que je n'aurais pu, en aucun cas, livré à moi-même, avoir seulement l'idée de ces manœuvres, que je n'ai pu les mettre à exécution, comme il me l'a été ordonné, qu'avec le concours moral de ces divers officiers généraux, mes chefs, avec le concours matériel du colonel du Paty, mon chef ; qui, lui-même, n'a pu recevoir ce document que des mains du colonel Henry ou du général Gonse, mes chefs ; que les colonels Henry et du Paty n'ont pu agir qu'avec la connivence, le consentement, l'approbation, sur les ordres des généraux chef et sous-chef d'état-major de l'armée ; que je n'ai pu être en aucun cas par moi-même ni l'instigateur ni l'auteur principal d'aucun de ces faits ; que je n'ai été qu'un instrument ; qu'étant donnée la hiérarchie, la protection dont mes chefs disaient me couvrir, je ne pouvais en aucune manière ne pas exécuter leurs ordres, ce dont, d'ailleurs, je n'ai pas eu un instant l'idée.**

Je me reconnais donc coupable d'avoir détenu un document secret confidentiel, intéressant la sûreté de l'Etat, et en avoir fait usage. Je demande formellement à ce que l'instruction ouverte sur cet acte et qu'on ne saurait clore puisque je me reconnais coupable, soit menée jusqu'au bout et sans rien laisser dans l'ombre; mais je demande à ce que soient poursuivis avec moi tous ceux qui m'ont fait agir, tous ceux dont la complicité m'a permis d'agir, tous ceux qui, bien plus que moi, simple instrument, sont les réels auteurs.

La suite de ma déposition va établir de nombreux actes criminels analogues, l'enquête que je réclame en fera apparaître bien d'autres. Je les connais.

Les auteurs de ceux auxquels j'ai été mêlé n'étaient point poussés par l'amitié ou l'intérêt qu'ils me portaient. On ne commet pas des crimes dans le but de défendre un homme pour l'abandonner lâchement après, si on n'y est poussé par d'impérieux motifs personnels, et plus tard, changeant brusquement d'allure, ils n'ont reculé devant aucune lâcheté, aucune illégalité pour me perdre, moi qu'ils faisaient, quelques semaines auparavant, acclamer et porter en triomphe, moi dont quelques jours avant mon arrestation ils utilisaient encore les services.

L'enquête, que je réclame de toutes mes forces, établira les mobiles qui les ont fait agir. Je les connais aussi.

Je ne m'occupe point ici de Dreyfus, justement sinon légalement condamné par le conseil de guerre de 1894, justement sinon légalement condamné par le conseil de guerre en 1899, malgré les procédés abominables et criminels employés par le gouvernement actuel pour obtenir son acquittement, malgré les faux témoignages, les suppressions de dossiers, les falsifications de pièces, tous ces moyens ne sont pas, en effet, le monopole unique des militaires, d'autres départements que celui de la guerre en usent en France avec la même facilité; je ne m'occupe ici et pour le moment que des faits que je puis immédiatement établir et prouver irréfutablement.

Avant de continuer, je répète encore que je proteste contre l'idée de m'amnistier pour l'acte que je viens d'expliquer et que je reconnais formellement avoir commis, et à l'appui de l'enquête ouverte sur cet acte, je réclame la production des pièces dont je



vals donner la liste et sur lesquelles j'appelle toute l'attention de la commission d'amnistie :

1<sup>o</sup> Première lettre du ministre de la guerre au général Sausnier, gouverneur de Paris, relative à ma première convocation par cet officier général ;

2<sup>o</sup> Les deux lettres du gouverneur à moi adressées, à la suite de cette lettre, me convoquant place Vendôme ;

3<sup>o</sup> La réponse du gouverneur au ministre lui rendant compte de de cette entrevue ;

4<sup>o</sup> Une lettre adressée par moi au gouverneur après cette première entrevue ;

5<sup>o</sup> Deux lettres du ministre au gouverneur lui prescrivant de me convoquer une seconde fois ;

6<sup>o</sup> Lettre de convocation du gouverneur à moi-même ;

7<sup>o</sup> Lettre du gouverneur au ministre lui rendant compte de cette seconde entrevue ;

8<sup>o</sup> L'enquête *in-extenso* faite par le général Renouard au sujet du colonel du Paty et du rôle joué par cet officier supérieur.

9<sup>o</sup> Le travail fait à mon sujet par le général Gonse, travail dont l'existence est constatée par le général Renouard dans son enquête ;

10<sup>o</sup> Ma lettre au ministre restituant la pièce secrète contenue dans trois enveloppes portant mon cachet (lettre du 14 novembre).

Les sept premiers documents confirmeront tout ce que je viens de dire au sujet de la pièce secrète.

Il est aisé de les retrouver, soit par les originaux dans les archives des bureaux récepteurs (cabinet du ministre et du gouverneur), soit par les copies d'expéditions sur les registres de correspondance des cabinets expéditeurs (mois d'octobre et de novembre 1897).

Quant à l'enquête du général Renouard et au travail du général Gonse dont l'existence est facile à constater, ils établissent nombre de points fort graves et montrent, en outre, que le colonel du Paty comme le colonel Henry n'ont été, eux aussi, que des instruments dévoué et obéissants.

**Les journaux d'Esterhazy. — Esterhazy rend hommage à l'honnêteté de Picquart. — Il se reconnaît l'expéditeur des télégrammes « Blanche » et « Speranza »**

J'ai dit que l'enquête, si on veut la mener sérieusement et à fond, dévoilerait bien d'autres actes criminels que ceux dont je puis fournir la démonstration et qu'elle établirait aussi les mobiles latéraux auxquels ont obéi certaines gens fort haut placées.

A ce propos, je ferai une petite digression dont la commission pourra tirer certaines conclusions.

Le lendemain même de mon acquittement par le conseil de guerre, j'étais mandé à la place Vendôme où le général de Pellieux, après s'être fort élevé contre l'attitude ambiguë, louche, sans énergie du général Billot, ami de M. Scheurer-Kestner et défenseur de Reinach, me dit que l'état-major était exaspéré contre les roueries du ministre et qu'il fallait commencer une campagne contre lui immédiatement dans *mes journaux*.

A l'état-major, cette expression de *mes journaux* désignait les journaux avec lesquels j'étais en rapports constants et dans lesquels je faisais passer des notes.

Je répondis que j'étais tout prêt ; le général Billot, qui devait au cours du procès Zola prendre enfin un parti net, avait été si ondoyant, il avait eu avec Picquart un rôle si bizarre que j'étais fort disposé à obéir à ce que demanderaient ceux que je considérais alors comme des protecteurs certains et sur lesquels je pouvais compter aveuglément. Mais je fis observer que je n'avais aucun argument autre que ceux rebattus depuis le commencement de mon procès à employer contre le ministre. Le général me répondit qu'il n'en avait pas non plus, mais que l'état-major était fort renseigné et m'en donnerait de très sérieux. **Ce sont ces arguments, ces renseignements fournis par l'état-major (il est bien évident que je ne pouvais savoir ces choses par moi-même), qui servirent de base à la campagne dont on peut revoir les péripéties en relevant la collection des journaux tels que la *Libre Parole*, l'*Intransigeant*, etc., de ce moment.**

Les renseignements fournis par l'état-major avaient trait à la situation financière obérée du général sénateur, aux intérêts qu'il

avait eus de compte à demi avec le contrôleur général Martini dans une banque de la rue Turbigo, laquelle avait sauté dans des conditions particulières, et dont la liquidation, avec pour liquidateur M. Laviolette, avait révélé des choses curieuses ; puis, aux rapports du général Billot avec une grande maison de fer de la rue de la Roquette, M. Fageol, maison qui avait des intérêts dans les fournitures militaires et escomptait à long, très long terme des effets signés Billot.

Il est question aussi d'une somme de trente mille francs d'effets en souffrance chez un homme d'affaires, M. X..., rue de Londres.

Des démarches furent même faites, M. Tézénas ne peut pas ne pas s'en souvenir, pour obtenir de cet homme d'affaires copie de ces effets.

Mais là n'était pas le point principal.

Il était surtout question des **relations** du **général Billot** avec les **fonds secrets**.

Quand le colonel Picquart avait pris la direction du service des renseignements, il avait reçu l'ordre du ministre de verser mensuellement entre ses mains, sur les fonds affectés budgétairement au service, une somme de vingt mille francs. Le colonel Picquart n'avait pas été à cette époque touché probablement de la grâce ; il n'était pas l'homme de toutes les vertus, et, au lieu de faire remarquer respectueusement au ministre qu'il ne pouvait, sous aucun prétexte, détourner de son service des fonds qui lui étaient spécialement affectés, il lui versa tranquillement les vingt mille francs en question, et ce, pendant tout le temps qu'il resta au service des renseignements. Les mauvaises langues du ministère insinuèrent que c'était là la vraie cause de la protection dont le ministre couvrait le colonel.

Le ministre, embarrassé lorsque ce fait fut publié, dit, avec son assurance habituelle, que c'était pour les services de son cabinet. Or, les dépenses prévues au budget affectent à chaque service des fonds spéciaux, et si les virements sont condamnables dans l'administration des corps des troupes, ils le sont bien autrement en matière de fonds secrets.

Il est pour ainsi dire impossible de justifier de l'emploi des fonds secrets dans l'établissement des comptes des services auxquels ils sont affectés, et c'est là une source d'abus graves. Mais lorsque ces fonds sont distraits de leur objet pour être versés autre part,

au titre d'un service avec lequel ils n'ont rien à faire, alors c'est inqualifiable.

Si le cabinet du ministre avait eu besoin de fonds secrets, il y a longtemps que les ministres successifs s'en seraient fait allouer ; le général Billot n'en avait pas plus besoin que ses prédécesseurs.

Ce virement fut, du reste, trouvé tellement irrégulier et les justifications du général-sénateur-ministre tellement insuffisantes, que le contrôleur général Prioul, qui avait la haute surveillance administrative du ministère de la guerre, refusa nettement, en fin d'exercice, d'approuver ces comptes.

Le contrôleur général Prioul préféra même abandonner la très belle situation qu'il avait à Paris, la première de celles que peuvent ambitionner les membres du corps du contrôle, que de couvrir de son approbation de telles irrégularités, et il demanda sa mise à la retraite par anticipation, invoquant des prétextes de santé tout à fait insuffisants, car sa place ne comportait pas grand travail et c'était une véritable sinécure. Cette demande en retraite, ce refus d'approuver épouvantèrent le général Billot. Tous les efforts furent faits pour déterminer M. Prioul à revenir sur sa détermination ; il fut inébranlable, prit sa retraite qu'on ne pouvait lui refuser et un autre approuva les comptes et M. le général Billot continua à encaisser 20,000 francs mensuellement sur les fonds secrets. Si la commission d'amnistie veut faire une enquête sérieuse de ce côté, elle sera fixée en fort peu de temps. M. le colonel Picquart a demandé à grand fracas un examen de sa gestion et le général de Galliffet, son père, lui a donné un *satisfecit*. Il n'est point question de la façon dont M. le colonel Picquart a géré les fonds dont il a disposé ; il est certain qu'il n'en a pas pris un sou.

Il a fait à la France beaucoup plus de mal qu'un grand homme de guerre comme Blücher ou le prince Frédéric-Charles ; il sera en grande partie cause des défaites futures et **imminentes** (je vous prie de souligner cette phrase), mais il n'a certainement pas profité personnellement des fonds dont il avait la gestion ; il a seulement manqué à son devoir en acceptant un virement qui était un véritable détournement.

L'enquête qui, si elle était sincère, devrait porter sur tous ces faits, établirait l'exactitude de ces renseignements fournis par

l'état-major, démontrerait que les fonds secrets ont joué un grand et néfaste rôle dans l'affaire Dreyfus.

Je ferme ici cette parenthèse en faisant simplement remarquer que le but de l'état-major était de remplacer le général Billot par Cavaignac. Le colonel du Paty me représentait celui-ci comme un foudre de guerre destiné à être le sauveur de la patrie et le tombeur du dreyfusisme. L'idée n'était pas heureuse. Mais lorsqu'au cours du procès Zola le général Billot entra complètement dans les vues de l'état-major, lorsque son gendre, son chef de cabinet furent, par son ordre, en relations quotidiennes avec Tézénas, tout fut changé et la campagne cessa.

\* \* \*

J'en viens maintenant à l'affaire des télégrammes « Blanche » et « Speranza » et je vais établir que, s'il y a eu faux, c'est l'état-major qui en est le réel auteur, et que le fait d'usage de faux retombe en ce cas complètement sur le général de Boisdeffre et le général Gonse, dont la responsabilité dans cet acte est entière et complète. Là comme dans l'affaire précédente, je n'ai été qu'un instrument, qu'un facteur, qu'un simple agent de transmission.

Lorsque j'ai été arrêté, j'avais tout d'abord eouvert mes chefs de toutes mes forces et, malgré les efforts du juge Bertulus, n'avais pas dit un mot de nature à les compromettre. Ce n'est que lorsque je vis que malgré les promesses faites à Tézénas, j'allais être sacrifié qu'on comptait sur ma volonté de me dévouer aux autres pour pouvoir m'assommer impunément, que je me révoltai. J'obtins, non sans peine, de M. Tézénas qu'il parlât nettement cette fois et l'effet ne se fit pas attendre. Peu de jours après, j'étais en liberté et une série de magistrats de tous rangs s'était, pour obéir, rendue coupable de forfaiture.

### **Télégrammes Blanche et Speranza**

Dans les derniers jours d'octobre ou les premiers jours de novembre, la date exacte est facile à retrouver, je reçus du colonel Henry l'ordre d'adresser au colonel Picquart une lettre dont, comme toutes celles que j'ai écrites, le texte m'avait été dicté mot à mot.

Deux ou trois jours après, je fus invité, de la même manière et

dans les mêmes conditions, à lui en adresser une seconde. Comme le colonel Picquart avait été mandé de Sousse à Tunis, l'une de ces lettres fut adressée à Sousse, l'autre envoyée à Tunis; l'une était même recommandée. Elles parvinrent toutes deux au colonel Picquart. Le 11 novembre, dans la matinée, je reçus une note émanant du colonel du Paty me donnant l'ordre formel d'expédier au colonel Picquart, sur le champ, dès la réception de la note, un télégramme dont le texte était joint à la dite note. Ce télégramme était signé : « *Speranza*. » Il m'était prescrit en même temps de le porter au bureau de la rue Lafayette.

À la fin de l'après midi du même jour, je reçus dans les mêmes conditions l'ordre d'envoyer un nouveau télégramme. La note relative au premier télégramme m'avait été portée rue de Douai par un des fils du colonel du Paty; celle relative au second me fut remise par M<sup>me</sup> la marquise du Paty.

Voici cette seconde note. Elle était accompagnée du télégramme à envoyer; l'écriture de ce télégramme ne ressemblait pas à celle de la note.

Celle-ci était l'écriture ordinaire des communications que me faisait tenir le colonel, tandis que je n'avais jamais vu celle du télégramme.

Ce second télégramme était signé : « *Blanche* », nom qui, pour moi, à ce moment, ne signifiait absolument rien.

#### PIÈCE N° 4

#### **Urgent.**

*Portez ce soir même, vers 10 heures, cet autre télégramme (qui est d'une écriture connue) à un bureau où les employés ne puissent voir le public, celui de la place de la Bourse par exemple. Ne vous étonnez pas du changement du lieu. Rien à vous dire ce soir. Soyez demain à deux heures au coin de la rue d'Alger et de la rue de Riolé. Attendez un fiacre.*

J'exécute naturellement, dès leur réception, et dans les conditions prescrites, les ordres qui m'étaient donnés en termes si formels.

Ces ordres étaient impératifs. A n'importe quel moment de ma carrière, mes chefs ont toujours su qu'ils pouvaient me donner n'importe quel ordre avec la certitude absolue qu'il serait exécuté.

à la lettre, quoi qu'il pût arriver, sans que j'eusse seulement l'ombre d'une hésitation. Je n'allais donc pas, dans de pareilles conditions, à un pareil moment, tergiverser pour exécuter ceux que je recevais, attendre de pouvoir demander des explications alors que, surtout depuis le 23 octobre, je recevais à chaque instant l'assurance que j'étais entièrement couvert par mes chefs les plus élevés et que tout ce qu'ils exigeaient de moi c'était l'obéissance absolue.

Le lendemain 12, au rendez-vous de deux heures et demie, je fus informé qu'un des télégrammes avait été saisi, et je reçus l'ordre de me rendre le soir à l'Esplanade.

Là je demandai des explications et à quoi tendaient ces télégrammes, et c'est alors que j'appris que la veille, je crois, du jour de l'expédition, c'est-à-dire le 10, le ministère de l'intérieur ou la direction générale des postes et télégraphes, je ne me rappelle plus au juste, mais l'enquête l'établira facilement, avait été avisé par le ministère de la guerre d'avoir à faire saisir d'urgence toutes les correspondances de toutes natures adressées au colonel Picquart; **que ces deux dépêches étaient destinées à être interceptées, que c'était entendu ainsi.**

Je ne suis pas suspect de sympathie pour Picquart employant vis-à-vis de moi les procédés les plus lâches et les plus abominables, les événements le montreront plus tard, les conséquences les plus funestes, je fis cependant remarquer qu'on aurait pu employer d'autres procédés. Le colonel me répondit que ces scrupules étaient hors de saison vis-à-vis d'un homme qui, lui, n'avait reculé devant rien pour me perdre, et que, d'ailleurs, ce n'était pas moi qui commandais le mouvement.

Je dois dire, du reste, que de tels procédés sont ceux employés quotidiennement dans tous les services des renseignements et et par toutes les polices politiques de tous les pays du monde, plus encore peut-être ailleurs que chez nous et j'en connais maints exemples stupéfiants.

Je fus donc informé que le premier télégramme avait été saisi, mais que le second ne l'était pas encore; cela paraissait fort étrange et donnait lieu de supposer que des agents de l'administration avaient été achetés. Des recherches avaient été ordonnées et quarante-huit heures après, d'ailleurs, le second télégramme était saisi par les bureaux de Marseille et de Tunis.

Dans une entrevue suivante, j'appris que l'enquête faite attri-

buait à un ancien agent de la préfecture nommé Souffrain l'expédition du télégramme signé : « *Speranza* ».

**Donc, le 10, le ministère de la guerre donne l'ordre de saisir les télégrammes adressés au colonel Picquart, le 11 il me donne l'ordre de les expédier; ils sont immédiatement saisis.**

Je suis dans l'impossibilité matérielle, absolue, d'avoir eu la plus petite idée première de ces télégrammes, de les avoir inventés. En effet, ils font allusion à une série de faits qui ne peuvent, en aucune façon, être connus de moi personnellement, qui ne sont connus que du ministère de la guerre seul.

J'ignore le vocable de « *Speranza* » qui est le nom dont est signée une lettre, vieille de plusieurs mois, adressée au colonel Picquart et saisie par le ministère; j'ignore de la manière la plus absolue également, je suis dans l'impossibilité totale de connaître les expressions grotesques de : *demi-Dieu, bon Dieu*, etc., employées dans un des télégrammes et qui se trouvent précisément dans la correspondance adressée à Picquart saisie par le ministère précédemment.

J'ignore absolument le prénom de Blanche ; j'ignore totalement M<sup>lle</sup> de Comminges ; à plus forte raison j'ignore si Picquart la connaît ; à plus forte raison j'ignore si elle a un secrétaire ; à plus forte raison j'ignore l'écriture de ce secrétaire, et j'apprendrai plus tard seulement que le deuxième télégramme est d'une écriture ressemblant à celle de quelqu'un que connaît Picquart et beaucoup plus tard encore qu'il y a quelque part une dame qui s'appelle M<sup>lle</sup> Blanche de Comminges.

En effet, les télégrammes sont envoyés le 11 novembre et ce n'est que très postérieurement après, au milieu de l'enquête de M. le général de Pellieux, que, pour la première fois dans le dernier paragraphe de la note produite, par moi, au conseil d'enquête et à la Cour de cassation et connue sous le nom de « Note aux deux écritures », le colonel du Paty me renseigne à ce sujet en m'écrivant : *Tout va bien, la personne qui a été chercher les fameuses lettres Picquart en style concenu est précisément l'auteur du télégramme signé « Blanche », lequel est de son écriture un peu déguisée. La police a mis la main dessus. C'est une amie de Curé.*

Ainsi ce n'est qu'au cours de l'enquête de M. le général de Pel-



lieux, près de trois semaines après l'expédition des télégrammes, cette note le prouve irréfutablement, que je reçois les premières indications relatives à cette affaire et encore pas un mot ne m'est dit de nature à me fixer sur la personnalité en question. Et ce n'est que plus tard encore, au cours de l'instruction du commandant Ravary, c'est-à-dire dans la deuxième quinzaine de décembre, que l'existence de M<sup>lle</sup> de Comminges, de son secrétaire, des rapports de Picquart avec ces personnes sera relevée à moi et à mon avocat M. Tézénas, alors mis au courant de toute cette histoire des dépêches.

Pour être, le 11 novembre, l'auteur de ces télégrammes, il faut donc connaître une série de choses et de faits que j'ignore, et il va de soi que je suis bien hors d'état d'imiter une écriture que je n'ai jamais vue.

Le 11 novembre, je puis être un agent de transmission, un instrument, un commissionnaire, je ne puis être réellement l'auteur des télégrammes en question.

Le 13 novembre, dans la soirée, je reçois l'article *Dixi*, dont je reparlerai plus loin, avec l'ordre de le porter à la *Libre Parole*; je le porte au 14 au matin, passage Landrieu, chez M. Drumont, qui veut bien le faire paraître le 15. Deux notes sous forme de questions paraissent ensuite dans le même journal.

L'état-major me les a fait tenir; elles contiennent des allusions à ces faits, je suis hors d'état de les avoir appris si le ministre ne me les a pas fait connaître. Elle montrent, en tout cas, que l'état-major, et ici je parle des généraux de Boisdeffre et Gonse, ne fût-ce que par la lecture de ces notes, ne pouvait pas ne pas savoir la vérité sur ce point. Du reste, sur la plainte du colonel Picquart, une instruction avait été ouverte au sujet de ces télégrammes et cette instruction, confiée au juge Bertulus, préoccupait fort l'état-major général.

M. le général Gonse, au cours de ses visites à M. Tézénas (et ni M. Tézénas, ni M. Jeanmaire, son secrétaire, si dans l'enquête que je sollicite avec tant d'instance on veut les relever du secret professionnel, et les entendre sous la foi du serment, ne pourront me démentir), M. le général Gonse manifesta sa très vive inquiétude, disant combien cette affaire des télégrammes le préoccupait et le trouble fut extrême au ministère lorsque, dans une visite à M<sup>me</sup> Pays, le colonel Henry l'entendit parler des conséquences que

pouvait avoir cette affaire qu'elle qualifiait de sottise stupide et dire qu'elle l'avait connue. Les explications plus qu'embarrassées du général Gonse à propos de l'effet de cette communication n'ont fait qu'en confirmer la certitude; le colonel Henry, le général Gonse étaient absolument affolés de voir avec quel peu de cérémonie M<sup>me</sup> Pays parlait de faux qu'ils avaient ordonnés!

D'ailleurs, le colonel Henry était venu chez M<sup>me</sup> Pays vers 5 h. 1/2 du soir. En en sortant, il courut chez le général Gonse pour l'avertir de cette opinion. Du Paty était parti pour Angoulême la veille au soir en permission de 15 jours; le général Gonse fut si troublé qu'il lui télégraphia aussitôt de rentrer de suite, sans délai. Le colonel du Paty, à peine débarqué à Angoulême depuis quelques heures, voyagea toute la nuit et le lendemain matin, dès la première heure, 7 heures du matin, était chez le général Gonse avec lequel il eut une longue conférence au cours de laquelle le général le blâma de ne pas lui avoir fait part des avis de M<sup>me</sup> Pays.

Déjà précédemment, lorsque le colonel du Paty avait été cité comme témoin, à propos de ces télégrammes sur la plainte Piequart, par le juge Bertulus; c'est le général Gonse qui avait fait une première fois partir du Paty en permission pour qu'il ne pût se rendre à la citation, et c'est le général Gonse qui avait prévenu lui-même Bertulus de cette absence et de l'empêchement de du Paty.

Tous ces faits, comme tous les autres, seront facilement établis par l'enquête. Mais on en conclura que toutes ces précautions et ces préoccupations de M. le général Gonse sont bien significatives.

Lorsque je fus arrêté le 12 juillet 1898, sur la dénonciation de mon propre cousin (celui là même dont le grand-père n'avait dû l'honneur qu'au dévouement absolu de mon père, sacrifiant à son frère le bien de ses enfants, notre bien), sous l'inculpation de faux et d'usage de faux, il m'eût été bien aisé de fournir toutes ces explications.

En effet, le télégramme *Speranza* n'est pas un faux.

Une pièce d'une écriture courante, ne cherchant à imiter, à copier aucune autre écriture déterminée, et signée du nom d'une des trois vertus théologiques, ne saurait constituer juridiquement un faux, quoi qu'en ait pu dire Bertulus.

Le télégramme *Blanche* est dans des conditions bien différentes

et il est plus discutable, l'écriture en est contrefaite et cherche à imiter celle d'une personne déterminée, elle est en « connection » avec un individu existant bien réellement et dont le prénom est Blanche.

Or, comme je viens de l'établir, je ne connais ni le nom, ni la personne, ni l'écriture.

S'il y a donc faux, ce n'est en conséquence pas moi qui l'ai fait, qui ai pu le faire.

Mais pour établir ce point, il faut que je dénonce mes chefs. Malgré les menaces stupides de Cavagnac, j'ai encore confiance en eux, je me rappelle leurs serments et leur parole, et je me refuse à rien dire. Au premier moment, craignant que je ne parle, ils me font assurer, et ce ne sont plus les moindres qui me donnent cette assurance, c'est le général Roget, chef de cabinet du ministère, que je puis être tranquille. L'enquête entendra avec fruit sur toutes ces choses M. Tézénas invité à parler, au nom, cette fois, de la justice et de la vérité, les vraies.

Mais quand au ministère on m'a vu résolu au silence, engagé à fond dans cette voie; quand après avoir fouillé, refouillé tous les papiers saisis rue de Douai, on a cru que je n'avais pas gardé une seule des cent quatre-vingts ou deux cents cartes qui m'avaient été adressées; quand on a cru qu'incapable de faire la preuve, je ne pouvais plus faire machine en arrière; que, pour parler comme le général Roget, « j'avais les ongles rognés et que la corde était coupée entre moi et l'état-major », on a décidé de me livrer à Bertulus et de m'envoyer aux assises. Le colonel Picquart accuse alors le colonel du Paty, le ministre déclare à ce dernier, son parent, qu'il peut être tranquille et qu'il le couvre, et moi je suis définitivement et délibérément sacrifié et ma condamnation sur l'inculpation de faux décidée.

Mais je suis encore inculpé d'usage de faux, et ici vraiment la volonté de me perdre et de sauver les autres est trop manifeste.

Qui a fait réellement usage de faux, si faux il y a ?

Qui s'en est servi ? Ce sont évidemment ceux qui les ont versés, pour qu'ils fussent utilisés, à l'enquête du général de Pellieux d'abord, à l'instruction du commandant Ravary ensuite.

Puis-je y être pour quelque chose ? Evidemment non. A cette enquête comme à cette instruction, je suis censé ignorer com-

plètement l'existence de ces télégrammes, à plus forte raison qu'ils sont versés à l'enquête.

Les procès-verbaux sont là pour établir qu'il n'y a pas même été fait allusion dans mes interrogatoires.

Qui les a versés ? Ceux-là seuls qui ont qualité pour le faire. Le chef ou le sous-chef d'état-major général agissant au nom du ministre, et faisant cette expédition directement eux-mêmes ou la faisant faire *par leur ordre*.

Ces télégrammes, comme toutes les pièces qui ont été versées à l'enquête Pellieux, à l'instruction Ravary, ont été envoyés à ces officiers avec une lettre d'expédition, un bordereau d'envoi ; que l'enquête retrouve ces lettres et ces bordereaux et elle saura qui est l'expéditeur, *celui qui a fait usage de faux*, celui qui l'a produit aux débats ou par l'ordre de qui il a été produit. Mais en voyant que, malgré les promesses du premier jour, on va abuser de mon silence pour me traduire aux assises sous l'inculpation du crime de faux dont je ne suis pas l'auteur principal, où je n'ai été qu'un comparse obéissant, qu'un complice, si on veut, et du crime d'usage de faux dans lequel je ne suis pour rien, je me révolte à la fin, et finis par obtenir de M. Tézénas, non sans peine, qu'il aille parler à ces gens comme il aurait toujours fallu le faire, au lieu de les assurer, imbécille que j'étais, de mon dévouement et de mon obéissance.

**Il se décide et va trouver Cavaignac. Malheureusement ce bel élan n'a été qu'un feu de paille. Sur le champ, cependant, l'effet se fait sentir comme par magie.**

Le ministre de la guerre confère le jour même avec M. Sarrien, garde des sceaux, ministre de la justice ; M. Feuilloley, procureur de la République, M. Bertrand, procureur général, reçoivent aussitôt des instructions précises ; l'ordonnance de Bertulus est frappée d'opposition, et la chambre des mises en accusation sur laquelle a pesé « l'action gouvernementale » casse cette ordonnance et rend un arrêt de non lieu en ma faveur.

De tout ceci, il résulte que les télégrammes en question n'ont pu avoir pour auteurs que ceux au courant des lettres adressées à Picquart et saisies par le ministère, lettres où se trouvaient les expressions bizarres reproduites dans ces télégrammes, lettres qu'il m'était impossible de connaître ; que seuls ont pu écrire le

télégramme Blanche, ceux qui étaient au courant des relations de Picquart, ceux qui connaissaient l'écriture de la personne à qui on voulait l'attribuer, ceux qui possédaient des spécimens de cette écriture.

Aucune de ces conditions ne pouvait être remplie par moi.

Ceux-là seuls qui les remplissaient pouvaient être les faussaires ; je pouvais être complice en ayant expédié ces dépêches, c'est tout.

Mais quels que soient les auteurs matériels, ceux qui ont donné l'ordre du 10 novembre de saisir la correspondance Picquart, ceux qui ont vu saisir deux télégrammes dès le lendemain, 11 novembre, et qui, fait bizarre, n'en ont plus jamais vu d'autres ; ceux qui ont lu les filets de la *Libre Parole* qu'ils savaient émaner de moi et qui ont pu constater que j'y disais des choses au sujet de ces télégrammes que je ne pouvais savoir que des arcanes les plus secrètes du ministère de la guerre ; ceux qui, devant les plaintes Picquart, en décembre 1897 ou en janvier 1898, manifestaient, au sujet de ces télégrammes, des inquiétudes étranges ; ceux-là sont, du faux, bien plus complices que je ne le suis moi-même, et, étant donnée leur situation, ils ont plus de responsabilité que les auteurs matériels, lesquels n'ont pu agir qu'avec leur assentiment.

Mais, en tous cas, ceux qui ont commis le crime d'usage de faux, ce sont ceux qui ont fait état de ces documents qui les troublaient tant, chose fort singulière s'ils n'avaient pas connu leur origine, ce sont ceux qui les ont versés, ou qui ont donné l'ordre de les verser pour qu'ils servissent à l'instruction.

Sinon faussaires, complices en tout cas certains des faussaires, ayant, sans discussion possible, fait usage de faux, ce sont les généraux de Boisdeffre et Gonse. Le juge Bertulus le sait bien mais, tout dreyfusard qu'il est, à cette époque Cavaignac est tout-puissant, la robe rouge est bien tentante, on veut bien me tuer, mais on ne veut pas toucher au général de Boisdeffre et c'est pour cela que je suis ridiculement accusé d'usage de faux, car on croit que mes sentiments d'abnégation vont être tels que je vais aller aux assises sans dire un mot, sans ouvrir la bouche.

Mais ce n'est pas tout pour cette affaire.

Où toute la vérité a été dite à tous les magistrats qui vont avoir à en connaître, et on leur a dit qu'il faut rendre une ordon-

nance de non-lieu en ma faveur pour épargner de grands personnages et obéissant à ces ordres pour sauver les réels coupables parce que, haut placés, ils ont commis un acte criminel ;

Ou on ne leur a rien dit de ces culpabilités, et alors, par mon refus même de dénoncer ou de compromettre mes chefs, toutes les apparences sont contre moi, mon silence fait de moi le réel coupable, et ils ont commis un acte criminel en m'innocentant en vertu d'un ordre reçu.

**Donc, M. Cavaignac, par son action sur M. Sarrien, MM. Feuilloley et Bertrand, MM. les conseillers membres de la chambre des mises en accusation en obéissant à M. Sarrien, garde des sceaux, celui-ci par son acte même, ont tous commis de la façon la plus nette le crime de forfaiture.**

Et M. Brisson, alors président du conseil, M. Brisson qui se faisait rendre compte exactement tous les jours de la marche de cette affaire, M. Brisson lui-même, qui avait tous pouvoirs pour intervenir, a été le complice avéré de cette forfaiture pour sauver le général de Boisdeffre, intangible.

Je ferai quelques remarques en terminant ce récit de l'affaire des télégrammes. Une lettre avait été, jadis, adressée à Picquart et signée « Speranza » ; la lettre qui m'est adressée à Dommartin est signée « Espérance » ; le premier des deux télégrammes est signé « Speranza », par suite l'idée de faire intervenir une femme mystérieuse, de lui réserver un rôle était fort ancienne et je n'y étais pour rien. Mais des traces de son existence avaient été préparées. L'expert en écriture consulté par Bertulus pour les télégrammes les avait nettement attribués à l'agent Souffrain, le juge n'avait tenu nul compte de cet avis ; donc les juges ne tiennent compte de l'opinion des experts, qui, d'ailleurs, se trompent régulièrement neuf fois sur dix, que quand elle confirme leurs désirs. Il serait préférable de n'en point désigner.

Si l'enquête était faite sérieusement sur cette affaire, il serait nécessaire de faire produire :

- 1<sup>o</sup> L'ordre de saisir la correspondance de Picquart ;
- 2<sup>o</sup> Les avis d'envois des télégrammes saisis ;
- 3<sup>o</sup> Les bordereaux d'envois ou lettre d'expédition adressant du ministère au général de Pellieux d'abord, au commandant Ravary ensuite, les télégrammes et toutes pièces d'ailleurs versées à l'enquête et à l'instruction ;

- 4<sup>o</sup> Le titre de permission du colonel du Paty pour Angoulême ;  
5<sup>o</sup> Rechercher le télégramme de rappel du général Gonse à  
du Paty (télégramme qui ne peut pas avoir été détruit puisqu'il  
n'y a pas quatre ans qu'il a été expédié).

**Le bordereau. — Esterhazy s'en reconnaît  
formellement l'auteur. — Les collusions**

Il est bon de se rappeler que le jugement du Conseil de guerre  
de Rennes a été prononcé sur la question suivante posée par le  
président :

« Dreyfus, Alfred, capitaine breveté au 14<sup>e</sup> régiment d'artillerie,  
stagiaire à l'état-major de l'armée, est-il coupable d'avoir, *en*  
*1894*, pratiqué des machinations ou entretenu des intelligences  
avec une puissance étrangère ou un des agents, pour l'engager à  
commettre des hostilités ou à entreprendre la guerre contre la  
France, ou pour lui en procurer les moyens, **en lui livrant des  
notes et documents mentionnés dans le bordereau sus-  
énoncé ?** »

Or, on va voir, par la suite de la déposition à Londres, qu'Esterhazy  
a déclaré et signé qu'il était l'auteur du bordereau incriminé  
— c'est assurément là un fait grave dont l'importance n'échappera  
à personne.

Il est, d'ailleurs, à noter qu'Esterhazy n'a pas nié vis-à-vis de la  
Cour de cassation être l'auteur du bordereau et il est intéressant  
de relever sa déposition à ce sujet :

Demande du président, M. Loew, audience du 24 janvier 1899 :  
« Vous savez que la charge principale, à raison de laquelle Dreyfus  
» a été condamné, est un bordereau énonciatif d'un certain nom-  
» bre de documents qu'il aurait livrés à une puissance étrangère.  
» Que pouvez-vous dire en ce qui concerne ce bordereau ? »

Réponse d'Esterhazy : « Le premier Conseil de guerre l'a attribué  
» à Dreyfus ; le deuxième Conseil de guerre ne me l'a pas attribué,  
» et on a déclaré qu'il n'était pas de moi. »

Demande : « Cependant vous avez vous-même, dans certains  
» documents qui ont été saisis chez M<sup>lle</sup> Pays, paru reconnaître  
» que l'écriture du bordereau avait été calquée par Dreyfus sur  
» votre écriture ? Que voulez-vous dire par là ? »

Réponse : « La question du bordereau est une de celles qui ont  
» été jugées par le Conseil de guerre de 1898 ; j'estime ne pas avoir  
» à répondre à cette question. »

Demande : « Le bordereau est écrit sur papier d'une nature particulière. Connaissez-vous ce papier ? Vous a-t-il jamais été soumis ? Je vous représente ici l'original de ce bordereau ? »

Réponse : « Je le reconnais; seulement il a changé de ton. »

Esterhazy a donc, vis-à-vis de la Cour de cassation, esquivé toute réponse précise au sujet du bordereau, ce qui donne assurément une force plus grande encore à l'aveu qu'il formule et qu'il signe vis-à-vis du consul de France.

### **Les altérations du bordereau**

Avant d'entamer le chapitre des collusions et **d'établir que je suis réellement l'auteur du bordereau**, j'ai à fournir sur cette pièce certaines indications relatives à 1894. Ces indications montreront que l'état-major n'a jamais, même au premier jour, traité ce document comme un document authentique, qu'il a tout fait dès le début pour tromper sur sa véritable origine, et que si j'en suis l'auteur matériel, la figure, l'apparence qu'on lui a données, sont le résultat du travail de la collectivité, travail fait sur l'ordre, avec l'assentiment des chefs les plus élevés de l'état-major, travail qu'ils ne peuvent, sous aucun prétexte, avoir ignoré, travail qui n'a pu être exécuté, mené à bien qu'avec leur concours effectif dont ils ont, en conséquence, toute la responsabilité.

Le bordereau arrive au ministère de la guerre *dans les premiers jours de septembre*, le jour même où **je l'ai porté en personne**, sous enveloppe, à l'**ambassade d'Allemagne** et déposé dans le casier du colonel de Schwartzkoppen, dans la loge du concierge de l'ambassade, rue de Lille.

Ce bordereau est dans une enveloppe en papier bulle jaune, *l'adresse est de la même écriture que le bordereau*, de la **mienne**.

L'attaché militaire allemand est, en ce moment, absent de Paris; il est en Allemagne.

L'enveloppe porte dans un de ses angles, en signe de reconnaissance, une petite marque au crayon rouge.

Dès l'arrivée du bordereau, au ministère, toute une série de précautions sont prises dans le but de dénaturer son origine, l'époque de son arrivée, l'état dans lequel il parvient, la voie par laquelle il arrive.



En effet, l'état-major dit en 1894 :

1° Que ce document a été apporté dans un des *cornets* à papiers par lesquels étaient transmis au service des renseignements les papiers déchirés trouvés dans le panier à papiers de l'attaché militaire;

2° Que le cornet le renfermant a été apporté par l'agent habituel qui recueillait les papiers de cette provenance;

3° Qu'il est arrivé déchiré en plusieurs petits morceaux;

4° L'état-major ne précise nulle part la date de l'arrivée de cette pièce, le jour de son entrée au service.

Or, il est actuellement absolument établi, il résulte clairement des diverses enquêtes et instructions :

1° Que ce document n'a pas été pris dans le panier à papiers, mais bien dans la loge du concierge;

2° Qu'il a été pris intact et dans son enveloppe;

3° Qu'il n'a pas été apporté par l'agent du cornet, mais par un tout autre agent;

4° Qu'il a été déchiré en quatre morceaux seulement et que cette déchirure a été faite au service;

5° Que l'enveloppe a été détruite ou tout au moins n'a jamais été produite;

6° Que la date de son entrée n'a pas été indiquée, *intentionnellement*, afin qu'on puisse lui attribuer la date d'arrivée qui serait jugée utile et au besoin la modifier plusieurs fois.

Ces faits sont indéniables.

Donc, dès le premier jour, avant de formuler la moindre *accusation* contre Dreyfus, dès l'arrivée du bordereau au service de renseignements, tout est préparé en vue de dissimuler la véritable origine du bordereau, l'état dans lequel il est arrivé, la personnalité de l'agent qui l'a apporté.

C'est pour atteindre ce but qu'on n'a jamais parlé de l'enveloppe, si importante puisqu'elle indiquait formellement le nom du destinataire, mais dont le signe de reconnaissance pouvait être gênant, qu'on a déchiré le bordereau (mal, d'ailleurs, ainsi qu'il est facile de s'en rendre compte, et on a oublié de le chiffonner) et qu'enfin on n'a indiqué nulle part la date d'entrée.

Ce dernier fait est significatif. Toutes les entrées des documents de quelque importance sont indiquées, même pour ceux dont on n'a jamais à user, à leurs dates.

Il a été dit qu'Henry, ayant reçu le bordereau, n'avait pas osé le faire disparaître, parce que l'agent en connaissait l'importance.

C'est fort mal connaître la façon dont on opère avec les agents; ils apportent une pièce, on les paye (à moins qu'ils ne reçoivent des mensualités) et sous aucun prétexte ils n'ont à s'occuper de ce que deviennent les documents qu'ils ont fournis. Ils ne s'en occupent, d'ailleurs, jamais.

**Il a été dit qu'Henry connaissait seul mon écriture. C'est absolument faux.** Sandherr, avec lequel j'étais en relations de correspondances suivies lorsque nous étions, lui à Tunis et moi à à Sousse et à Sfax, tous deux au service des renseignements; Sandherr, avec qui je correspondais plus tard lorsqu'il était en mission au Maroc, et qui répondait longuement à mes longues lettres sur ce monde musulman auquel je m'intéressais vivement; Sandherr, à qui, au cours de l'année 1895, j'apportais des documents confidentiels, ainsi que l'a déclaré Henry lui-même dans un passage de son interrogatoire que Cavaignac et le général Roget ont oublié de supprimer (interrogatoire d'Henry, 30 août 1898), **Sandherr connaissait parfaitement mon écriture**.

De plus, attaché au 2<sup>e</sup> bureau au service des renseignements d'une manière officielle à la création de ce service, j'y avais noyé de nombreuses rames de papier sous forme de notes, de traductions qui devaient même s'y trouver encore si on ne les a pas fait disparaître. Puis, en 1886, à la suite d'un voyage en Italie fait en février, j'avais fourni un long rapport sur l'armée italienne.

À la fin de la même année 1886 et au commencement de 1887, détaché au ministère de la guerre à la section historique, pour faire l'historique du 7<sup>e</sup> bataillon de chasseurs, j'y avais laissé de nombreuses pages de mon écriture.

En tout cas, ce n'est pas le plus ou moins de connaissance de mon écriture qui a décidé de faire altérer l'origine, l'état du bordereau, de dissimuler la date de son arrivée.

Et ces altérations, voulues dans un but déterminé, car de pareils actes ont forcément un mobile, n'ont pu, en supposant, même pour un instant, qu'elles soient l'œuvre d'Henry seul, se produire qu'avec l'autorisation, l'assentiment, c'est-à-dire en pareille matière, l'ordre du colonel Sandherr, des généraux Boisdeffre et Gonse.

À l'arrivée de ce papier au ministère, la première chose qui

s'est passée, en admettant même un moment le chef et le sous-chef d'état-major ignorants de ce document, a été forcément de les avertir de son existence.

Naturellement, la question posée tout d'abord par ces officiers généraux a été de demander par quels moyens, comment, quand ce document était arrivé, à quelle date, depuis quelle époque il était aux mains du service des renseignements.

La date *en blanc* n'a pu être laissée vague, indéterminée que d'accord avec eux.

D'accord avec eux aussi ces mensonges faits au Conseil de guerre de 1894 sur le lieu précis où a été pris le bordereau, l'état dans lequel il a été apporté, l'agent qui l'a procuré.

Le commandant d'Omerscheville ne fait aucune recherche pour élucider ces points ; on lui montre ce qu'on veut, il s'en contente. Solt.

Mais le général Gonse, le général de Boisdeffre, on n'a pas pu leur raconter ce qu'on a voulu, leur dire que l'intérêt du service exigeait qu'on leur cachât le nom de l'agent et les voies mystérieuses par où était venu ce papier, puisque c'étaient eux les vrais chefs du service des renseignements, et ils savaient si bien toute la vérité que, plus tard, ils seront obligés de l'avouer.

Au Conseil de guerre de 1894, à celui de 1898, le bordereau est d'*avril* ; quelques jours après celui de 1898, au procès Zola, il se trouve tout à coup être de *septembre* ; en un mois, de janvier à février, la date du bordereau a varié de *six mois* !

Mais voici un autre fait important. Ce document a été porté rue de Lille à un moment où, au su et connu de tous ceux que pouvaient intéresser les faits et gestes de l'attaché militaire allemand, il était de notoriété, ne fût-ce que par les journaux, qu'il était absent de Paris. C'est d'ailleurs *le seul document* qui ait jamais été pris de cette manière. **En relations avec le colonel Schwartzkoppen, je ne suis pas assez bête pour lui porter, proprio motu, un document de cette importance pendant qu'il n'est pas à Paris ; je ne suis pas assez bête pour le laisser traîner dans une loge de concierge, lorsque ce domestique en cas plus qu'impossible où je l'aurais ignorée, m'aura prévenu de son absence.**

Pourquoi ce moment est-il choisi ? La raison est simple.

Si le document est porté, le colonel Schwartzkoppen étant à Paris,

il sera monté immédiatement à son bureau, où s'il demeure quelques minutes dans le casier de la loge, le colonel peut rentrer et le prendre; il n'est pas certain, il est même difficile que l'agent puisse être là juste au moment voulu.

Les choses sont différentes si l'attaché est absent.

Et on donnera à ce document, au procès Zola, une date de fin septembre, parce qu'à cette époque le colonel allemand sera rentré et que la fable du panier à papiers sera moins invraisemblable que si on la plaçait au cours même de son absence.

En conséquence, ou toutes les opérations préliminaires ont été faites avec la sanction du chef et du sous-chef d'état-major, ou ils les ont connues dès qu'il a été décidé de faire usage de cette pièce, et qu'ils se sont renseignés sur son origine.

Il a, du reste, été impossible de les nier par la suite.

De toutes façons, il est absolument impossible qu'Henry, seul, ait pu, à l'insu de tous, se livrer à tout ce travail.

Si c'est lui qui a reçu le bordereau, on lui a demandé quel était l'agent, ce qu'il avait dit, on a interrogé ce dernier; si ce n'est pas lui, l'agent l'a remis à un autre officier.

**De toutes façons, la vérité a été connue des chefs d'Henry; et comme on l'a cachée, c'est qu'on y avait un intérêt, c'est qu'il y avait une raison.**

Il ressort donc de ces faits que bien avant l'arrestation de Dreyfus qui n'aura lieu que le 15 octobre, toutes les dispositions sont prises pour *maquiller* ce document tant, pour ainsi dire, dans sa forme normale que dans sa forme matérielle, et ces précautions serviront plus tard; il en ressort également que tout cela n'a pu être fait qu'avec l'accord complet du chef, du sous-chef d'état-major, du chef de service des renseignements, de l'officier qui a reçu le document. Et c'est le but poursuivi par ces officiers qui a empêché d'établir ce que j'appellerai : l'état civil du bordereau, préoccupation qui aurait, au contraire, été dominante, primordiale, s'il s'était agi d'employer, dans une affaire d'une telle gravité, un document d'une authenticité certaine.

Le but poursuivi, l'intérêt qui faisait agir, l'enquête vraie les établira sans trop de difficulté, je crois.

Pour moi, à l'époque où j'ignorais ce que dans la crainte de voir découvrir leurs mobiles, mes chefs laissent se tourner contre moi, mon écriture m'inspirait assez peu d'inquiétudes pour que,

même aussitôt après la publication du bordereau par le journal *le Matin*, le 10 novembre 1896, je continuasse à écrire au ministère pour demander à y être placé.

Ceci, du reste, n'a qu'une importance secondaire ; ce qui est intéressant, ce sont les tripatouillages du bordereau en 1894 ; c'est, et j'insiste encore sur ce point, le soin qu'on prend pour dissimuler la date de son arrivé.

Ces efforts sont tels que le colonel Picquart qui, cependant, a dû faire tout ce qu'il a pu pour être fixé sur ce point, l'ignore absolument.

Au cours du procès Zola, il prend la version d'Ormescheville et déclare le bordereau d'*avril*.

Il est étonnant que, s'il est de bonne foi, il n'ait pas, avant toutes choses, cherché à élucider ce point et qu'il n'ait pas, en tout cas, été frappé singulièrement en constatant qu'il n'existait à cet égard aucune indication précise.

Le général Gonse, *dans la même audience* du procès Zola, déclare que le bordereau est arrivé *fin septembre* ! ce qui est faux, d'ailleurs, puisqu'il a été apporté dans les premiers jours de ce mois, et il ajoute qu'il doit être du mois d'*août* ! Pourquoi août ? Mais il est bien singulier qu'au cours de toutes les conversations interminables qu'ont eues à ce sujet, pendant de longs mois, le général Gonse et le colonel Picquart, jamais cette question de date n'ait été soulevée ou au cas, plus que probable, où elle l'a été, que le général Gonse ait laissé son subordonné dans l'erreur et lui ait laissé croire être d'*avril* ce document qu'il affirma, en 1898, être d'*août*.

Le général Gonse savait donc, de son propre aveu, la vérité et il l'a cachée au procès de 1894, où il a laissé croire que le bordereau était d'*avril* ; il l'a cachée jusqu'en 1898, après mon procès ; pour la céler ainsi, il y avait un intérêt. On ne fait point une série de faux témoignages dans une pareille affaire pour le simple plaisir de commettre une infamie.

### **Les collusions**

J'en viens aux collusions qui se sont produites au cours de l'enquête du général de Pellieux et de l'instruction du commandant Ravary entre l'état-major, moi, les généraux, mon avocat.

Il est nécessaire que je rappelle, par quelques mots, les faits en

partie connus qui ont précédé, depuis mon arrivée à Paris, cette enquête et cette instruction ; j'insisterai spécialement sur ce que j'appellerai *l'affaire Bro*.

Elle montre, en effet, toutes les machinations auxquelles l'état-major s'est livré pour préparer et établir l'histoire du décalque, le concours indispensable de tous, indispensable pour faire réussir cette fable, le rôle des généraux, non seulement les ordres qu'ils ont donnés, mais leur collaboration effective sans laquelle rien n'eût été possible. Elle établit que tous les récits que j'ai faits, que tout ce que j'ai dit, m'a été formellement, là comme ailleurs, là comme toujours, ordonné ; que je n'ai fait qu'obéir, que tout ce que j'ai raconté était basé sur des faits secrets confidentiels, qu'il m'était absolument impossible de connaître, de soupçonner même, si ceux qui étaient détenteurs de ces secrets ne me les communiquent en détail ; elle prouve que si je puis être coupable d'avoir obéi trop aveuglément à des ordres *auxquels je ne pouvais d'ailleurs me soustraire*, les véritables coupables, les véritables responsables sont ceux qui m'ont donné ces ordres, ces instructions sans lesquelles je n'aurais jamais pu avoir même la moindre idée de toutes ces machinations. Elle prouve que ces vrais coupables sont bien au-dessus d'intermédiaires comparses comme du Paty, Henry, etc., que ce sont les chefs mêmes de l'état-major, sans le concours effectif et constant desquels rien n'eût été possible. Non seulement on va voir qu'ils ont commandé, mais qu'ils ont mis jusqu'au coude la main à la pâte.

Il sera aisé de retrouver dans les procès-verbaux des différentes affaires, soit dans ceux de mon conseil d'enquête, soit dans mes dépositions devant la Cour de cassation de longs détails sur ces collusions.

L'enquête du général Renouard, *mais l'enquête in extenso*, et *la consultation du travail Gonse* seront aussi fort utiles. Je rappelle brièvement les faits.

Je suis arrivé mardi à Paris par la lettre « Espérance ».

Le 22 octobre, à 6 heures du soir, l'archiviste Gribelin, la figure protégée par des lunettes bleues énormes, vient rue de Douai et insiste pour me parler ; à la concierge qui déclare ne pas me connaître, il affirme d'un ton sans réplique qu'il sait que je suis descendu là et qu'il reviendra le soir. La concierge le prend pour un policier. Il ne revient pas le même soir ; mais le lendemain

matin à la première heure, il me fait demander et va m'attendre sur la place Vintimille.

Il m'assure de suite, pour commencer, que je cours un grand péril, mais que je puis être tranquille, que je puis compter sur l'appui et le concours absolus de mes chefs les plus élevés dans la hiérarchie, que je dois donc obéir aveuglément aux ordres qu'ils me donneront, et me fixe le rendez-vous de Montsouris pour le jour même, cinq heures.

Je vois de suite à qui j'ai affaire et veux lui montrer la lettre « Espérance », mais il a accompli sa mission et me dit que je parlerai de tout cela le soir.

Je me rends à Montsouris ; les détails de cette entrevue sont connus ; après m'avoir longtemps sermonné pour que j'obéisse aveuglément, du Paty me renouvelle les assurances les plus formelles de protection absolue de la part de nos chefs les plus élevés, *au courant de tout*, résolu à me défendre ; je suis informé de tout ce qu'a fait Picquart, de l'attitude du ministre, etc. Puis, le lendemain, entrevue avec Henry, entrevue avec du Paty qui me pressait de demander audience au ministre, me dicta la lettre, me donna des instructions minutieuses sur ce que je dois dire, et sur mes observations qu'il me semble impossible d'expliquer l'écriture du bordereau autrement qu'en disant la vérité et les raisons qui ont fait agir, me rabroue vivement, me dit que tout a été prévu et m'apprend la version *Bro* dont j'entends le nom pour la première fois ; nouvelle entrevue avec Gribelin, etc. Je suis informé, en réponse à ma demande d'audience, que je vais être reçu par le général Millet, directeur de l'infanterie ; j'en informe le colonel, lui manifestant ma surprise qu'à défaut du ministre ce ne soit pas son chef de cabinet ou le chef d'état-major qui m'entende. Il me dit de ne pas m'inquiéter, que c'est fort bien ainsi, qu'il ne fallait pas, au contraire, que le chef d'état-major fût engagé, qu'il lui serait plus facile, étant en réserve, d'entrer en ligne, le moment venu.

Je vois le général Millet, lui fais point par point le récit prescrit ; il m'écoute sans souffler mot et se borne à me dire d'écrire en détail au ministre. Je rends compte aussitôt au colonel du Paty qui me remet alors sur l'heure le texte tout préparé d'une longue lettre à adresser le soir même au ministre, en y joignant la lettre « Espérance ».

Le colonel ajoutait que la lettre avait été rédigée en très haut lieu après mûres délibérations, qu'elle contenait les déclarations, le thème dont j'avais l'ordre de ne m'écarter sous aucun prétexte et qu'elle devait servir de base à tout ce qui pourrait arriver par la suite. Cette entrevue fut très courte, car je n'avais que le temps d'aller copier cette longue lettre et d'aller la porter au ministre; le texte m'en fut remis plié. Au verso de la dernière page, la sixième, était écrit, de la main du colonel du Paty, l'ordre de copier la lettre et de la bien savoir.

Voici cette pièce qui m'a toujours été donnée comme émanant du général Gonse avec approbation du général de Boisdeffre :

PIÈCE N<sup>o</sup> 5

Le chef de bataillon Esterhazy  
à M. le Ministre de la guerre.

25 octobre 97.

Monsieur le Ministre,

J'ai eu le chagrin aujourd'hui de n'être pas reçu par vous, mais suivant les instructions de M. le directeur de l'infanterie, j'ai l'honneur de vous adresser le récit de ce que j'ai dit à cet officier général, bien que je rougisse d'avoir, je ne dis pas à me justifier, mais à fournir des explications sur cette abominable machination.

J'étais tranquillement chez moi à la campagne lorsque, il y a cinq jours, j'ai reçu la lettre anonyme ci-jointe.

Mon premier mouvement a été de rechercher le colonel Picquart dont je lisais le nom pour la première fois, et, si je le trouvais, de le tuer; il n'était réellement pas à Paris.

Je recueillis alors les documents publiés l'année dernière sur l'affaire Dreyfus et je constatai sur le bordereau publié par le journal *Le Matin* que certains mots diffèrent de mon écriture, que l'ensemble de cette écriture diffère de la mienne, mais que, par contre, certains mots étaient d'une ressemblance tellement parfaite, qu'on les aurait dits calqués.

Dans l'un des documents publiés à ce propos, j'ai lu que le bordereau avait été écrit sur du papier calque. Je fus donc amené tout naturellement à penser qu'on s'était procuré de mon écriture et que Dreyfus s'en était servi pour fabriquer sa correspondance occulte et détourner sur moi les soupçons en cas de surprise.

Je ne connais pas Dreyfus, mais malheureusement pour moi,



depuis longtemps mon écriture traîne chez les banquiers, les prêteurs d'argent, les marchands bijoutiers et autres gens avec lesquels Dreyfus pouvait avoir des accointances.

Néanmoins, cette explication ne me satisfaisait pas. Au moment des duels Morès-Crémieux-Meyer, etc., j'ai reçu de nombreux lettres d'officiers Israélites, auxquelles j'ai répondu par un mot de remerciements. Dreyfus était peut-être du nombre, moi je ne m'en souviens pas; d'ailleurs, cette explication ne me suffit pas non plus, car il fallait avoir possédé beaucoup de mon écriture pour arriver à avoir les mots du bordereau.

Je me souvins alors qu'au commencement de 1894, à une époque que je peux très bien préciser pour des motifs d'ordre intime, j'ai reçu d'un officier du ministère une demande de renseignements circonstanciés sur le rôle joué pendant la campagne de Crimée par la brigade de cavalerie que commandait mon père. Cet officier avait un travail à faire sur les opérations autour d'Eupatoria.

Je lui ai fait une notice assez volumineuse et je la lui ai envoyée, bien que sur sa demande je ne la lui aie pas adressée au ministère; il est possible qu'il l'y ait apportée et qu'elle soit tombée sous les yeux ou entre les mains de Dreyfus, soit qu'il la lui ait prêtée ou autrement. Il serait facile de se renseigner auprès de cet officier, M. le capitaine Bro.

J'ai beau me creuser la tête, je ne vois pas d'autre source.

Du reste, le simple examen des documents énumérés dans le bordereau suffit à démontrer qu'un officier de troupe d'infanterie et aussi peu répandu que moi dans le monde militaire est dans l'impossibilité absolue de se les être procurés ou d'avoir obtenu les renseignements secrets nécessaires pour les établir.

Un seul a été entre mes mains; encore ne suis-je pas sûr s'il s'agit du projet de manuel de tir ou d'un manuel définitif.

Il m'a été adressé par un officier Israélite et à une époque bien postérieure aux seules manœuvres pour lesquelles j'ai été désigné en 1894 (manœuvres de cadres).

Les seuls renseignements que j'y pouvais trouver étaient destinés à me fournir des documents pour les conférences dont j'étais chargé à chaque instant et que je cherchais à rendre aussi intéressantes que possible.

Quant à l'expédition de Madagascar, il est invraisemblable de supposer que j'aie pu en être informé à une époque où elle n'était

pas décidée. Enfin, j'ajoute qu'il est inadmissible qu'un homme de mon éducation et élevé dans mon milieu, s'adressant à un attaché militaire, puisque ce document provient, dit-on, de l'ambassade d'Allemagne, l'appelle : Monsieur, au lieu de lui donner son grade ou son titre.

Si Dreyfus a pu se servir de mon écriture, tout s'explique et ma situation gênée et connue depuis longtemps dans le monde israélite, mes relations de famille dans le monde diplomatique, mes rapports peu fréquents, aussi très ouverts avec le colonel de Schw., qui a connu mes parents à Carlsbad, tout cela me désignait pour être la victime de cette affreuse machination. J'avais si peu à me cacher que j'ai été à l'ambassade d'Al. en plein jour et que j'y ai même été, à plusieurs reprises, en uniforme pour rendre service à mon colonel. Est-il admissible qu'avec de semblables facilités j'aurais été assez stupide pour lui écrire sans même altérer mon écriture ?

Je m'arrête, monsieur le ministre; parler plus longtemps sur ce sujet semblerait un plaidoyer, ce qui est loin de ma pensée. Il me reste à vous demander ce que je voulais faire si j'avais eu l'honneur d'être reçu par vous, si dans le cas où une allusion serait faite publiquement à ma personnalité, vous me couvririez et prendriez la défense de mon honneur ou si je ne dois compter que sur moi-même.

Ma vie est beaucoup moins que rien, mais j'ai un héritage de gloire à défendre. Au besoin, je m'adresserai à l'empereur d'Allem.

Quoique ennem', c'est un soldat; il sait ce que représente le nom que je porte et je ne doute pas qu'il n'autorise officiellement son aide de camp à protester contre l'infamie dont je suis victime et affirmer sur l'honneur que je n'ai jamais eu avec lui des relations indignes de lui et de moi.

(Signé) ESTERHAZY.

A la 6<sup>e</sup> page de cette lettre, était écrite de la main du colonel du Paty la mention :

*Copiez votre lettre et sachez-la bien, réclamez le manuscrit de la plaquette.*

Je dirai plus tard, dans la suite de mes dépositions, ce qu'était la plaquette; pour le moment, je ne parle que de la lettre elle-même.

**Cette lettre, fruit des mûres élaborations de l'état-major,**

se termine par une allusion à l'empereur d'Allemagne; on a déjà vu cette allusion dans les lettres postérieures, également dictées, ordonnées, adressées au président de la République; je n'y suis donc pour rien, c'est l'état-major qui l'a inventée. Tous ceux qui recevront ces lettres, tous ceux qui en auront connaissance, trouveront tout cela tout naturel à l'époque où ils les font écrire, où elles font partie de leur plan. Ils me le reprocheront comme un crime le jour où ils voudront me faire disparaître, et non seulement ils n'auront pas le courage de dire à Cavagnac qu'ils en furent les auteurs, mais c'est eux qui disent à cet imbécile de s'en servir pour me perdre.

Or, ces allusions à l'empereur allemand sont leur œuvre, à eux et à eux seuls. Ils les font dans la lettre au ministre qui est d'eux, dans la lettre au Président qui est d'eux; le général Billot, d'accord avec eux, ne les blâme pas; le général Saussier, d'accord avec eux, les approuve ou les excuse (voir les deux lettres du gouverneur rendant compte de ses entrevues avec moi et dont j'ai réclamé plus haut la production). Le général de Pelleux, le commandant Ravary, le général de Luxer, les juges du Conseil, personne ne m'en blâmera, jusqu'au jour où Cavagnac voudra se défaire d'Henry et de moi.

Cette lettre, qui a été ainsi préparée à l'avance, contient en substance tout ce qui servira, tout ce qu'on soutiendra dans la suite; je prie de remarquer qu'elle avait été préparée avant même que j'aie vu le général Millet, puisqu'elle a été portée par moi, aussitôt après cette audience, au ministre. Voir les dates de la demande d'audience, de la convocation chez le général Millet, et de mes lettres au ministre, le tout aux archives du cabinet du ministre. Il sera intéressant aussi de rechercher, soit au cabinet du ministre, soit à celui du directeur de l'infanterie, le compte rendu de ma réception par le général Millet, compte rendu qu'il fit le soir même et qui, à cette date, sera aisé à retrouver, soit au cabinet du ministre, soit à celui du directeur de l'infanterie.

Mais on craint des allées et venues trop fréquentes, des personnes rencontrant les officiers de l'état-major avec moi, en plein jour, des surveillances dreyfusardes. Le colonel du Paty de Clam amène, le soir, la marquise du Paty de Clam à l'Esplanade et il est convenu que tous les jours, à une heure dite

la veille, je rencontrerai M<sup>me</sup> du Paty en un point de Paris, jamais le même, que j'échangerai avec elles quelques phrases banales, qu'elle me remettra une note, et que je lui remettrai de mon côté, sous forme de notes, mes questions, mes réponses; en même temps, elle doit me fixer aussi dans l'après-midi un rendez-vous pour le soir avec le colonel. Mais cela ne suffit pas encore et, souvent, je reçois des lettres dans la matinée; pour plus de précautions, on me remettra un peu plus tard des grilles, l'une vient de du Paty, l'autre d'Henry; l'une de ces grilles, saisie par le juge Bertulus et conservée; malgré mes réclamations, est au parquet; il est facile de l'examiner, de voir son écriture.

On cherche toutefois à éviter le plus possible les réunions directes avec moi, car on se méfie fort que je sois surveillé par les dreyfusards, et on cherche un intermédiaire pour les entrevues du soir.

C'est alors que je reçois d'Henry la note n° 6 :

*Le général Gonse demande que vous désigniez, si possible, un intermédiaire sûr pour communiquer; on a pensé à votre beau-frère; réfléchissez et répondez ce soir. Urgent. Hy. Vous donnerez la réponse à du P.*

Le soir, je vois du Paty qui me refait cette demande. Il insiste pour le marquis de Nettancourt, mon beau-frère, qui est son collègue à l'Union. Il me dit que c'est le désir de Boisdeffre de l'avoir pour intermédiaire. Je dis qu'il n'y faut pas penser, que cette famille est la personnification de l'égoïsme (elle devait bien le prouver pour mes malheureux enfants) et que, du reste, il est à la campagne. Le colonel me propose alors un de mes camarades, fort brave homme et plein de cœur; je dis que je ne puis proposer une telle corvée à un étranger et j'indique M<sup>me</sup> Pays comme la seule personne du dévouement de qui je sois absolument certain.

Le lendemain, dans l'après-midi, M<sup>me</sup> du Paty me remet une petite note n° 7 :

*J'ai rendu compte au général G... de votre proposition; l'intermédiaire de M<sup>me</sup> P... est accepté. Vous l'amènerez ce soir au rendez-vous, au même endroit qu'acant-hier, à neuf heures.*

Jusqu'à la fin de l'instruction Ravary, jusqu'à mon acquittement au cours du procès Zola, M<sup>me</sup> Pays servira constamment d'intermédiaire dévouée, infatigable; elle sera félicitée, couverte

d'éloges ; pendant les séances de mon conseil de guerre, on la fera entrer dans la salle des témoins militaires pour *qu'elle ne reste pas confondue avec les dreyfusards !*

Les généraux, Gonse en tête, lui serreront les mains, la remercieront chaleureusement des services considérables qu'elle a rendus et, plusieurs mois après, Cavagnac viendra tout à coup me reprocher cette liaison dont ses amis ont été bien heureux de rencontrer le dévouement, qui recevaient cette femme dans leurs salons avec de grandes protestations d'amitié, qui venaient chez elle, chez laquelle venaient les officiers d'ordonnance, etc. !

Je suis donc tenu au courant de tout ce qui se passe, minute par minute, pour ainsi dire.

Un exemple, qu'une pièce conservée me permet de donner : le général a une entrevue avec Scheurer-Kestner ; vers 4 heures du soir, le même jour, M<sup>me</sup> du Paty me remettait ce billet :

PIÈCE N<sup>o</sup> 7

*Le ministre quitte à l'instant Sch.. K., avec lequel il a déjeuné, longue entrevue confidentielle. Tout va tout à fait bien, l'ennemi est fixé. Restez néanmoins ; trouvez-vous ce soir à 8 heures dans le jardin du Trocadéro, dans la petite allée à gauche.*

« L'ennemi est fixé » a trait, autant qu'il m'en souviennne, au maintien du colonel Picquart en Tunisie ; « restez néanmoins » est pour me faire rester à Paris, car devant toutes les assurances que je reçois, j'ai demandé à retourner à la campagne près de mes enfants, autorisation qui m'est refusée.

**Scheurer-Kestner voit le ministre : il déjeune avec lui ; à peine l'a-t-il quitté, que le colonel du Paty est averti non seulement de cette visite, mais de ce qui s'y est passé, de ce qui a été dit, et à peine le sait-il, que j'en suis prévenu.** Le colonel du Paty n'a absolument rien à faire avec le cabinet du ministre et il ne peut savoir de telles choses que s'il en est tout spécialement avisé.

Il sait tous les détails ; le soir, il m'apprend qu'aussitôt après le départ de Scheurer, le ministre, en se frottant les mains, a dit : « J'ai roulé mon Scheurer ; du reste, je les roule tous, et si ce fou d'Esterhazy veut se tenir tranquille, tout cela va s'assoupir petit à petit. »

Le colonel me fait aussi connaître que, en vue de cette visite, le ministre s'est fait remettre, par l'état-major, un dossier contenant des pièces importantes, et c'est à ce dossier que le général de Pelleux fera allusion plus tard, quand, interrogeant Scheurer-Kestner, il lui demandera si le ministre ne lui a pas donné connaissance d'une pièce capitale. (Voir enquête Pelleux.)

### **La machination « Bro ». L'enquête de Pelleux**

Lorsque M. du Paty de Clam interrogea Dreyfus, le 18 octobre 1894, il lui dicta plusieurs pièces de comparaison dans des postures diverses : assis, debout, assis avec un gant, debout avec un gant, etc., etc. ; enfin, il lui posa cette question :

Demande : « Connaissez-vous quelqu'un ayant l'écriture incriminée ? »

Réponse : « Je le crois. »

Demande : « Pourriez-vous désigner cette personne ? »

Réponse : « Il me semble vaguement que c'est l'écriture de Bro. »

*(Extrait du rapport Ballot-Beaupré à la Cour de cassation.)*

Dans une de ces conversations, du Paty a dit que Dreyfus, mis en présence de l'écriture du bordereau, avait nié que ce fût la sienne ; que, pressé de questions, il avait trouvé qu'elle ressemblait à l'écriture d'un de ses camarades et qu'invité à dire lequel, il avait dit : « Mais ce doit être l'écriture de Brault ». J'ai été frappé de voir que, dans l'affaire Esterhazy, ce dernier a raconté une histoire, invraisemblable d'ailleurs, d'après laquelle une personne, se disant le capitaine Brault, se serait procuré de son écriture en lui demandant un travail sur une brigade de cavalerie en Crimée. *(Extrait de la déposition du colonel Picquart vis-à-vis de la Cour de cassation.)*

### **L'affaire Bro**

Mais instruit par ses agents des menées dreyfusardes, l'état-major a hâte de tout préparer pour sa défense ; il faut, sans délai, que tout ce qui doit servir à établir la fable du décalque soit mis sur pied, le temps presse.

Dans diverses conversations, j'ai déjà été mis au courant de la nécessité d'écrire au capitaine Bro, qui est en garnison à Toulouse, une

lettre par laquelle je dois lui rappeler une demande qu'il est censé m'avoir faite en février 1894, demande dont je vais parler, et le prier de me faire savoir s'il n'a pas confié à un de ses camarades, vers cette époque, le manuscrit des renseignements que je lui ai envoyés. Cette lettre a pour but de provoquer de la part du capitaine une première dénégation et une protestation de surprise.

Je reçois l'ordre de lui écrire cette lettre dont le texte m'est donné.

D'autre part, dans l'esprit de l'état-major, dès que le ministre aura reçu ma lettre (celle du 26 octobre), il va la remettre sur le champ au général de Boisdeffre qui se trouvera ainsi *officiellement* chargé de l'affaire et pourra alors agir pour mener à bien le plan conçu, sans qu'il puisse jamais paraître être intervenu spontanément; son intervention ainsi apparaîtra naturelle, réglementaire, forcée, ne pourra donner lieu à aucun commentaire, car c'est une des préoccupations constantes des généraux de rester dans la coulisse. Ils notent bien que s'ils apparaissent trop en vue, ils seront vite suspects et que la vérité, cette vérité qu'ils ont tant redoutée, qu'ils combattent par tous les moyens et par tous les crimes, va apparaître, démontrant leur scélératesse depuis tant d'années. Aussi, toutes les fois que le général Gonse donne un ordre, il l'accompagne de cette remarque qui revient comme un leit-motiv: « Surtout ne compromettez pas l'état-major. » Ce refrain devient si comique qu'on se le répète en riant.

Le chef d'état-major pouvait donc être saisi de ma lettre par le général Billot dès le lendemain 26 au rapport. Le général Billot a bien reçu la lettre, mais il n'en parle point de suite comme c'était espéré. Grand émoi, car il est de toute nécessité que le général de Boisdeffre puisse agir sans tarder, et il ne peut demander au ministre de lui communiquer ma lettre si celui-ci ne lui en parle le premier.

Je reçois alors cette lettre de du Paty :

#### NOTE No 8

*Votre lettre n'est pas encore arrivée au général de Boisdeffre. Il a été décidé que vous le saisiriez directement; trouvez (le mot vous est sauté) ce soir à onze heures à l'endroit ordinaire pour lettre à lui adresser*

Le soir, je reçois l'ordre d'adresser immédiatement au chef d'état-major une lettre qui m'est dictée et par laquelle je lui fais part de la soi-disant demande que m'aurait adressée en février 1894 le capitaine Bro, et je réclame une enquête pour rechercher si les documents que j'étais supposé avoir adressés à cet officier ne seraient pas sortis de mes mains.

Quelques explications sont nécessaires.

Au cours de ses interrogatoires, quand on lui avait montré l'écriture du bordereau, Dreyfus s'était écrié: « Mals c'est l'écriture de Bro ».

Le capitaine Bro était un artilleur breveté détaché comme stagiaire, en même temps que Dreyfus, à l'état-major.

Ce fait, *absolument connu de tous*, par suite du huis clos, était consigné en détail au procès-verbal de l'enquête, pièce gardée dans le secret le plus complet.

D'autre part, un rapport confidentiel de police avait découvert que, dans la maison habitée par Hadamard, le beau-père de Dreyfus, avait demeuré un nommé Braut (même nom mais orthographe différente), en relation avec ledit Hadamard, et qu'on pouvait, par suite, admettre avoir été en relation avec Dreyfus. Cette exclamation de Dreyfus, cette similitude de noms, cette demeure avaient suggéré l'histoire Bro.

Dreyfus, voulant se procurer de mon écriture en quantité suffisante, et surtout de mon écriture contenant des termes militaires, m'aurait écrit sous le nom de Bro, et m'aurait dit que, attaché à l'état-major de l'armée, faisant une étude sur le rôle de la cavalerie légère en Crimée, il me priait de lui fournir, à l'aide des documents que je pouvais avoir, des renseignements sur la brigade qu'avait commandée mon père. Il m'aurait, en outre, demandé de lui adresser ce travail, non au ministère, mais *chez lui*, c'est-à-dire dans la maison habitée par Hadamard.

Je devais, d'après ma consigne, ne plus me rappeler si c'était rue de Châteaudun ou rue Lafayette.

Muni de ce travail, Dreyfus aurait fait le fameux décalque!

J'avais trouvé cette histoire bien invraisemblable (et encore à ce moment les expertises n'étaient pas à prévoir). J'avais fait observer que la première idée qui devait venir à un homme désireux de dissimuler son écriture, c'était d'employer la machine à écrire, mais, comme le disait le colonel Henry, *cela regardait la tête de olonne* et je n'avais qu'à faire ce qui m'était ordonné.



La première lettre que j'adressai au capitaine Bro, lettre dictée, bien entendu, avait pour but d'obtenir une réponse de lui établissant qu'il ne m'avait rien demandé du tout, comme naturellement ce que je disais était parole d'Évangile ; il s'en suivait tout logiquement que quelqu'un s'était servi de son nom.

A cette première lettre, je reçus l'ordre de télégraphier au capitaine Bro, réponse payée, pour confirmer ma lettre et exiger une réponse.

Je reprends : Comme je n'ai pas envoyé, à la minute même, la lettre destinée au général de Boisdeffre, lettre dans laquelle est racontée la soi-disant demande de Bro, et mon soi-disant envoi, lettre qui a pour but de lui permettre de provoquer le ministre à lui communiquer celle du 25, et, d'autre part, de lui permettre d'agir par lui-même. puisqu'il s'agit de faits qui se sont passés quand le capitaine Bro était sous ses ordres directs, on s'impatiente et je reçois coup sur coup les deux cartes suivantes, l'une chiffrée, du colonel Henry :

NOTE N° 9

*Du Paty a dû vous dire d'envoyer de suite au général B. la lettre Bro ; il ne peut rien faire sans cela, au trot.*

Et la NOTE N° 10 du colonel du Paty.

*Le général attend lettre convenue pour Bro ; envoyez-la lui immédiatement, il marchera aussitôt. Demain 4 heures, derrière le Bon-Marché.*

Devant ces injonctions, j'écris, sans plus tarder, la lettre que je porte moi-même à l'hôtel du général (toutes les fois que j'ai eu à m'adresser au général de Boisdeffre, ç'a été à son domicile particulier). Cette lettre était inutile, du reste, le général Billot s'est décidé et lui avait transmis pendant ce temps la lettre.

Je fais d'ailleurs remarquer qu'ayant porté les faits à la connaissance du ministre par la lettre du 25, je n'aurais pas commis l'irrégularité de saisir le général de Boisdeffre d'une question de cette gravité, soumise déjà au ministre, si je n'en avais reçu l'ordre formel.

Mais je reçus aussitôt ordre d'envoyer une nouvelle lettre au

capitaine Bro; il est à Paris, mais je dois lui écrire à Toulouse, et le même jour je reçois aussi la note n° 11 du colonel Henry :

*Ecrivez de suite à Bro la lettre convenue ; adressez-la à Toulouse ; il est à Paris, mais vous l'ignorez. Recommandez votre lettre. Le général va le faire interroger et on établira un procès-verbal de cet interrogatoire.*

Effectivement, le général de Boisdeffre ou le général Gonse, je ne me souviens plus exactement, procède à l'interrogatoire du capitaine Bro, mandé au ministère; cet interrogatoire a lieu dans les formes régulières et procès-verbal en due forme en est dressé. Mais, alors que le chef d'état-major fait procéder dans les formes légales à l'interrogatoire du capitaine Bro de manière à avoir en main une pièce officielle constatant que le dit capitaine ne m'a jamais rien écrit, ni rien demandé, je ne suis même pas interrogé à ce sujet, je ne suis même pas confronté avec lui, je ne suis même pas mandé pour fournir la moindre explication sur cette extraordinaire histoire. Je l'ai racontée, cela suffit et cela se conçoit.

Il faut établir solidement l'idée du décalque et alors on admet comme article de foi mon récit de la demande qui m'aurait été faite; on établit par un interrogatoire régulier que Bro ne m'a fait aucune demande et la conclusion s'impose: la demande m'a bien été faite puisque je le dis, mais par quelqu'un qui s'est dissimulé sous la personnalité du capitaine Bro; ce quelqu'un s'est fait adresser mon envoi rue de Lafayette ou rue de Châteaudun; or, il y a justement une maison qui a deux issues; une sur chacune de ces rues; dans cette maison habite le beau-père de Dreyfus et habitait un Braut, et, précisément, en voyant l'écriture du bordereau, Dreyfus a dit: « C'est l'écriture de Bro »; donc, celui, qui m'a écrit c'est Dreyfus! Quel intérêt avait-il à se procurer de mon écriture? Poser la question, c'est la résoudre. Et le décalque repose sur des bases solides.

A l'enquête de Pellieux, à l'instruction Ravary, je récite ma leçon, et le ministre de la guerre verse le procès-verbal où se trouve relatée l'exclamation de Dreyfus, le procès-verbal de l'interrogatoire du capitaine Bro et un rapport de police constatant qu'un Braut a habité dans la maison Hadamard.

Pour donner encore plus de poids à la chose, et comme on sait que ce Braut est ou mort ou disparu, on fait faire une nouvelle enquête policière pour avoir l'air de chercher ce Braut qu'on sait

bien ne pas pouvoir retrouver. Ce nouveau rapport fait par le commissaire aux délégations judiciaires Bernard est également joint aux autres pièces.

L'enquête devra se faire remettre ces pièces, ma lettre au général de Boisdeffre et les lettres et le télégramme que j'ai adressés au capitaine Bro.

L'interrogatoire des généraux de Boisdeffre et Gonse sera intéressant, si on ne se borne pas, comme à Rennes, à se contenter de leurs démentis dédaigneux, mais insuffisants.

Les faits, sans plus, prouvent que, là aussi, rien ne s'est fait, rien n'a pu se faire qu'avec l'autorisation, l'ordre, la complicité de ces officiers généraux.

J'écris au ministre de la guerre, le 25 octobre, la lettre dont on m'a donné le texte et où l'histoire Bro est annoncée.

Or, si cette lettre n'a pas été écrite à l'instigation du chef d'état-major, s'il ne sait pas que je l'ai écrite, s'il n'en attend pas la communication, s'il ne s'inquiète pas de ne pas se la voir remettre, comment les officiers, avec qui je suis en rapports constants, peuvent-ils savoir que le général Billot ne l'a pas communiquée sur l'heure au susdit chef d'état-major ?

Ils le savent pourtant, et c'est pour cela que je reçois l'ordre de lui écrire, *à lui*, directement; et s'ils le savent, c'est parce qu'il le leur a dit; s'il le leur a dit, c'est parce qu'il savait, lui, général de Boisdeffre, que je l'avais écrite. Puis il y a les lettres de Henry et de du Paty; il y a toutes les pièces versées à l'enquête et à l'instruction; il y a celles dont je réclame la production, elles existent au dossier de mon conseil de guerre pour la plupart; mais en dehors de tous ces documents, les faits suffisent, ils parlent d'eux-mêmes.

Mais il y a plus : C'est sur mes lettres, c'est sur ma demande directe que le capitaine Bro est mandé, qu'il est interrogé; c'est le chef d'état-major qui fait procéder à cet interrogatoire, qui en fait faire procès-verbal, qui verse ce procès-verbal aux débats; et moi qui vais être accusé de haute trahison, je ne suis même pas questionné ! Et cette histoire saugrenue est acceptée sans l'ombre d'une réticence !

J'avance un fait aussi étrange, et on ne se donne même pas la peine de me poser une question, ne fût-ce que pour faire semblant d'en contrôler la vérité. Et à l'enquête du général Pellieux à l'instruction Ravary, devant le Conseil de guerre, tout le monde

se gardera bien de me poser là-dessus la moindre question sérieuse.

Jamais on n'avait pensé que l'écriture du bordereau pût venir au jour, jamais on n'avait pu soupçonner ni prévoir la conduite de l'expert Teyssonnière; quand on s'est senti menacé, il fallait une explication, et cette explication, trouvée absurde d'ailleurs, il fallait le concours et les efforts de tous pour la faire admettre.

La moindre enquête établira nettement le rôle et la responsabilité de l'état-major de l'armée et de ses chefs à ce sujet; cette enquête, il faut la faire sérieuse, et je la réclame.

J'ai signalé précédemment ces faits à M. Waldeck-Rousseau; je lui ai offert d'en faire la preuve en encourageant tous les risques; il n'en a pas tenu compte, mais, huit jours après, pour me faire taire, il a fait brusquement reprendre la fameuse instruction qu'on a tenue près de deux ans suspendue sur ma tête et m'a fait *illi eo* condamner à la prison. Toujours le même système.

Dans l'enquête, il sera utile de relever la date du jour où le capitaine Bro est mandé au ministère, celle de son interrogatoire avec les dates de mes lettres et télégrammes à lui adressés. Au cas où on les aurait supprimés, il est aisé de retrouver la date de la lettre recommandée adressée à Toulouse et celle du télégramme, on verra la concordance; le témoignage du capitaine Bro sera aussi à recueillir; il faut remarquer qu'il n'a été entendu ni à l'enquête Pellieux, ni à l'instruction. On pourra, en l'interrogeant, constater qu'à la date de février 1894, où j'avais reçu l'ordre de placer sa demande, il était en permission; c'est pour cela que cette époque avait été choisie. En se rapportant aux procès-verbaux de l'enquête Pellieux, de l'instruction Ravary, les séances de mon Conseil de guerre, il sera facile de constater que non seulement le capitaine Bro n'a pas été cité comme témoin, mais que, pour ainsi dire, aucune question sérieuse ne m'est posée sur cette histoire. Officiers enquêteurs comme officiers juges se bornent à écouter ce que je dis, l'accepter comme hors de doute, mais de même que rien n'a été fait à l'état-major général pour contrôler mon affirmation, rien n'est fait à l'instruction ni aux débats. Cette base, bien qu'on l'ait consolidée par tous les moyens, est trop fragile pour qu'on risque de l'entamer dans une discussion même réglée d'avance, et, cependant, somme toute, c'est sur elle que repose en premier lieu toute l'histoire du décalque; l'envoi Bro frappé de suspicion, la fable du décalque devient impossible.

L'affaire Bro ainsi mise en batterie, le gouvernement mobilisé, le service de communication bien établi plusieurs fois par jour entre moi et mes chefs, ma leçon bien apprise, le document libérateur à copier au premier signal, l'état-major se tenait prêt aux événements. Il était averti fort exactement, par des moyens que j'ai toujours ignorés, des projets de ses adversaires, et, le 13, en même temps qu'était décidé l'envoi au ministre du document libérateur, je reçus du colonel du Paty le papier que l'état-major appelait « *la plaquette* » et connu depuis sous le nom de l'article « *Dixi* », avec l'ordre de demander à M. Drumont de le publier immédiatement.

Dès le débat, en effet, le colonel du Paty m'avait remis une sorte de récépissé des manœuvres du colonel Picquart en me disant de le faire imprimer à un millier d'exemplaires à envoyer à toute la presse et à tous les sénateurs et députés, mais il fallait que cela fût imprimé sans que l'imprimeur en connût la provenance.

Je lui avais représenté toutes les difficultés et c'est alors qu'il me prescrivit de le faire porter, mais sans paraître moi-même, à l'imprimerie « *de la Croix* ».

Ce fut M<sup>me</sup> Pays qui fit la démarche. La chose n'ayant pas réussi, on y avait renoncé et le colonel m'avait dit dans sa note de réclamer « le manuscrit de la plaquette ».

Cette plaquette avait été depuis remaniée, complètement changée dans sa dernière partie, et j'ai déjà dit comment je l'avais portée à M. Drumont.

Dans sa déposition devant mon conseil d'enquête, M. de Bois-sandrè a expliqué comment, au journal, on avait, dès le premier moment, été fixé sur l'origine de cet article.

**Sûr ainsi de l'appui de la *Libre Parole*, comptant sur certains autres journaux avec lesquels il était déjà en rapports, l'état-major chercha à s'assurer de suite le concours, auquel il attachait une très grande importance, de l'*Intransigeant*, et c'est pourquoi M. le général de Boisdeffre envoya son propre chef de cabinet, le commandant Pauffin de Saint-Morel, à M. Rochefort.**

Dans les tout derniers moments qui précédèrent la dénonciation Mathieu Dreyfus, l'état-major, qui savait l'attaque imminente, voulut prendre les devants encore davantage et, durant une entrevue de plusieurs heures dans un fiacre qui nous promenait

aux coins les plus écartés de Paris, le colonel du Paty me dit de demander immédiatement à être traduit devant un conseil de guerre.

Je trouvai cette idée le comble de l'absurde, lui dis qu'ils perdaient tous complètement la tête et que, puisque l'ordre était de cacher toutes nos relations, il était imbécile que j'eusse l'air de m'affoler à ce point sur une simple lettre anonyme. Mes raisons furent acceptées.

Vient la dénonciation Mathieu Dreyfus. Dès la première heure, Mme du Paty ou un des fils du colonel, je ne me souviens plus au juste, mais Mme du Paty est venue à deux ou trois reprises chez Mme Pays, vient dire qu'il faut que je demande immédiatement une enquête ; j'exécute l'ordre ; le soir je reçois, ainsi que je l'ai raconté précédemment, la lettre du ministre m'accusant réception du document libérateur, et, dès le lendemain matin, je suis informé, par le colonel Henry, que le général de Pelleux, mon chef direct, puisque je suis en non activité, est chargé de l'enquête et que l'état-major va le mettre au courant dans la mesure nécessaire.

Le général de Pelleux, est, en effet, appelé au ministère de la guerre où il est renseigné.

J'en suis averti ce jour où ce fait se produit, plus tard le général de Pelleux me le dira lui-même et, enfin, il prendra soin de le faire savoir à tout le monde au moment de la mort du colonel Henry. En effet, le général de Pelleux connaissait, au *Gaulois*, M. de Malzières, son ami et même, je crois, un peu son parent. M. de Malzières a été, à différentes reprises, l'interprète du général dans ce journal, et deux ou trois jours après la mort d'Henry, dans le *Gaulois* du 2 ou du 3 septembre, M. de Malzières, parlant au nom du général de Pelleux, disait qu'au cours de l'enquête dont il avait été chargé, il avait reçu du général Gonse communication de pièces secrètes. L'affirmation, facile à retrouver, est précise et formelle, mais elle a pu échapper aux membres de la chambre criminelle devant lesquels le général de Pelleux n'est pas cité, et parlant à l'abri du huis clos, de ce huis clos que tous croient inviolable et qui leur permet tant de mensonges, le général Roget qui sait tout, qui est au courant de tout, déclarera plus tard, sous la foi du serment, que le général de Pelleux n'a point été informé.

Dans cet article, le général de Pelleux fait même préciser par M. de Malzières que le général Gonse lui a communiqué le faux Henry, et aggravant son faux témoignage, le général Roget affir-

mera que le général de Pelleux n'a connu ce document que longtemps après mon acquittement. Pendant toute cette enquête, les collusions entre moi et l'état-major sont, je ne dirai pas de tous les jours, mais de tous les instants, car elles se produisent plusieurs fois par jour.

Le colonel du Paty va être interrogé par le général de Pelleux. Il m'adresse à ce propos différentes notes, une a été conservée, celle dite aux deux écritures. Bien qu'elle soit connue, je la représente, car elle est fort importante.

Le général de Pelleux a bien été informé, mais il n'a pas été informé *de tout*, tant s'en faut ; il sait cependant bien des choses.

#### NOTE N° 13

Dans le cas où le général de Pelleux me demanderait si j'ai eu des rapports avec vous, j'ai l'intention de dire ceci qui est sensiblement vrai :

Dès que nous avons été informés anonymement de la trame ourdie contre le commandant Esterhazy, je compris l'importance qu'il y avait à le prévenir, pour empêcher un acte de désespoir. Je suis donc entré en rapports avec lui par des moyens que je désire taire pour ne pas compromettre des tiers vis-à-vis desquels je suis lié d'honneur ; je dois dire cependant que « la dame vollée » est tout à fait étrangère à ces relations.

Mes rapports avec le commandant Esterhazy ont eu pour effet de l'empêcher de prendre des mesures extrêmes, car il avait été prévenu de son côté. Dès que j'ai vu qu'il avait en sa possession une pièce secrète, tous mes efforts ont tendu à la lui faire rendre en faisant appel à ses sentiments patriotiques et j'y ai réussi d'ailleurs sans difficultés.

Mon intervention a donc été employée à modérer une exaspération très légitime. Je me suis abstenu de lui rien faire communiquer ayant un caractère secret ; les renseignements de cette nature qu'il a pu avoir lui sont venus d'une autre source. Je suis étranger à la campagne contre Picquart.

Le général de Buisdeffre n'est pas sans savoir d'ailleurs que j'ai eu des relations indirectes avec le commandant Esterhazy.

A partir du moment où le commandant Esterhazy a eu des appuis et un avocat et a écrit dans les journaux, j'ai cessé ces relations devenues inutiles.

Comme il a pris un engagement d'honneur vis-à-vis de moi, je le dégagerai de sa parole par un mot, si vous le désirez, **car sans cela il se croira obligé de nier ces relations** ; ainsi sa parole subsistera comme la mienne vis-à-vis des tiers.

En conséquence :

1<sup>o</sup> Tant que vous n'aurez pas reçu une lettre officielle de moi, vous n'êtes pas censé me connaître ;

2<sup>o</sup> Restez muet sur la **nature** des rapports que nous avons eus ensemble, vous retranchant derrière des engagements vis-à-vis de **tierces personnes** ;

3<sup>o</sup> Maintenez que ces rapports ont été purement des encouragements, des conseils de modération et des appels à vos bons sentiments pour rendre la pièce et sont complètement étrangers à l'affaire de la femme voilée ;

4<sup>o</sup> Jamais je ne vous ai rien divulgué de confidentiel et ce n'est pas moi qui vous ai dénoncé Picquart.

Voilà le terrain sur lequel je me placerai, pénétrez-vous bien de tout ce que je cache en rouge (1) et détruisez. Vous comprenez combien il est important d'être bien d'accord pour vous comme pour moi.

Tout va bien, la personne qui a été chercher les fameuses lettres de Picquart en style convenu est précisément l'auteur du télégramme signé Blanche, lequel est de son écriture un peu déguisée.

La police a mis la main dessus, c'est une amie de Curé. On pourra prouver que le Roumain ne vous a rien remis.

Le Roumain est un officier roumain détaché à Fontainebleau, je crois, que je n'avais jamais vu, dont j'ignorais le nom et jusqu'à l'existence et que Picquart avait imaginé être en relations avec moi et me fournir des documents. Ce Roumain fournissant des renseignements à un officier français sur l'armée française était déjà une idée cocasse ; en tout cas, je pense que cet officier avait bien fait de se plaindre à son gouvernement des soupçons outrageants de Picquart.

Le colonel du Paty commence par dire qu'il taira les moyens par lesquels il est entré en rapport avec moi pour ne pas compromettre des tiers vis-à-vis desquels lui et moi sommes engagés.

Cela se rapporte à ce fait que, dès le début, du Paty, comme

---

(1) Les mots que du Paty dit cachés en rouge sont ceux imprimés en grasse dans la note 13.



Henry, ont insisté d'une façon toute spéciale pour que jamais les généraux de l'état-major ne soient découverts, c'est surtout à propos de l'histoire Bro qu'ils sont préoccupés d'être assurés de mon silence. Vous ne laisserez jamais soupçonner l'intérêt que vous portent les généraux! m'est-il répété sans cesse. Du Paty se juge obligé de dire que le général de Boisdeffre a connu nos relations et il va de soi que, dans de pareilles circonstances, s'il les a connues, c'est qu'il les a approuvées, en admettant même, pour un instant, qu'il ne les ait pas ordonnées.

Mais ou le général de Pellieux est déjà au courant de ce rôle du général de Boisdeffre et dans ce cas il n'a pu en avoir connaissance que par le général de Boisdeffre lui-même ou par le général Gouze, ou il l'ignore.

Et alors il est impossible que, devant une affirmation aussi grave que celle du colonel du Paty déclarant que c'est à la connaissance et par conséquent avec l'assentiment du chef d'état-major général qu'il est en relations secrètes avec un officier accusé du crime de haute trahison, le général de Pellieux ne rende pas compte sur le champ au général de Boisdeffre d'une pareille déclaration, qu'il ne provoque pas des explications, il est même inadmissible qu'il n'en informe pas sur l'heure son chef direct le gouverneur de Paris, qu'il n'en saisisse pas le ministre. De toutes façons, cette lettre du colonel du Paty prouve irréfutablement que, dès la première heure, le général de Pellieux a été mis au courant des rapports indirects du général de Boisdeffre avec moi, ou, au pis aller, qu'il les a connus au cours de son enquête.

Pour que le colonel du Paty puisse affirmer être prêt à faire sous la foi du serment une telle déposition, il faut qu'il y soit autorisé par le général de Boisdeffre lui-même, car un démenti du chef d'état-major aurait pour le colonel des conséquences trop graves.

Il résulte encore de cette lettre ce qui résulte déjà de ce que j'ai dit tout à l'heure de l'affaire Bro, ce qui résulte de l'enquête du général Renouard, ce qui résultera encore de bien d'autres faits que je vais établir par la suite, c'est que le général de Boisdeffre a menti, a fait un faux témoignage lorsqu'il a affirmé devant des juges son ignorance, lorsqu'il a prétendu ne rien connaître. Le général de Boisdeffre savait tout ce qui se passait entre ses officiers et moi,

et ses officiers n'agissaient que par ses ordres. Et ce ne sont ni Henry, ni du Paty, petits lieutenants-colonels, qui ont donné l'ordre au général de Pellieux de se rendre au ministère et qui, de leur propre autorité, lui ont montré des documents.

Viennent les lettres à M<sup>me</sup> de Boulancy ; je m'expliquerai une bonne fois plus loin sur elles. Ces lettres, je ne les nie pas. Bien qu'une porte des traces d'altération certaines. Mais, au fond, c'est secondaire. Sur quoi doit porter l'enquête ? Qui est-ce qui l'a motivée ? Une déclaration de Mathieu Dreyfus m'accusant, sans plus, d'être l'auteur d'un document attribué à son frère. Ou il ne faut pas faire d'enquête et s'en rapporter simplement aux expertises de 1894, ou, si l'on en fait une, il faut rechercher simplement si le bordereau est de moi.

Les experts en écriture n'ont pas même été frappés de cet ineffaçable ridicule que les experts antidreyfusards et dreyfusards ont attaché depuis à leur profession ; il faut donc faire expertiser à nouveau le bordereau. Point du tout ! ce sont les lettres à M<sup>me</sup> de Boulancy qui sont expertisées. Elles n'ont rien à faire avec la dénonciation M. Dreyfus, et si véritablement l'état-major ne savait pas la vérité ; s'il croyait réellement le bordereau de Dreyfus, ce système serait inexplicable. Je passe sur cette enquête connue. J'ai pris pour avocat M<sup>e</sup> Tézénas. Fidèle à ma consigne, je ne lui ai, les premiers jours, rien dit. Cependant, en présence des événements, je préviens qu'il serait bon de lui laisser entrevoir les protections qui me couvrent, car sinon il est en droit de s'étonner que je ne me conforme pas toujours à ses indications.

Cet avis est écouté, et l'état-major entre directement en relations avec mon conseil. Le colonel du Paty vient le voir et reçoit chez lui M. Jeanmaire, secrétaire de M<sup>e</sup> Tézénas. Ce dernier reçoit même des lettres qu'il a certainement conservées et qui l'éclairent non sur les faits, mais sur les hauts personnages qui me font adresser des instructions, par qui je suis protégé.

L'enquête est finie, je reçois l'ordre de demander à être traduit en Conseil de guerre, et c'est le général de Pellieux qui corrige ma demande. La raison donnée est qu'un Conseil de guerre ayant déclaré le bordereau de Dreyfus, il faut qu'un autre Conseil déclare qu'il n'est pas de moi.

Je ferai cependant encore remarquer, dans cette note, l'attention.

du colonel du Paty à mettre sur le compte de la femme voilée tous les renseignements confidentiels que j'ai pu avoir.

C'est la démonstration, pour qui veut lire, que cette figure n'est pas le produit de mon imagination, mais qu'elle a été inventée en haut lieu pour les besoins de la cause ; j'ai montré précisément, d'ailleurs, que la première trace apparaît bien antérieurement dans la lettre à Picquart, signée Speranza.

### **L'instruction Ravary. — L'expertise du bordereau**

L'instruction confiée au commandant Ravary commence immédiatement, et, à partir de ce moment, les rapports deviennent, s'il était possible, entre l'état-major et moi, encore plus fréquents que pendant l'enquête, les ordres que je reçois, plus précis et plus impérieux. Tous les jours, dans l'après-midi, le commandant Ravary procède aux interrogatoires ; les séances durent souvent jusque 6 heures du soir, et régulièrement à la communication du soir, je suis mis au courant exactement de ce qui s'est passé dans la séance de la journée, et averti de ce que je dois dire au cas où c'est moi à être interrogé le lendemain.

Le commandant Ravary rend donc compte journallement à l'état-major du résultat de son instruction ; il est bien évident que ce n'est pas au colonel Henry, encore moins au colonel du Paty, entendus comme témoins, qu'il adresse ce compte rendu ; il ne peut l'adresser qu'aux généraux, ce sont donc eux qui communiquent ces rapports et qui les communiquent pour qu'ils me soient transmis sans retard. Quelle que soit la diligence de Ravary, son compte rendu ne peut parvenir au ministère qu'après la fermeture des bureaux ; il faut donc qu'il y ait entre les généraux et les officiers chargés de me renseigner des conférences après-dîner, car les communications sont faites généralement à mes intermédiaires entre 10 et 11 heures du soir.

Tous les soirs, sans exception, un échange de notes appuyées la plupart du temps de commentaires verbaux, et lorsque, ainsi que cela est arrivé plusieurs fois, quittant le Cherche-Midi, je veux soumettre un point sur lequel je demande une indication spéciale, M<sup>me</sup> Pays se rend *de suite* au domicile du colonel, qui a le temps, s'il ne peut le faire lui-même, de provoquer une réponse avant la communication du soir.

Comme le général de Pellieux, le commandant Ravary a été mis au courant de certaines choses de ce qui est nécessaire; le colonel du Paty me le fait savoir, le colonel Henry également; il m'écrira un jour cette note :

NOTE N° 14

*Soyez donc tranquille, Ravary sera mandé à la boîte et il sera stylé. On lui fera voir tout ce qui sera nécessaire. C'est entendu, tout marche très bien.*

Mon avocat a été averti par un visiteur anonyme qu'un portefeuille appartenant à Reinach a été oublié dans un compartiment du chemin de fer par son propriétaire.

Bien que celui-ci l'ait fait réclamer immédiatement avec la plus vive instance, son contenu a été vu par divers employés qui en ont apprécié la gravité.

Une enquête faite aussitôt, à la demande de M<sup>e</sup> Tézénas, par le journal *le Jour* confirme en tous points cet avertissement et donne les noms des employés.

Mon conseil demande officiellement qu'ils soient entendus comme témoins. Ici, surgit tout à coup un obstacle.

Le général Billot ne veut pas de cette audition gênante pour son ami Reinach qu'il cherchera longtemps encore à ménager par tous les moyens; et tandis que les employés sont, de la part de leurs chefs, l'objet de pressions, de promesses, de menaces, Ravary fait, de son côté, la sourde oreille et je reçois le conseil de renoncer à faire citer ces témoins.

Mais mon droit est absolu, et je persiste, disant que je vais faire signaler cette attitude au ministre, et je fais porter une note très formelle à ce propos. Le lendemain, le colonel du Paty m'adresse la

NOTE N° 15

*« Oui, faites passer un fil dans ce sens, mais sans insister. On citera les employés de la gare et le télégraphiste.*

*Je vous ai transmis l'ordre, vous n'avez qu'à vous y conformer. Ce n'est pas le moment de discuter. Envoyez M<sup>me</sup> P... ce soir, 10 h., à l'Esplanade.*

Je ne me souviens plus de ce dont il s'agit dans la première

phrase. Je recevais, d'ailleurs, à chaque instant ou je provoquais des ordres relatifs à des notes à faire passer dans la presse.

Les employés furent donc cités. Leurs témoignages établirent clairement, car ils furent très nets, les imitations de mon écriture que Reinach portait dans sa serviette; mais, malgré mes efforts, Ravary se refusa à les faire entendre à l'audience. Le général Billot couvrait Reinach. Les dépositions de ces employés existent néanmoins aux archives de la justice militaire; il est aisé de les retrouver, ainsi que la demande de Me Tézéas, insistant pour l'audition de ces témoins.

Il fallait tout de même faire expertiser le bordereau. Cette question des experts préoccupait à un haut point l'état-major qui avait cru, au premier moment, possible de cacher, jusqu'à la fin de l'expertise, leurs noms au public. Il redoutait, en effet, beaucoup des démarches que pourraient faire auprès d'eux les dreyfusards. Ces noms ne furent tenus secrets, d'ailleurs, que peu de jours, mais à peine furent-ils désignés, encore ignorés de tout le monde, que je fus informé de leur nomination, et je reçus la note suivante dont une partie a été déjà publiée par moi dans le journal *le Matin*, en 1899 :

NOTE N° 16

émanant du colonel du Paty.

*Les experts sont désignés. Vous aurez demain leurs noms. Ils seront vus, soyez tranquille. Tenez-vous-en absolument à ce qui a été décidé.*

*Que Mme P... vienne demain, et non votre neveu, à neuf heures, derrière la manutention.*

*Oui, on a fait venir B..., et on lui a montré tout ce qu'il fallait. Ce que dit votre avocat est stupide. Exécutez absolument ce qui vous est dit et n'en sortez pas.*

*Ces témoignages n'ont aucune espèce d'importance.*

*Le général se fera citer; c'est entendu.*

R..., c'est le commandant Ravary. Les témoignages sans importance sont ceux de gens que les dreyfusards faisaient citer et qui prétendaient m'avoir entendu tenir des propos incohérents, entre autres un barbier dans la boutique duquel je n'avais jamais mis les pieds.

**Les experts seront vus. Il est bien évident que ce n'est pas pour le plaisir de considérer leurs visages qu'ils seront vus, et il n'est pas probable que ce soit un personnage sans importance qui aurait eu l'autorité nécessaire pour remplir le but où tendait cette visite.**

Une lettre fort curieuse de l'expert Belhomme, adressée au ministre de la justice au moment où il fut désigné, et écrite à la suite de cette entrevue, sera intéressante à retrouver.

Tout le temps, l'ordre m'est répété à satiété, verbalement, par écrit, mes intermédiaires me le rapportent à chaque instant, de m'en tenir en toutes choses à ce qui m'est prescrit ; je ne prononce pas un mot, je n'avance pas un fait sans y être autorisé.

L'expertise commence. A ce moment, M<sup>e</sup> Tézénas, qui n'est pas au courant de la vérité, veut faire expertiser mon écriture avec celle de Dreyfus, et, un matin que j'arrive chez lui avant de me rendre au Cherche-Midi, il m'annonce qu'il vient d'envoyer par son domestique une demande officielle dans ce sens. Cette demande de Tézénas existe aux archives de la justice m'italre, comme une pièce facile à retrouver. Je ne dis rien et me rends à l'Instruction. Je trouve dans le cabinet du commandant Ravary celui-ci, le commandant Hervieu, commissaire du gouvernement, le greffier Valunelle, M. Belhomme, l'expert, et peut être un des autres experts ; mais, pour ce dernier, je n'en suis pas certain, tandis que je suis sûr de la présence des quatre autres personnes.

Elles ont toutes l'air fort agité.

A peine suis-je entré que Ravary m'interpelle brusquement :

« Qu'est-ce qui prend à votre avocat ? me dit-il. J'ai reçu de lui » une lettre extraordinaire ; il demande une expertise de votre » écriture avec celle de Dreyfus. Je ne le suivrai pas sur ce terrain, » vous pouvez l'en avertir, et je refuse de faire droit à sa demande ».

Cette colère du rapporteur et la gaffe de mon avocat m'amuse et je dis à Ravary que je ne crois pas qu'il ait ce droit. Il me répond que j'ai me trompe, qu'en tout cas il le prendra et demande l'assentiment du commandant Hervieu.

En même temps, Belhomme se lève et déclare formellement et solennellement que si la défense persévérait dans la voie où elle semblait vouloir entrer, il refuserait de se prêter à une pareille manœuvre et se récuserait.

Je n'insistai pas, prévins, en quittant le Cherche-Midi, M<sup>e</sup> Tézénas

de l'incident, et, le soir, j'étais vigoureusement rappelé à l'ordre pour cette initiative malencontreuse. Je dis alors qu'il était nécessaire que M<sup>e</sup> Tézénas fût mis au courant de certaines choses, par d'autres moyens et, dès lors, *il fut en rapport constant et direct avec l'état-major.*

Il ne pourra me démentir, s'il est interrogé au cours de l'enquête. Voici encore une de ces notes comme j'en recevais chaque jour :

NOTE N<sup>o</sup> 17

émanant du colonel du Paty.

*Vous serez interrogé demain sur vos rapports avec S... Maintenez-vous absolument sur le terrain qui a été convenu, et ne vous laissez aller à entrer dans aucun autre détail.*

*L'expert chimiste sera vu également.*

*Les autres marchent très bien. Je tâcherai de faire ce qu vous demandez, mais cela ne presse pas ; en tout cas, cela viendrait qu'après le conseil de guerre.*

S... désigne le colonel Schwartzkoppen. Je vais en parler plus en détail. Je prends tout de suite dans cette note ce qui a trait à l'expert-chimiste, adjoint aux trois autres pour les lettres Boulançy, et à l'attitude des autres.

La phrase finale se rapporte à une demande relative aux lettres Boulançy ; je voulais qu'on en finisse avec cette expertise qui durait éternellement, et je trouvais étrange que les experts obéissent si rapidement à l'impulsion qui les dirigeait dans la question du bordereau et fussent si longs à se décider pour les lettres dont l'une était évidemment truquée.

**C'est pour cela, du reste, qu'un jour je me rendis, procédé fort singulier, je l'avoue, directement chez M. Belhomme qui opérait comme une sorte de chef des experts. Mais le procédé fut encore plus singulier de sa part en me recevant pendant trois longues heures. M. Belhomme a ergoté à ce sujet. J'avais dit y avoir été de une heure à quatre heures ; il a dit que je me trompais, que je n'étais arrivé qu'à deux heures ; soit, de 2 heures à 5 heures, mais il n'en est pas moins**

établi qu'au cours de l'expertise, j'ai eu avec lui une longue conférence où évidemment je n'ai pas parlé de la température.

Les experts s'embrouillaient dans leurs explications; l'état-major me les faisait cependant donner comme étant tout à fait sûrs; j'écrivis une fois à ce sujet, et le brouillon de la carte déchiré fut retrouvé dans une grande potiche chinoise chez M<sup>me</sup> Pays et reconstitué par Bertulus. J'y faisais allusion aux assurances qu'on me donnait à leur égard. Cette note était destinée, comme certaines autres, à être soumise aux généraux. J'y disais : *Vous dites que vous êtes sûrs de vos experts.*

Cependant le rapport des experts était déposé; il me fut aussitôt communiqué. L'état-major était enchanté. Je le trouvais fort insuffisant et je le dis longuement à M. Jeanmaire avec qui j'en parlais, chez lui, deux heures après que nous l'avions reçu.

Il se souviendra même que ce jour-là ou la veille de la réunion du conseil, je ne pourrais préciser, mais certainement un de ces deux jours, vers six heures du soir, dans son cabinet, le général de Pellieux vint pour bien régler certains points en une des séances. Un journaliste, M. Charles Roger, ou M. de Boisandré, était même là, je crois, au moment de l'arrivée du général, et se retira à son entrée. Il y avait un point fort important à régler, c'était celui du huis clos. Les dreyfusards demandaient à cor et à cri les audiences publiques; l'état-major ne s'en souciait pas, et il avait raison, non seulement à cause de ses intérêts, mais parce que dans aucun pays on n'a jamais eu l'idée de juger en public des procès de haute trahison. Un des résultats les plus clairs de l'affaire Dreyfus a été, sous prétexte de punir un acte de trahison, de faire si bien qu'aujourd'hui tout ce qui peut intéresser la défense nationale est connu du monde entier et qu'en revanche la France ne trouve plus à employer pour son service un seul agent qui en vaille la peine.

Donc, on ne voulait pas du huis clos. Mais, après beaucoup de débats et devant les clameurs des dreyfusards, on s'arrêta à un moyen mixte. Tous les témoins civils seraient entendus en audience publique et les témoins militaires le seraient à huis clos.

Quand je fus averti de cette détermination, je dis tout de suite qu'il fallait englober les experts dans le huis clos. L'état-major était tellement ravi du rapport des experts que ma proposition fut d'abord dédaigneusement rejetée, mais j'insistai si vivement que je reçus enfin l'avis suivant du colonel du Paty :



NOTE N° 18

*Convenu, les experts seront entendus à huis clos. Pour l'entrevue de Bâle, appelez ou Henry ou le général Gonse Ils en parleront, du reste, les premiers. »*

Je dirai tout à l'heure ce que veut dire cette seconde phrase ; j'en finis avec les experts. Les experts furent donc portés sur la liste des témoins après les officiers. De sorte que cette liste comportait : 1° les témoins civils, 2° les témoins militaires, 3° les experts.

Le huis clos prononcé par les officiers ne fut pas supprimé après eux et les experts furent entendus à huis clos.

Il est à remarquer qu'aucun prétexte sérieux ne pouvait être invoqué, car toute la discussion ne pouvait porter que sur des questions graphiques, le texte même du bordereau, c'est-à-dire ce qui pouvait être prétendu intéresser la défense nationale, étant depuis longtemps archi-connu et rabâché par tout le monde.

Quand je dis les experts, je me trompe, c'est l'expert qu'il faut dire, car, des trois, Belhomme fut seul entendu et quelques instants seulement, le président déclarant inutile de l'entendre plus longtemps et d'entendre les autres. Aucune question ne me fut posée, d'une façon sérieuse, au cours de l'audience sur la question matérielle du bordereau.

Il résulte donc de ces faits :

1° Que, dès 1894, l'état-major n'a pas traité le bordereau comme un document authentique, mais que tout, au contraire, dans ses procédés, prouve qu'il lui a fait subir des altérations voulues.

2° Qu'il n'y a jamais eu aucun doute sur le fait que ce document était mon œuvre, et que tous les efforts ont été faits dès que j'ai été appelé à Paris pour, au moyen d'une série de machinations, de manœuvres, impossibles à mener à bien sans le concours absolu et concordant de tous, préparer sur des bases solides l'histoire du décalque ;

3° Qu'après la dénonciation Mathieu Dreyfus tous les efforts n'ont pu être faits, étant données les circonstances, la personnalité et le grade du général de Pellieux, que par les officiers généraux de l'état-major général ;

4° Qu'à l'instruction du commandant Ravary, les mêmes efforts ont continué, plus suivis, plus énergiques encore, que les experts s'y sont prêtés de la façon la plus complète, après

avoir été vus et prévenus, et qu'enfin, pour les mêmes motifs le conseil de guerre a compris, dans le huis clos, la déposition de ces mêmes experts, déposition qui n'a même, pour ainsi dire, pas eu lieu.

La conclusion vient d'elle-même à l'esprit.

Je reviens un instant sur la note n° 16. Elle se termine par cette phrase : *Le général se fera citer; c'est entendu.*

Le général ici est le général Gonse, à cette époque et malgré sa prudence et ses précautions, si acharné à ma défense. J'avais dit qu'il était nécessaire que les généraux ne se contentassent pas de rester dans la coulisse et qu'il fallait que l'un d'eux, au moins, vint ouvertement témoigner.

*Le général se fera citer* fut la réponse, et, en effet, si on fait l'enquête sérieusement, elle établira que le général Gonse n'était pas dans les premiers témoins désignés, qu'il n'a pas été cité à ma requête officielle et qu'il est venu s'offrir lui-même comme témoin au cours de l'instruction, sans que rien en apparence ne motivât son entrée en scène.

### **Les rapports entre Esterhazy et Schwartzkoppén. — Le faux Panizzardi**

L'état-major a toujours, de tout temps, dès les premiers jours où elles ont commencé, connu mes relations avec le colonel de Schwartzkoppén. Tous les faux témoignages, tous les mensonges du monde ne peuvent cependant prévaloir contre certains faits, et il est clair que lorsque j'apportais au colonel Sandherr des renseignements, je les tenais de quelque part.

Lorsque je reçois toute faite la lettre du 25 octobre, cette fameuse lettre, que je dois savoir par cœur, le nom du colonel de Schwartzkoppén y est mis en toutes lettres et c'est l'état-major ici qui prend lui-même les devants et fournit une explication. Plus tard, quand je vais être interrogé sur mes rapports avec S..., je suis prévenu la veille que cette question qu'il faut bien aborder, puisqu'on m'en a fait parler moi-même le premier, va m'être posée le lendemain. On s'est donc occupé de la façon dont elle me sera posée et je reçois l'ordre de me maintenir sur le terrain qui a été convenu et de ne point me laisser entraîner dans aucun détail. Du reste, cette question, qui aurait dû être considérée comme très

importante, est à peine effleurée; il n'y a, pour s'en convaincre, qu'à se rapporter aux procès-verbaux des interrogatoires; elle est à peine effleurée par le commandant Ravary comme elle l'avait été à peine par le général de Pellieux, comme elle le sera moins encore par le général de Luxer. Aucun de ces trois officiers, aucun des juges ne me fera la moindre question, ne serait-ce que pour me demander si je parlais avec Schwartzkoppen d'autre chose que de la pluie et du beau temps.

Et si on rapproche de ces faits la manière dont Ravary a été stylé, la façon dont le général de Pellieux a été renseigné par les généraux, le rôle qu'il a tenu pendant les audiences, guidant le général de Luxer qui, du reste, m'avait reçu personnellement lui-même, en tête à tête dans le cabinet du commandant Hervieu au Cherche-Midi, deux jours avant ma comparution devant le conseil de guerre, ainsi que l'enquête l'établirait facilement, en interrogeant divers témoins dont je fournirai les noms, tels que le greffier Valuallé et d'autres; si on rapproche tous ces faits, dis-je on conclura que ce n'est pas un singulier hasard qui fait garder à tous ces officiers, qu'ils remplissent les fonctions de juges enquêteurs ou de juges au tribunal, un si discret silence sur ce point important.

Je suis accusé de haute trahison, j'ai été en rapports, de par mon propre aveu, de par la déclaration même qui m'a été prescrite dans la lettre du 25 octobre, avec le chef reconnu de l'espionnage allemand en France, avec cet officier dont les agissements ont suscité maintes fois les protestations, les plaintes du service des renseignements, et nul de ceux qui m'interrogent, nul de ceux qui me jugent, ne cherche à savoir quelles ont pu être mes relations avec l'attaché militaire, qu'un rapport du colonel Sandherr, daté des premiers mois de 1894, signalait comme manquant formellement aux engagements pris par son gouvernement et traitait de félon diplomatique!

C'est bien étrange, mais il y a quelque chose de plus étrange encore.

Il existe un rapport de police qui n'est pas niable, car son existence a été établie nettement devant le conseil de guerre de Rennes; M. le général Roget a même été interrogé à son sujet.

Ce rapport est, je crois, de l'agent Devernine dont j'aurai à parler plus tard; mais qu'il soit de cet agent ou d'un autre, peu importe. Il existe, cela suffit.

Ce rapport établit, fait exact, que le 23 octobre, jour de l'entrevue de Montsouris, je me suis rendu vers 2 h. 30 à l'ambassade d'Allemagne; il entre même dans des détails précis sur la voiture que j'ai prise pour y aller et puis c'est tout.

C'est fort curieux. J'arrive de la campagne, j'y suis depuis longtemps; si on m'a filé jadis, du temps de Picquart, il y a longtemps qu'on n'a plus eu l'occasion de me filer; nul ne sait ma présence à Paris que l'état-major qui m'y a fait venir et je suis aussitôt filé à nouveau par un agent du ministère de la guerre!

C'est donc l'état-major qui me fait suivre.

Cette filature est également singulière.

**Je ne me suis jamais caché en allant à l'ambassade d'Allemagne, j'y ai toujours été de la manière la plus apparente, j'y ai même été en uniforme; de sorte que, si on avait pu avoir quelque doute, être trompé par une ressemblance, ces venues en uniforme établissent bien évidemment que c'était moi, bien moi et pas un autre qui y venais.**

**Mais au moment où je vais être accusé de haute trahison, cette visite à 2 heures de l'après-midi, à deux pas du ministère de la guerre, mérite l'attention.**

Il serait intéressant de savoir combien de temps je suis resté dans cet endroit, comment j'en suis sorti et où j'ai été en en sortant. Le rapport est muet. C'est très fâcheux, car voici ce qui s'est passé : **Je suis venu trouver le colonel de Schwartzkoppen très carrément, non pas pour le menacer, comme on l'a si ridiculement dit, ni pour jouer une comédie, mais pour lui dire qu'il m'avait raconté jadis qu'il avait, dans l'armée, autant d'espions qu'il voulait, qu'il en avait même au ministère de la guerre et qu'il m'a même parlé d'un capitaine et d'un artilleur, et qu'en conséquence, moi qui crois à la culpabilité de Dreyfus, d'après ce que j'ai toujours entendu raconter par ceux à même d'être les mieux renseignés, je le prévien de ce dont je suis averti moi-même, des tentatives de la famille Dreyfus pour rouvrir l'affaire, sur mon dos, et comme je pense que cela pourrait avoir pour lui des conséquences désagréables, il serait bon qu'il fit prévenir la famille de la culpabilité de Dreyfus, ce qui arrêterait cette affaire.**

Le colonel ne s'indigne pas du tout, comme l'ont raconté les dreyfusards; il me dit que c'est une nouvelle très embêtante (*sic*), il ne proteste pas du tout de l'innocence de Dreyfus, il dit seulement que comme il a toujours déclaré ignorer Dreyfus, il ne peut

pas venir aujourd'hui dire le contraire. Puis, tout à coup, il se met en colère et crie, je le regrette pour M. Waldeck-Rousseau et ses amis, mais c'est l'exacte vérité : « Voilà ce que c'est que d'avoir » des juifs, des sales juifs dans une armée; c'est bien fait. Vous » autres Français, vous n'avez que ce que vous méritez, et puis vous » n'avez qu'une chose à faire : filer de France; vous ne savez pas ce » que sont les juifs dans votre pays ; s'il entreprennent cela ils » réussiront. »

Puis il se calme et dit que, cependant, après tout, il faut bien réfléchir qu'un gouvernement français qui laisserait faire cela perdrait le pays et que les gens qui sont aux affaires y regarderaient à deux fois avant de prendre une telle responsabilité.

Il était tout de même très ennuyé et me dit qu'il voudrait néanmoins bien savoir ce que cela allait devenir. Je lui dis alors que je pourrais peut-être lui donner une indication vers sept heures du soir, s'il voulait m'attendre. Il me répondit affirmativement. Je le quittai, sortis de l'ambassade et me rendis, à pied d'abord une partie du trajet et ensuite en voiture, au parc Montsouris où, quelques instants après, arrivaient Henry, du Paty et Gribelin.

Voilà le spectacle intéressant que l'agent chargé de me suivre aurait contemplant s'il avait bien fait son métier.

Mais il en aurait même vu un autre.

**C'est qu'après avoir quitté mes interlocuteurs, je me suis rendu de nouveau à l'ambassade. Il était fort tard, 8 heures. Le colonel de Schwartzkoppen m'avait attendu; je lui dis que je croyais qu'il avait raison et que le gouvernement ne laisserait pas faire les amis de Dreyfus. Le colonel me dit qu'il y avait aussi l'armée, l'armée qui ne supporterait jamais pareille chose, et puis descendit avec moi, me disant qu'il était pressé pour aller dîner. Continuant sa filature, l'agent nous aurait vus sortir tous deux de l'ambassade, le colonel s'arrêter, causer encore quelques secondes avec moi et me mettre en voiture en me serrant la main.**

Voilà ce qu'aurait vu l'agent, et voilà ce qu'il a dû voir, car son rapport brusquement interrompu à 2 h. 30, au moment le plus intéressant, cette filature recommencée pour s'arrêter juste à l'instant palpitant, sont bien invraisemblables. D'autre part, pourquoi me filer? Pour que l'agent vienne dire qu'il m'avait vu à 2 h. 30 à l'ambassade d'Allemagne, à 5 h. avec les officiers de l'état-major, à 8 h. de nouveau à l'ambassade.

Quoi qu'il en soit, ce singulier rapport existe, complet ou incom-

plet; il a été établi. Il prouvait une fois de plus des relations avec Schwartzkoppen et nul n'en souffle mot que de longs mois après.

Henry, du Paty me disent que j'avais été à l'ambassade; je ne le nie pas et j'en donne la raison. Henry me dit que c'était une grosse imprudence au cas où on m'aurait vu y entrer, un ami de Dreyfus, par exemple. Du Paty, lui, me dit que c'est bien, que c'est très crâne (*sic*), mais il ne faut pas recommencer. Deux jours après, le colonel de Schwartzkoppen, dont les idées sur la vigueur du gouvernement français avaient dû encore une fois se modifier, quitta brusquement Paris. De ces faits, il résulte donc bien que mes relations avec le colonel de Schwartzkoppen étaient parfaitement connues et que l'état-major, absolument au courant, s'est efforcé de faire faire le silence sur ce point, d'en écarter toute importance; il est hors de doute que ce ne peuvent pas être de petits officiers entendus seulement à titre de témoins, dont l'intervention aurait paru plus qu'étrange, qui sont venu dire ou laisser entendre aux généraux, à ix officiers juges ou enquêteurs, d'avoir à glisser sur ces points; à ne pas insister, à faire le silence. Là, comme partout comme toujours, c'est de plus haut qu'est venue l'action.

**Et si toutes mes protestations d'innocence et de services rendus sont des mensonges, si mes relations avec l'attaché allemand ont été criminelles, tous ceux qui, les ayant connues, ont manœuvré pour les dissimuler, pour en atténuer leur gravité, sont les complices de mon crime; tous ceux qui les ont connues auparavant, alors que j'apportais des renseignements à Sandherr, ne sont plus seulement des complices étant mes chefs, ils étaient les instigateurs, ils sont plus coupables que moi.**

Parmi tous les renseignements qui m'avaient été donnés sur les manœuvres de Picquart, se trouvaient des détails sur l'agent provocateur Cuers et l'entrevue de Bâle. Il était à supposer que Picquart en parlerait à l'audience et, en ce cas, j'avais reçu l'ordre de lui dire que je ne connaissais rien de cette histoire, que probablement le chef du service des renseignements ou le sous-chef d'état-major pourrait dire de quoi il s'agissait. Du reste, ainsi que l'annonce la note du colonel du Paty, je n'eus pas besoin de faire appel à ces deux officiers; ils en parlèrent les premiers.

Lorsque l'audition des témoins fut terminée, le général de Luxer dit à Tézénas, un peu souffrant, qu'il pouvait ne pas plaider, que le conseil était fixé. C'est moi qui ai tenu à ce qu'il prit la parole et

qui ai insisté, M<sup>e</sup> Tézénas et ses secrétaires ne peuvent pas ne pas s'en souvenir. Les juges du conseil de guerre également. C'est après une suspension d'audience pendant le huis clos, à la reprise, que le général de Luxer a fait à Tézénas cette invitation. J'ajoute qu'on ne voulait pas d'une troisième journée et que le gouverneur de Paris a envoyé, vers 5 heures, l'ordre formel que le jugement devait être rendu le jour même; l'enquête établira encore ce fait. Il suffira d'interroger le général de Luxer.

Il est nécessaire que, au cours de l'enquête, M<sup>e</sup> Tézénas et M. Jeanmaire soient relevés du secret professionnel et cités comme témoins, mis en demeure de dire tout ce qu'ils savent. Le Pape a le pouvoir de relever un prêtre du secret de la confession. Le bâtonnier, le garde des sceaux, qui sais-je moi? doit pouvoir autoriser un avocat à parler. Le secret professionnel n'a, du reste, comme but que de servir à la défense ou de sauvegarder les intérêts du client, et ne peut être invoqué quand il est contre lui. M<sup>e</sup> Tézénas a joué, d'ailleurs, dans cette affaire, un rôle trop important pour que, dans la recherche de la vraie vérité, ce qu'il sait ne soit pas établi une bonne fois.

Ce n'est même plus comme avocat qu'il agissait, du reste, à un moment; il était le *deus ex-machina* de l'affaire; il importe donc absolument qu'il dise ce qu'il a su, ce qu'il a vu, qu'il fasse connaître les événements auxquels il a été mêlé, qu'il dise toutes les entrevues qu'il a eues avec tant de gens, qu'il se souvienne enfin qu'il avait accepté de me défendre, moi qui me suis confié à lui.

Je viens de dire qu'il avait été, dans les derniers temps de son instruction, en communications fréquentes, écrites et verbales, avec l'état-major de l'armée.

Dès que le procès Zola est engagé, c'est lui qui dirige tout. Il reconnaît et établira, si on l'entend, que, tous les jours, après l'audience, le colonel Thévenet, chef de cabinet particulier du général Billot; M. Wattinne, son gendre, étaient en conférence avec lui pour savoir ce qu'on allait dire et faire; que, d'autre part, il était en communications et en rapport direct avec le général de Boisdeffre, le général Gonse, le général de Pelleux, et que je servais d'intermédiaire permanent quand, trop tard, à une heure avancée, il se présentait quelque nouvelle urgente. Il dira que c'est lui qui a rédigé le plan de combat pour le général de Bois-

deffre que je fus chargé de remettre et dont un double a été trouvé dans les papiers saisis chez M<sup>me</sup> Pays; que c'est lui qui a rédigé la déclaration faite par le général de Boisdeffre aux jurés, déclaration que nous avons faite ensemble, et dont le général, dans son trouble, a sauté une partie; il dira que c'est lui qui falsait au président Delegorgue, à l'avocat général certaines communications officielles de la part du ministre, etc., etc.

Il se souviendra et il le dira, car c'est mon intérêt, et il doit le dire, se rappelant que j'ai été son client, qu'un jour, M. Wattinne lui a rapporté la scène suivante :

Le général de Boisdeffre, dans le cabinet même du ministre, disait à celui-ci :

*On s'étonne de la manière dont vous défendez le commandant Esterhazy; on s'étonnerait bien plus que nous ne le défendions pas davantage, si l'on savait les services qu'il a rendus.*

M<sup>e</sup> Tézénas fut si ému de cette déclaration qu'il m'emmena avec lui le soir même en voiture (il était pressé ce soir-là) pour m'en faire part sans perdre de temps. Il se rappellera qu'il a su ces services; d'autre part encore, il ne pourra pas nier non plus que, sortant d'une entrevue avec le général de Pellieux qui venait de voir le chef d'état-major de l'armée, le général de Pellieux lui a dit : « *Esterhazy peut être tranquille, nous avons lié partie avec lui, et nous la gagnerons ou nous la perdrons avec lui.* » M<sup>e</sup> de Boisandré a su ce propos, lui aussi, de la bouche même de M<sup>e</sup> Tézénas.

Il dira comment le général de Pellieux a été amené à produire le faux Panizzardi, comment le général de Boisdeffre a été amené à l'appuyer.

Voici les faits et M<sup>e</sup> Tézénas ne peut les avoir oubliés :

Un soir, à une heure avancée, il me dit qu'il venait de se trouver en rapports avec un des jurés qui, fort antidreyfusard, avait tenu à se rencontrer avec lui, que ce juré lui avait déclaré être résolu à condamner Zola dans l'intérêt de l'armée qu'on ne pouvait laisser insulter de la sorte, mais que ses collègues étaient hésitants, qu'il fallait frapper un coup, produire, par exemple, la déclaration Lebrun-Renault. M<sup>e</sup> Tézénas me demanda si, malgré l'heure tardive, je pouvais faire part de ce fait et de cette indication auxquels il attachait la plus grande importance. Je lui répondis que rien n'était plus aisé et allai, vers minuit, chez le général



de Pellieux. Le général me répondit que, dès le lendemain matin, il irait en parler à l'état-major, que je revienne le lendemain, vers onze heures, qu'il serait rentré et qu'ainsi je pourrais communiquer la réponse à M<sup>e</sup> Tézéas, avant l'audience.

A l'heure dite, j'étais chez le général; il avait vu le général Gonse, et me dit qu'il n'était pas bon de produire le rapport Lebrun Renault, à cause de sa date, trop récente, mais qu'une pièce très importante, décisive, serait produite à l'audience du jour du lendemain. C'est ainsi qu'apparut le faux Panizzardl ou plutôt qu'il y fut fait allusion, car le général ne le lut pas en entier.

Il y eut une grande émotion en ce moment. M<sup>e</sup> Tézéas était extrêmement agité, craignant les conséquences diplomatiques les plus graves. Il se souviendra certainement que ce jour-là, chez lui, dans son cabinet, je lui ai dit, alors qu'il me parlait de la gravité de cette pièce : « Mais c'est un faux cette pièce et un faux stupide encore, et c'est absurde de l'avoir sorti ». Je l'ai dit ensuite au général de Pellieux qui m'a rabroué, me disant que je ne savais ce que je disais, invoquant le papier spécial sur lequel cette pièce était rédigée. J'ai eu beau lui expliquer que la rédaction de ce papier était dans un style dont ne se serait jamais servi l'attaché militaire, quelque charabia qu'il parlât, que des feuilles entières de son fameux papier avaient été volées, que l'on possédait plusieurs spécimens de son écriture sur du papier semblable; le général ne voulut rien entendre, ou tout au moins convenir de rien de rien devant moi.

Pour ce faux (je parlerai plus tard d'autres faux), il était d'ailleurs connu de tous ceux qui avaient intérêt à connaître son existence ou qui la connaissaient par devoir comme étant une pièce fabriquée. Il avait été fait, j'ai expliqué comment (dans les dessous de l'affaire Dreyfus), sur l'ordre qu'avait reçu Henry du général de Boisdeffre, de *corser* (*sic*) le dossier Dreyfus. L'ambassadeur italien Tornielli protesta, d'ailleurs, et il lui fut promis qu'on ne se servirait plus de cette pièce.

Ce fait est fort nettement établi par les enquêtes successives (Cour de cassation, etc.). C'est donc bien que les doutes les plus sérieux avaient cours sur son authenticité. Il fallait, en conséquence, le faire expertiser; il fallait le faire, ne fût-ce que sur la protestation Tornielli; il fallait le faire quand je disais que c'était

un faux ; si on n'a pas fait cette expertise, c'est parce qu'elle était inutile, la vérité était parfaitement connue, et une expertise n'aurait pu, *même en stylant les experts*, être que nuisible.

J'ai dit aussi à cette époque à M. de Boisandré, à M. Jeanmaire, la valeur de ce document ; ils doivent être entendus.

Quand M. Cavaignac a fait à la tribune sa déclaration, il a affirmé que l'authenticité de ce document avait été soigneusement établie ; c'était un mensonge. Il est à remarquer cependant qu'après avoir solennellement crié à toute la France que ce document était certain, il le fait postérieurement, soi-disant expertiser, vérifier par Cuignet, que celui est supposé l'avoir reconnu faux le 14 août, et que cette constatation faite, Cavaignac se garde bien de faire venir Henry, de l'interroger ; il ne le fera que 16 jours plus tard, le 30 août !

Pourquoi ? Cela paraît surprenant ; c'est tout simple cependant.

Cavaignac a décrété, poussé par Roget, qu'il fallait faire disparaître Henry et moi, et il attend mon conseil d'enquête pour frapper Henry. J'ai été en prison, ce qui a prolongé de trente jours l'existence d'Henry, mais, dès que je suis libre, son exécution est décidée : le 30 août, il est arrêté ; le 31 août je suis mis en réforme, le 31 août, le jour même où Henry meurt presque à la même heure. Singulière coïncidence.

Henry et moi morts, ce sont les deux témoins gênants des crimes commis qui disparaissent ; les gros bonnets sont sauvés !

## **Le rôle de M<sup>e</sup> Tézénas. — La presse amie.**

### **Le duel Picquart**

J'en reviens à M<sup>e</sup> Tézénas qui pourra attester, ainsi que son secrétaire, que tout ce qui s'est passé au cours du procès Zola a été mené par lui, qu'il a conseillé, dirigé non seulement l'état-major, mais le ministre lui-même dans tous leurs actes et que tout cela était réglé de concert avec moi. Ma situation ne m'a pas permis de remettre à M<sup>e</sup> Tézénas les honoraires que j'eusse voulu le prier d'accepter, mais l'état-major et le ministre avaient les moyens de réparer cette impossibilité où j'étais réduit : ils l'ont fait.

Aussitôt après le procès Zola, et lorsqu'il s'agit de savoir si le conseil de guerre va recommencer les poursuites, c'est M. Jeanmaire qui est mené, par moi, chez le général de Pelleux (Tézénas

était momentanément à Cannes), et qui, à la suite de cette entrevue, établit un long mémoire que je suis chargé de faire parvenir au général, lequel le transmet aux juges du conseil de guerre.

Les nouvelles pour suites résolues, à la demande des journaux nationalistes que je vois presque chaque jour, demande transmise par moi à l'état-major, il est décidé qu'une direction générale sera donnée à la presse amie, que des renseignements seront fournis aux journaux. **C'est moi qui mène chez le général de Pellieux MM. de Boisandré, Charles Roger, qui y conduisent le secrétaire de la rédaction du *Soir*, qui y envoie M. Simond de l'*Echo de Paris*, alors que M. Arthur Meyer, chez lequel je vais à plusieurs reprises, du reste, reçoit ses informations directement de M<sup>e</sup> Tézéas et de M. de Maizières.** Henry enverra bien parfois directement à M. Roger deux ou trois notes (un jour, il en fait même porter une pressée pour la *Patrie* par un capitaine d'artillerie); ces notes sans signature avaient comme signe de reconnaissance un point dans un des angles. Mais c'est moi qui vais presque tous les jours communiquer avec M. Roger. **Le général de Pellieux enverra bien un jour à l'*Echo de Paris* l'article sur Maximilien, le chien de guerre, etc., mais deux heures après, il me lira son article.** J'y trouve certaines choses imprudentes, je le lui dis; il me donne carte blanche et je téléphone à M. Rosati, de l'*Echo*, et rue Chauchat.

Nous avons une conférence, M. Rosati et moi, dans laquelle je corrigeai et modifiai l'article envoyé par le général.

Je vois constamment la *Patrie*, la *Presse*, le *Jour*; je vais chez M. Millevoje et, toujours, je suis le porte-parole officiel.

Cela est tellement vrai, je suis tellement à ce moment et jusqu'à l'arrivée de Cavaignac, *l'homme de l'état-major* auprès de la presse, comme je l'ai été dans bien d'autres circonstances, que je reçois continuellement des notes telles que les deux cartes-lettres que je présente ici et qui sont de juin 1898, c'est-à-dire quelques jours avant que Cavaignac n'arrive; je suis l'homme de confiance qui est chargé de toutes les missions secrètes. Comment pourrais-je prévoir l'abandon, le lâchage qui vont me frapper tout d'un coup?

Je suis tellement l'homme de l'état-major que lorsqu'un journal, *l'Intransigeant*, a des faveurs à solliciter : congé, permission,

sursis, désignation de corps, *c'est à moi* qu'il fait remettre la note. adresse la demande; et M. Charles Roger pourra dire si je ne faisais pas de suite tout obtenir.

Voici ces deux cartes-lettres : l'une, la première, est chiffrée. Pour bien les comprendre, il faut savoir que non seulement je recevais presque toutes les communications à faire à la presse (*l'Éclair* excepté; c'est le seul journal auquel je n'ai jamais eu à faire, je ne sais qui correspondait avec lui), mais, en outre, je fournissais des notes sur toutes les nouvelles, tous les renseignements intéressants qu'il m'était donné de recueillir, ou sur les questions que posaient certains journaux sollicitant des réponses à faire à certaines assertions dreyfusardes. Ces cartes étaient remises généralement par moi directement au général de Pellieux qui les portait à l'état-major. Un grand nombre de notes de moi doivent s'y trouver encore si on ne les a pas détruites. J'en remettais d'autres directement à Henry, mais beaucoup plus rarement.

Voici la première de ces cartes-lettres mise à la poste le 5 juin 1898, à la neuvième levée, rue des Halles (note chiffrée) :

*« M'envoyer de suite au ministère détail sur dernière note remise au général ; n'en parlez à personne. Je dois avoir les renseignements demain sans faute. Henry. »*

Voici la deuxième carte-lettre mise à la poste le 6 juin, gare du Sud Ouest; heure de la levée illisible :

*« Mon cher ami,*

*Le général a remis au général de Pellieux, pour que vous la fassiez passer dans un de vos journaux, une note. Portez cela à la « Libre » ou à « l'Intransigeant », à votre choix. Je crois que Zola se dérobera encore le mois prochain, comme on le prétend.*

*Je ne suis pas de votre avis sur ce procès.*

*Bonne poignée de main. H.*

*Le général de Pellieux vous a-t-il remis quelque chose avant-hier pour « l'Écho de Paris » ? »*

Le général qui a remis au général de Pellieux est le général de Boisdeffre ou le général Gonse.

Je ne me souviens plus de quoi il s'agit dans ces deux notes. J'en recevais d'analogues continuellement, et, comme je crois

L'avoir déjà dit, presque chaque jour je voyais le général de Pelleux ; puis, dans la journée et la soirée, les journaux. J'étais même laissé juge de l'opportunité de la plupart de ces notes. Les faits auxquels les deux cartes-lettres font allusion n'ont d'ailleurs aucune importance ; ce qui en a, à mon avis, c'est le service que j'étais chargé de faire et, chargé de pareilles missions, investi de tel mandat, il m'était bien difficile de supposer que quelques jours plus tard, dès l'arrivée de Cavaignac, avec une désinvolture aussi complète, ces généraux qui recevaient mes communications et se servaient ainsi de moi, changeant brusquement de ligne de conduite, se jetteraient sur moi et m'écraseraient sans pitié avec la plus imbécile des cruautés.

Je ne dis pas cela pour le général de Pelleux ; c'est le seul qui ait été brave, et, à part un moment de faiblesse, bien excusable, car il eût fallu avoir la vocation du martyr pour se jeter tout seul en travers de cette meute, il a fait tout ce qu'il a pu, tant qu'il a pu quelque chose, pour me défendre, et encore ce moment de défaillance l'a-t-il regretté.

C'est le seul qui ait été énergique, c'est le seul qui ait compris la situation et ce qu'il y avait à faire, c'est le seul qui ait été soldat, qui ait pensé en soldat.

Et lui était honnête, lui n'avait pas une longue suite de crimes et d'infamies à couvrir. En me défendant, ce n'était pas l'arme dont il s'était servi qu'il cherchait à cacher ; il me défendait parce que j'avais fait la guerre sous ses ordres, qu'il savait que je n'étais pas un poltron qu'affolent les coups de fusil, que j'étais un soldat obéissant jusqu'au delà des dernières limites aux ordres reçus et qu'il avait compris ce qu'avaient fait de moi ces chefs qu'il a qualifiés lui-même de *gens sans honneur* dans la lettre qu'il a adressée à son chef direct, le gouverneur militaire de Paris, et par laquelle il demandait sa mise à la retraite. Cette lettre-là aussi existe, on ne peut l'avoir fait disparaître ; elle a été signalée, on ne peut la nier ; il faut la faire rechercher et il faut que ceux qui seront chargés de l'enquête, de cette enquête que je sollicite si ardemment, en prennent connaissance ; elle contient le jugement porté par le général de Pelleux sur ceux qui m'ont tué.

Je prends un soin extrême de ne citer comme documents, dont l'enquête devra exiger la production, que ceux dont l'existence n'est pas niable, a été attestée publiquement, officiellement, dont

on retrouve les traces dans les instructions, les enquêtes, les témoignages, les journaux.

Si on ne les retrouve pas, si on les a fait disparaître, il faudra exiger des explications sur ces disparitions qui, à elles seules du reste, constitueraient une preuve; et, d'ailleurs, les explications embarrassées de ceux qui auraient commis ces nouvelles forfaitures remplaceraient suffisamment les pièces qui viendraient à manquer.

Celles que je cite, quoique nombreuses, ne peuvent guère, du reste, avoir disparu.

En revanche, il y en a bien d'autres que je connais, dont, malheureusement, je ne trouve point de traces, et qui seraient fort utiles. Celles que j'indique suffiront à faire la lumière néanmoins, si on veut enfin faire une enquête réelle et sérieuse, contre tous les criminels; ce sera la première de cette sorte depuis cinq ans.

Je ne rappelle que pour mémoire que l'état-major m'a précédemment dicté bien d'autres ordres, que j'étais entre ses mains et en toutes choses *perinde ac cadaver*; et, tel encore, le témoignage de M<sup>e</sup> Tézénas sera précieux et est indispensable. Tout d'abord, le général Gonse est venu trouver Tézénas et lui a dit que je devais rester tranquille, ne pas faire d'esclandre, de scandale d'aucune sorte et j'ai obéi; puis, j'ai reçu l'ordre de provoquer Picquart, alors que c'était à de tous autres ennemis que je voulais m'en prendre; cet ordre, Henry me l'a fait connaître, le général de Pelleux me l'a donné, le général Gonse l'a porté à M<sup>e</sup> Tézénas; il ne le niera pas, je pense. C'est l'état-major qui m'a choisi mes témoins, c'est le général Gonse qui a donné l'ordre à des colonels sous ses ordres d'aller les chercher, c'est lui qui les a prévenus que c'était bien par ordre du ministère de la guerre qu'on était venu les trouver. Il faudra interroger là-dessus les colonels Parez de Sainte-Marie, Bergoulgnan, M. Feullant; c'est sur les avis de mes chefs, avec leur assentiment, qu'un tribunal d'honneur sera choisi pour juger le refus de Picquart de se battre, tribunal présidé par un général de division, grand-officier de la Légion d'honneur.

Il y a dans les papiers saisis chez M<sup>me</sup> Pays et indûment gardés (je le répète tout le temps parce que c'est la vérité et que cette confiscation arbitraire dépasse tout), des notes du colonel Henry des plus curieuses à ce sujet. Le général Gonse n'a pas craint de dire qu'il avait été ennuyé que j'allasse le voir! Comme si je me

serais présenté, sans son autorisation, à son domicile particulier ; comme si Henry m'y avait conduit sans son agrément. Dans une de ces cartes, Henry, qui quitte à l'instant le général, court chez Mme Pays ; il m'attend, ne me voit pas venir et laisse une note avec la mention : *Urgent*, par laquelle il me dit *que voici ce qui a été décidé : Un officier supérieur de l'armée active a été choisi, je dois m'assurer du colonel Bergouignan qui, dans ce duel, représentera l'armée nationale*, et il me donne rendez-vous pour le lendemain matin 8 heures, afin de me mener chez le général Gonse qui me donnera le nom de l'officier supérieur de l'armée active. Cette note est dans les scellés qu'on détient.

Je me rends chez le général Gonse qui me reçoit le plus affectueusement du monde, en faisant des protestations que je ne lui rappellerai pas ; il me donne le nom de l'officier, et ce sont ces mêmes gens, ces généraux, qui veulent que toute l'armée active et de réserve prenne ma défense, se solidarise avec moi, qui me choisissent mes témoins, qui m'empêchent de prendre ceux que je veux (car ils font demander à M. Feuillant de se retirer ; il faut deux officiers supérieurs). Ce sont ces généraux qui, quelques semaines plus tard, m'assommeront brusquement comme un pauvre chien. Je n'ai pas besoin de porter un jugement sur eux, leur conduite les juge ; ce sont des lâches.

M<sup>e</sup> Tézénas pourra se souvenir et attester aussi que je l'ai supplié d'aller prévenir Cavaignac, de lui dire que le système qu'il voulait employer était fou et que non seulement c'était profondément lâche de nous sacrifier, mais que c'était parfaitement maladroît (car, dans l'idée du général Roget, du Paty devait être exécuté aussi ; il n'a échappé que grâce à sa parenté avec Cavaignac et, plus tard, grâce à l'appui de sa famille qui, elle, ne l'a pas abandonné, et, il faut le reconnaître, au dévouement de son excellent défenseur, M<sup>e</sup> Ménard, qui ne craint pas de se porter en avant). Malheureusement, M<sup>e</sup> Tézénas voyait que j'étais livré par ceux à qui il avait vu commettre tant de crimes pour me défendre précédemment. Au lieu de leur parler comme il était de son droit et j'ajouterais de son devoir de le faire avec l'autorité que lui donnaient les événements auxquels il avait été si intimement mêlé, il passa avec armes et bagages de leur côté ; et, médusé, soufflé par Cavaignac, entreprit de me faire fuir en Amérique où j'eusse été aussi isolé que plus tard en Hollande, avec cette différence

que je n'aurais pas pu en revenir. Je résistai. Si le caractère de M<sup>e</sup> Tézénas avait été à la hauteur de son grand talent, je crois que les événements eussent été tout différents, non seulement pour moi, mais pour le pays. Devant ma résistance, M<sup>e</sup> Tézénas m'abandonna complètement, me disant que Cavaignac était un homme de fer qui n'admettrait rien. C'est ce que plus tard, quand je fus chez les Frères St Jean-de-Dieu, on me dit aussi pour expliquer la façon dont nous avons été lâchés. La rigidité de Cavaignac, les mensonges, les faux témoignages scandaleux, manifestes de cet homme devant la chambre criminelle et ensuite à Rennes, montrent cependant qu'il aurait tout aussi bien marché dans la *combinazione*, pour parler comme Panizzardi, que les autres.

J'eus, plus tard, toutes les peines du monde à obtenir de M<sup>e</sup> Tézénas une pièce qu'il avait entre les mains et que je voulais produire devant le conseil d'enquête. Cette pièce (la note aux deux écritures) avait été remise par moi à M. de Boisandré pour qu'il la montrât à M. Drumont, alors à la campagne. Lorsque je fus arrêté, M. de Boisandré, craignant une perquisition, la remit à M<sup>e</sup> Ménard et, pendant que j'étais en prison, j'avais prié M<sup>e</sup> Tézénas de la réclamer à son confrère pour la communiquer à Cavaignac. Je ne voulais pas dire où étaient les autres pièces qui avaient échappé aux investigations de Bertulus. Je ne les aurais jamais revues non plus. Pour les prendre là où elles étaient cachées, il aurait fallu l'action du Parquet; on les aurait saisis et il en serait aujourd'hui d'elles comme de toutes celles que le susdit Parquet m'a littéralement volées. M<sup>e</sup> Tézénas ne montra pas cette pièce au ministre de la guerre, comme je le lui avais demandé, mais il l'avait gardée en sa possession; et comme elle indiquait nettement les collusions, je voulais la produire. Quand, après une avalanche de télégrammes, il se décida à venir, il fit tous ses efforts pour que je ne parlasse point devant le conseil d'enquête. J'eus le tort de suivre en partie ses conseils; si j'avais tout dit à ce moment, cela eût peut-être ouvert les yeux à ce ministre si peu intelligent. J'avais mis, dès l'arrivée de Cavaignac aux affaires, le général de Pellieux au courant de bien des choses; dès la fin de juin, j'avais, près du général, précisé certains points, démontré certains faux; il avait rendu compte de ces communications au général de Boisdeffre, au général Roget. Leur seule manœuvre avait consisté alors à m'amener, adroitement du reste, à écrire une lettre par laquelle



je m'engageais à ne pas me servir de tout ce que je savais. Cette lettre m'avait été *insinuée* par le colonel du Paty, agissant comme *cousin du ministre*, avec lequel il était en tels termes qu'ils s'appelaient par leurs prénoms, Godefroid et Ferdinand; cette lettre est à mon dossier.

Au ministère de la guerre, son existence a été constatée au cours de l'enquête devant la Cour de cassation, bien qu'on ne l'ait pas rendue publique; on ne peut donc la supprimer, elle est au nombre des pièces que l'enquête devra réclamer.

Le colonel du Paty, en m'en indiquant les termes (la scène se passait chez lui dans son salon), m'avait dit de l'expédier de suite, qu'elle arrangerait tout, et il avait ajouté : « Vous vous rappellerez bien ce qu'il faut dire? » « Mon colonel, avais-je répondu pour qu'il n'y ait pas d'erreur, donnez-moi un crayon et dictiez-la moi ».

Le colonel s'était dirigé vers un petit meuble; puis, revenant vers moi, m'avait dit textuellement : « Non, je veux pouvoir jurer, en cas de besoin, que je ne vous ai rien dicté, que vous n'avez rien écrit chez moi ».

Cette phrase si caractéristique, je l'avais rapportée de suite à M<sup>e</sup> Tezéas; il ne peut l'avoir oubliée.

Tout cela établit bien, je crois, deux choses :

1<sup>o</sup> C'est que, jusqu'à l'arrivée de Cavaignac, j'ai été chargé des missions les plus délicates; que c'est sur moi que reposait presque tout le jeu de la campagne de presse, soutenue, menée par le ministre; que, au cours du procès Zola, tout a été conduit par mon avocat, d'accord avec moi; que le général de Boisdeffre, que d'autres, dans l'entourage du ministre, avouaient les réels, les très grands services que j'ai rendus jadis, et que, comptant sur ces services, comptant sur les intérêts immenses et personnels que les généraux avaient à défendre Henry et moi, comptant sur les promesses formelles, répétées, faites non seulement à moi, mais à mon défenseur, comptant sur les missions dont j'étais, chaque jour, chargé et qui me laissaient croire que j'avais toujours toute la confiance de mes chefs, que je pouvais être sûr de leur appui, j'étais en droit de ne rien craindre;

2<sup>o</sup> Que l'authenticité du document Panizzardi était connue des généraux de l'état-major depuis sa création; en tout cas que ce

document était convaincu de faux dès sa production publique et par la protestation de Tornielli, et par mes déclarations (ce qui aurait dû, si on n'avait pas parfaitement été édifié sur sa réelle valeur, provoquer, dès ce moment, février 1898, une expertise), et que, fait hors de toute discussion, sa fausseté était irréfutablement connue dès la fin de juin 1898, puisque, à défaut de toute autre preuve, j'en avertis nettement le général de Pelleux, qui en rend compte sur le-champ au général de Boisdeffre ; à l'appui de mon dire, il existe deux documents. L'un est le rapport, *par écrit, fait sur l'ordre du général de Boisdeffre par le général de Pelleux de la conversation que j'ai eue avec lui*. Le général de Pelleux a déclaré, plus tard, à Tézénas, avoir reçu l'ordre de rédiger ce rapport ; il y est fait allusion devant la chambre criminelle et à Rennes. Il existe, il faut le trouver. L'autre est ma lettre ; il faut la trouver également.

Cela n'empêche pas, du reste, d'arrêter Picquart pour avoir déclaré que cette pièce, à la rédaction ridicule, était un faux, et de l'arrêter juste après le rapport Pelleux, après la réception de ma lettre. Ces gens se disaient toujours qu'avec mon extraordinaire discipline de lansquenet, je ne parlerais jamais, ce qui était juste, à condition que je restasse lansquenet. Puis après, ils se sont dit qu'il valait mieux me faire disparaître. Sandherr mort depuis longtemps, Henry dans le tombeau, moi en prison, où on m'aurait facilité le passage dans l'autre monde ; du Paty berné, terrorisé, médusé, ils étaient, croyaient-ils, bien tranquilles. Calcul fort imbécile d'ailleurs.

### **Les faux. — Les lettres impériales. — L'histoire des photographies de Carlsruhe**

La façon dont ce faux Panizzardi a été fabriqué a été en détail expliquée par moi ; elle est curieuse et prouve, par elle seule, qu'il fallait la complicité de tous pour l'établir.

En effet, Henry s'est servi, pour le fabriquer, de deux lettres de Panizzardi figurant aux archives du service, connues, dont l'existence était pour ainsi dire officielle. L'emploi de ces deux lettres, pour fabriquer le faux, les faisait disparaître, supprimait cette existence. Il fallait toutes les complicités pour être certain que nul ne s'enquerrait jamais de la disparition de ces deux documents existants.

Et si on veut admettre, ce qui est pourtant bien difficile, après tous ces détails faciles à vérifier, que le faux a été commis par Henry seul, sans ordres, sans complices, ceux qui en ont fait successivement usage n'ont pas pu, un instant, à l'exception du pauvre général de Pellieux, quand il l'a produit à la Cour d'assises, ignorer qu'ils se servaient d'un document faux, fabriqué de toutes pièces; ils se sont donc rendus, et avec récidive, coupables du crime d'usage de faux.

Des faux, il y en a partout, d'ailleurs, dans cette affaire-là comme dans toutes les autres. Dans l'armée, comme je l'expliquerai tout à l'heure, le faux est d'usage journalier et constant.

Il y a le faux Weyler, on le connaît. **Mais ce qu'on ne sait pas, c'est que, en octobre 1897, le ministre a reçu une carte-lettre ou une carte-télégramme, je ne me souviens plus au juste, lui annonçant, à propos de l'affaire Dreyfus, l'entrée en scène de trois personnages; l'existence de cette carte est encore établie par une déposition du général Roget. Or, cette carte est écrite avec une écriture dissimulée qui est sensiblement la même que celle du faux Weyler, avec cette différence que dans l'un des documents les boucles qui altèrent la physionomie des lettres sont en haut, et que dans l'autre, je précise, les susdites boucles sont en bas.** Le faux Weyler existe, on ne peut le nier; il faut que l'enquête se le fasse communiquer; la carte existe, son existence est prouvée par un document officiel; le procès-verbal de la déposition Roget, il faut le retrouver, et l'enquête, bien faite, établira l'auteur commun de ces deux papiers, auteur qui n'est ni Henry ni moi.

Il y a le faux *Otto*, fait sur l'ordre d'Henry avec l'assentiment des généraux de l'état-major, en tout cas avec celui du général Gonse, par l'agent Lehmann, dit Lemercier Picard. J'ai expliqué comment ce faux avait été fabriqué, quels éléments j'avais reçu l'ordre de fournir, et comment Lehmann avait passé de vie à trépas, *malgré lui*. Tout cela, l'enquête l'établira de la façon la plus certaine et prouvera que le faux s'agrémenta parfois d'assassinat.

**Il y a les fausses lettres de l'empereur d'Allemagne. Il est aisé d'établir leur existence dont je vais, d'ailleurs, donner moi-même une preuve :** Le général de Boisdeffre en a

parlé au colonel Stoffel. Mme la princesse Mathilde en a eu elle-même connaissance par le général de Boisdeffre et en a parlé; M. de Turenne se trouve dans le même cas; tous ces témoins devront être interrogés.

**J'avais été informé de l'existence de ces lettres**, l'état-major répétait à chaque instant, M. Tézéas, M. Jeanmaire et tant d'autres sont là pour l'attester, que la révision lui était bien égale et qu'en dehors des *preuves ultra-secrètes* qu'il ne pouvait, ni ne voulait pas produire, il avait les mains pleines de preuves contre Dreyfus. Le colonel du Paty me l'a dit à moi-même cinquante fois. Le général de Pellieux, le général Gonse l'ont répété maintes fois à Tézéas, et quand la campagne de presse fut organisée définitivement après le procès Zola, cette assertion avait été répétée si souvent à tous les directeurs de journaux que ces messieurs demandaient instamment qu'on leur fournit quelques-unes de ces preuves.

J'avais donc été informé de divers côtés de l'existence des lettres impériales, je ne les avais pas vues, et j'avais déclaré que cela me semblait bien étonnant; **Henry m'avait dit très nettement qu'elles existaient, et sur un ton qui ne me permettait pas la discussion.** Lorsqu'un jour dans un numéro de *l'Intransigeant*, qu'il serait facile de retrouver, M. Rochefort fit, à ces lettres, une allusion très significative, déclarant qu'il tenait leur existence de la meilleure source. Cette source était Pauffin de Saint-Morel, c'est-à-dire Boisdeffre. Puis, dans une conférence dont le compte rendu sera aussi aisé à rechercher, M. Millevoye, en public, parlait de ces lettres et disait clairement que la source d'où lui venait ce renseignement si grave était absolument sûre.

Il sera nécessaire de demander à ces messieurs comment ils ont été amenés à affirmer l'existence de ces lettres. La chose se précisant, et passant de l'état de rumeur à l'état de fait affirmé publiquement par écrit et par la parole, je donnai immédiatement rendez-vous à Henry et lui dis que c'était stupide de laisser publier de telles absurdités. **Il voulut me soutenir que les lettres existaient et étaient authentiques. Je lui répliquai que je ne doutais point de leur existence, mais que je doutais fort de leur authenticité, et je lui demandai comment elles étaient rédigées, ce qu'elles disaient, sur quel papier, quel était l'en-tête, etc. Il fallut beaucoup débattre pour qu'il se décidât à me confier ces détails, mais dès qu'il m'en eut parlé, je lui**

déclarai très brusquement que cela dépassait les limites permises de la bêtise, et que n'importe le mobile qui avait fait produire ces belles œuvres, il fallait les faire disparaître immédiatement. Henry se récria ; je lui dis d'en parler en haut et d'urgence, que c'était capital, et le quittai.

Le lendemain, je recevais d'Henry la note que voici :

Le  $\tilde{Q}$  (le q couronné est une expression par laquelle il désignait l'Empereur).

*C'est décidé, il faut faire le silence sur les épîtres du  $\tilde{Q}$  on en a stupidement parlé ; donnez la consigne.*

*Amitiés.*

*H.*

Et, depuis ce jour, en effet, plus jamais il ne fut question de ces fameuses lettres. Elles ont existé, le fait n'est pas niable, et les nombreux témoins que je viens d'indiquer l'attesteraient par leurs dires antérieurs et leurs écrits quand bien même ils voudraient se taire aujourd'hui ; le général de Boisdeffre les a tout spécialement connues puisque c'est par lui qu'il est hors de doute que la plupart de ces personnes en ont su l'existence.

**Elles ont tout à coup disparu, après mes observations, preuve évidente qu'on a reconnu que leur fausseté était trop apparente.** Comment se fait-il que là on n'ait pas recherché le faussaire, alors qu'on devait, plus tard, tout à coup se montrer si impitoyable pour le faux Panizzardî ?

**Mais, en tout cas, celui qui a fait usage ou tout au moins tenté de faire usage de ces faux, c'est encore le général de Boisdeffre qui en a parlé et fait parler à tant de gens.** L'enquête établira aussi quel autre mobile, fort distinct, du désir de fournir une preuve de la culpabilité de Dreyfus, a poussé à faire ces lettres, à créer ces faux.

Il y a aussi le voyage de Piequart à Carlsruhe, et, ici encore, je vais indiquer des témoins que l'enquête n'aura qu'à interroger, et toujours, avec, comme mobile, le faux qui se produit comm, l'on boit et l'on mange, comme une fonction nécessaire ; elle trouvera l'autre mobile, celui qui explique la création du faux. Un jour, un ami très dévoué, un brave homme, mon ancien camarade au 74<sup>e</sup>, le colonel Bergoutgnan, me dit que Piequart avait été vu dans une voiture de la Compagnie des Wagons-lits,

dans un train se rendant en Allemagne ; il avait été vu par un des garçons qui avait quitté ce train à Strasbourg, je crois, Picquart continuant sa route.

Je n'attachai qu'un très médiocre intérêt à ce détail ; cependant, allant chez le général de Pellieux, chez lequel je me rendais presque tous les jours comme à une sorte de rapport, et n'ayant rien à lui raconter d'intéressant, je lui fis part de ce propos, mais très incidemment.

**J'allais ainsi chez le général de Pellieux à toute heure, souvent le matin, les autres fois à l'heure du dîner ou même après-midi ; le général, brave, énergique, était toujours plein de confiance et toujours prêt à aller de l'avant. J'étais un matin chez lui au moment où il rentrait de l'Elysée, mandé par Félix Faure. « Général, lui avait dit le Président en lui serrant la main, vous pouvez être tranquille, ce ne sont pas quinze cents gredins qui feront marcher et perdront la France. »**

Jamais le pauvre général n'avait pu oublier cette parole et croyait toujours à l'assurance du chef de l'Etat ; ce propos a été bien souvent répété par moi à M<sup>e</sup> Tézénas, et même un jour, devant l'inertie du président de la République, j'ai prié M. de Boisandré de demander à M<sup>me</sup> de Martel de le rappeler au Président : avec quatre hommes et un tambour, à ce moment, on gagnait la bataille.

Je ferme cette parenthèse. Je dis donc au général le cancan du sleeping-car, en ajoutant que cela n'avait aucune certitude. Le soir, je regus un mot de Henry me disant d'aller voir l'agent Guénée qui demeurait au diable, rue Marie-Louise, derrière le canal ; il devait me donner des renseignements complémentaires sur les tripotages financiers du général Billot que l'état-major visait toujours. L'agent me parla de Picquart et me dit qu'il n'était plus à son domicile.

Je lui dis alors, en riant, qu'il était parti pour l'Allemagne. Il me demanda pourquoi je disais cela et je lui répliquai qu'on m'avait dit l'avoir vu dans le train de Strasbourg ; mais, je le répète, je n'attachais à cela aucune importance.

Deux jours après, à une visite du matin, le général de Pellieux, d'un air triomphant, me dit qu'il y avait du nouveau et que moi

renseignement était exact. « Quoi ? Quel renseignement ? » dis-je fort surpris.

« Le voyage de Picquart en Allemagne, donc ! Nous avons la confirmation absolue, nous avons reçu hier un rapport d'agent ! »

Je me doutai de suite que c'était un tour de mon Guénée, qui avait bâti toute une histoire lucrative sur ce simple mot que j'avais laissé tomber devant lui et je manifestai une certaine incrédulité.

« Allons, me dit le général, vous êtes insupportable avec votre pessimisme et ne voulez jamais croire aux bonnes nouvelles. » Tenez, l'agent a un émissaire très adroit et il a été pris à Carlsruhe des photographies de Picquart avec Schwartzkoppen. » Nous les avons au ministère. »

Je dis au général que les photographes ne voulaient rien dire du tout et que je me faisais fort de lui apporter la photographie de Zadoc Kahn en belle Fatma ; il me dit que j'étais fou. C'était une des marottes du pauvre général de dire, Tézénas le lui a entendu répéter souvent, que je n'étais jamais content ou que j'avais la manie de la persécution ! Il a dû reconnaître depuis que ce n'était pas une manie.

Je prévins M<sup>e</sup> Tézénas de cette histoire de photographie ; il essaya, mais en vain, de faire comprendre combien c'était imprudent et je demandai aussitôt au colonel Bergougnan de vouloir bien rechercher l'origine de l'histoire qu'il m'avait racontée. Il le fit avec beaucoup de complaisance. C'était sa cuisinière qui connaissait l'employé des Wagons-lits. Cet homme avait raconté qu'il avait *vu* reconnaître le colonel Picquart, la femme avait dit *qu'il l'avait reconnu*, et voilà toute l'origine de mon propos en l'air sur lequel Guénée avait échafaudé tout son roman des émissaires imaginaires au courant des moindres faits et gestes du colonel Picquart, les photographes, etc.

Tout cela fait des frais et c'est généralement comme cela que se fait le service des renseignements ; à la Sûreté générale, c'est bien pis d'ailleurs.

Je le répète, le faux est d'usage courant. Lorsque le colonel Picquart me faisait surveiller sans mandat, sans être revêtu d'aucune autorité judiciaire, il fit saisir mes lettres à la poste et, en même temps, ainsi qu'il sera aisé de l'établir à nouveau, ainsi qu'il a été nettement établi et d'ailleurs reconnu par lui-même, il

se faisait remettre la liste de tous les chargements postaux adressés dans son quartier. Son agent Devernine, je crois, pénétra chez moi. Il a prétendu avoir pris une carte de M. Drumont sur une table, l'avoir emportée, l'avoir fait photographier et l'avoir rapportée et remise là où il l'avait prise.

Ceci prouve tout d'abord qu'en mon absence il pénétrait dans mon appartement comme chez lui. Mais jamais, les cartes de visite n'ont traîné chez moi sur la table ; elles étaient jetées dans un tiroir qu'il a fallu ouvrir et il a fallu fouiller dans le paquet pour trouver celle de M. Drumont. Mais jamais M. Drumont, j'en appelle à son témoignage, ne m'a écrit quoi que ce soit sur une carte, sauf une fois le mot : « Mille remerciements ». Si, donc, on a photographié une carte de lui avec de l'écriture, c'est que cette écriture y a été ajoutée.

L'agent qui ne se sentait pas bien à son aise quand ses agissements ont été découverts, a prétendu qu'il avait visité mon appartement *vacant* ! C'est faux puisque ses visites datent de 1896 et que je l'occupais encore en 1898 ; en tous cas, cela n'expliquerait pas une série de visites.

Cet agent, du reste, a forcé le bureau qui se trouvait dans la chambre de ma femme. C'était un vieux bureau Louis XV à serrure compliquée ; pour l'ouvrir, il a fallu se servir d'une fausse clef qui a été retrouvée sur la cheminée à côté du bureau, et, enfin, le général Billot a eu en sa possession (il doit l'avoir encore) le brouillon d'une lettre le concernant, lettre renfermée dans mon secrétaire où elle a été prise après, nécessairement, que le contenu du secrétaire eût été minutieusement examiné. Ce secrétaire portait, près de la serrure, des traces manifestes de pesées. Le général de Pelleux a parlé souvent de cette lettre, et je me bornai à répondre que le ministre serait obligé de reconnaître qu'il l'avait eue en sa possession par un vulgaire cambriolage.

Devant le conseil de guerre, le général de Luxer a fait observer au colonel Picquart que c'était abominable qu'un officier quelconque, investi d'une fonction momentanée, ne conférant aucun pouvoir judiciaire régulier, comme celui de chef du service des renseignements, pût agir de la sorte, faire, sans mandat légal, violer les lettres, etc., et lui a même fait cette remarque qu'ainsi tout militaire, quel que soit son grade, toute personne susceptible d'appartenir même temporairement à l'armée, réserve ou territoriale,



était, en permanence, sous le coup du caprice, de la fantaisie du chef des renseignements. Le colonel s'est contenté de s'incliner sans répondre. J'en appelle à tous ceux, officiers ou avocats, qui assistaient au huis clos. Ce sont là des procédés monstrueux, à peine admissibles sous le Conseil des Dix à Venise, et qui révoltent encore davantage quand on vit dans un pays comme l'Angleterre.

J'ai vu, grâce à ce pouvoir absolu, effroyable, mis entre les mains d'officiers que ni leur éducation, ni leur passé n'avaient préparés à cette redoutable puissance, commettre des infamies inouïes, des abus dont on ne peut avoir idée.

Mais le général de Pellieux, enchanté de cette histoire à laquelle il ajoutait la plus grande foi, malgré toutes mes protestations (je l'avalai prévenu du résultat de mon enquête auprès de Bergouignan, mais il n'en voulait pas démordre), raconta la chose d'abord à l'*Echo de Paris*, puis à M. de Maizière du *Gaulois*, qu'il voyait, ainsi que je l'ai dit, très fréquemment ; celui-ci la raconta de suite à M. Possien, lequel s'empressa de la publier dans le *Jour*. Le lendemain de la publication de ce malencontreux article, je me rencontrai avec Possien au *Soir* où je venais très fréquemment vers 6 heures, et, devant le secrétaire de la rédaction, je lui dis combien tout cela était absurde ; il en convint, me dit que c'était sur un récit de Maizière qu'il s'était emballé et me demanda de prier Tézénas de lui servir d'avocat. C'était le moment où tout marchait comme sur des roulettes. Tézénas accepta.

Le faux photographique est, du reste, d'un usage très fréquent. Reinach en avait préparé un qui se trouvait dans la fameuse serviette oubliée en chemin de fer. (Voir aux archives de la justice militaire les dépositions des employés du chemin de fer, instruction Ravary, dépositions non produites sur intervention de Billot). Il était, au dire des employés qui l'ont vu, de mon écriture ; mais, à la suite de cet oubli, il n'a pas été rendu public et si des faux ont été faits contre Dreyfus et ses amis, d'autres nombreux ont été faits en sa faveur. Une enquête rigoureusement impartiale établira que des faux ont été produits à Rennes par les affaires étrangères qui ont, du reste, fait disparaître certaines pièces connues de M. Delarochette-Vernet.

Et en admettant pour un moment que le *petit bleu* de Picquart ne soit pas une pièce fabriquée, ce qu'il est en réalité, comme je pourrai le prouver à l'enquête, il est certain, d'après tous les

témoignages corroborés, cette fois par Picquart lui-même, qu'il avait proposé au général Billot et au général de Boisdeffre de faire lui-même un faux destiné à me faire venir à Paris ; dans ce faux, il aurait imité l'écriture de Schwartzkoppen et il voulait le placer à un moment et un jour où, par mes fonctions, il savait que j'étais obligé de venir à Paris ; c'était assez bien combiné. Les généraux s'y opposèrent.

Je ne parlerai pas longuement de mon conseil d'enquête ; c'est par une violation de la loi que j'ai été mis en réforme. En vertu des règles régissant la justice militaire, ayant la minorité de faveur, je ne devais pas être frappé. Cavaignac, Roget avaient entassé les illégalités, ordre donné aux juges, tripotages du dossier par Roget, sans droit aucun, composition illégale du Conseil, intervention arbitraire et illégale de Cavaignac et de Roget ; l'affaire est soumise au conseil d'Etat ; je ne doute pas, d'ailleurs que cette juridiction ne soit digne de la réputation qu'elle, au moins, a eue de tout temps, et qu'elle n'exécute humblement les ordres du gouvernement. Mon avocat établira, en tout cas, en montrant les procédés employés contre moi, que toutes les juridictions en France ont aujourd'hui la même conception de la justice.

### **La mort d'Henry. — Esterhazy à Londres et en Hollande. — Les promesses qu'on lui fait avant son témoignage vis-à-vis la Cour de cassation**

Je voudrais faire ici une petite digression, et, bien qu'il s'agisse d'un fait que je puisse prouver matériellement, l'enquête établira le plus aisément du monde la véracité d'un récit que je tiens de la source la plus sûre.

Je veux parler de la mort d'Henry.

Henry est arrêté brusquement au moment où rien ne peut lui faire concevoir la moindre appréhension, où il traverse Paris pour aller faire l'ouverture de la chasse ; il est arrêté pour un document qu'il a créé avec l'assentiment de ses chefs, et si on ne veut pas l'admettre, pour un document dont, en tout cas, ses chefs connaissent la valeur depuis de longs mois et dont ils ont usé et abusé malgré cette connaissance. Si Henry a fait un faux spontanément *proprio motu*, eux, depuis longtemps, sont les complices de ce

faux dont ils ont fait usage. Henry, du reste, a toujours eu dans nos chefs une confiance bien plus aveugle encore que la mienne.

J'en veux donner une preuve. Le 1<sup>er</sup> août 1898, je reçus une carte télégramme agrémentée de dessins bizarres que je faillis déchirer sans chercher à la comprendre, croyant à une farce autorisée par cette date. En la regardant cependant avec plus d'attention, je reconnus que c'était un rendez-vous mystérieux que me donnait du Paty derrière la manutention. Je m'y rendis et là, de la part du général de Boisdeffre qui avait été avisé de nouveaux projets dreyfusards, du Paty, pendant deux longues heures, me donne toutes sortes d'instructions.

Comme cet avis coïncidait avec un avertissement que j'avais reçu moi-même, je fis observer au colonel que je trouvais qu'on semblait s'illusionner sur la situation, que la bataille était loin d'être finie et qu'avec les fautes qu'on commettait, le manque d'énergie dont on faisait preuve, on allait à la revision tout droit, et, par suite, à la déroute.

Le colonel du Paty me répondit qu'en haut lieu *on s'en fichait* et qu'en dehors du dossier ultra-secret qu'on ne voulait pas produire, on avait assez de preuves pour voir venir la revision d'un œil parfaitement calme. C'était la réponse que faisaient tous les généraux à cette perspective de revision.

Je répartis que c'était fou, et que c'était la réponse bonne à faire à d'autres, mais pas à moi, que j'ignorais le dossier ultra-secret, mais que j'étais fixé sur le reste.

Le colonel me dit que cela était sans grande importance, un nouveau conseil de guerre jugeant à huis clos. Je lui dis qu'il se trompait gravement s'il croyait encore au huis clos; il eut une attitude si étrange à ce moment que j'en fus surpris et, trois jours après, j'en parlai à Henry en lui disant que nous étions deux imbéciles et que nos chefs, qui n'avaient pas le courage nécessaire pour profiter de l'admirable situation que leur faisait à ce moment l'opinion publique, n'auraient pas celui de continuer à nous défendre si l'affaire se gâtait et s'ils croyaient à un moment de leur intérêt de nous jeter par-dessus bord.

Je me souviens parfaitement que je dis à Henry, textuellement ceci : « Je les connais maintenant et, à part deux ou trois qui ne » peuvent rien, tout seuls, les autres ne monteront jamais à cheval pour se balader au bois et au pas encore. »



Cette phrase, je l'ai dite à Arthur Meyer, je l'ai dite à Millevoye quand ils me disaient avec de grands gestes, l'un devant Me Tézénas, l'autre devant MM. Massard, directeur de la *Patrie*, et Bailly, directeur de la *Presse*, de faire monter les généraux à cheval!!

Je dis donc à Henry que je les supposais incapables d'une nouvelle énergie, qu'ils n'avaient pas prévu une aussi furieuse attaque, et que, si ça recommençait, ils perdraient la tête et nous sacrifieraient.

Henry se mit en colère, me dit que ce n'était plus le camarade, mais le chef qui me parlait, et qu'il ne comprenait pas comment, fils, neveu de généraux de division, je pouvais parler comme cela d'officiers généraux qui se feraient tuer (*sic*) pour nous défendre. Je lui répondis qu'il se trompait complètement, que sous les épaulètes des généraux de jadis, il y avait des gens d'épée, que sous celles de beaucoup de généraux d'aujourd'hui il y avait des employés sédentaires des contributions indirectes.

Nous en restâmes là, mais je vis quelle confiance, quelle foi aveugle le colonel avait dans nos chefs.

Donc, je reprends le fil de mon récit : Henry est arrêté brusquement pour ce faux qu'il sait tout au moins connu de tous ses chefs, dont ils se sont, le sachant tous fabriqué, ne pouvant pas ne pas le savoir, servis tant qu'ils ont pu. L'écrasement du malheureux homme, quand il a dû invoquer le témoignage de ses chefs présents dans le cabinet du ministre et qu'il a vu leur mine de Ponce-Pilate, a dû être effroyable. On l'interroge en ayant bien soin de ne pas lui faire signer son interrogatoire de façon à pouvoir le tripoter à loisir, et on l'expédie au Mont-Valérien au lieu du Cherche-Midi.

Henry ne dîne pas ; le lendemain matin, le cantinier vient lui demander ce qu'il veut pour son déjeuner. Henry l'envoie promener ; le cantinier, vieux soldat, ému devant ce colonel, insiste et Henry finit par lui demander deux œufs sur le plat, mais lui dit, avant tout, de lui procurer du papier, qu'il a à écrire. Le cantinier lui apporte du papier à lettre. Henry entre en colère, et dit qu'il veut du grand papier, du papier écolier, du papier pour écrire un rapport. Le cantinier n'en a pas ; il faut aller en chercher à Suresnes.

Henry se met aussitôt à écrire et quand le cantinier revient

longtemps après pour chercher ses assiettes, il trouve les œufs à peine touchés, mais le colonel écrivant toujours et ayant noirci de nombreuses feuilles de papier, du grand papier.

Un peu après-midi, un officier d'ordonnance du ministre vient au Mont-Valérien (on ne profite pas, par parenthèse, de cette visite pour faire signer le fameux Interrogatoire, vieux déjà de vingt heures); il est introduit dans la chambre du colonel; il est bon d'observer que cette visite n'aurait pu avoir lieu au Cherche-Midi où le directeur de la prison eût dû assister à l'entrevue, et il reste en tête-à-tête avec lui pendant plus d'une longue heure.

Quand l'officier sort, il dit au planton, qui était près de la porte, qu'il ne faut pas déranger le colonel avant 5 heures, qu'il a à travailler.

Quand on entre plus tard dans cette chambre Henry était mort.

C'est le 31 août; il fait très chaud, il n'y a pas de feu dans la cheminée, il n'y a pas de cendres, il n'y a pas de traces de papiers brûlés. **Que sont devenues les feuilles de papier écolier écrites par Henry dans la matinée? Qu'est devenu ce rapport qu'il voulait rédiger? On ne produit qu'un bout de papier incohérent adressé à sa femme. On n'a jamais rien dit ni de ces écrits suprêmes, ni des papiers mis sous scellés chez lui; il serait bien intéressant que l'enquête fit un peu la lumière sur ces faits, qu'elle tâchât de retrouver ces papiers; j'imagine qu'on comprendrait alors ce que ce pauvre homme voulait dire quand il criait en sortant du cabinet de Cavaignac: « Quels misérables! »**

Où, certes, quels misérables!

Lorsque, averti par la mort d'Henry, par les menaces de Cavaignac, rapportées par Tézénas, par la présence de la bande d'agents de la Sûreté occupant ma rue, du sort qui m'était à moi aussi réservé, je pris le parti de quitter la France. J'arrivai en Angleterre, furieux, exaspéré par la lâcheté avec laquelle je venais d'être sacrifié, et résolu à tout dire de suite.

Avant que je comparusse devant le conseil de guerre, j'en appelle encore au témoignage de Me Tézénas, il avait reçu comme une sorte de promesse l'avis que je ne serais pas frappé, que je serais mis à la retraite avec l'autorisation d'aller servir à l'étranger. Me de Boisandré et Me Ménard ont été au courant de ce fait. Je n'attendais pour parler que l'arrivée de mes papiers que je

n'avais pas emportés avec moi. A ce moment, Me Vurton, mon conseil, un autre sollicita, Me Platt, d'autres personnes nombreuses dont je donnerai les noms à l'enquête pourraient l'attester, j'en ai, du reste, fourni des preuves écrites; j'aurais pu, ne fût-ce qu'au point de vue matériel, tirer un profit énorme des déclarations que j'aurais faites, et j'aurais ainsi assuré tout au moins la vie matérielle de mes malheureux enfants, à qui le gouvernement de M. Waldeck refuse même la misérable pension de réforme à laquelle j'ai indiscutablement le droit.

J'étais donc résolu à dire ce que je dis en ce moment. Mais bientôt et avant que j'aie eu le temps d'agir autrement que par un traité signé avec M. Grant Richards, éditeur à Londres, des amis m'écrivaient de Paris, me sollicitaient; sortant de son silence, Me Tézénas m'écrivait de longues lettres pleines de promesses; d'autres aussi venaient me trouver à Londres et m'adjuraient de me taire, me promettant que la partie serait gagnée, que les nationalistes étaient sûrs du triomphe, qu'un autre ministre serait plus intelligent que Cavaignac, que je pouvais être certain que je ne serais pas abandonné, etc., etc. J'ai de nombreuses lettres conçues dans ce sens. Entre temps, grâce à d'amicales démarches, Me Cabannes, que je ne connaissais pas, voulait bien accepter de remplacer Tézénas; il m'écrivit les lettres les plus confiantes, les plus rassurantes, m'adjurant de garder le silence. C'était, d'autre part, le moment de Fachoda; j'étais à même de juger de visu du mal qu'avait fait, que faisait à la France l'affaire Dreyfus. J'obéis à ces avis, à ces prières et je me tus. Néanmoins, mes amis et mon conseil, craignant, comme je l'ai compris depuis, l'influence des personnes que je pourrais voir à Londres et notamment de mon solicitor, lequel, je dois lui rendre cette justice, a vu l'avenir dès la première heure avec une singulière perspicacité et a jugé à leur bien exacte valeur ceux à qui j'avais eu à faire, ceux en qui j'avais eu confiance; mes amis, dis-je, me firent un beau jour partir pour la Hollande. Là aucune influence n'était à redouter, j'étais dans l'isolement le plus complet, le plus absolu et ne recevais même plus d'autres nouvelles que celles que la poste m'apportait presque journellement. Néanmoins, par trois fois après m'en avoir écrit, M. Platt est venu, de Londres, deux fois à Rotterdam et une fois à La Haye, pour me faire de nouvelles offres si je voulais parler. Je reçus alors à Rotterdam la visite de Me Cabannes m'apportant

les meilleures assurances, puis celle de M<sup>e</sup> Laguerre et, enfin, après en avoir délibéré avec ceux dont ils recevaient les avis, M<sup>e</sup> Cabannes me prescrivit de demander à être entendu avec un sauf-conduit par la chambre criminelle, sur la condition que je ne dirais que ce qu'il serait convenu que je devais dire. Cette restriction ne m'agréait que tout juste.

M<sup>e</sup> Cabannes insista dans les termes les plus pressants, et je donne ici pour preuves deux lettres écrites par lui coup sur coup et deux télégrammes :

15 janvier 1899.

*Mon cher commandant,*

*Je vous envoie à la hâte 300 francs; je n'ai pas le temps de vous écrire plus longuement, voulant que ma lettre parte, mais je vous envoie une nouvelle lettre non recommandée pour vous expliquer que j'ai trouvé des concours et des garanties. Le sauf-conduit demandé est accordé; je l'ai en mains écrit et signé du procureur général; il vous assure votre liberté et vous permet de repartir après votre déposition si vous le jugez bon.*

**Il faut donc venir de suite.**

*Votre bien dévoué*

*Cabannes.*

Cette lettre était accompagnée d'une autre longue lettre non recommandée, dans laquelle M<sup>e</sup> Cabannes me donnait des détails sur l'effet produit par ma demande d'être entendu devant la chambre criminelle, me disait que mes amis avaient décidé que je descendrais chez les pères Saint-Jean-de-Dieu, où une chambre m'était réservée, et m'assurait des concours qu'il m'avait trouvés dans ces termes :

*« Je puis vous assurer des concours les plus sérieux et les plus réels. La faute commise il y a quatre mois et demi ne se renouvellera pas; on la regrette, on comprend l'erreur. »*

Le reste de la lettre sont des indications pour éviter les indiscretions à mon arrivée et me demande réponse d'urgence. La chose pressait tellement que le 16, c'est-à-dire presque en même

temps que je recevais ces deux lettres, à Rotterdam (elles m'étaient parvenues vers 2 heures), je recevais le télégramme suivant :

*Paris 30952 — 20 — 16/1 — 5 h. 47.*

*Attends télégrammes et lettre demandés par lettre recommandée d'hier dont je confirme rigoureusement instruction. — Cabannes.*

Le lendemain, je recevais cette nouvelle lettre :

Paris, le 16 janvier 1899.

*Mon cher commandant,*

*Il est cinq heures passées et je n'ai reçu aucun télégramme en réponse à ma lettre recommandée d'hier. Je vous renouvelle que je suis nanti d'un sauf-conduit écrit assurant pleinement votre liberté et vous permettant, si tel est votre désir, de sortir de France après votre déposition. Il faut venir et de suite. J'ai, d'autre part, des renseignements et assurances du plus haut intérêt pour vous et de source sûre.*

*Votre abstention vous perdrait irrémédiablement et vous ferait, ainsi qu'à vos conseils une situation des plus fâcheuses. Votre silence m'inquiète.*

*Tout s'expliquera très facilement sur place. Venez au plus vite, c'est mon dernier mot. S'il vous laisse inerte ou rebelle, c'est que je n'ai plus forte confiance, ce que je me refuse à croire. Répondez de suite et directement à mon adresse.*

*Votre bien dévoué  
Cabannes.*

Je répondis le jour même à M<sup>e</sup> Cabannes que j'avais grande confiance en lui, mais que j'avais la plus absolue méfiance des gens dont il me laissait entendre avoir des assurances et des promesses, et que s'ils devaient recommencer à mon égard leurs indignes procédés, je me réservais de reprendre ma liberté d'action, de ne pas suivre ses conseils et le plan qu'il m'avait tracé lors de son voyage, et de tout dire devant la chambre criminelle; qu'il les prévint que j'y étais décidé.

Ma lettre lui arriva le 18 au matin.



Je reçus aussitôt le télégramme suivant :

*Paris 21038 — 10. — 18/1 — 9 h. 52 m.*

*Non ; appréciations erronées. Venez vite.*

*Louis*

Louis était la signature dont se servait M<sup>e</sup> Cabannes quand il voulait me dire quelque chose ayant une source officielle pour moi, c'est-à-dire venant du côté de mes anciens chefs.

Une lettre de M. de Boisandré joignait ses instances à celles de mon avocat. Je partis.

A peine arrivé, mon premier soin fut de demander à M<sup>e</sup> Cabannes quelles étaient les assurances, les promesses, les certitudes de concours qui m'avaient seules déterminé à venir. Il me répondit que j'aurais toute satisfaction dès que je serais rue Oudinot. Il était trop tard pour m'y rendre et j'allai coucher à l'hôtel du Maréchal Ney.

Le lendemain ou le surlendemain parut dans l'*Eclair*, journal qui recevait des inspirations de Cavaignac, un article fort malveillant disant que je n'avais rien à dire, que je ne pourrais rien dire, etc. Furieux, je dis à M<sup>e</sup> Cabannes que si Cavaignac recommençait ses plaisanteries, j'allais tout simplement, pour entrer en matière devant la Cour, déclarer que j'étais l'auteur du bordereau et que, dès 1894, l'état-major avait tripoté ce papier. M<sup>e</sup> Cabannes me dit qu'il allait voir Cavaignac et l'avertir de mes dispositions. Il s'y rendit et c'est là qu'il obtint cette étonnante réponse que j'ai rapportée dans divers journaux anglais et français : « *Nous avons pris nos mesures et nous l'avons mis tellement bas que per- sonne ne le croira ; il faudra qu'il le prouve, le dire ne suffira pas.* » En me rapportant cette entrevue, M<sup>e</sup> Cabannes me dit que vraiment il ne croyait pas qu'un homme ayant occupé une telle situation pût être aussi suffisant et aussi bête ; qu'il avait fini cependant par lui faire entendre raison en lui disant qu'il était au moins des gens qui me croiraient, c'étaient les conseillers. Et, de fait, l'*Eclair* se tut pendant mon séjour à Paris. Je vis de nombreuses personnes pendant ce temps ; toutes me donnent les plus belles assurances. Je ne m'en contentai pas et demandai une promesse écrite au général de Boisdeffre, dût-elle rester entre les

moins de mon défenseur; mais, cette fois, je voulais une garantie. Comme tout se passait en belles paroles, un beau jour je commençai devant la Cour de cassation le récit des collusions et je produisis la note aux deux écritures, la lettre du 25 octobre, la lettre Billot du 16 novembre; ce jour-là j'en aurais, je crois, dit davantage, si le parti pris de ces magistrats n'avait été vraiment trop révoltant. J'étais l'accusé sans moyens de me défendre, sans pouvoir faire entendre de témoins, sans avoir d'avocat pour m'assister, et sans qu'on daignât même me faire connaître les accusations soigneusement recueillies, portées à huis clos par des témoins triés sur le volet et tous, sans exception, à charge contre moi. Les procédés et l'attitude de cette assemblée n'imposaient guère le respect.

**Je dois faire observer, cependant, que, malgré toutes les sollicitations dont j'étais l'objet en dehors des audiences, je n'ai pas une seule fois voulu dire que je n'étais pas l'auteur du bordereau.**

Quand le président Lœw m'a demandé si je le reconnaissais, j'ai dit qu'il m'avait été montré en novembre et en décembre 1897; quand il m'a dit qu'on m'en prétendait l'auteur, j'ai dit qu'un conseil de guerre l'avait attribué à Dreyfus, qu'un autre avait déclaré qu'il n'était pas de moi, que personnellement je n'avais rien à dire, mais je me suis refusé à déclarer devant ces juges que je niais en être l'auteur, ainsi qu'il m'était demandé. Le fait est facile à vérifier.

Lorsque je rendis compte à mon avocat de cette déposition il fut très troublé, et le soir, vers neuf heures, revint me voir avec M. Lasles, le député. J'avais grande envie de continuer le lendemain, mais devant toutes les observations, les objurgations qui me furent faites, **je consentis à me taire** et, le lendemain, je déclarais à la Cour qu'en présence de la loi de dessaisissement je refusais de continuer à déposer.

Furieux, les juges me firent quitter la France le lendemain sans que j'aie pu embrasser une dernière fois mes enfants que je n'ai jamais revus.

Le 19 janvier 1899, en arrivant à Paris, j'avais écrit à M. de Freycinet pour demander à être relevé, au cas où je le jugerais nécessaire, du secret professionnel; j'avais reçu la lettre suivante :

*République française.*

*Ministère de la guerre  
Cabinet du ministre  
N° 131*

*Le Ministre de la guerre  
à M. le commandant Esterhazy,  
chef de bataillon d'infanterie  
en réforme.*

*Monsieur,*

*En réponse à votre lettre du 19 janvier courant, par laquelle vous lui avez fait connaître que vous êtes invité par la chambre criminelle de la Cour de cassation à déposer comme témoin dans l'affaire de révision Dreyfus, M. le ministre de la guerre me charge de vous informer qu'il vous délègue, en tant qu'il lui appartient de le faire, du secret professionnel sous la réserve suivante :*

*Si, au cours de votre déposition, il se présentait des points au sujet desquels des explications à fournir seraient de nature à compromettre la sécurité du pays en faisant naître des complications diplomatiques, ou à désorganiser le service des renseignements en divulguant les noms de nos agents à l'étranger, ou à mettre en cause des personnalités dont les noms n'importent pas à la manifestation de la vérité, vous réserverez votre réponse sur ces points et vous en référerez au ministre de la guerre.*

*Pour le ministre et par son ordre,  
Le général chef de cabinet,  
Pamard.*

M. de Freycinet ne prétendra pas, je suppose, comme son prédécesseur Billot, que cette lettre émanant de lui, signée par lui et par son ordre, par son chef de cabinet, le général Pamard, ait, elle aussi, passé inaperçue au titre du fameux service courant.

Je pense qu'ils ont su ce qu'ils écrivaient. Si je n'ai jamais été qu'un simple chef de bataillon d'infanterie, perdu au fond d'un corps de troupe de province, il est difficile que je puisse dire et par suite savoir des choses tellement importantes qu'elles soient de nature à compromettre la sécurité du pays, à amener des

complications diplomatiques, que je puisse, par mes révélations, désorganiser le service des renseignements, divulguer les noms des agents de ce service à l'étranger, et mettre en cause des personnalités que personne ne soupçonne, dont surtout personne ne veut parler. Si je n'ai jamais été que ce simple chef de bataillon, il est bien singulier que le ministre me donne l'ordre à moi qui, mis en réforme et qui n'ai plus d'ordre à recevoir d'aucun chef militaire, d'aucun ministre de la guerre, de suspendre dans ces cas qu'il détermine, ma déposition et de lui en référer. Pour n'importe qui de bonne foi, cette lettre est significative; elle est de nature à provoquer certaines réflexions. Fixant mon départ de France et dans la longue entrevue que j'avais eue avec lui en présence de M<sup>e</sup> Cabannes, M. Lasies m'avait instamment demandé le silence, invoquant, pour me déterminer, les motifs les plus pressants et les plus graves et me promettant, lui aussi, que je n'étais pas abandonné. Je lui fis la promesse qu'il me demandait. J'ai su, comme je vais en donner la preuve, qu'il a fait ce qu'il a pu. C'est un homme de cœur et de courage; il n'est pas responsable des lâches maladresses des autres.

Je retournai donc en Hollande, mes amis m'ayant fortement dissuadé d'aller en Angleterre.

### **Esterhazy veut parler.— Démarches pressantes pour qu'il se taise.— Le rôle de M<sup>e</sup> Laguerre**

Le 4 février, M<sup>e</sup> Cabannes m'écrivit :

« Mon cher commandant, je viens de vous télégraphier pour  
» vous indiquer sommairement en style convenu le résultat des  
» démarches multiples faites depuis votre départ et l'impression  
» que j'ai d'une amélioration notable de votre situation. J'ajoute  
» que cette impression est générale. »

Et plus loin :

« Je vais encore passer à vos yeux pour un optimiste à tout  
» prix. Ma conviction, je vous l'assure, est celle de tous ceux  
» qu'intéresse la grosse question, et les dreyfusards eux-mêmes  
» ne cachent plus leur très vive inquiétude. C'est vous dire qu'il  
» ne faut rien changer à votre attitude. **Ne regrettez rien,**  
» **d'autre part.** L'impression laissée par votre refus de répondre  
» aux conseillers criminels est bonne et il n'y a pas lieu d'exprimer

» le désir, quant à présent, d'être encore entendu, comme vous le  
» faites dans la lettre que vous m'envoyez pour le premier  
» président. Les chambres réunies statueront, croyez-moi, sans  
» enquête nouvelle et autrement que vous ne croyez. Il n'y a pas  
» lieu à annoncer de nouvelles révélations. Aussi je n'envoie pas la  
» lettre; il sera toujours temps de l'écrire en la modifiant, au  
» besoin, la veille du jour où aura lieu le débat définitif. »

Et plus loin encore : « Dans un autre ordre d'idées, j'ai vu  
» M. Lasies hier soir et aujourd'hui, lui signalant l'urgence et la  
» gravité de la situation. Il a vu de son côté des amis qu'il a  
» trouvés bien disposés et nous devons nous revoir et marcher  
» d'accord avec des appuis sur le terrain défini dans la dernière  
» conversation que nous edmes ensemble le soir où M. Lasies vint  
» nous voir.

» C'est donc à la patience que je vous exhorte encore en mon  
» nom, au nom de tous ceux que j'ai vus et qui ont avec moi le  
» désir de vous aider et qui espèrent réussir. De votre côté,  
» abstenez-vous, je vous en supplie, de toute démonstration  
» nouvelle jusqu'au jour où les Chambres réunies seront saisies  
» de la question. D'ici là l'horizon s'éclaircira, j'en ai la ferme  
» confiance, et votre dernière lettre m'est parvenue à son heure  
» mais j'estime qu'il serait **prudent** d'être moins explicite et de  
» bien réfléchir aux graves conséquences qu'aurait la perte ou le  
» détournement d'une missive semblable.

» Encore quelques semaines, mon cher commandant, et l'avenir  
» vous apparaîtra moins sombre et nous pourrons sérieusement  
» songer à réparer les blessures passées.

» Je vais encore ce soir et demain agir et j'espère pouvoir vous  
» donner dans la prochaine des assurances plus formelles encore  
» et surtout moins platoniques.

» Votre bien dévoué,

» CABANNES. »

Cette lettre, dont je viens de donner des extraits, était une réponse à une de moi dans laquelle j'exprimais le regret de n'en avoir pas dit davantage devant la Cour, où j'adressais une lettre à M<sup>e</sup> Cabannes pour demander à être entendu à nouveau.

L'avant-dernier paragraphe fait allusion aux détails dans lesquels j'étais entré, disant que cette fois et devant la façon dont l'état-major m'avait laissé porter sans me donner autre chose que

des promesses en l'air, si je parlais ce ne serait plus que pour les accuser et demander une enquête sur les actes de certains généraux, actes que je précisais dans une lettre. Je n'en finirais pas si je produisais toutes les assurances que je recevais.

J'abrégérai. M. Cabannes, M. de Bolsandré, M. Laguerre que j'avais vus, lui aussi, plusieurs fois chez les Frères Saint-Jean-de-Dieu, m'écrivaient toujours dans le même sens. Mais sur une visite de M. Platt à La Haye, je me décide à partir pour Londres au grand déplaisir de tous ceux qui m'écrivent de Paris.

Là je reçois aussitôt une série de lettres et de télégrammes.

Le 5 mars, c'est M<sup>e</sup> Cabannes qui me télégraphie :

*Paris, 32352, 8 5/3, — 4 h. 25 S. Amélioration notable. Lettre suit. — Cabannes.*

Le lendemain, je reçois une lettre pleine de promesses; le 7, j'en reçois une lettre qui commence ainsi :

*Paris, le 6 mars 1899.*

*Vous avez dû recevoir ce matin la lettre que je vous ai envoyée hier soir, venant de quitter Lasies, qui continue à vous porter un vif intérêt et fera le possible pour faire partager cet intérêt.*

Plus loin :

*J'ai les plus sérieuses raisons de croire que vous ne voyez pas les choses sous l'angle véritable et je ne peux cependant vous faire connaître par écrit les raisons que j'ai de voir autrement.*

Le 8 mars, je reçois le télégramme suivant de M. Laguerre :

*Paris, 7553 — 13 — 8/3 — 6 h. 45 S. R.*

*Tout va bien, écris mais après courrier. Amitiés. — Laguerre.*

Le 9 mars, je reçois du même un nouveau télégramme :

*Paris, 12353 — 15 — 9/2 — 7 h. 45 S. R.*

*Télégraphiez la fontaine où puis vous voir dimanche soir. — Georges.*

Je suis fâché d'être amené à reparler de M. Laguerre. Il avait

été parfait pour moi, en Hollande, à Paris, en Angleterre; il m'écrivait : *Je trouve indigne, et je ne me gêne pas pour le dire, la façon dont on vous a lâché.*

Je lui avais et je lui garde encore une vraie gratitude de ce qu'il a fait. Aussi, je ne comprends pas pourquoi il n'a pas dit la vérité. Ainsi, il a dit m'avoir rencontré par hasard à Londres, où il serait venu pour des affaires. La dépêche du 9 mars prouve le contraire. Dix lettres de Cabannes, venu avec lui, sur le même bateau, descendu au même hôtel, Northumberland avenue, au « Métropole », établissent qu'il n'y est venu que pour moi; mais je n'en finirais pas de citer toutes ces lettres, en voici une de *M. Laguerre* lui-même; c'est celle annoncée par la dépêche du 8, laquelle avait été précédée d'une conversation téléphonique :

« *Paris, le 8 mars 1899.*

» 37, rue La Fontaine,

» les mercredis et samedis,

» de 9 h. à midi.

» 11 h. soir.

» Mon cher commandant et ami,

» Je reprends mes expressions de tout à l'heure, si peu entendues par le téléphone où peut-être on nous écoutait. La politique actuelle est celle que Ponce Pilate a rendue célèbre et encore est-il possible d'ajouter que ce proconsul pouvait mal se rendre compte du mal qu'il faisait à son gouvernement dans l'histoire. Pour cesser de plaisanter, comme dans l'affaire du Panama, nous sommes en présence d'hommes non compromis qui voudraient bien ne pas se compromettre.

» Mais, d'autre part, que demander d'une façon précise ?

» Voilà ce que je voudrais que vous me disiez.

» Voilà ce que je suis prêt à aller vous demander à Londres.

» **dans un intérêt supérieur.**

» Mais j'aimerais mieux la Hollande.

» Que diriez-vous d'un rendez-vous prochain ?

» Je vous demande réponse immédiate et je vous serre bien amicalement la main.

» G. LAGUERRE. »

» Que dire exactement à **qui vous savez?** Je me trompe  
» **que demander?**

» Je trouve comme vous que tout va très mal et l'optimisme  
» est effrayant. »

Je réponds que je ne veux pas quitter l'Angleterre et que je l'attendrai à Londres, et le 11 mars M. Cabannes, en m'annonçant ce voyage, me dit : *l'ami* (c'est ainsi qu'il désignait Laguerre) *est envoyé par les plus hautes têtes; je l'accompagnerai pour qu'il y ait un témoin des pourparlers.*

J'ai un paquet de lettres de M. Cabannes et de M. Laguerre établissant les démarches faites par M. Laguerre à son retour à Paris.

*Pour Laguerre, m'écrira M<sup>e</sup> Cabannes, je ne crois pas qu'il ait agi au nom de Freycinet, **MAIS JE SUIS SUR** (et il souligne deux fois ce mot) qu'il agissait pour Dupuy et peut être pour Lebut.*

M. Laguerre ne s'en cache pas, Dupuy est désigné par : *qui vous savez.*

Le 16 mars, M<sup>e</sup> Cabannes m'écrit :

*L'ami (Laguerre) m'arrive à l'instant et je m'empresse de vous informer qu'il n'a pu rentrer à Paris que ce soir pour repartir demain matin. Il a rendez-vous avec qui vous savez dans l'après-midi et n'a pu, en conséquence, s'y rendre. Il sera de retour à Paris samedi et l'entrevue aura lieu le soir même.*

Vingt lettres, je le répète, confirment ces démarches, et enfin M. Laguerre ne me dit jamais qu'elles ont échoué.

Dans une lettre du 22 mars, il me dit :

. . . . . *Je n'ai pas encore réussi. . . . .  
donc attente; attendez encore. Vous regretteriez bien ce qui, en définitive, ne ferait du mal qu'à vos amis et ne serait qu'un coup de tête. Tout cela peut et doit s'arranger au mieux de vos intérêts.*

Et le 31 mars :

*J'ai la conviction que vos affaires s'arrangent.*

*Le jugement Christian n'est rien, mais il donne l'impression que la justice va commencer à ne plus être lettre morte pour vous.*



*Je sais qu'on arrange l'horrible affaire le mieux possible, et je sais qu'on vous aura un grand gré de votre silence. L'autre attitude vous ferait condamner par tous.*

*J'ai la certitude que mon intervention n'aura pas été inutile.*

Cependant, à cette même date du 31, commencent à paraître, dans le *Figaro*, les dépositions faites à huis clos devant la Cour et je m'aperçois alors que, au moment même où ils me faisaient leurrer par de belles promesses, mes chefs, à l'abri du huis clos, m'avaient chargé sans pitié, croyant que n'en saurais jamais rien.

J'écris alors à Paris que je me considère comme dégagé de ma promesse devant ces nouvelles lâchetés et que, quelles que puissent être les conséquences, je vais parler. J'ajoute que je ne comprends pas, d'autre part, l'attitude des généraux se refusant à dire la vérité, ergotant stupidement sur cette question du bordereau et n'ayant qu'une préoccupation : empêcher qu'on ne découvre le pot aux roses.

**Immédiatement, tout est mis en œuvre pour me faire taire encore ; il est fait appel à mes sentiments de tendresse pour mes enfants ; les promesses les plus formelles me sont répétées. De tous côtés, je suis informé que la Cour de cassation, toutes chambres réunies, repoussera la revision.** M. de Boisandré m'écrit que je vois faux, que je suis trompé, que je vais faire le jeu de mes ennemis, des pres ennemis du pays. Une lettre, ou plutôt quelques extraits d'une lettre de M<sup>e</sup> Cabannes encore, datée du 24 avril 1899 :

*Mon cher commandant,*

*Ainsi que vous l'a exposé verbalement mon ambassadeur, il était nécessaire de dissiper, sans plus attendre, beaucoup de malentendus. C'est maintenant chose faite et bien faite par le compte rendu que j'en ai eu ce matin.*

. . . . .  
Le rapport ne sera pas terminé avant quinze jours au moins. **Je sais que de Pellieux, Quesnay de Beaurepaire considèrent l'un et l'autre, et d'autres avec eux, que, l'affaire liquidée, il est de toute justice que la décision de mise en réforme soit rapportée et que vous soyez admis à la retraite avec conséquence de droit.**

*Il serait fâcheux que, sans nécessité démontrée, vous mettiez obstacle à la réalisation de mesures considérées comme probables.*

De son côté, M<sup>e</sup> de Boisandré, que l'enquête pourra avec fruit interroger, car il a connu bien des choses, et lui certainement ne fera pas de faux témoignage, m'écrivait instamment dans ce sens.

Et j'étais vivement blâmé de m'être laissé aller à écrire dans le *Matin* quelques réfutations aux dépositions publiées par le *Figaro*.

Ces réponses dans le *Matin* inquiétaient certaines gens.

Plusieurs personnes, M<sup>e</sup> de Boisandré, M<sup>e</sup> Cabannes me le laissaient voir. Les lettres que je recevais insistaient sur la profonde erreur où j'étais, disaient que j'étais trompé, que les chambres réunies de la Cour repousseraient la revision et que je faisais le jeu de mes pires ennemis. Enfin, pour obtenir que je m'arrêtasse dans cette voie, M<sup>e</sup> Cabannes fit de nouveau le voyage et vint, non à Londres cette fois, mais à Douvres. Il m'apportait de nouvelles assurances qui, cette fois, me firent peu d'effet, et à cette observation que je faisais le jeu de mes ennemis, je ne pus que lui répondre que si les dreyfusards étaient mes ennemis, ceux qui m'avaient sacrifié et pour lesquels je m'étais sacrifié l'étaient bien davantage encore. Enfin, je lui fis la promesse que j'avais toujours faite, et toujours tenue d'ailleurs, de me taire jusqu'au dépôt du rapport.

Plusieurs lettres de M<sup>e</sup> Cabannes, postérieures à cette entrevue, établissent cet engagement; il serait trop long de les donner ici.

M. Ribon (Serge-Basset du *Matin*), et, pour certains points, M. Lausanne, correspondant de ce journal à Londres, furent au courant de ces choses.

M. Ribon, venu même à diverses reprises à Londres pour me voir et qui voulut bien se mettre en rapports avec M<sup>e</sup> Cabannes, pourra l'attester.

Dans les premiers jours de mai, M<sup>e</sup> Cabannes avait reçu la visite d'un de mes anciens amis, qui lui adressait un antirevisionniste de marque, lequel ami se disait qualifié pour me faire parvenir l'assurance qu'on ne m'abandonnerait pas, qu'on poursuivrait sans relâche la réalisation des réparations qui m'avaient été promises, qu'on espérait y parvenir et qu'en échange on me demandait

seulement de garder le silence et de prendre toutes mes précautions pour que mes papiers fussent mis en lieu sûr.

Le caractère de cet ami, son courage, sa franchise, l'amitié qu'il m'avait témoignée jadis, m'inspiraient la plus entière confiance. C'est un ancien officier ; j'invoquerais son témoignage à l'enquête.

Quelque temps après, je priais M<sup>e</sup> Cabannes de me fixer et de faire une dernière tentative, lui demandant de faire savoir à mes anciens chefs que j'étais résolu, au moment du dépôt du rapport, à dire la vérité sur le bordereau, mais que, par respect non pour eux mais pour leur uniforme, je n'en dirais pas davantage.

M<sup>e</sup> Cabannes se refusait à admettre que la majorité des conseillers pût voter la révision ; il voyait de nombreux nationalistes, entre autres M. Quesnay de Beaurepaire, qui le confirmaient dans cette opinion. M. Q. de Beaurepaire sait de quel ancien officier je veux parler, mais il me répétait qu'au cas où il y aurait révision et renvoi devant un nouveau conseil de guerre, il était assuré que mes chefs changeraient de tactique avec moi et que je retrouverais leur appui. Je demande pardon pour cet extrait encore ; le 23 mai il m'écrivait :

*Paris, le 23 mai 1899.*

*Mon cher commandant,*

*J'ai vu ce matin la personne convenue dont les sentiments restent les mêmes. Sa sincérité ne me paraît pas douteuse, et c'est plus qu'une impression qu'il semble avoir. Je ne doute pas, pour mon compte, qu'il ait cherché lui-même à se renseigner à bonne source.*

Et ailleurs :

*Je ne vois pas quel intérêt vous pouvez avoir à une démarche qui ferait de vous le véritable auteur de la révision.*

A l'instant où j'ai connu le dépôt du rapport, j'ai fait à M. Ribon, qui peut en témoigner, qui a connu certaines des lettres que j'ai reçues, des instances dont j'ai été l'objet dans les dernières semaines, spontanément, sans y être poussé par aucun mobile, d'aucune sorte, il l'attestera, la déclaration relative au bordereau.

Je ne l'avalais point faite jusque-là pour toutes les raisons que je viens d'énumérer, mais à l'enquête j'en fournirai bien d'autres

preuves encore ; je ne l'ai point faite parce que mes amis m'avaient empêché de la faire en septembre 1898 et que, pendant neuf mois, tous leurs efforts avaient tendu à me faire garder le silence en invoquant des raisons, en me faisant, ou en me transmettant des promesses que, pour mes enfants, je ne pouvais pas ne pas prendre en considération. Me Laffay, avocat à la Cour, qui voulut bien venir me voir à Londres, à la demande de M. de Beaurepaire, et qui y prit connaissance de quelques-uns des documents relatifs aux collusions que j'ai présentés au commencement, peut être entendu comme témoin à l'enquête ; il dira, car il les a connus en leur temps et était, à Paris, au courant de tout, à quelles influences constantes j'ai été soumis, quels efforts ont été déployés, quelles promesses m'ont été faites, quelles assurances m'ont été données pour m'empêcher de parler. Ce n'était pas son avis ; il trouvait que j'étais très mal conseillé, que je n'avais rien à attendre de ceux qui s'étaient si mal conduits avec moi, et que je ne devais pas hésiter à les montrer tels qu'ils étaient, mais il pourra dire aussi à quels sentiments j'ai cédé en obéissant aux conseils reçus : ne pas frapper cette armée à laquelle j'ai appartenu près de trente ans, rendre moins pénible la position de mes enfants.

Je me suis trompé, et il avait raison, je ne devais point ménager mes bourreaux.

### **Le procès de Rennes**

Le jour de la première séance, le colonel Jouaust reçut de moi une longue lettre recommandée avec prière de la communiquer au conseil, lettre dans laquelle je lui déclarais solennellement être l'auteur du bordsau et précisais dans quelles conditions j'avais reçu l'ordre d'écrire cette pièce.

Et, pendant tout le procès de Rennes, j'ai écrit à maintes reprises, au président du conseil de guerre, au commandant Carrière, au général Roget, à M. le général Mercier. La plupart de ces lettres étaient recommandées, j'en ai les reçus de la poste ; elles sont formelles ; j'y prouve la vérité de ce que j'avance, je dénonce au président du conseil les faux témoignages qui se succèdent sans relâche devant lui, des deux côtés du reste. Il y en a dont je lui donne la preuve matérielle, facile à se procurer par une simple dépêche télégraphique au ministère de la guerre ; je lui envoie la preuve par dates indiscutables des faux témoignages du général Roget.

J'écris au colonel Jouaust qu'il commet une forfaiture inouïe en ne donnant pas communication publique de ma première lettre écrite sous forme de témoignage. Il se décide alors, et qu'est-ce qu'il lit? Ma déposition vieille de six mois devant la Cour de cassation! et celles où je dis la vérité sur le bordereau, celles qu'il a reçues depuis l'ouverture des débats, il les passe sous silence!

Je lui envoie la démonstration de l'inéptie du rapport Bertillon, inutile d'ailleurs, car on se demande vraiment comment des êtres pensants ont pu écouter cinq minutes pareilles monstruosité. Je lui dis qu'il déshonore ses épaulettes, je lui montre les mensonges flagrants apportés par une série de faux témoins sur les relations entre Henry et moi; il ne dit rien, il ne fait part de rien aux juges; il étouffe, de sa propre autorité, ces déclarations destinées au Conseil, et qu'en aucun cas, sous aucun prétexte, il n'a le droit de ne pas lui communiquer. **Ces lettres si formelles, si précises, le colonel Jouaust ne peut nier les avoir reçues, j'ai les récépissés de la poste, j'en ai les copies; je les produirai, et la conduite du général Jouaust, quelle que puisse être la culpabilité de Dreyfus, quels que soient les arguments ou les preuves qui aient pu être apportés pendant le huis clos, est abominable; elle est en violation formelle de tout principe de droit, elle constitue une réelle forfaiture.**

Je n'ai même pas la ressource de faire connaître par ailleurs ce que j'écris au colonel Jouaust.

Le *Matin* ne veut plus rien publier; on coupe dans ce que j'envoie ce qui n'est pas l'intérêt de ses amis.

Le colonel Jouaust est le parent de M. Waldeck, dont le *Matin* est souvent le porte-paroles. Le colonel va, en secret, voter pour Dreyfus; il se fait fort, s'est porté garant d'obtenir la minorité de faveur, Dreyfus sera acquitté, et en même temps, le président du conseil de guerre aura sauvé la face des généraux, tandis que s'il acceptait une affirmation, une preuve sur le bordereau, il serait obligé d'accueillir le reste de mes déclarations, il serait amené à convaincre mécaniquement certains témoins de faux témoignages et tous les anneaux de la chaîne se dérouleraient forcément; ce serait l'engrenage, il n'y aurait plus moyen de s'arrêter; il faudrait aller jusqu'au bout, c'est-à-dire jusqu'en haut; il faudrait bien alors expliquer tous ces actes inouïs apparaissant éclatants,

Indiscutables, et les réels motifs, les réels mobiles créveraient les yeux du monde entier.

Voilà ce qu'on veut éviter à tout prix et voilà pourquoi se joue cette comédie nouvelle succédant à tant d'autres, pourquoi, forcé enfin de publier un témoignage de moi, le colonel Jouaust communiquera une déposition écourtée de janvier 1899 et se gardera de donner connaissance des lettres formelles qu'il a reçues depuis le matin de l'ouverture des débats, et que le commandant Carrière osera dire qu'il a reçu mes lettres et les a jetées au panier sans les lire, et que le lendemain, ayant besoin d'avancer un fait contenu dans une de ces lettres, il dira : *En jetant par hasard les yeux sur une lettre du commandant Esterhazy.*

Que l'enquête se fasse remettre toutes ces lettres, ou que je lui en produise les copies, et l'on verra les preuves certaines que j'ai envoyées au conseil de guerre, les démonstrations que le président pouvait vérifier sur-le-champ des faux témoignages ou des mensonges des généraux, de certains officiers et de certains témoins dreyfusards comme Paléologue et Picot, Picot qui va déclarer être d'une femme une écriture que Picquart a déclarée être d'un homme.

Je n'ai pas la ressource de dire quoi que ce soit dans les journaux anglais. D'abord, de parti pris, le président du conseil de guerre n'en tiendrait aucun compte, et puis, si la plupart des journaux anglais ont vu juste dans les résultats que l'affaire Dreyfus aurait pour la France, si cela a été, comme le disait un journaliste anglais : « Une excellente arme de combat », « un puissant outil à utiliser », ils ne se sont pas occupés des détails, ils ne connaissent même pas ceux qui sont la base de l'affaire, ils en parlent à tort et à travers, ils s'en servent pour cogner, ils cognent fort, c'est tout ce qu'ils demandent.

J'en ai maints exemples. Un en passant :

J'ai eu deux longues interviews avec M. Northrop du *Black and White*; il a publié mon écriture; au cours de ces interviews et après m'avoir déclaré qu'il connaissait à merveille l'affaire Dreyfus, il me pose cette question abracadabrante :

« C'est vous qui êtes l'auteur du petit bleu ? »

Et comme je lui explique qu'il est absurde de penser que j'ai pu fabriquer une pièce destinée à être une arme contre moi, qu'elle doit être l'œuvre du colonel Picquart, il confond et met dans ma

bouche qu'elle est l'œuvre de Lemercier-Picard, l'agent d'Henry Lemercier-Picard, qu'au cours de la conversation il appelait d'ailleurs le colonel Lemercier-Picard! (Voir le no du *Black and White* du 9 septembre 1899.)

Et dans vingt journaux anglais, j'ai lu des choses de cette force-là!

Non, le président du conseil de guerre jetant systématiquement au panier toutes mes déclarations, je suis bâillonné. Je n'aurais qu'un moyen, ce serait de publier de moi-même ce que je veux dire, mais je suis sans argent, sans ressources, et les quelques sous que je peux péniblement avoir sont pour mes enfants dont la situation est chaque jour plus pénible. J'en appelle là aussi au témoignage de M. Ribon qui sait à quoi s'en tenir. En même temps que j'écris au colonel Jouaust, j'accable le général Roget de lettres; je le supplie de déclarer la vérité, lui qui semble le directeur de toute l'affaire; j'ai les copies de ces lettres si précises, si nettes que le général ne pourra pas nier avoir reçues, quelque habile qu'il soit à jongler avec la vérité (la plupart sont enregistrées); je le supplie de faire déclarer par les autres cette vérité qu'ils cachent.

Lettre au général Roget du 19 août 1899 :

« Mon général.

» Je vous ai adressé tout à l'heure un mot en hâte pour que le  
» courrier puisse l'emporter. Je le complète. Les journaux annon-  
» cent que, changeant de tactique, l'état-major va me déclarer  
» complice de Dreyfus!! Si le fait est exact, cela ne peut être la  
» encore que votre œuvre, car c'est vous qui menez tout.

» Lorsque, à l'ouverture des débats, je vous ai écrit une pre-  
» mière lettre, je vous ai bien dit que si je m'adressais à vous,  
» l'assassin d'Henry, à vous, mon bourreau, dont la politique  
» abominable a poussé l'imbécile Cavaignac à nous perdre lâche-  
» ment, c'est parce que je sentais bien que, à Rennes comme  
» ailleurs, vous allez être le grand metteur en scène.

» J'ai supporté mille fois plus que le possible par respect pour  
» les grades dont vous êtes les uns et les autres revêtus, par res-  
» pect pour cette armée qui compte encore tant de braves gens.  
» Je résiste de toutes mes forces à faire le jeu de ceux qui mènent  
» contre elle cette affreuse campagne, mais si vous avez le mal-  
» heur de commettre cette nouvelle infamie, je vous jure que  
» j'envoie sur-le-champ à l'avocat Demange des documents et des  
» notes qui ne vous feront pas rire.

» J'en ai assez, à la fin, de toutes ces lâchetés, de toutes ces  
» stupidités qui ne vous servent même pas, car sans elles la  
» revulsion n'aurait pas eu lieu et Cavaignac serait président de la  
» République.

» Pour la dixième fois, je vous le répète, il n'y a, dans l'intérêt de  
» tous, dans celui de la cause que vous défendez, qu'une chose à  
» faire, et si vous réfléchissez, vous verriez que j'ai raison.

» Je ne demande pas de chercher à réparer le mal que vous  
» m'avez indignement fait, pour cela il faudrait du courage et  
» vous en manquez totalement.

» Mais il faut dire la vérité, il faut cesser ces ergotages  
» honteux, ces discussions d'écritures grotesques.

» Les dreyfusards vous menacent de l'intervention des attachés  
» militaires. Prenez les devants et provoquez-les vous-même.

» Mais exigez leur comparution effective, et qu'au moment où  
» ils prendront la parole, un homme autorisé comme le général  
» Mercier, le seul de vous tous qui soit crâne, fasse publiquement  
» connaître au conseil la déclaration faite jadis sur l'honneur par  
» l'ambassadeur d'Allemagne que jamais son agent militaire  
» n'avait eu de relations avec un homme convaincu d'espionnage,  
» affirmation qui a été démontrée mensongère; qu'il fasse con-  
» naître ensuite l'engagement solennel pris après cette aventure  
» par le même ambassadeur, donnant, au nom du gouvernement  
» impérial, sa parole d'honneur que jamais plus l'attaché mili-  
» taire ne se livrerait à de semblables trafics, et que le général  
» Mercier montre ensuite cet agent abusant, au mépris de son ser-  
» ment, de l'immunité diplomatique pour continuer son œuvre,  
» et pour prix de cette violation d'une telle promesse, nommé  
» successivement colonel, aide de camp de l'Empereur, colonel de  
» la garde, général. Le conseil appréciera un tel témoin, mais  
» qu'en même temps il en appelle au témoignage du général Fré-  
» déricks, qu'il montre les manœuvres de Delcassé, le Delcassé de  
» Fachoda, son voyage à Saint-Petersbourg, suivi du rappel  
» immédiat du général russe, et qu'on juge entre le témoignage  
» d'un tel ennemi et la parole de l'allié.

» Il n'y a pas de complication à craindre et, d'ailleurs, six  
» batailles perdues ne seraient pas plus néfastes. Il faut vivre à  
» l'étranger pour savoir ce que vous autres par votre lâcheté, les  
» dreyfusards par leurs infamies, vous êtes en train de faire de la  
» France.



» Et puis, rassurez-vous. Les Allemands sont hors d'état de  
» faire face des deux côtés et, enlevassent-ils les côtes de Meuse,  
» ils savent fort bien qu'à la même heure les Russes, pénétrant à  
» la fois dans la Prusse orientale, le duché de Posen et la Silésie,  
» menaceraient Berlin. Dites la vérité, faites dire la vérité, mon  
» général, c'est le seul salut, et croyez, quelque mépris que  
» j'éprouve pour la lâcheté dont vous avez fait preuve, au respect  
» que m'inspirent encore vos épaulettes.

» Cdt ESTERHAZY. »

Le 21, le 22, le 25, le 30 août, j'écris au général les lettres les plus pressantes, j'écris à M. le général Mercier, j'écris même dans la crainte que mes lettres, bien que recommandées, ne soient interceptées plus tard au général sous le couvert du général de Saint-Germain. Le général est en dehors de certains actes commis par les autres; je m'adresse à lui. Toutes ces lettres sont enregistrées.

Rien ! Et la seule réponse que j'obtienne, c'est, un jour, le général Gonse qui dira à l'audience qu'il regrette que je ne sois venu témoigner !

Il sait bien cependant, je l'ai écrit au général Roget, que si je ne suis pas venu, c'est d'abord parce que je suis sans argent, et ensuite, et surtout, parce que je crois que, me trouvant devant ces gens jadis mes défenseurs, et depuis mes assassins, devant ces gens à qui je dois toutes les souffrances de mes enfants, je ne puisse rester maître de moi, je ne puisse plus me contenir et qu'au lieu de ne parler que du fait matériel du bordereau, devant leurs dénégations et leurs faux témoignages, ce ne soit tous leurs mensonges, tous leurs faux, toutes leurs forfaitures, tous leurs crimes que je sois amené à leur cracher à la figure, et cela, de toutes mes forces, je répugne encore à le faire.

Je suis à l'étranger. Plus j'y vis, plus je regarde, plus je vois, plus je comprends ce qu'on y pense de cette armée jadis si glorieuse, et qui s'effondre sous les coups qu'elle reçoit de toutes parts, sans avoir même l'idée de se défendre, et, malgré toutes les infamies dont j'ai été, dont je suis, dont je prévois que je serai encore victime, je me refuse encore à démasquer ces hommes, non pas pour eux, grand Dieu ! je les connais, mais à cause de l'injure qu'ils portent.

## **Le général Roget et la tentative de M. Déroulède**

Cependant, le procès de Rennes est fini, et là, comme à la Cour de cassation, on n'a entendu que des témoins à charge contre moi : pas un seul n'a été entendu qui aurait pu me défendre. On a soigneusement écarté le général de Pellieux, on a laissé de côté le colonel du Paty qui, lui, se serait défendu ; on s'est bien gardé, dans ce procès où j'étais sur la claie, d'entendre un seul de mes vrais chefs, de ceux qui m'avaient vu sous les balles, pour n'entendre que ceux qui, après avoir été criminels, pour me protéger ne pouvaient plus, dans la voie où ils étaient entrés, me défendre sans s'accuser eux-mêmes.

Mais je vois poindre cette loi sur l'amnistie qui va sauver tous les coupables de tous rangs et de tous bords, et faire de moi, et de moi seul, la malheureuse victime et le bouc émissaire.

J'ai la naïveté d'écrire au président du conseil, à M. Waldeck-Rousseau ; je lui dis qu'il ne peut pas ne pas connaître au moins une partie des crimes commis par ceux dont je n'ai été que l'instrument ; qu'il est abominablement inique de voir tous ces gens heureux, honorés, près de leurs enfants, portant encore leurs uniformes et leurs croix, de voir Dreyfus en France et moi réduit où j'en suis. Pour moi, cela ne compte guère, mais je le supplie d'avoir pitié de mes malheureux enfants, si épouvantablement infortunés, si injustement frappés, et j'apprends pour toute réponse que, dans une partie de chasse à Rambouillet, M. Waldeck s'est tortu de rire en parlant de ma lettre. Je sollicite pour mes enfants dénués de toutes ressources, abandonnés par leurs riches parents, la misérable pension de réforme à laquelle j'ai, indiscutablement, tous les droits et que je ne sollicite que pour eux. M. Waldeck continue à éclater de rire. En revanche, pendant que, contre moi, on accumule les iniquités sur les illégalités, on les entasse de l'autre côté pour sauver les gros coupables.

Ce qu'ont fait mes anciens chefs, personne dans le gouvernement ne l'ignore, mais on n'a qu'un but : les couvrir. Ils peuvent faire tout ce qu'ils veulent, avoir fait tout ce qu'ils ont voulu, eux sont impunis.

Henry mort, j'ai dit comment, moi, je suis perdu ; du Paty lui-

même a été frappé, mais M. Waldeck protège en même temps les dreyfusards coupables et les généraux criminels.

Au cours de l'enquête du général Renouard contre le colonel du Paty, le général lui dit : « *On vous a fait venir pour écrire, et c'est tout. Sorti de votre bureau, vous deviez même ignorer ce que vous avez écrit* ».

Ce sont des ordres comme ceux-là que je recevais et je les exécutais jusqu'à la dernière limite de mes forces. Ces ordres sont très justes. On peut, on doit les donner, mais à la condition que les chefs couvrent leurs subordonnés et endossent la responsabilité des ordres qu'ils ont donnés.

Au cours de cette enquête que, je l'ai dit, il faut lire, non tronquée comme elle a été communiquée à la Cour de cassation, mais *in extenso*, du Paty déclare et prouve que c'est par ordre du général Gonse qu'il a eu des rapports avec Me Tézénas ; c'est autrement grave que d'en avoir eus avec moi.

Le général Renouard est de cet avis et constate que du Paty, ayant agi par ordre, n'est pas responsable, mais l'irrégularité de la démarche et sa gravité subsistent à la charge du général Gonse, responsable des ordres donnés. Si cet acte était coupable, commis par le colonel, si on cherchait à l'en punir, il est tout aussi blâmable commis par le général. On va l'enquêter à son tour et sévir sans doute ? Non, tout est fini.

Bien mieux, du Paty veut remettre un article dont l'original est à Bruxelles, préparé dans mon intérêt par le général Gonse. Le général Renouard refuse la remise de cet article ou de sa copie. Il ne veut rien savoir de ce qu'a dit ou écrit le général Gonse ! J'ai déjà dit que cet article, dont l'existence est prouvée par le rapport Renouard, doit être recherché et produit. Le rapport Renouard, dans sa partie publiée, établit bien que les actes qu'on voulait reprocher à du Paty sont à la charge du général Gonse ; c'est du Paty qu'on frappera et Gonse sera indemne !

### **L'affaire de Reuilly**

Le général Roget qui, tout autant que le général Gonse, a entassé devant la Cour de cassation comme devant le conseil de guerre les faux témoignages, brûle d'envie de commander une division de grenadiers de la garde.

Il est attaché à Cavaignac, croyant arriver sans péril à la réalisation de son rêve, car il n'a jamais aimé les coups. Cela n'a pas réussi, mais il est de ceux qui parlent, qui donnent des espérances, qui font des promesses sur lesquelles certains croient pouvoir compter.

Le courage lui a manqué pour aller jusqu'au bout ; il lui en fallait cependant bien peu pour assurer le succès ce jour-là. Néanmoins, ses intentions ont été évidentes. Ce n'est pas le hasard qui a fait choisir à Déroulède la brigade Roget, ce n'est pas le hasard qui a amené sur la place du Château-d'Eau Déroulède et les patriotes de la Ligue.

Déroulède et Habert sont des gens d'action, des gens énergiques, et ce ne sont pas des imbéciles.

S'ils veulent marcher sur l'Elysée et entraîner avec eux une troupe prise au hasard, ce n'est pas à Reully qu'ils iront la chercher. C'est aux troupes des casernes de la Pépinière, de Penthièvre, de l'Ecole militaire qu'ils s'adresseront ; elles sont à portée de l'Elysée. Pour les dernières même, il est sur leur route, avec ces troupes ; un coup de main est facile, et dans les dispositions où est la capitale, une belle tentative brusquement menée doit réussir.

Pourquoi alors aller choisir une troupe qui a déjà une longue marche dans les jambes depuis le matin, qui est fatiguée, qui va atteindre son casernement éloigné et qui aura une nouvelle marche longue, pénible, difficile à refaire à travers tout Paris avant d'atteindre son objectif ? Les troupes des environs de l'Elysée peuvent l'enlever avant qu'on ait pu prendre aucune mesure ; l'arrivée de celles de Reully sera annoncée, téléphonée, télégraphiée une heure avant qu'elles n'atteignent le boulevard Montmartre. Elles ont été choisies parce qu'il y avait une raison, et cette raison, c'est le général Roget, le général Roget qui, depuis le rôle qu'il a joué dans l'affaire Dreyfus, a entrevu les plus hautes destinées, mais qui, malheureusement, ne manifeste une grande énergie que contre de pauvres diables comme Henry et moi.

Mais s'il abandonne au dernier moment ceux qui étaient en droit de compter sur lui, il prend ses précautions, il manque de courage, il ne manque pas de prudence et il fait entrer MM. Déroulède et Habert dans la caserne, puis dans la salle d'honneur où il y a un poêle, où ces messieurs seront laissés seuls et où ils feront chevaleresquement disparaître les papiers qui pourraient compromettre le général.

Tous les nationalistes, sur le premier moment, sont indignés de cette pleurerie. Je viens d'arriver à Londres et, le soir, je téléphone à M<sup>e</sup> de Boisandré qui me fait part de son indignation; le lendemain, il me l'écrira en me disant « *comment le général avait trompé la confiance qu'on avait en lui, reconnaissant que je l'avais bien jugé* ».

Et M<sup>e</sup> Cabannes, m'en écrivant à son tour, me dira « *que la confiance qu'on avait en Roget, en ses promesses, a été bien trompée* ».

Il ajoutera : « *Je croyais que le rôle indigne qu'il avait joué contre vous vous faisait le mal juger; je suis obligé de reconnaître que vous avez raison et que cet homme s'est conduit comme un lâche* ».

M. Waldeck a connu tout cela; il l'a connu parce qu'il ne pouvait pas ne pas le savoir; il l'a connu parce que, protestant près de lui contre cette iniquité de frapper les petits et de sauver les gros, je lui disais que dans un autre ordre d'idées, dans ce monstrueux procès de la Haute-Cour, il allait faire condamner les braves gens et sauver les poltrons; que si les accusés de la Haute-Cour étaient coupables d'avoir voulu débarrasser la France du plus méprisable gouvernement qu'elle ait jamais supporté, Roget était bien plus coupable pour avoir promis de les aider et les avoir lâchement abandonnés.

Ces faits, les preuves de cette iniquité nouvelle, les commentaires de mes amis, Waldeck les a connus, je les lui ai écrits, lui disant que sa justice était là comme partout, comme ailleurs, comme toujours, la plus méprisable des parodies et que ce serait une infamie nouvelle à ajouter à tant d'autres de voir condamner les uns, parce que braves, et sauver l'autre, parce que lâche.

J'ai donné ces explications pour montrer les motifs de mon long silence si reproché.

Tant que j'ai été militaire, rien ne m'avait fait parler, et, sauf un très petit nombre de personnes sur lesquelles j'étais en droit de compter absolument et que je devais mettre au courant de certaines choses, nul n'a rien su. Ces personnes sont, avec mes défenseurs, M. de Boisandré et, par suite, M. Drumont, plus tard M<sup>e</sup> Ménard, le colonel Bergouignan.

Frappé par Cavaignac, ma première idée fut de tout dire; j'en fus empêché par les visites que je reçus, invoquant les raisons que

j'ai dites. Je me suis incliné dans l'intérêt de mes enfants qu'on me faisait valoir et, je dois le dire aussi, parce que soldat, catholique, réactionnaire ayant horreur de la forme de gouvernement que subit la France, il m'était, au fond, très pénible de faire le jeu de tous ceux que j'ai de tous temps haïs; plus tard, je me suis tu encore devant les démarches, les promesses nouvelles de mon défenseur, de mes amis, des mandataires du gouvernement.

Lorsque j'ai compris enfin, trop tard, le but de Waldeck, résolu à sauver à tout prix tous les coupables par sa loi d'amnistie, à enfouir à tout jamais la vérité et à faire de moi le bouc émissaire de tous les actes criminels commis par d'autres, j'ai commencé par protester près de lui de toutes mes forces, le suppliant de ne pas commettre cette infamie nouvelle, d'avoir pitié de mes enfants; je le conjurais de ne pas frapper sans relâche sur moi, en épargnant ceux dont il savait aussi bien que moi-même toutes les responsabilités; je me suis adressé au président de la République, au garde des sceaux, je n'ai obtenu qu'un redoublement de mesures abominables. Je me suis alors décidé à écrire à la commission d'amnistie et, en même temps, j'ai cherché à publier le récit de tous ces événements. MM. Fayard, qui avaient un traité avec moi, l'avaient rompu; je n'avais aucun moyen de le leur faire observer. Ils avaient même retranché à mes enfants une somme de 700 francs, due sur le troisième fascicule. M. Serge-Basset avait bien voulu s'occuper de me trouver un éditeur; il s'était mis en relations à M. Chaumel; celui-ci avait tout d'abord accepté et devait venir me voir à Londres. Puis, brusquement, après toute sorte de prétextes, il s'était dérobé. M. Grant Richards, éditeur à Londres, avec qui j'avais fait un traité à mon arrivée en Angleterre, traité que je n'avais pas mis à exécution sur les instances des amis dont j'avais à cette époque subi l'influence, me déclarait que maintenant il était trop tard et que le public anglais, préoccupé ailleurs, ne portait plus aucun intérêt à ces événements, ce qui était fort juste; j'étais donc absolument réduit au silence, mis dans l'impossibilité totale de me faire entendre. C'était le but, pour des raisons diverses, poursuivi par tout le monde depuis si longtemps. C'est alors que je me suis, à plusieurs reprises, adressé directement, soit à la commission d'amnistie, soit à M. Clamageran, son président, protestant de toutes mes forces contre cette amnistie qu'on n'a, je le répète pour la cen-

tième fois, pas le droit de m'imposer pour le fait spécial du document libérateur et affirmant que de n'importe lequel des procès en suspens sortirait fatalement la lumière.

Qu'on plaide le procès Henry-Reinach, le procès Zola; qu'on poursuive, par une enquête sérieuse, l'instruction ouverte contre moi par M. Dupuy, de ces débats, de ces poursuites, la vérité, la vraie cette fois, ne peut ne pas apparaître. Je ne demande pas qu'on me croie, je demande qu'on me juge; je ne demande pas qu'on m'amnistie, je demande qu'on me poursuive, mais je demande que soient poursuivis aussi tous ceux, quelque haut qu'ils soient placés, que l'enquête montrera coupables.

Et je répète qu'il est monstrueux que moi, le plus petit de tous, je sois frappé, que me enfants soient frappés avec moi, et que les autres, dont le monde entier devine, pressent, comprend la culpabilité, soient les uns impunis, les autres même honorés. Et je dis qu'en les protégeant, sachant leurs crimes, les couvrant en refusant d'enquêter leurs actes, la commission d'amnistie se fera leur complice et se déshonorera, car tôt ou tard la vérité sera sue; je ne mourrai pas, quoi qu'on fasse, sans l'avoir fait connaître. Et elle est tellement évidente, elle ressort tellement éclatante du simple exposé des faits eux-mêmes que quelque disqualifié qu'on m'ait habilement fait, elle ne pourra pas être niée.

### **Les lettres à M<sup>me</sup> de Boulancy**

J'ai dit précédemment que je m'expliquerai une bonne fois sur les lettres Boulancy; je vais le faire.

Pour mille motifs, M<sup>me</sup> de Boulancy aurait dû être la dernière personne au monde à livrer mes lettres et à les livrer dès la première heure.

Je lui écrivais d'Afrique sous l'impression de ce dont j'étais témoin, avec la plus entière, la plus absolue confiance, comme pensant avec moi-même, et rien n'eût jamais pu me faire prévoir que quoi qu'il pût m'arriver dans la vie, elle irait livrer, pour en faire une arme contre moi, les plus secrètes pensées de mon esprit, dix-sept ans après avoir reçu ces confessions provoquées. Il est d'autres femmes qui avaient de moi des lettres dont on eût voulu se faire des armes, car j'ai toujours été plein de confiance vis-à-vis

de ceux ou de celles à qui j'étais attaché. On les connaissait, on les a pressenties, on leur a fait les offres les plus tentantes; ce n'étaient pas des femmes du monde, des femmes riches, c'étaient des femmes de théâtre, des femmes pour lesquelles M<sup>me</sup> de Boulangy aurait sans doute un grand dédain; il y avait de longues années qu'elles n'avaient plus entendu parler de moi; elles ont repoussé toutes les offres, elles ne m'ont pas livré; elles n'ont pas été lâches, elles, les pauvres filles.

C'est une chose étonnante, d'ailleurs, que l'acte de M<sup>me</sup> de Boulangy n'ait pas été jugé comme il méritait de l'être et que celui qui l'avait aidée dans cette œuvre, M. Gullemler, ait pu impunément conserver sa robe, sans même un blâme de ses collègues.

Une de ces lettres a été, quoi qu'en ait pu dire Bertulus, ou faite de ces pièces, ou singulièrement altérée. Elle contient, en effet, des détails dont on a pu avoir idée en lisant des lettres précédentes, mais qui, se rapportant à des faits non arrivés, n'ont pu être, sous aucun prétexte, jamais dits par moi. Un faux de plus ou de moins dans cette affaire a, du reste, peu d'importance. Je passe; ce qu'il y a de certain, c'est que les autres lettres sont de moi, mais M<sup>me</sup> de Boulangy avait fait une sélection fort habile, car, pour bien comprendre ces lettres, sous quelle impression je les avais écrites, il aurait fallu lire, et celles qui les avaient précédées et celles qui les avaient suivies. Je suis arrivé en Tunisie avec la 5<sup>e</sup> brigade de renfort, c'est-à-dire après la Kroumirie. Ayant longtemps servi en Algérie, m'étant toujours vivement intéressé aux affaires indigènes dans lesquelles mon père avait laissé une grande réputation, très ami des Arabes que j'avais vus indignement traités, je savais parfaitement ce qu'étaient les Kroumirs; je n'ignorais pas que ces pauvres gens, quelques poignées de bergers et de montagnards sans armes, car on ne peut donner ce nom aux méchants fusils à pierre antédiluviens dont quelques-uns étaient armés, étaient absolument incapables d'une résistance quelconque; et, en effet, ils n'ont pas livré un seul combat réel, il n'y a qu'à constater qu'aucune perte par le feu n'a été pour ainsi dire subie dans cette première partie de l'expédition, pour voir qu'il n'y a pas eu une opération de guerre méritant ce nom.

Si quelques paysans avaient commis des déprédations sur notre frontière, deux escadrons de spahis auraient largement suffi pour remettre tout en ordre.



J'avais, en partant pour la Tunisie, reçu de M. Jules de Lesseps, vieil ami de ma famille, des lettres de recommandation pour différentes personnes habitant Tunis; et j'appris très vite de la façon la plus certaine, pendant les quelques jours que je restai dans cette ville ou aux environs, les vraies causes de cette expédition.

J'appris que la cause initiale capitale avait été une spéculation scandaleuse sur les valeurs de la Dette tunisienne tombées à rien et rachetées tout doucement et sous-mains, sur les marchés de Paris, de Marseille, en Italie, à Tunis, par une bande d'hommes politiques français, dont les noms étaient dits tout haut et qui y ont fait d'ailleurs de grosses fortunes. J'ai appris que, comme il n'y avait aucun prétexte d'intervention à invoquer, pas même l'intérêt de nos colons ou de nos coloniaux, car à cette époque les Français, dans la Régence, étaient en fort petit nombre et comparativement aux Italiens et aux Maltais, sujets anglais, dans la proportion de 6 1 2 à 93 1 2; on avait, en même temps que commençait la spéculation sur les valeurs tunisiennes, habilement provoqué quelques invasions de rares Kroumirs sur les territoires de nos tribus frontières de la province de Constantine, fait toujours aisé à amener en pays arabe. Faisant partie de la colonne, dirigée d'Hamman Lif sur Hammamet, j'avais vu deux bataillons d'infanterie à l'effectif de guerre, un escadron de cavalerie, munis des armes les plus perfectionnées, battre en retraite précipitée (j'emploie ce mot par euphémisme) devant quelques poignées d'Arabes sans discipline, sans commandement et sans armes. J'avais vu cette colonne perdre complètement la tête sous l'affolement de ses chefs, à tel point que le seul officier qui fut tué dans ces trois jours de combat, le lieutenant Jecker, du 129<sup>e</sup>, reçut, presque à bout portant, en pleine poitrine, un coup de carabine d'un de nos chasseurs à cheval à dix pas de moi.

J'avais vu, pour répondre au feu des fusils à pierre arabes, brûler à tort et à travers plus de deux cent mille cartouches, et un capitaine d'artillerie, imbécile à force de terreur, enterrer l'affût de ses pièces de montagne pour tirer dans un plus grand angle. J'avais vu tirer, en plein jour, sur des troupeaux de chèvres qu'on appelait des *réguliers noirs*; j'avais vu quelques jours plus tard la petite ville de Sfax, entourée par une vieille enceinte sarrasine en plâtre que le moindre coup de canon de campagne trouait comme

une écumoire, être bombardée à grande distance par l'artillerie formidable de nos cuirassés à laquelle elle ne pouvait répondre que par un petit nombre de vieilles pièces turques à âme lisse, sans même d'appareils de hausse, et envoyant péniblement à 200 mètres des boulets ronds en pierre ou en fonte. J'avais vu la batterie basse où 80 musulmans, armés toujours des mêmes fusils invraisemblables, avaient été je ne dis pas tués, je dis massacrés jusqu'au dernier, à coups de kropatschecks, tirés tranquillement, en toute sécurité, à 50 mètres; j'avais vu cette malheureuse ville trouée, brûlée, éventrée, les magasins des souks défoncés, livrés au pillage le plus scandaleux, à tel point que les quais de Malte ont été encombrés plus tard avec les marchandises volées dans les magasins arabes. Après la prise, on avait tant pillé que les riches étoffes, les soieries gisaient pêle-mêle dans la boue, sans qu'on prit même la peine de les ramasser. L'autorité militaire fit à la fin recueillir ces débris souillés et les mit en vente. Il y en avait même de telles quantités que les juifs, bien que les payant à vil prix, en donnèrent pourtant vingt mille piastres. On appela cette somme du joll nom de *produit des épaves*.

J'avais vu ensuite cette malheureuse ville, coupable seulement d'avoir voulu défendre sa liberté, frappée de la contribution de guerre la plus effroyable, hors de toutes proportions avec ses ressources, contribution perçue avec la plus inhumaine rigueur. J'avais fait moi-même donner une sépulture décente aux cadavres des pauvres femmes et des petits enfants tués pendant le bombardement et la prise et qu'on avait enfouis comme des chiens dans une tranchée. J'avais fait partie ensuite de la grande colonne de Kairouan; au cours de la marche sur cette ville, j'avais été fort surpris, en lisant les journaux parisiens, d'y trouver des bulletins de combats auxquels je me trouvais avoir assisté sans le savoir, car ils n'avaient jamais existé que dans l'imagination de ceux qui en rendaient compte. J'avais vu arriver sous les murs en carton de la Ville-Sainte, habitée par de pauvres gens bien inoffensifs et que n'aurait jamais pu défendre la tribu des Zlass, composée de quelques centaines de cavaliers mal armés, trois colonnes françaises considérables dont l'effectif total et le formidable matériel d'artillerie eussent été suffisants pour mettre le siège devant Metz ou Coblenz. J'avais vu *dix-sept généraux* commander ces colonnes avec des airs vainqueurs comme s'ils venaient d'entrer dans

Strasbourg reconquise. J'avais été témoin de la genèse du fameux télégramme expédié juste à point pour l'ouverture des Chambres et célébrant comme un fait glorieux la conquête de cette ville. J'avais vu ensuite razzier et vendre à vil prix, au bénéfice des conquérants, les troupeaux des pauvres nomades sans défense, arracher les humbles bijoux en argent des femmes, couper par un vandalisme stupide des arbres séculaires, oliviers et palmiers des tribus sédentaires. J'avais vu la foule sans cesse renouvelée des beaux-fils des états-majors et des intendances, venant tous, à tour de rôle, passer trois ou quatre mois en Tunisie, compter une campagne double sur leurs états de service, toucher une indemnité d'entrée en campagne, ramasser une croix ou un galon, et le fameux Nicham Iftikhar. J'avais lu les scandaleux bulletins de victoire qui scandalaient de temps à autre cette campagne et j'avais été maintes fois révolté.

J'ai aimé, j'aime même passionnément la guerre, le premier des sports, mais à condition qu'il y ait au moins l'émotion du péril, et, comme je l'écrivais dans une des lettres qu'a livrées M<sup>me</sup> de Boulancy, il était plus dangereux de passer le boulevard Montmartre à cinq heures du soir que d'assister à ces combats épiques. Je me suis promené dans tous les coins de la Tunisie, avec deux ou trois cavaliers d'escorte, j'ai poursuivi des bandits plus ou moins imaginaires, dont on racontait les exploits, et j'y ai couru infiniment moins de dangers que sur le boulevard extérieur à onze heures du soir. J'avoue que j'étais révolté ! Je pensais que la France n'aurait pas dû tirer l'épée, la première fois depuis 1870, pour une agression inique contre un malheureux petit peuple sans armes et sans défense ; que la nation qui venait de souffrir toutes les humiliations de la défaite et vaincue, à armes égales, qui protestait contre la force victorieuse du droit, avait mieux à faire que de venir à coups de canon faire monter les Bons tunisiens, et les cris de joie de journaux et des bourgeois de Paris, qui avait, neuf ans à peine écoulés, ressenti toutes les angoisses de la défaite, vu défilier sous l'Arc-de-Triomphe les grenadiers prussiens, me révoltaient ! Quant aux bulletins fanfarons de généraux frais sortis pour la plupart des prisons de l'ennemi ; quant à ces attitudes théâtrales et matamoresques de gens qui venaient de subir toutes les hontes et les tristesses de capitulations sans précédents dans l'histoire, j'avoue que j'en

étais exaspéré. Cette exaspération, cette indignation, j'en ai fait part confidentiellement à une femme à qui je communiquais, à sa prière instante, mes impressions les plus intimes. Elle a jugé lucratif de livrer, dix-sept ans plus tard, ces confidences.

Mais si je jugeais ainsi dans le tréfonds de ma pensée les chefs que je voyais à l'œuvre ; si, en moi-même, je trouvais que de pareilles expéditions n'étaient pas la revanche, que de tels combats n'étaient pas la gloire, qu'il ne fallait pas crier contre les voleurs de pendules pour venir, immédiatement après, dépouiller les mosquées, piller les bazars et voler à des malheureux jusqu'à leurs hardes, j'étais toujours profondément respectueux extérieurement de ces chefs, non pour eux, mais pour l'uniforme qu'ils portaient ; et quand, à côté d'eux, j'en trouvais de véritablement dignes de respect — et il y en a, il y en avait surtout beaucoup encore à cette époque — j'avais pour eux un véritable culte. Si j'avais *in petto* un profond mépris pour ces généraux de cirque ou pour ces égoïstes incapables comme ce général S..., par exemple, commandant ma brigade et surnommé par les troupiers Boulbaboit-sans-soif, dont la seule préoccupation, — le colonel Bougon, qui lui a évité vingt fois les plus ridicules mésaventures, s'en souviendra bien, — était de trouver un coin ombragé et de l'eau fraîche pour son absinthe ; ce général, que je n'ai pas vu une seule fois visiter ses troupes et s'enquérir de leur état ou de leurs besoins. J'avais un dévouement sans limite pour des chefs dignes de ce nom comme le général Logerot. Sous ses ordres, pendant la guerre allemande, j'avais pu apprécier sa bravoure, qualité beaucoup plus rare que ne le feraient croire les images d'Epinal, sa modestie, sa sollicitude pour ses subordonnés : pendant cette campagne de Tunisie, j'avais pu le voir tous les jours, levé avant le réveil, le premier à cheval, n'en descendant que quand la dernière tente était dressée, y remontant une heure après pour aller visiter les campements, inspecter les avant-postes, vivant de la manière la plus frugale, alors que les chameaux du convoi, insuffisants pour porter les médicaments et autres objets nécessaires aux hommes, étaient surchargés de caisses de vin de Champagne et de conserves exquises destinées à d'autres.

J'avais une admiration profonde pour des chefs comme le général Philebert, officier de la plus remarquable valeur, qui, dans toute autre armée, serait arrivé au plus haut commandement, et

qui n'a jamais pu devenir commandant de corps d'armée parce qu'il avait l'échine trop raide et n'avait pas fait à la femme du préfet juif Hendlé les salamalecs nécessaires. Car, comme le disait mon brave et ancien camarade de la légion étrangère, le commandant Monprofit : « Sous ce joli gouvernement, une bonne échine » bien souple et des aptitudes spéciales pour cirer les bottes sont » infiniment préférables, si l'on veut arriver aux hauts grades, à » toutes les qualités militaires. »

Voilà ce qu'auraient montré mes lettres à Mme de Boulancy si elle n'avait pas fait ou laissé faire une sélection qui en dénaturait le sens.

On y aurait vu aussi ma sollicitude constante, mon affection de tous les instants pour mes soldats, dont j'ai toujours pris les intérêts, la défense, même quand cela pouvait me nuire le plus, même contre les puissants.

Si mes chefs m'ont lâchement abandonné, il n'en a pas été de même de beaucoup de ces pauvres gens. Lors de l'accusation Mathieu Dreyfus, lors de mon conseil de guerre, des centaines m'ont écrit, et ici encore, dans mon malheur, les seules gens qui n'ont cessé de m'envoyer des témoignages de sympathies sont d'anciens soldats sous mes ordres. Mais ces opinions que je formulais en secret sur ces généraux incapables et vaniteux, ces indignations que m'arrachait le spectacle de cette expédition Inique, de ces pillages, de ces ruines, je n'étais pas le seul à les ressentir, ces appréciations, d'autres que moi les formulaient, et je dois dire que ceux-là étaient des officiers de valeur, de courage, d'énergie et qui ne se livraient pas à ces farces de funambules.

### **Esterhazy repousse l'annistie et demande à être poursuivi**

Dans une lettre produite à mon conseil de guerre et rendue publique, mon ancien commandant au 7<sup>e</sup> chasseurs, le colonel Santelli, un officier d'une grande bravoure, d'une grande expérience de la guerre et qui a dû à la fierté et à l'indépendance de son caractère de ne pas passer général, m'écrivait :

« Les hommes qui ont fait la guerre et s'y sont distingués » comme vous deviennent rares, le feu sacré et la modestie ne sont

» plus de nos jours. On ne voit partout que prétentions, ambitions  
» outrées et tendances à la vie facile. »

Je possède une série de lettres d'officiers de la plus grande valeur sous les ordres desquels j'ai servi, qui avaient pour moi une réelle affection et qui m'écrivaient à cœur ouvert ; trois sont devenus, contre vents et marées, officiers généraux, deux colonels et commandants et auraient dû finir grands chefs.

C'est en termes au moins aussi violents que les miens qu'ils jugeaient certains généraux détenant le haut commandement, qu'ils appréciaient ce que vingt ans du plus lamentable régime ont fait de l'armée.

Le général de Pelleux, M. de Boisandré, mes défenseurs, d'autres encore ont connu certaines de ces lettres, et mon avocat en a parlé à Cavaignac. J'aurais pu les produire maintes fois ; mon respect pour l'armée où les miens ont si vaillamment servi, la confiance que m'avaient témoignée ceux qui m'écrivaient, m'ont empêché de le faire. Devant la Cour de cassation, j'ai pourtant donné communication de l'une d'elles. M. de Boisandré l'a communiquée à M. Drumont ; la voici, j'en donne ces extraits :

*« Et ils vous ont nommé major, vous un homme de Maghzen ! D'un officier d'avant-garde ils font un chieur d'encre, je les reconnais bien là... Généraux de catin, pour généraux de catin j'aimais mieux ceux de la Pompadour; au moins ils se faisaient tuer avec élégance et Rosbach devant les grenadiers du Grand Frédéric est moins honteux à tout prendre que les grotesques débandades tunisiennes ou tonkinoises devant des pouilleux armés de fusils à rouet.*

.....  
*» Pauvre France, vingt-deux ans de ce régime ignoble en ont fait une loque que tout le monde pourra bientôt impunément outrager...*

*» Mon divisionnaire a besoin de trois hommes pour monter sur sa bique et autant pour en descendre.*

*» Il est, d'ailleurs, complètement gaga. »*

Et un autre de mes anciens chefs de corps, aux chasseurs à pied, devenu général, on peut bien le dire, envers et contre tous et parce que les ennuques jaloux ne pouvaient l'étouffer, m'écrivait en 1894 :

*« Comment un officier comme vous, sachant la guerre, l'ayant*

» faite, pouvez-vous la désirer? Comment, major, c'est-à-dire con  
» naissant à fond cette mobilisation imbécile qui fait, au jour de la  
» déclaration de guerre, de chacun de nos pauvres régiments des  
» troupeaux incohérents, sans cohésion, sans valeur, pouvez-vous  
» ne pas envisager sans effroi la perspective de cette mobilisation?  
» De quoi seront capables de pareilles troupes dirigées par des  
» états-majors composés eux-mêmes, chaque année davantage, de  
» freluquets chez lesquels l'insuffisance le dispute à la suffisance,  
» ne connaissant rien du soldat qui les méprise, farceurs qui,  
» comme les cherfils, mettent la victoire en équations et calculent  
» gravement au tableau noir le coefficient de la charge? Pédants  
» ridicules que les Murat, les Montbrun, les Coulaincourt, les de  
» Brack auraient renvoyés en serre-file à coups de botte au der-  
» rière, et tout cela commandé par un tas de vieilles badernes sans  
» énergie et sans caractère! Certainement il sort de l'Ecole de  
» guerre, il y a dans le haut commandement des officiers dignes de  
» ce nom, mais ils sont trop peu nombreux pour qu'on puisse vrai-  
» ment désirer la guerre. »

Des appréciations de personnes, autrement sévères que les miennes, m'ont été faites bien souvent et j'ai eu comme commandant supérieur, étant dans les affaires indigènes, un officier algérien très capable, devenu général et parce que protestant, très dreyfusard, paraît-il, qui m'écrivait en 1882 de nombreuses lettres où certain bien grand chef était sévèrement jugé, il doit s'en souvenir.

Mon ancien camarade au 74<sup>e</sup>, le commandant Allard, n'a certes pas oublié son colonel. Cet officier, plein de bravoure et de mérite, devait à son franc parler de ne pas passer général et il disait, au moment de prendre sa retraite, à son inspecteur: « Ainsi, mon  
» général, vous ne voulez pas me proposer pour général? Vous me  
» jugez trop bien, je ne suis pas un aussi bon officier que vous le  
» croyez, je n'ai ni l'intelligence ni la valeur que vous me sup-  
» posez. Vous pouviez me proposer, je n'aurais pas déparé la collec-  
» tion. »

Dans ces lettres à la Boulancy, dans ces lettres où je croyais penser avec moi-même, je n'ai donc dit que ce que tant d'autres, d'un indiscutable mérite, pensaient et disaient, je l'ai dit en secret, provoqué à ces confidences, et sous l'empire de l'indignation que me causaient les spectacles dont j'étais témoin et cette

agression inique et sans gloire entreprise pour les motifs les plus honteux, dont le vénérable muphti de Sfax me disait une fois avec douleur : « Cette guerre qu'un puissant pays comme le tien est venu faire à de pauvres gens comme nous, justifie d'avance ce qu'un ennemi vainqueur suscité par le Dieu tout-puissant fera un jour sur le sol de ton pays ».

J'ai terminé. Tant que cela m'a été possible et bien que cela dépassât la limite des forces humaines, j'ai gardé le silence, imbécilement frappé par des gens dont la lâcheté n'a d'égale que la sottise ; je me suis tu encore par respect pour les idées qu'ils représentent, bien qu'indignes. Aujourd'hui qu'un gouvernement, hypocritement leur complice, cherche, d'accord avec eux, les colonels Sandherr et Henry étant morts, à faire de moi la définitive victime de toutes leurs infamies et à leur assurer l'impunité sur mon cadavre, je proteste de toutes mes forces.

Je répète, je ne le répéterai jamais assez, qu'on n'a point le droit de comprendre dans l'amnistie, la détention et l'usage par moi du document secret dit document libérateur, qu'une poursuite ouverte contre moi pour ces actes ne peut pas être arrêtée malgré moi et lorsque je reconnais formellement les faits que l'enquête doit être menée jusqu'au bout. J'ai écrit au garde des sceaux que j'étais prêt, avec un sauf-conduit pour les autres faits sur lesquels on m'a fait condamner par des juges obéissants, après avoir traîné pour me faire taire par cette menace, pendant près de deux ans, à me rendre en France pour être jugé sur ce point du document secret et sur tous ceux qui résulteraient de l'enquête.

Le plus vulgaire bon sens, outre toutes les preuves que je donne, montre que je n'ai pu agir seul, que je n'ai même pu avoir par moi seul l'idée d'agir. L'enquête établira tout ce que je viens de dire, elle fera forcément surgir un à un tous ces événements. Et bien d'autres faits monstrueux que je sais, mais dont je ne puis donner la preuve, apparaîtront au grand jour, sans compter tous ceux que je ne connais pas ; et l'on verra enfin le rôle, le caractère, les mobiles de tous ces faux témoins, ces faussaires, ces gens faisant usage de faux, les ordonnant, de tous ces voleurs, ces prévaricateurs et ces lâches.

M. Pelletan a dit que sur cent régiments il en avait trouvé quatre-vingt-dix dont la comptabilité était irrégulière.



M. Pelletan est probablement fort peu au courant de la comptabilité des corps de troupe : il n'y a pas un régiment, il n'y a pas dans chaque régiment une unité dont la comptabilité soit régulière. Cela ne veut pas dire que tous les officiers ayant une comptabilité à tenir soient des voleurs, le nombre de ceux qui sont malhonnêtes est, au contraire, extrêmement faible et c'est merveille de voir combien peu, parmi les pauvres officiers de troupe, abusent des facilités que leur donnent des règlements absurdes et des usages lamentables ; mais, honnêtes ou malhonnêtes, tous, sans exception, font des faux et ne peuvent pas ne pas en faire.

La comptabilité d'un corps de troupe même officiellement reconnue mal tenue, c'est-à-dire la mauvaise gestion avérée des deniers de l'Etat, n'est pas une cause de blâme et ne nuit en rien à ceux qui en sont responsables. Depuis le fonctionnement du nouveau service de l'habillement, c'est-à-dire depuis la création des magasins d'unités, vingt-six millions ont été distribués à *titre de secours*, c'est l'expression consacrée, aux corps de troupe qui se trouvaient en débit par suite de mauvaise administration ; aucun responsable n'a jamais vu sa carrière entravée par cette mauvaise gestion, pourvu toutefois que son échine ait conservé la souplesse nécessaire.

Laisant de côté le fatras de circulaires émises à jet continu et qui font des innombrables bouquins du journal militaire officiel un maquis qui permet les discussions les plus cocasses, si l'on prend, dans la modeste compagnie par ex. fonds de l'ordinaire, c'est-à-dire des fonds affectés à un usage bien déterminé, certaines catégories de denrées alimentaires et ingrédients de propreté, il ne se passe pas de mois où, sur ces modestes fonds destinés à la nourriture du soldat, si mal nourri d'ailleurs, ne soient prélevées des sommes pour les dépenses les plus hétéroclites. « Cette dépense sera imputée au fonds de l'ordinaire. » C'est une phrase que l'on entend à chaque instant dans la bouche du chef de corps, et Dieu sait les quantités folles de pommes de terre ou autres légumes qui figurent, au bout de l'année, sur le cahier d'ordinaire et qui n'ont jamais passé par l'estomac du troupière ! Cette rubrique sert à couvrir toute sorte de dépenses nullement prévues par les règlements.

On fait donc un premier faux sur le cahier d'ordinaire ; le mar-

chand de légumes, qui sait fort bien qu'il n'a pas fourni ces quantités, fait un faux à son tour qui constitue une fausse facture; le lieutenant chargé de l'ordinaire à son tour fait un faux en certifiant ces dépenses; et le chef de bataillon en fait lui aussi, tandis que le major, de son côté, vise le tout, que plus tard le fonctionnaire de l'intendance certifie à son tour. Tous ces gens-là savent qu'il s'agit d'une dépense qui n'a jamais été faite en réalité, que c'est une dépense au fond fictive, mais la chose est tellement passée dans les habitudes que nul ne pourrait se permettre la plus petite observation. Mais l'on peut comprendre qu'une fois un pareil système toléré, il peut prêter à bien des abus particuliers.

Dans l'administration intérieure de l'unité administrative, bien des abus sont possibles par la facilité qu'a le capitaine de faire passer des effets d'une collation à une autre, et sur les ressemblages et remontages des chaussures, il se fait, quand un capitaine peu scrupuleux s'entend avec le maître cordonnier, des trafics malhonnêtes que toute la surveillance du major est incapable de prévenir.

Dans l'administration générale du corps de troupe, il y a pour l'infanterie des masses qui sont les vaches à lait des virements. Ces masses sont principalement la masse de harnachement et de ferrage, la masse de chauffage et la masse des écoles. Là, à l'aide de factures fictives faites par le papetier fournisseur des écoles, par le maître armurier, les virements les plus extraordinaires se font presque à chaque instant. Je n'ai pas réglé un trimestre quand j'étais major sans fausses écritures, sans produire, à l'appui de dépenses imaginaires, des factures fictives, et le président de mon conseil d'administration, qui me prescrivait, m'ordonnait l'emploi de ces procédés plus qu'irréguliers, les membres du conseil qui les couvraient de leurs signatures, le fonctionnaire de l'intendance chargé de la surveillance administrative du corps, le général de division à l'inspection générale, tous signent, paraphent, approuvent les comptes qu'ils savent en partie faux, irréguliers, basés sur des documents fictifs, et, plus tard, la Cour des comptes les approuvera, elle aussi, à son tour, sans jamais rien dire. Je dis : plus tard, car cette Cour de soi-disant vérification opère d'une étrange façon. Comme major, en 1893, j'ai pu constater qu'elle en était à la vérification des comptes de 1885, et en 1895 elle vérifiait ceux de fin 1886; elle opère donc généralement sur des exercices éloignés de 8 à 10 ans.

Mon colonel était un très brave homme, les membres du conseil d'administration de mon régiment de très honnêtes gens ; ils opéraient ainsi néanmoins sans l'ombre de scrupules, et il en est de même dans tous les corps de l'armée sans aucune exception, impossible, d'ailleurs. Pratiquée par de braves gens, cette singulière gestion des deniers de l'Etat est déplorable et ruineuse ; pratiquée par des gens malhonnêtes, elle permet impunément des actes qu'il est facile de deviner.

Le système d'avancement uniquement basé sur le favoritisme, les conditions spéciales inhérentes à la forme du gouvernement dans lesquelles ce système fonctionne pour les hauts grades, ont forcément amené petit à petit au haut commandement un grand nombre d'officiers, devant plus à leur entreegent et à leurs courbettes qu'à leurs qualités militaires. Il y en a encore, certes, beaucoup qui ont forcé les portes par leur propre mérite, mais le nombre en diminue chaque jour et les autres n'ont qu'une idée : traiter l'armée comme une ferme qu'ils exploitent par tous les moyens. On voit journellement les choses les plus extraordinaires. Tel cet officier général qui, admis à la retraite, s'était fait donner la place carnavalesque de « général de division inspecteur des phares ». Outre les très beaux émoluments qu'il s'était fait attribuer pour ce poste de lampiste en chef, et qu'il ajoutait à sa solde de retraite, il avait trouvé le truc suivant : Il se rendait à Nice, par exemple, sous prétexte d'inspecter un phare, de là il envoyait par la poste sa feuille de route au sous-intendant chargé du service de route à Paris, qui la visait et la lui renvoyait comme s'il se rendait de Paris à Villefranche, par exemple. En sa qualité d'officier général, il avait droit à des frais de route, à une indemnité kilométrique considérable, il faisait donc ordonnancer ses frais de route comme s'il avait été de Nice à Paris, puis de Paris à Villefranche, tandis qu'en réalité il n'avait été que de Nice à Villefranche.

Le général, le sous-intendant de service de route, l'ordonnateur, tous trois faisaient donc une série de faux, produisaient, pour justifier des dépenses fictives, des documents faux, le tout dans le but de faire payer à l'Etat des sommes indues. Ce général se livrait à cet exercice sur une si vaste échelle qu'en une seule année il a subtilisé ainsi quatre-vingt mille francs à l'Etat. Cela s'appelle *faire suer le kilomètre*. Du petit au grand, c'est fort répandu. On s'est contenté de le trouver très malin.

La déposition d'Esterhazy ne finit pas là :

Il entre ensuite dans de longs détails, cite de nombreux faits, et s'efforce de prouver que l'usage des pièces falsifiées, la création de documents faux, sont d'un emploi courant, journalier, à tous les degrés de la hiérarchie militaire, non seulement dans les états-majors, au ministère de la guerre, mais dans tous les corps de troupe. Il appuie ses affirmations de nombreux exemples, fait le procès de l'administration militaire française et cite, comme témoignage de ses dires, de nombreuses irrégularités d'écriture qu'il aurait commises *par ordre* au cours de ses fonctions de major. Il affirme que dans tous les régiments se produisent les mêmes errements.

Il cite alors un certain nombre de marchés et de contrats passés par l'administration centrale de la guerre dans des conditions au moins irrégulières, et son but est d'établir que du haut en bas de l'armée se commettent des irrégularités et que, par suite, il n'y a pas lieu de s'étonner s'il s'en commet de graves dans la manipulation de fonds d'un emploi aussi difficile à contrôler que celui des fonds secrets, **la gestion des fonds secrets ayant joué, selon lui, un rôle prépondérant dans l'affaire Dreyfus.**

Esterhazy termine sa déposition par la déclaration suivante :

Ou je suis un traître, mais alors je n'ai pas trahi seul, d'autres sont les complices de ma trahison ; d'autre part, des crimes ont été commis pour protéger les traîtres et les auteurs de ces crimes, aussi coupables que les traîtres eux-mêmes et qui doivent être frappés avec eux. De tous ceux-là je suis le plus petit personnage, il n'est pas admissible que je sois seul frappé. Ou je suis innocent, ou j'ai rendu les services capitaux que j'affirme avoir rendus, et la conduite envers moi est encore plus infâme ; mais des crimes certains n'en ont pas moins été commis ; ils sont patents, prouvés, indéniables. Certains ont été commis en dehors de moi, leur existence est indiscutablement établie. Pour ceux que j'ai pu commettre, je n'ai pu, en aucune façon, les commettre seul, je n'ai pu même les commettre que sur l'ordre de mes chefs, il faut que les mobiles qui ont fait agir ces chefs soient établis, il faut qu'ils soient mis en demeure de les expliquer, que ceux qui sont coupables soient frappés.

Je les accuse formellement et je les convains d'être des faussaires, des faux témoins ; qu'on me frappe si j'ai menti, j'en accepte

d'avance les conséquences; qu'on les condamne si j'ai dit vrai, mais en protégeant ces lâches et en se faisant ainsi leur complice on ne sauvera rien.

Si l'on commet cette violation du droit de supprimer malgré moi les poursuites ouvertes contre moi pour le document secret, sous prétexte d'amnistie, on ne pourra m'empêcher de parler devant le jury pour les faux dont je me déclare auteur partiel, et non connexes avec l'affaire Dreyfus, et là, aux jurés, je dirai tout, et se refusât-on à me poursuivre, moi et mes complices, qu'on ne m'empêcherait pas de trouver un moyen, à la longue, de dire la vérité.

### La « Partie liée »

Il est piquant de rapprocher la collection de télégrammes qui va suivre des nombreux documents par lesquels est établie, dans la déposition d'Esterhazy, la « partie liée » qui existait entre lui et les hauts personnages si prompts, depuis, à lâcher leur protégé.

Avant de les reproduire, quelques mots sont nécessaires pour exposer la situation.

Nous sommes au 25 août 1898, au moment où Esterhazy est traduit devant un conseil d'enquête, et six jours avant la mort d'Henry qui aura lieu le 31.

Il s'agit de faire rentrer à Paris M<sup>e</sup> Tézénas, le défenseur d'Esterhazy, dont la présence est réclamée par le président du conseil d'enquête (le général Florentin, actuellement gouverneur militaire de Paris).

Fait remarquable : celui qui s'entremet d'abord à cet effet est M. de Boisandré, le rédacteur de la *Libre Parole*. C'est lui, d'ailleurs, qui a confié à M<sup>e</sup> Tézénas certain document qui joue un grand rôle dans cette affaire — ce que rappelait Esterhazy dans sa déposition (voir notre numéro du vendredi 17 mai).

Les autres personnages de ce drame télégraphique sont M<sup>me</sup> Tézénas mère, M. Jeanmaire, secrétaire de M<sup>e</sup> Tézénas, le commandant Esterhazy, un certain Edouard dont on admirera l'appel pathétique et que l'intervention de M. de Boisandré autorise à appeler *Drumont*; enfin des personnages inconnus, un certain Jean qui paraît avoir une grande influence sur M<sup>e</sup> Tézénas (dépêche n<sup>o</sup> 2)

et pourrait être le cousin visé par Esterhazy (dépêche n° 10), une dame Perrin qui donnera de bonnes instructions aux gardes-chasse de M<sup>e</sup> Tézénas — car celui-ci, en ce moment où tout commence à craquer et où M. Cavaignac connaît bien le faux Henry, semble tout au moins aussi préoccupé de l'ouverture de la chasse que de l'affaire Esterhazy.

Ajoutons que la rue Etienne, où se trouvera le fameux document (dépêche n° 15), n'existe pas à Paris. Il s'agit sans doute de la rue Etienne-Marcel où habite M. Jeanmaire.

1.

Paris, 25 août 1898.

Tézénas, La Thierraye, La Bazoche-Gouet,

Eure-et-Loir.

Besoin immédiat du document que vous m'avez remis. Votre présence également indispensable. Etes convoqué par président pour samedi matin.

BOISANDRÉ.

2.

Paris, 26 août.

Jean, château de la Thierraye,

La Bazoche-Gouet, Eure-et-Loir.

Dites lui impossible refuser venir. Bruit fâcheux se répand sur motif absence en ce moment.

MADAME TÉZÉNAS.

3.

Paris, 26 août.

Tézénas, château de la Thierraye, etc.

Reçois pour t'être transmise convocation du général Florentin te citant comme témoin et demandant une pièce pour demain samedi.

MADAME TÉZÉNAS.

4.

La Bazoche, 26 août.

Boisandré, *Libre Parole*, Paris.

Il faut nécessaire pour que document soit remis commandant. De quel président parlez-vous?

TÉZÉNAS.

5.

La Bazoche, 26 août

Esterhazy, 49, rue de Douai,

Paris.

Très surpris, recevoir dépêche Boisandré, rien de vous. Faites-moi immédiatement connaître situation et confirmez-moi quel document avez besoin. Souvenez-vous de mes conseils dont vous pouvez seul apprécier motifs. Sérieusement malade.

TÉZÉNAS.

6.

La Bazoche, 26 août.

Jeanmaire, villa Ste-Marie-des-Grèves,

Chatelaillon (Charente-Inférieure).

Faites nécessaire télégraphiquement pour que document remis par Boisandré soit immédiatement remis à commandant. Grande urgence et gravité. Rassurez-moi télégraphiquement.

7.

Madame Tézénas, 2, rue de Lisbonne,

Paris.

Boisandré m'accable<sup>e</sup> de dépêches pour me faire revenir. A fait télégraphier par docteur que j'étais très souffrant. Que se passe-t-il donc ?

TÉZÉNAS.

8.

Paris, 26 avril.

Tézénas, La Thierraye, etc.

Votre absence perd tout. Venez coûte que coûte et apportez pièce.

BOISANDRÉ.

9.

Paris, 26 août.

Tézénas, La Thierraye, etc.

Je parais lâché par vous. C'est le dernier coup. L'effet est, je le sais, déplorable. Vous supplie désespérément venir.

ESTERHAZY.

10.

Paris, 26 août.

Tézénas, La Thierraye, etc.,

Votre abandon me perd. Votre présence est le salut. Conseil sursis à demain pour vous entendre confirmer mes affirmations sur rapports que vous savez et vous entendre confirmer déclarations à vous faites sur partie liée et devant être gagnée ou perdue ensemble. Importance capitale. Mon salut est dans vos mains. On dit que vous me lâchez. J'ai également promis production pièce confiée à Boisandré et à Ménard ou attestation formelle son existence et son contenu sur les hauts personnages ayant connaissances relations qu'elle certifie. Venez à tout prix. Si refusez venir, envoyez par votre cousin ou télégraphiquement président déposition attestant formellement propos à vous tenus sur partie liée et pièces attestant relations et qu'agissais sur indications précises. Me perdez par votre absence que personne comprendra. Où est la pièce? Donnez indications. Allez être cause de ma perte. Si venez triompheral. Aurions gagné si étiez là. Venez n'importe comment.

ESTERHAZY.

11.

Paris, 26 août.

Tézénas, La Thierraye, etc.

*Au nom du devoir, vous adjure venir immédiatement, à tout prix, assister demain notre ami devant tribunal où êtes convoqué.*

EDOUARD.

12.

La Bazoche, 26 avril.

Général Florentin, président conseil enquête, caserne  
Château-d'Eau, place de la République, Paris.

Malade depuis huit jours; aurai regret ne pouvoir me rendre à convocation que m'annonce commandant Esterhazy. D'ailleurs, règles professionnelles m'interdisent toutes dépositions de l'avocat dans affaire dont il a été chargé. Respectueuses excuses.

TÉZÉNAS.

13.

Tézénas, La Thierraye, etc.

Etes convoqué deux heures Château-d'Eau. Durera longtemps. Si êtes en retard, annoncez télégraphiquement président heure arrivée, mais venez n'importe en quel état; c'est capital.

ESTERHAZY



14.

Jeanmaire, villa Ste-Marie des Grèves, Chatelailon.

Général Florentin, caserne Château-d'Eau, me demande les pièces pour demain matin. Je compte que vous ferez l'impossible, car si décision est rendue demain sans ces pièces, vous comprenez conséquences. Amitiés. Répondez Paris. TÉZÉNAS.

15.

Tézénas, 2, Lisbonne, Paris.

Pouvez télégraphier commandant pour demain samedi, rue Etienne, de neuf à dix heures, pour prendre document.

JEANMAIRE.

16.

Paris, 27 août.

Madame Perrin, La Thierraye.

Espère rentrer demain. Ai crise douleurs. Prière dire aux gardes que je compte sur eux pour bien garder demain. Ferons ouverture lundi.

\* \* \*

Me Tézénas avait donc enfin répondu à l'appel, était revenu à Paris et l'on s'estimait sauvé... une fois de plus.

### **Esterhazy et la « déposition » publiée par le « Siècle ». — Une lettre du commandant**

A propos de la publication, dans le *Siècle* de Paris, d'une déposition d'Esterhazy devant le consul général de France à Londres, le commandant Esterhazy a adressé la lettre suivante à l'*Indépendance* :

Londres, 12 mai 1901.

**A Monsieur le Rédacteur de « l'Indépendance Belge »,**

J'ai vu que « l'Indépendance » a commencé, dans son numéro daté de vendredi, à publier le texte de ma déposition devant le consul de France à Londres. Jusqu'à présent ce texte est exact. On m'apporte, d'autre part, le « Siècle » d'hier.

Je tiens à déclarer que l'article du « Siècle » n'est pas ma déposition.

Il est composé d'après des notes que j'avais remises à M. Montagne sur sa pressante demande et qui, par suite de la rupture de nos relations, sont restées tout à fait incomplètes.

Ainsi que le prouve une série de lettres de lui que j'ai entre les mains, M. Montagne devait, d'après ces notes, faire rédiger un livre qui n'a même jamais été ébauché, malgré les promesses qui m'ont été réitérées pendant de longs mois.

M. Montagne ne possède d'ailleurs ni la copie ni l'original d'aucun des documents que j'ai placés sous les yeux du consul et qui sont reproduits dans ma déposition.

Veillez recevoir, monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Cdt **ESTERHAZY.**

### **Les relations d'Esterhazy avec Henry**

(Lettre à l'*Indépendance*)

Nous recevons du commandant Esterhazy la lettre suivante :

Londres, 24.

Monsieur le Directeur de l'*Indépendance belge*,

A propos du procès de Rennes, j'ai adressé une lettre au colonel Jouaust que vous ne rapportez pas, par laquelle je le mettais en demeure et à même d'établir sur le champ les faux témoignages et les mensonges faits par les généraux de Boisdeffre, Gonse, Roget, par Cavaignac, par le commandant Lauth au sujet de mes relations avec Henry; au huis clos de la Cour de cassation, devant le Conseil de guerre de Rennes, ces témoins ont tout fait pour établir qu'Henry me connaissait très peu, un peu plus ils auraient dit qu'il ne me connaissait pas du tout. Dans une lettre à Jouaust (et j'en ai envoyé le double à Carrière), je lui demandais formellement de faire vérifier les points suivants :

A quelle époque le lieutenant Henry avait-il été détaché de son régiment pour être employé au ministère de la guerre?

A quelle époque le lieutenant Esterhazy avait-il été détaché de son régiment pour être employé au ministère de la guerre?

Et je lui demandais de se faire remettre les situations journalières des compagnies auxquelles nous appartenions tous deux pour bien établir exactement les dates.

Il aurait vu immédiatement que j'avais été détaché au service des renseignements à l'époque de sa création, et qu'à cette même époque Henry avait été pendant tout ce temps détaché au ministère, soit auprès du général de Miribel, soit au service des renseignements; il aurait appris qu'à cette époque le service ressortissait directement du cabinet du chef d'état-major général dont il faisait partie intégrante, pour ainsi dire, et que les rapports entre le cabinet du général de Miribel et le service des renseignements étaient de tous les instants; il aurait vu que par suite nos rapports avaient pendant deux ans été journaliers; au service des renseignements nous travaillions presque avec le même encrier, côte à côte, et M<sup>me</sup> Henry dira à Rennes qu'elle savait que son mari m'avait connu quand il était officier d'ordonnance du général de Miribel, Henry parlant à Grenier ne niera pas ces relations; elles étaient bien faciles à établir, la situation d'un officier à un moment quelconque de sa carrière est facile à déterminer, les situations administratives sont là pour l'établir et le président du Conseil de guerre n'avait qu'à accéder à ma demande instante, il aurait acquis la preuve que ces témoins avaient sciemment et d'accord menti, sous la foi du serment, avec la dernière impudence.

Ils comprenaient la gravité qu'il y avait pour eux dans ces vieilles relations avec Henry et moi, relations qui s'étaient continuées, qu'Henry, nommé au 2<sup>e</sup> zouaves, régiment où j'avais servi jadis, avait entretenues, qu'il n'avait pas cessées quand il était au Tonkin, relations qui m'avaient même permis de lui rendre quelques petits services que les dreyfusards ont, d'ailleurs, fort exagérés.

Mais comme les chefs d'Henry avaient eu grand'peine à se dégager de lui, si une enquête sérieuse avait été faite, il leur fallait couper le pont entre Henry et moi et pour cela ils mentaient sans vergogne et le colonel Jouaust, président du Conseil de guerre, à qui j'offrais les preuves formelles de leur faux témoignage, se refusait à vérifier mes affirmations si précises et à les confondre.

En vertu de son pouvoir discrétionnaire, cela ne lui demandait que l'envoi d'un télégramme à Paris, mais celui-là aussi jouait un bien ignoble rôle, je le lui ai dit du reste, de toutes mes forces.

Veillez agréer, etc...

ESTERHAZY.



# LE TEXTE DU " SIÈCLE ,,

## MA DÉPOSITION

### devant le Consul de France à Londres <sup>(1)</sup>

J'ai, depuis sept mois, écrit à différentes reprises au Président du Conseil, au Garde des Sceaux ; je leur ai déclaré de la façon la plus formelle que je protestais de toutes mes forces contre le projet d'amnistie présenté par le gouvernement. Je suis résolu, après avoir subi, pendant plus de deux ans, tous les outrages, toutes les injures, à ne pas être indéfiniment le bouc émissaire de tous les crimes commis par d'autres. J'ai supporté plus de souffrances qu'aucune créature humaine n'en pourrait endurer et je ne laisserai pas sceller sur moi cette pierre de tombeau que serait l'amnistie, qui ferait à tout jamais le silence sur toutes les infamies que je connais, que je sais et que je veux établir !

Je vais déposer, non pas sur tout ce que je sais, mais seulement sur des actes que je prouve par des faits précis, des dates, des détails et des preuves écrites, qui les établissent d'une façon indéniable.

Suivant une tactique habile, n'ayant pas réussi à me tuer comme ils y étaient arrivés avec Henry, ceux qui auraient dû demeurer mes défenseurs et qui sont devenus mes bourreaux, se joignant à mes ennemis de la première heure, m'ont, par tous les moyens les plus iniques, déshonoré de façon à discréditer à jamais mon témoignage. Aussi, je ne témoigne pas, je ne cite que des faits tangibles, matériels ; les conclusions viendront d'elles-mêmes, et l'enquête démontrera l'enchevêtrement des culpabilités.

(1) Texte publié par le *Siècle* de Paris et conforme à la déposition écrite d'Esterhazy.

De nombreux actes criminels ont été commis ; je m'en reconnais auteur ou complice, et le gouvernement se tromperait s'il croyait par une amnistie me fermer la bouche. J'ai commis antérieurement, par ordre également, d'autres actes criminels ; ceux-là n'ont rien à voir dans l'affaire Dreyfus, il faudra bien qu'on les poursuive, et ainsi l'affaire sera rouverte. Reinach, Picquart, Zola, amis du gouvernement, jouent une comédie, et n'ont au fond nulle envie de la voir rejeter ; moi seul en ai l'intention réelle, la volonté et, j'ajoute, le pouvoir.

Il est entendu que ce que je vais dire est essentiellement destiné à être transmis à la Commission de l'amnistie au Sénat ; c'est pour elle, c'est à son intention que je vais entrer dans les détails qui suivent.

Laisant de côté pour le moment tous les actes criminels sur lesquels je reviendrai plus tard, il en est un que je retiens de suite.

Le 4 juin 1889, M. Dupuy, alors Président du Conseil des ministres, déclarait solennellement, du haut de la tribune de la Chambre des députés, que des poursuites étaient ouvertes contre moi au sujet du document secret qui s'était trouvé entre mes mains, dont j'avais menacé le Président de la République, le gouvernement d'alors, et que j'avais ensuite remis au ministre. Cette détention par moi, sans qualités pour le détenir, d'un document secret, confidentiel, intéressant la sécurité de l'Etat, tombe, en effet, sous le coup de la loi sur l'espionnage.

Or, de ce crime contre la sécurité de l'Etat, je me suis déclaré, à plusieurs reprises, par une série de lettres enregistrées, recommandées, adressées à M. le Président du Conseil, le Garde des Sceaux, le Procureur Général, etc., formellement coupable ; une enquête a été ouverte, l'action publique a été saisie, et je dénie à un pouvoir quelconque le droit de m'amnistier pour un crime de cette gravité dont je me déclare l'auteur, que j'établis avoir commis, et pour lequel je réclame la continuation, sans interruption, des poursuites dont j'ai été solennellement déclaré l'objet. Je demande que l'enquête ouverte soit poussée jusqu'au bout, qu'elle soit menée sincèrement, minutieusement ; et alors, de cette enquête, sortiront éclatants tous les autres faits que je connais, que le gouvernement connaît comme moi (car il ne serait pas admissible qu'il les ignorât), et tous les mobiles des coupables apparaîtront.

## Le document libérateur

J'en viens à l'affaire du document libérateur.

Peu après mon arrivée à Paris, amenée par la lettre *Espérance*, et le lendemain du jour où j'avais reçu l'ordre d'adresser au ministre la lettre du 25 octobre, dont le texte m'avait été apporté complet, avec la mention (de la main du colonel du Paty et de son écriture courante): « Copiez votre lettre et sachez-la bien » — je reçus l'ordre d'écrire au Président de la République. Le colonel du Paty, après avoir essayé de se dérober, a été, devant le Conseil d'enquête, obligé, mis par moi au pied du mur, de reconnaître qu'il m'avait dicté cette lettre.

Elle était très violente. Deux jours après, je reçus l'ordre d'en adresser une seconde, également dictée, ainsi qu'il a été également reconnu, plus violente encore, et par laquelle je menaçais nettement le Président de la République de me servir d'un document secret, confidentiel, parvenu entre mes mains et dont la publication aurait les plus graves conséquences. Lorsque cette singulière lettre me fut prescrite, je demandai au colonel ce qu'était ce papier dont je parlais ainsi, et je lui fis remarquer que, bien que je fusse prêt à obéir en tout, c'était vraiment une chose bien grave que de m'accuser moi-même, surtout au moment où j'étais menacé d'une accusation de haute trahison, d'un autre crime comme celui de détention sans qualité d'un document secret. « Vous allez me faire arrêter », lui dis-je. Le colonel me répondit d'obéir et de ne pas me préoccuper du reste, qu'ainsi qu'il m'avait été dit dès la première heure j'étais couvert par mes grands chefs, et que je n'avais donc qu'à exécuter sur le champ l'ordre qui m'avait été donné.

Cette lettre, cette annonce firent grand effet sur le Conseil des ministres, sur le Président, sur M. Hanotaux, qui s'en montra particulièrement frappé, d'autant plus qu'on se demandait avec anxiété quelle pouvait bien être cette pièce. J'avoue que je me le demandais aussi et que j'étais fort intrigué.

J'aurais dû évidemment être arrêté sur l'heure après une telle déclaration, et en admettant qu'on ne voulût pas m'arrêter, il y avait une chose qu'il était en tout cas impossible de ne pas faire, c'était de s'enquérir de ce qu'était cette pièce, de sa nature et de sa valeur.

De plus, une pièce avait été dérobée aux archives secrètes du service des renseignements. Or, quand Henry avait pris le service, il avait été établi une prise en charge, en consigne, des documents de cette nature et de leurs reproductions photographiques, toujours faites en un lieu déterminé. Il était du plus simple devoir du général de Boisdeffre de prescrire au général Gonse, dont d'ailleurs le devoir était de le prescrire de lui-même (je dis le *général Gonse*, parce que c'est cet officier général sous les ordres de qui était directement placé le service des renseignements), de prescrire, dis-je, une vérification des pièces pour savoir si quelqu'une manquait ; cette vérification aurait en outre établi les existants au jour où elle eût été faite, et ainsi on se serait aperçu aisément que la pièce que je devais produire quelques jours plus tard était encore au bureau alors que je me vantais de la détenir. Mais on se garda bien, et pour cause, même de cette précaution élémentaire. D'autre part, il est évident que le chef d'Etat-major, le ministre, n'importe qui, n'avait qu'à me faire comparaître et à me demander simplement ce que c'était que cette pièce pour me fort embarrasser, puisque je ne la connaissais pas encore. Cependant le Président de la République, le Président du Conseil, le ministre des Affaires étrangères étaient dans la plus grande agitation et le général Billot fut forcé d'avoir l'air de faire quelque chose.

Un jour, je reçus *très urgente* la note ci jointe écrite de la main de M<sup>me</sup> la marquise du Paty de Clam, qui écrivait généralement pour son mari ; l'écriture est une de celle de la *note aux deux écritures*, ainsi qu'on peut aisément la vérifier (*note aux deux écritures* reconnue formellement par le colonel du Paty de Clam devant le Conseil d'enquête).

Cette note est fort intéressante .

Elle établit, en effet : 1° Que ce qui devait se passer entre le général Saussier et moi était à peu près combiné d'avance ; 2° Que, dès que la décision avait été prise de me faire voir par le gouverneur, on m'en faisait immédiatement avertir toute affaire cessante ; à remarquer que, dans la matinée, l'ordre de me convoquer est envoyé au gouvernement, que j'en suis averti aussitôt, que le colonel du Paty n'est pas du cabinet du ministre, n'est pas du cabinet du général de Boisdeffre, et qu'il ne sait immédiatement cette chose qui doit se passer que parce qu'il est l'Intermé-



diaire désigné, qu'il est mis au courant sur le champ dans le seul but que je sois averti moi-même ; 3<sup>o</sup> Que, dès ce moment-là, octobre 1897, les plus grands chefs savaient que je n'étais pas descendu chez moi, puisqu'on avait soin de me faire prévenir au Cercle Militaire, où on savait que j'allais tous les jours chercher les lettres de ma famille.

Je me rendis chez le général Saussier et alors se passa cette scène bouffonne : je dus expliquer au gouverneur de Paris (qui savait d'ailleurs parfaitement à quoi s'en tenir), qui les avait sous les yeux, les lettres que j'avais adressées au Président de la République et quand vint la question de la pièce secrète, moi, l'officier qui était sous la menace d'une accusation de haute trahison, je répondis gravement au généralissime des armées françaises que, comme il s'agissait d'une pièce secrète, je me refusais à lui dire ce qu'il en était ! Et le gouverneur, comme le disait la note de du Paty, m'approuva complètement et trouva que j'avais parfaitement raison. Bien plus, je lui dis que la pièce était en lieu sûr et que je l'avais portée en Angleterre, m'accusant par dessus le marché d'avoir été à l'étranger sans permission, ce qui, en tout état de cause, aurait dû me valoir 30 jours d'arrêts ! Après m'avoir gentiment éprouvé, le gouverneur, généralissime, etc., me reconduisit de la manière la plus gracieuse jusqu'à sa porte et écrivit une belle lettre au ministre, lettre qu'il est facile de retrouver tant au cabinet du ministre qu'au registre de correspondance du gouvernement militaire de Paris et par laquelle « l'incident était clos », avec approbation de mon attitude.

Si, au lieu de jouer cette comédie du général Saussier, on m'avait fait interroger par Gonse ou par Boisdeffre, je n'aurais cependant guère pu faire une aussi extraordinaire réponse, puisque, par définition, chef et sous-chef, les pièces dépendaient d'eux et qu'ils étaient personnellement responsables de leur conservation.

### **La restitution**

Mais les dreyfusards continuent leur marche, la situation s'aggrave, la bombe va éclater et je reçois l'ordre de rendre la pièce. Cet ordre est aussi un de ceux que j'ai heureusement conservés. Il est significatif. J'ai reçu le texte d'une lettre à adresser au ministre en y joignant ce document dont enfin j'ai pu

prendre connaissance et dont je suis entré en possession. Puis les plus minutieux détails me sont donnés. Trois enveloppes cachetées toutes trois de mon cachet, suscription différente, confidentiel, secret, cabinet du ministre, et enfin, cette chose énorme, me dessaisissant de cette arme redoutable dont j'ai menacé tout le monde, prenant tant de précaution pour la remettre, je reçois l'ordre de ne pas demander de reçu et, en effet, je ne m'occupe pas de conserver trace de sa remise !

La raison en est simple. Si j'avais demandé un reçu en remettant le pli, comme cela se fait toujours, j'aurais eu un bout de papier disant tout simplement : *reçu tel jour un pli confidentiel du commandant Esterhazy adressé au cabinet du ministre* — et, ce qu'il fallait, c'était un reçu spécial, motivé et utile. Et alors je reçois cette fameuse lettre du cabinet même du ministre, signée par le ministre et, par son ordre, du général de Torey, dans laquelle l'existence de la dame volée est authentiquée, pour ainsi dire certifiée, admise par le ministre lui-même, ce qui me permettra de dire plus tard à Ravary : « Le ministre lui-même n'a pas mis en doute un instant l'existence de la femme inconnue ! » — Mais cette lettre n'est pas seulement importante par sa rédaction. C'est le 14 que je la remets au ministre de la Guerre. C'est le 15 au soir que Mathieu Dreyfus me dénonce et c'est le 16 au soir qu'elle est écrite et portée en grande pompe chez moi par un officier d'ordonnance du ministre qui me remet, avec le plus profond respect, cette missive où le ministre a l'HONNEUR de m'accuser réception du document remis par la femme inconnue. Par conséquent, ce n'est que quand depuis 24 heures je suis publiquement accusé du plus effroyable des crimes, que cette lettre est rédigée et qu'elle m'est adressée !

Quand, au procès de Rennes, Labori ou Demange, je ne sais plus lequel, interrogea le général Billot sur cette extraordinaire lettre, celui-ci, avec cet étonnant toupet qui le caractérise, parlant de lui à la troisième personne comme on parle de Dieu ou comme parle un domestique, eut une réponse éplique.

Il fut bien obligé de reconnaître que la signature *par le ministre et par son ordre* était officiellement la sienne ; mais il dit qu'au cabinet du ministre il passait tous les jours des quantités considérables de pièces et que celle-là avait passé inaperçue au titre du service courant ! Ainsi, depuis trois semaines, un officier supérieur,

sous la menace d'une accusation épouvantable, se déclare lui-même détenteur d'un document soustrait aux archives secrètes ; il en menace les pouvoirs publics à sa guise ; il se décide à restituer ce document capital ; il est depuis le matin accusé publiquement, à la face de l'Univers, du crime de haute trahison, et une lettre missive ayant trait à ces faits d'une si épouvantable gravité, *c'est du service courant*, cela passe inaperçu entre une demande de 20 francs de secours ou une note circulaire sur les vieux couvercles de gamelles ! Officier supérieur accusé de haute trahison, détention indue de documents secrets volés aux archives les plus mystérieuses, *service courant ! Service courant* la trahison, le vol et l'espionnage ! Il n'y a que le général Billot pour trouver de pareilles explications.

### **Preuves de complicité**

En résumé, j'ai détenu, sans aucune qualité pour le faire, un document confidentiel, intéressant la sûreté de l'Etat ; j'en ai menacé les pouvoirs publics pendant plusieurs semaines ; je n'ai pu entrer en pouvoir d'un tel document (qui m'a été remis par le colonel du Paty de Clam), je n'ai pu user et menacer impunément de ce document qu'avec la complicité manifeste et de ceux qui en avaient la garde et de ceux qui en avaient la mission, la charge et le devoir de surveiller ceux qui en avaient la garde et de faire immédiatement tout le nécessaire pour me mettre en demeure de le restituer, ou tout au moins pour s'enquérir de sa valeur ; je n'ai pu continuer cette mystification que grâce à la complicité prévenue, annoncée du général Saussier chargé de me voir, et, enfin, je n'ai pu avoir cette lettre de réception dont les termes sont si remarquables et parvenus à une date si caractéristique, cette lettre qui est destinée à être une arme au cours des instructions, qu'avec la complicité du général Billot et de l'officier général qui a rédigé les termes mêmes de la lettre.

Par conséquent, dans cette manœuvre criminelle qui avait pour but de peser sur le gouvernement, de l'affoler, j'ai été coupable par ordre formel, exprès, précis, et je n'ai agi qu'à l'instigation et avec la complicité, non pas de petites gens comme du Paty, simplement chargé de me transmettre des ordres et de veiller à leur bonne exécution, de gens comme Henry, qui ne sont que des

comparses, mais du chef d'Etat-major général de l'armée, du sous-chef d'Etat-major du généralissime des armées, du ministre de la Guerre, et du général chef de cabinet du ministre !

Le Conseil arrêta à cette première séance, me fit signer le procès-verbal et me donna rendez-vous pour le 26 février, en me disant d'apporter mes documents.

### **Mes rapports avec Gonse**

Je revins donc le jour dit et commençai, après les avoir soumis à son examen, à lui indiquer, dans une vingtaine de lignes, l'importance des deux notes auxquelles il est fait allusion plus haut, écrites de la main de M. du Paty, rapprochées des lettres au Président de la République, puis je poursuivis :

**Le général Gonse, qui devait plus tard désigner lui-même les témoins qui devaient m'assister, les choisir minutieusement parmi telles et telles catégories d'officiers, me manda chez lui à cet effet, quitte à déclarer plus tard que ces visites lui avaient été désagréables.** Le général Gonse, qui devait si impudemment et — j'ajouterai — si bêtement mentir par la suite, prétendait, d'un air candide, n'avoir été au courant de rien.

Or, très peu de jours après l'entrevue de Montsouris, le colonel Henry me prévenait par la note ci-jointe que le général Gonse me demandait de désigner une personne qui pût servir d'intermédiaire, afin que les dreyfusards (qui devaient me faire filer, me disait-on), pussent être dépistés. On avait pensé à mon beau-frère, puis à un de mes camarades. Le général Gonse était si impatient qu'il fallait que je rende réponse dès le soir même au colonel du Paty, que je devais voir.

Le soir, je dis au colonel les causes pour lesquelles je ne jugeais pas devoir m'adresser au marquis de Nettancourt, alors du reste à la campagne, ni au camarade dévoué dont il avait été question, et je proposai M<sup>me</sup> Pays.

Je recevais, dès le lendemain, la deuxième note que je vous présente, par laquelle le colonel du Paty m'avertissait que le général Gonse acceptait et me prévenait que, le soir même, M<sup>me</sup> Pays prendrait la consigne. Ainsi, un matin, la demande d'un intermédiaire est faite par ordre du général Gonse; le soir, je le désigne et

le propose, et la chose est tellement urgente que, dès le lendemain matin, le colonel du Paty en rend compte au général qui accepte sur le champ. C'est cette même M<sup>me</sup> Pays à qui, pendant les séances de mon conseil de guerre, devait être fait un tel accueil, que le général Gonse allait la faire entrer dans la salle spéciale réservée, pendant les audiences, aux témoins officiers, pour qu'elle ne restât pas au milieu des dreyfusards, qui devait être publiquement remerciée de son dévouement et des services qu'elle avait rendus, chez laquelle les colonels venaient, chez laquelle les généraux envoyaient leurs officiers d'ordonnance, que les femmes d'officiers recevaient chez elles, dont plus tard les relations avec moi devaient, de longs mois après, m'être tout à coup imputées à crime, lorsque, changeant subitement de tactique, on entreprit de m'exécuter, et que le chef d'une armée, où se trouvaient tant de marouffes, fut brusquement scandalisé de me découvrir une maîtresse !

Au cours de l'enquête dont le général Renouard a été chargé sur le colonel du Paty, il a été établi que c'est sur l'ordre du général Gonse que du Paty est venu pendant la durée de l'instruction de mon procès, à diverses reprises, chez Tézénaz ; que c'est le général Gonse qui avait fait rédiger un long travail envoyé à Bruxelles pour ma défense, etc. C'est ce même général Gonse qui, au cours du procès Zola et ensuite, venait à chaque instant chez Tézénas, allait jusqu'à lui dire : « Vous direz telle chose à Esterhazy », qui allait lui exprimer les inquiétudes que lui causait tel ou tel point, notamment, l'histoire des télégrammes (je mets M<sup>e</sup> Tézénas et M<sup>e</sup> Jeanmaire, son secrétaire, au défi de me démentir sous la foi du serment). C'est ce même général Gonse qui me faisait ordonner au nom du ministre, après mon acquittement, de rester tranquille, de ne pas faire de procès, de ne provoquer personne ; puis, après la mise en réforme de Picquart, de le provoquer avant tout autre, etc. C'est ce même général Gonse qui, comme je le montrerai par la suite, déposait, quand je le demandais, à l'instruction, qui me faisait dire d'invoquer son témoignage sur tel ou tel point mystérieux, comme je vais l'établir plus loin, qui a bien osé dire sous serment qu'il était ignorant de tout ce qui se passait.

### **Tenu au courant de tout**

Voici une note au crayon qui montre à quel point j'ai été tenu au courant, pour ainsi dire minute par minute, de tout ce qui se passait.

Le ministre de la Guerre devait avoir une entrevue avec Scheurer-Kestner, entrevue pour laquelle il avait fait préparer par l'Etat-major un dossier destiné à être montré au sénateur (il ne s'en est pas servi, d'ailleurs). Le ministre reçut Scheurer-Kestner à déjeuner, et, après déjeuner, entama avec lui une longue conversation qui a été rapportée depuis par Scheurer-Kestner lui-même. Cette conversation, cette entrevue suivant ce déjeuner ne peuvent guère avoir pris fin avant 1 heure ou 2 heures. Dans la même journée, vers 3 ou 4 heures, c'est-à-dire quelques moments après que Scheurer-Kestner avait quitté le ministre, M. du Paty me remettait, au rendez-vous convenu en un lieu variant chaque jour, la note que voici, par laquelle le résultat de cette entrevue et ses conséquences me sont communiquées. Du Paty, je le répète, n'avait officiellement aucune attache avec le cabinet du ministre; cette entrevue était, du reste, tout à fait confidentielle et secrète; s'il a été averti et s'il a pu me prévenir aussi rapidement, c'est qu'il a été spécialement averti dans le but parfaitement déterminé de me prévenir, et c'est lui plutôt qu'Henry qu'on a choisi pour cette communication immédiate, parce qu'on savait fort bien qu'entre lui et moi fonctionnait un service (par M<sup>me</sup> du Paty et M<sup>me</sup> Pays) pour ainsi dire régulier.

### **Le faux Speranza**

Le 9 novembre, je crois (si ce n'est le 9 c'est le 10; en tout cas, les faits se passent entre trois jours consécutifs, 9, 10 et 11 ou 10, 11 et 12) c'est-à-dire antérieurement encore à la dénonciation M. D., je reçus chez M<sup>me</sup> Pays, un matin, porté par un des fils du colonel du Paty, une note *très urgente* qui n'a nullement été détruite. Cette note comportait le texte d'un télégramme (celui signé *Esperanza*) et il m'y était ordonné de porter une copie de ce télégramme immédiatement au bureau de poste de la rue Lafayette. Je fis ce qui m'était prescrit et dans la journée je reçus la note ci-jointe qu'accompagnait un télégramme tout préparé, d'une écri-

ture que je sus depuis être une imitation de l'écriture d'un certain Ducasse, agent louche de Picquart, sorte de secrétaire de M<sup>re</sup> de Comminges. Ce télégramme était signé *Blanche* et il m'était ordonné de le porter à une heure déterminée, 10 heures. Vous pourrez le voir au bureau de la place de la Bourse. Ce qui fut fait. Ainsi qu'il était dit dans cette note, je ne vis personne le soir, mais le lendemain je vis le colonel du Paty et lui demandai ce que cela voulait dire. Il me répondit qu'on avait résolu en haut (c'était le chef de l'Etat-major que désignait cette expression) de saisir la correspondance télégraphique et autre de Picquart; que, la veille, l'ordre avait été donné au ministère de l'intérieur ou à la Sûreté générale, je ne me souviens plus, de saisir les télégrammes qui lui seraient adressés; cet ordre avait été donné pour qu'on trouvât de suite quelque chose, et qu'il fallait trouver quelque chose. Je ne suis pas suspect de sympathie pour Picquart, qui, en dehors de toutes les infamies qu'il a commises contre moi, est ce que je connais de plus répugnant au monde, un homme lâche physiquement. Je déclarais au colonel que je brûlerais la cervelle de Picquart avec la plus tranquille satisfaction, mais que je trouvais l'histoire des télégrammes un peu bien excessive. Il me demanda si j'allais avoir des scrupules avec un homme qui avait employé contre moi les moyens les plus lâches, et conclut par cette raison péremptoire : « Du reste, c'est l'ordre.

### **Les faux habituels**

Il est absolument inutile de s'indigner et d'invoquer Caton et Socrate : je démontrerai et je prouverai par des faits qui n'ont rien de commun avec l'affaire Dreyfus que le faux est en usage commun constant dans l'armée française. Il n'y a pas d'officiers qui, au cours de sa carrière, n'aient commis des faux en écritures publiques. Une partie considérable de la comptabilité et de l'administration des corps de troupe et des ouvriers repose sur des pièces comptables sciemment fausses et établies fausses.

Je reprends. Des deux télégrammes ainsi envoyés, l'un fut saisi immédiatement, l'autre échappe à Paris. En haut on était très enhuyé et on ordonna immédiatement des recherches. Il fut retrouvé le lendemain à la retransmission par Marseille et Tunis.

Ici se passe un fait qui montre la valeur des investigations policières. On fit une enquête pour savoir qui avait porté le télé-

gramme rue de Lafayette et la Préfecture de police fit présenter à la demoiselle du télégraphe un volumineux paquet de photographes. Sans la moindre hésitation, elle reconnut l'ex-agent Souffrain, qui me ressemble comme le soleil à la lune.

Je reçus immédiatement après cette découverte une note à faire passer dans la *Libre Parole* sur l'agent Souffrain.

Il est bien évident que ce n'est pas la Préfecture qui m'a fait cette communication secrète!

Je crois que juridiquement le premier télégramme ne pourra pas être considéré comme un faux. Une écriture courante, le nom d'un personnage imaginaire et inexistant ne peuvent le constituer. Pour soutenir une pareille thèse, il faut avoir oublié jusqu'aux définitions de l'école de droit ou être d'aussi mauvais foie qu'un Bertulus.

Pour le second, la chose est indiscutable. Si c'est un faux, je n'en suis que le complice. Les faits auxquels ce télégramme fait allusion ne peuvent en aucune manière avoir été connus de moi; ils ne ressortaient que des lettres particulières écrites à Picquart et saisies au ministère, de circonstances de sa vie intime que j'étais dans l'impossibilité absolue de connaître. L'écriture de ce télégramme imitait celle de ce Ducasse dont j'ignorais jusqu'à l'existence, et enfin ce prénom de Blanche m'était aussi totalement inconnu et je ne pouvais rien connaître des relations de Picquart et de M<sup>lle</sup> de Comminges.

### **Les vrais faussaires**

Done, j'ai pu être un agent dans la transmission, dans l'imixtion de faux, je puis en être le complice, mais je suis dans l'impossibilité absolue d'avoir été l'auteur principal. Mais avec le faux, il y a l'usage du faux. Or, qui est-ce qui a fait usage de faux? Moi, en portant le télégramme à la poste? C'est insuffisant. Ceux qui ont réellement fait usage de faux, dans le sens légal du Code, ce sont ceux qui l'ont fait saisir, ce sont ceux qui l'ont versé puisqu'ils en ont fait usage, à l'enquête du général de Pellieux, à l'instruction du colonel Ravary, aux débats du conseil de guerre.

Ce n'est pas moi qui avais le pouvoir de les faire saisir, ce n'est pas moi qui avais qualité pour le faire verser. Ce n'est pas non plus le colonel du Paty, le colonel Henry.



Ces télégrammes ont été saisis à la requête du chef ou du sous-chef d'Etat-major et c'est par leur ordre qu'ils ont été versés à l'enquête et à l'instruction. Il n'y a, pour s'en convaincre, qu'à se rapporter aux signatures des bordereaux d'envoi des pièces adressées aux officiers instructeurs.

Et la vérité était tellement connue que le général Gonse ne cacha pas à ce sujet ses inquiétudes à Tézénas, qu'on fit partir du Paty en permission pour éviter, pour retarder son témoignage devant Bertulus, que Gonse va lui-même écrire de sa main... (je ne me rappelle plus, mais ce que je sais, c'est qu'il a fait la démarche auprès dudit Bertulus) pour lui expliquer, avec des airs patelins, que du Paty a pu être obligé de s'absenter, et que son témoignage peu important sera aussi bien accueilli plus tard, et c'est qu'enfin un jour plus tard du Paty venait de partir le matin même pour Angoulême. Henry vint dans la journée chez M<sup>me</sup> Pays et causa avec elle de toute l'affaire. M<sup>me</sup> Pays fit observer que l'histoire des télégrammes était bien stupide et qu'il aurait dû prendre ses précautions. Henry s'en va, court chez Gonse et raconte cette conversation. Immédiatement, un télégramme est envoyé à du Paty chez son beau-père à Angoulême, il repart dans la nuit et le lendemain matin il est au ministère ou, je crois même chez le général Gonse. Il n'y a qu'à faire une recherche à l'administration des télégraphes; on trouvera le télégramme de rappel envoyé au colonel du Paty et, en consultant les archives au ministère de la Guerre, on constatera que ce rappel d'urgence coïncide exactement avec le jour même du départ de du Paty pour Angoulême.

Donc, la vérité sur les télégrammes est claire. Je ne suis pas l'auteur du faux, je n'en suis que le complice, je ne puis en avoir été que le complice; mais, de cette complicité je m'accuse. Je n'ai pas fait *usage de faux*, ce sont ceux qui ont versé les télégrammes. **Le général de Boisdeffre et le général Gonse ont donc été les instigateurs du crime de faux et les auteurs du crime d'usage.**

Et les iniquités même du général Gonse, ses démarches et sa conduite empêchent de sa part toute dénégation, quelque habitude qu'il ait du mensonge!

### **Roget et Tézénas**

Lorsque je fus arrêté et que des saisies et des fouilles aussi révoltantes qu'ignoblement faites (sur les ordres de Bertulus et

d'Hamard, faisant tout éventrer, tout défoncer) eussent fait croire que tous les papiers et toutes les notes, reçus, etc., avaient été comme j'en avais reçu l'ordre, brûlés au fur et à mesure de leur réception; lorsque pour employer l'expression aussi lâche qu'imbécille du général Roget, on fut persuadé que « la corde était coupée entre moi et l'Etat-major et qu'on m'avait rogné les ongles », on se crut très à son aise pour me tomber dessus et pour me laisser condamner pour un crime qu'on m'avait ordonné de commettre, et dont, somme toute, je n'étais que le complice, et pour un autre crime que je n'avais pas commis et dont mes chefs seuls étaient les auteurs. C'est le procédé de l'Etat-major : vous faire agir par ordre, et vous faire condamner ensuite pour avoir agi lorsque vous ne pouvez pas prouver cet ordre; c'est le système devant le conseil d'enquête. C'est assez malin, ce n'est pas très brave...

On décide donc de me laisser envoyer aux assises et le ch vale-resque Roget, triomphant, dit même à mon avocat (1) : « Nous avons fait fabriquer contre lui un rapport de police qui, s'il veut regimber, l'écrasera ». C'est le tissu de monstrueuses et imbécilles-ordures ouvré par le cousin même de Dreyfus (choix singulier d'ailleurs, pour faire un rapport sur Esterhazy), employé à la Sûreté générale. Si mon avocat, à ce moment, au lieu de jouer le jeu de mes amis, devenus mes bourreaux, avait compris son devoir comme le comprendrait un *solicitor* anglais, lui qui savait tout, lui qui avait vu tous ces gens dans son cabinet, il aurait pu et aurait dû leur parler haut et fort. Il n'en fut rien.

### Les manies de Cavaignac

Les visites d'Henry, seul d'abord et avec Junk ensuite, pour fouiller dans mes papiers à l'instruction, n'avaient d'autre but que de chercher s'il s'y trouvait des écrits de nature à les compromettre. Me croyant donc absolument désarmé, Cavaignac, poursuivant le plan lumineux de Roget, prenait bravement la résolution de m'envoyer aux assises sous l'accusation de faux et d'usage de faux, en raison d'actes dont je n'étais pas l'auteur (il le savait), qui avaient été perpétrés, inventés, conçus, ordonnés par mes chefs auxquels je n'avais fait qu'obéir et qui étaient les vrais, les seuls auteurs, les seuls ayant *fait usage*. Mais on me faisait condamner;

(1) M<sup>e</sup> Tézénas.

on faisait condamner avec moi cette malheureuse Mme Pays; on comptait dégager ainsi complètement les véritables auteurs, et, grâce au foudroyant rapport de police forgé par le Grumbach, me mettre si bas qu'aucune protestation de ma part ne méritât plus d'être écoutée.

Malheureusement pour ce beau plan — et ici les faits, faciles à vérifier, parlent d'eux-mêmes et l'enquête les établira d'une manière lumineuse — Picquart, sachant par son ami Bertulus, le résultat de son instruction, et poussé, m'a-t-on dit, par Reinach, dépose une plainte contre du Paty, accusé par lui de complicité avec moi. Agitation profonde au ministère, car, outre que du Paty était le cousin de Cavaignac, on sentait bien que du Paty pris allait entraîner les autres.

Je dis à Tézénas qu'ils seraient obligés de dégager du Paty et par suite de me dégager moi-même; mais Me Ménard, l'avocat de du Paty, déclare à Tézénas que Cavaignac a dit à du Paty « de rester calme, qu'il le couvrait »; et, en effet, Bertulus rend son arrêt et cet arrêt va immédiatement être attaqué par le procureur général, car il faut que du Paty soit renvoyé devant la justice militaire et que je me trouve seul aux assises. Le coup était simple; il m'eût apparu encore plus lumineux, si j'avais su ce qu'on projetait contre Henry. Néanmoins, j'y vis clair et, après de longs débats, obtins de Me Tézénas qu'il allât voir Cavaignac et qu'il lui déclarât que j'allais forcer à en poursuivre d'autres avec moi, les vrais coupables, non pas par mes déclarations qu'on démentirait, mais par des pièces écrites. Je le priaï de remettre au ministre un document qu'il pouvait prendre chez M. de Boisandré, à qui je l'avais confié. J'avais voulu, en effet, quelques jours avant mon arrestation, donner à la *Libre Parole* la preuve que l'Etat major se conduisait avec la dernière lâcheté en m'abandonnant et je lui avais communiqué certains papiers.

J'ignore si Tézénas a communiqué le document à Cavaignac; je ne le crois pas, car, quelque bête que soit cet homme, il aurait forcément réfléchi plus tard; mais il lui en a parlé certainement, car tout changea sur l'heure; il en donne l'assurance à mon défenseur, et celui-ci lui demandant comment il pourrait arriver à modifier les choses au point où elles en étaient, Cavaignac lui dit cette phrase lapidaire : « Je suis très heureux pour vous, mais

-c'est effrayant; il n'y a plus rien dans ce pays que la volonté de ceux qui sont au pouvoir! » Je mets au défi ces messieurs, confrontés avec moi et le serment invoqué, de me donner un démenti quelconque. Le lendemain même, sans perdre une minute, l'action gouvernementale intervint; le procureur général, le procureur de la République, acharnés à ma perte la veille, sont aujourd'hui les plus enragés à me défendre; je rédige un rapport destiné à appuyer celui que, conformément à la loi, mon défenseur doit présenter à la chambre des mises en accusation. Il me le rapporte, me disant que le procureur général se charge de rédiger lui-même ce travail, afin que cela n'accroche nulle part, et en effet, cela n'accrocha pas; l'action gouvernementale s'est fait aussi sentir sur les conseillers; j'en suis averti, et l'on sait le reste.

Ces faits, et l'enquête ne fait que les confirmer de la façon la plus éclatante, prouvent que la justice est en France la dernière des comédies, la servante avilie du pouvoir qui passe; ils prouvent que le ministre de la guerre, le Garde des Sceaux, le procureur général, le procureur de la République, les conseillers membres de la chambre des mises en accusation ont tous commis le crime de forfaiture, de propos délibéré, sciemment, les uns en donnant des ordres, les autres en les exécutant, en changeant trois fois de manière de voir, de faire, de juger, suivant ce que le gouvernement croyait son intérêt. Ils prouvent aussi que M. Brisson, alors président du Conseil, et ne sachant pas alors très bien de quel côté le vent allait se tourner, se réservait et laissait faire. Il ne pouvait à moins d'une stupidité complète, ignorer ces manœuvres. Il en a été le complice latent; sans encourir de pénalité, il n'est pas moins coupable. Quant aux autres, ce sont tous des criminels et je les accuse formellement du crime de forfaiture.

Moi, je n'échappe aux coups de mes bourreaux que pour être mieux frappé le lendemain; cela fait partie du plan que, cyniquement, le Cavalgnac a dévoilé à Tézénas, lequel, au lieu de protester et de déclarer qu'il se mettra en travers, ce qui lui était aisé (lui qui avait vu tous les Gonse et tous les Boisdeffre, les Thévenet, les Wattine et vingt officiers du ministère passant par son antichambre), s'incline foudroyé de terreur devant cet homme qu'il qualifie ainsi: « Un bon et une volonté de fer ». Et, en même temps, on frappe Henry. J'établirai plus loin une partie des faux témoignages faits au sujet du colonel Henry par certains officiers,

me réservant une démonstration plus complète à l'enquête où je prouverai, par pièces écrites, la forfaiture du colonel Jouaust. Je veux dire ici cependant un mot des mensonges du général Roget au sujet du colonel Henry.

### **Roget et Henry**

Dans un but qu'il est facile de voir, l'Etat-major s'est donné surtout comme tâche de démontrer, d'abord, que je ne connaissais pas Henry le moins du monde. Roget, avec son impudence habituelle, déposant un moment à la Chambre criminelle, a déclaré que je ne l'avais connu qu'au procès Zola... Il croyait avoir beau jeu pour mentir, car il était, comme les autres, persuadé que ces dépositions, faites à huis clos, ne seraient jamais connues de personne (ce qui, du reste, est une preuve de leur grande intelligence). Plus tard, quand cette affirmation fut connue, elle apparut tellement ridicule qu'il fallut la modifier et alors on déclara que j'avais *très peu* connu Henry !

Lauth, sans motif, sans interpellation, interrompit même un jour le président à Rennes pour déclarer qu'Henry lui avait dit ne m'avoir connu que pendant six mois tout au plus, et à peine ; qu'une fois, en 1896, passant en voiture dans la rue avec Henry, ils m'avaient rencontré, et qu'Henry lui avait dit : « Tiens, c'est Esterhazy, comme il a vieilli ! » **Le commandant Lauth, lui aussi, a menti, tout comme Roget.**

En effet, les lettres, les notes et les cartes-lettres que je vous présente — émanant du colonel Henry et qui, chacune, seront des preuves de la conduite de mes chefs — montreront dans quels termes il m'écrivait ; mais, à côté de ces lettres, il y a les faits qui sont non moins probants.

### **Henry**

Henry est venu au ministère de la guerre comme lieutenant d'infanterie attaché au général de Miribel. Quand le général de Miribel, pour une raison dont je ne me souviens plus (je crois que c'est parce qu'Henry n'était pas breveté et ne sortait pas de l'Etat-major, mais je n'en suis pas sûr), enfin, quand, pour une raison

ou pour une autre, le général de Miribel ne garda plus Henry à son Etat-major particulier, comme il l'aimait beaucoup et voulait le garder près de lui, sous ses ordres immédiats, il le prit au service des renseignements, de création récente. et placé directement sous les ordres du chef d'Etat-major général, en rapports immédiats avec lui, dépendant presque de son cabinet et avec lequel ce cabinet avait des rapports de tous les instants — soit que les officiers du service des renseignements eussent à aller au cabinet du chef d'Etat-major, soit que les officiers du cabinet eussent à venir au bureau des renseignements. Or, il y avait une recherche bien simple à faire et je l'ai, sans succès, sollicitée, ainsi que je l'établirai ; il suffirait d'établir à l'ancien régiment d'infanterie, où Henry a compté comme lieutenant, à partir de quel moment Henry a cessé de compter comme présent à l'effectif de sa compagnie. Je précise ce point parce que souvent des officiers sont détachés « sous le manteau de la cheminée », pour employer l'expression consacrée, et la trace de leur absence, qu'on a intérêt à dissimuler, est difficile à retrouver. Mais l'examen des situations journalières, au cas où on n'en trouverait pas trace ailleurs, établira nettement la chose. On verra donc ainsi à partir de quel moment Henry a été employé au ministère de la Guerre, soit personnellement attaché au chef d'Etat-major, soit détaché aux renseignements. On recherchera en même temps au 51<sup>e</sup> d'infanterie, où j'étais lieutenant, à partir de quel moment j'ai été détaché au ministère de la Guerre ; en rapportant ces deux dates, on les comparera avec celle de mon départ du ministère (ma nomination au grade de capitaine) et on verra pendant combien de temps Henry et moi avons servi ensemble côte à côte — soit que, comme officier d'ordonnance du chef d'Etat-major, nous fussions en rapports journaliers, soit que, plus tard, nous fussions dans le même bureau, travaillant l'un à côté de l'autre. **L'on verra alors quels impudents mensonges ont été commis, car j'ai, par lettre que je produirai, demandé à Roget, à Jouaust, à Carrière de faire ces recherches.** Henry venait souvent déjeuner chez moi et j'eus l'occasion et le plaisir de lui rendre quelques petits services. Nous ne cessâmes jamais de correspondre de loin en loin ; même quand il était au 2<sup>e</sup> zouaves, régiment où j'avais servi jadis, il m'écrivit très fréquemment pendant un certain temps.

Henry n'a jamais nié ces relations, moi non plus. Le témoignage

du Grenier (dont j'avais soigné le père malade, comme un fils soigne son père, et qui est venu lâchement baver son ordure sur moi) est là pour le prouver.

Et quant à Lauth, puisque Henry, dans cette étrange déposition tronquée, maquillée par Roget et Cavaignac, déclare qu'il m'a vu en 1895 au service des renseignements, chez Sandherr, comment en 1896 aurait-il manifesté un tel étonnement de me voir si vieilli, comme s'il ne m'avait pas revu depuis vingt ans ?

A ce propos d'Henry, les faux témoignages sont patents et faciles à établir. J'y reviendrai. Je tiens à faire remarquer les faits suivants que, je le répète encore, l'enquête établira, car ils sont indéniables.

### L'arrivée du bordereau

Le bordereau arrive en septembre 1894 -- si mes souvenirs sont exacts, dans la première semaine, le 3 ou le 4. Ce document n'est pas porté entrant, fait tout à fait anormal, étrange. En effet, si, par une inexplicable inattention, cet oubli avait été commis, il eût été réparé immédiatement le jour où la pièce a servi officiellement comme pièce d'accusation ; la date d'entrée était facile à retrouver.

Ce document n'est pas porté entrant, ce qui permet, suivant les besoins de la cause et du moment, tantôt de le faire remonter à avril, tantôt de le faire dater de septembre, et d'évoluer ainsi pendant un intervalle de six mois *ad libitum*.

Ce document est apporté, intact, par la femme Bastien ; il a été pris dans la loge du concierge ; il a été pris dans une enveloppe Schwartzkoppen, à cette époque, était en Allemagne et naturellement on les avait au ministère. Tous ceux qui avaient à s'occuper de Schwartzkoppen avaient son adresse. **On n'a jamais parlé de l'enveloppe, on ne l'a jamais produite.** Le document a été indiqué comme provenant du cornet, ce qui est faux ; comme arrivé déchiré, ce qui est faux. Il est arrivé *dans une enveloppe*, non par le cornet et entier. C'est donc sciemment, volontairement, avec des intentions bien déterminées, que la date où cette pièce est arrivée a été laissée dans la vague, que son origine, la manière dont elle a été prise, l'état dans lequel elle se trouvait, la voie par laquelle elle est parvenue ont été dissimulés et faussés.

Dans une brochure où il se borne à faire des hypothèses et à

poser des questions, Reinach conclut gravement que Henry, terrifié en reconnaissant mon écriture, aurait voulu faire disparaître la pièce, mais n'a pas osé parce que l'agent se serait enquis de ce qu'on avait fait de sa pièce. Son ami Piequart aurait dû lui dire que les agents n'ont à intervenir en quoi que ce soit ; ils n'interviennent jamais, ils y seraient fort mal venus, car on les paie. Un point c'est tout, comme disait cette brute de Cordier.

Et on s'occupait si peu de l'opinion de l'agent qu'il n'y avait même pas trace d'entrée de son papier. **Certes, Henry connaissait mon écriture ; il n'a pas fait disparaître ce papier, tout simplement parce qu'il n'a pas voulu le faire, parce qu'il ne devait pas disparaître.** Je n'insiste pas, je ne parle que de ce que je prouve. L'enquête établira les motifs, mais, dès à présent, je rappelle ces faits, hors de toute discussion. La date de l'entrée du bordereau laissée intentionnellement, contre tout usage, raison, bon sens, dans l'indétermination, les moyens par lesquels il est arrivé, l'état dans lequel il est parvenu sciemment, volontairement cachés et dissimulés. Or, il apparaît de toute évidence que Henry était hors d'état, l'eût-il voulu, de faire seul et d'imposer seul toutes ces altérations à la réalité des faits. Le premier soin de Sandherr et le premier soin du chef d'Etat-major général — comme celui du sous-chef sous les ordres directs et immédiats duquel le service des renseignements était placé — ont été de s'informer de l'origine de la pièce, de savoir comment elle était venue, et à quelle époque elle était arrivée. On fait dire qu'elle était arrivée par le cornet et personne ne s'étonne que cette date ne figure nulle part et les mêmes gens lui attribuent successivement deux époques variant de six mois, etc. Je n'en finirais pas dans la discussion de cette question, mais les faits sont là. Le bordereau, dès son arrivée au Ministère de la Guerre, a été l'objet de ce que j'appellerai des *muquillages moraux* ; il a subi, en outre, des modifications, des altérations matérielles (déchirures, soustraction de l'enveloppe), tous faits qui n'ont pu se produire par l'action d'Henry seul, mais par l'action combinée de Sandherr et de ses chefs directs qui, du reste, sont les mêmes qui ont demandé à Sandherr de former un dossier destiné à être communiqué au Conseil de guerre au cours de ses délibérations. Ce n'est pas Henry qui a porté au général de Boisdeffre ce dossier tout préparé et qui l'a forcé à le porter au général Mercier pour le



reproduire ; il est impossible de le prétendre, quelque mauvaise foi qu'on y apporte, quelque résolu qu'on puisse être à faire de lui aussi le bouc émissaire des actes commis par d'autres !

### **Sandherr**

Quant aux beaux cris indignés du commandant Carrière et aux nobles protestations de certains généraux à propos de Sandherr, c'est purement grotesque. Sandherr était un homme du plus grand mérite, un patriote ardent, un excellent officier et, de plus, un homme, lui aussi, animé pour ses chefs d'un dévouement comme ils en ont beaucoup trouvé et qu'ils ne méritent guère. Mais venir parler de certains scrupules dans le service des renseignements est aussi puéril que si l'on parlait du respect des maisons mises en état de défense sur le champ de bataille et qu'on ne bombarderait pas par respect de la propriété. Le service des renseignements — et il en est de même dans toutes les armées du monde — consiste à corrompre des femmes, des domestiques, des employés, à voler des papiers, à forcer des meubles et des secrétaires (en laissant le moins de trace d'effraction possible), à faire des faux, à violer jusqu'à l'immunité diplomatique, à pénétrer nuitamment chez les gens absents, à faire en cours de route violer les correspondances diplomatiques, à saisir sans mandat les correspondances du premier venu, etc. Demander à des gens dont de tels actes sont le métier journalier et courant, qui n'opèrent que par la corruption, le faux, l'effraction et le vol, d'hésiter devant certains procédés, répondre qu'ils ne *peuvent* les avoir employés, c'est absolument puéril !

### **La lettre dictée par du Paty**

J'ai établi, et l'enquête le confirmera de point en point, que, dès le premier jour, le bordereau avait subi non seulement des altérations matérielles, mais ce que j'appellerai des altérations morales, destinées à masquer sa véritable identité.

J'appelle maintenant l'attention d'une façon toute particulière sur la lettre adressée par moi au ministre le 25 octobre 1897. Cette lettre, très longue, m'a été apportée tout entière écrite, toute rédigée, toute prête à être copiée (la voici, je vous la présente) par

le colonel du Paty. Elle était accompagnée d'un ordre formel que voici. Cet ordre est de l'écriture courante du colonel du Paty. Il m'enjoint de copier la lettre pour l'adresser au ministre et de la *savoir*, de l'apprendre par cœur ; elle est, en effet, le résumé, la *synopsis* de tout ce que l'Etat-major va me prescrire de dire, va dire lui-même de son côté, appuyer, confirmer, corroborer par ses propres actes. C'est le plan de campagne. Il émane, me disent les officiers qui me sont envoyés, du général Gonse et du général de Boisdeffre. Cette lettre a été remise tout entière, telle quelle, à du Paty, pour m'être donnée ; il n'y a ajouté que l'ordre de sa main. Elle est encore plus intéressante si on se rapporte au travail fait en ma faveur, pour ma défense, par le général Gonse et qu'a révélé l'enquête du général Renouard. Cette lettre a été reconnue par le colonel du Paty, et elle a été produite à la Cour de cassation. Lorsque, tout d'abord, ce plan d'opération m'avait été indiqué, j'avais hasardé quelques observations ; bien des choses me semblaient maladroitement, inutiles ; mais j'avais reçu comme réponse de me dispenser de mes remarques, de me contenter d'exécuter les ordres qui me seraient donnés, sans m'occuper du reste, que j'étais couvert par les grands chefs et que le reste ne me regardait pas.

J'avais reçu l'ordre de demander une audience au ministre ; la lettre de demande d'audience m'avait été dictée, le lendemain matin de l'entrevue de Montsouris.

### **Au Ministère de la Guerre**

Au lieu d'être reçu par le ministre, je fus averti que je serais reçu par le général Millet, directeur de l'infanterie.

Lorsque le soir du jour où cet avis me parvint (le 24, je crois, la date serait aisée à retrouver sur le registre de correspondance du cabinet du ministre ; la lettre qui me fut adressée à ce sujet est dans les papiers saisis par Bertulus et illégalement retenus), je vis le colonel du Paty, je lui manifestai ma surprise d'être reçu par le directeur de l'infanterie au lieu de l'être par le chef d'Etat-major, ce qui eût été normal, naturel, cette affaire étant du ressort du chef d'Etat-major, nullement d'un directeur d'armes ; le colonel me répondit que ma remarque était saugrenue, que c'était

voulu, que c'était ainsi parce qu'il fallait que ce fût ainsi, et que cela permettait au général de Boisdeffre de se réserver et d'entrer en ligne au moment opportun. La même observation me fut faite par le colonel Henry. Or, c'était la seule explication logique, la seule plausible de la substitution au général de Boisdeffre ou au général Gonse du général Millet. Je ferai remarquer que je vois le général Millet dans l'après-midi du 25 octobre, que je sors de chez lui tard, vers cinq heures je crois (l'heure de ma réception est facile à retrouver) et quelques instants après je reçois à copier le texte tout préparé de la longue lettre que j'adresse au ministre le jour même, à la même date du 25, ainsi que cette lettre elle-même l'établit. Donc, le 25, on savait que je serais reçu et que j'aurais à écrire au ministre !

Les résultats de cette visite étaient donc prévus ; ce que j'allais avoir à faire et à dire immédiatement après était donc prévu également et arrangé d'avance.

### **Le général de Boisdeffre**

L'Etat-major de l'armée (c'est-à-dire ses chefs) comptait que cette lettre du 25 octobre, adressée au ministre, serait immédiatement remise par lui au général de Boisdeffre qui alors entrerait en ligne. La chose est claire.

Ma lettre, datée du 25 octobre, est remise ce soir-là même au cabinet du ministre. Cette lettre m'a été ordonnée formellement ; je n'ai eu qu'à la transcrire, le fait est acquis, prouvé, indiscutable. Or le ministre Billot, toujours tergiversant, finassant, garde la lettre par devers lui et commence par n'en pas souffler mot à l'Etat-major ; mais comme il faut, parce que le temps presse, que le général de Boisdeffre puisse prendre la direction de l'opération, exécuter ce qu'Henry appelle son mouvement d'attaque, je reçois l'ordre urgent de lui adresser directement, à lui, chef d'Etat-major de l'armée, une lettre qui m'est encore dictée *in-extenso*. Cette lettre, qui doit être datée du 27 ou du 28 octobre, est facile à retrouver. Elle existe aux archives du cabinet du chef d'Etat-major ; elle est curieuse. Je demande qu'on la recherche, ainsi que toutes les autres que je signale dans les mêmes conditions.

En effet, pour que j'écrive cette lettre, il faut que j'aie vu que ma lettre du 25 au ministre n'avait pas été communiquée au général de Boisdeffre. Comment, ayant saisi régulièrement le ministre par ma lettre du 25 octobre, après une entrevue du même jour avec le général Millet, aurais-je commis, à plus forte raison dans ma situation, l'inconvenance, l'irrégularité de saisir le général de Boisdeffre d'une question soumise au Ministre, si je n'y avais été non seulement autorisé, mais invité ? Mais je n'insiste pas là-dessus ; j'ai écrit au général de Boisdeffre sachant que la lettre du 25 ne lui avait pas été communiquée. Si je l'ai su de façon à écrire le 27, *c'est qu'on me l'a dit*. Mais du moment qu'il ne l'a pas reçue, cette lettre, c'est donc qu'il l'a dit d'abord, lui, à ceux (Henry, du Paty) qui me l'ont répété. Et, s'il s'est étonné qu'elle ne lui ait pas été communiquée, c'est donc qu'il en avait connaissance, c'est donc qu'il l'avait conseillée, suggérée, insinuée ! Et s'il n'en est pas l'auteur, si elle émane de Gonse, si elle émane même de tout autre, *il était au courant !*

Les pièces que je vais vous produire, émanant et du colonel Henry et du colonel du Paty, établiront ces faits nettement ; mais je dis qu'ils s'établissent par eux-mêmes avec évidence.

### **L'histoire Bro**

Au cours de ses interrogatoires, absolument secrets, au ministère de la Guerre, Dreyfus avait prononcé le nom du capitaine Bro, capitaine d'artillerie, stagiaire au ministère, en même temps que lui, il l'avait désigné comme ayant une écriture semblable à celle du bordereau. « Mais c'est l'écriture de Bro ! » avait-il dit. Ce fait n'était connu de personne et ne pouvait, d'aucune manière, être connu de moi.

Il était consigné au procès-verbal secret de l'enquête précitée. Or, un rapport de police, absolument confidentiel et secret également, établissait que, dans la maison habitée par Hadamard, le beau-père de Dreyfus, demeurait un certain Braut, disparu en 1897, mais qui était dans la maison en 1893 et, à cette époque, plus ou moins en rapports avec la famille de la femme de Dreyfus.

C'est là-dessus, c'est sur ces renseignements (que, sous aucun prétexte, je ne pouvais connaître) que l'Etat-major avait édifié l'histoire Bro. Je le rappelle en deux mots. Je devais avoir reçu, en

février 1893 (date choisie à dessein, parce qu'à ce moment, ainsi que l'enquête l'établira, le capitaine Bro était en permission), une lettre me demandant des renseignements sur le rôle de la cavalerie légère à Eupatoria, sous les ordres de mon père, écrite par Bro, maison de Hadamard. En réponse à cette demande, j'étais censé avoir envoyé un volumineux dossier, un travail d'une trentaine de pages dont Dreyfus se serait servi pour ses décalques.

Donc, il fallait que le chef d'Etat-major fût saisi au plus tôt de l'histoire Bro pour pouvoir lui donner un corps.

### **La lettre au ministre**

Il comptait l'être par le ministre, l'affaire Bro se trouvant signalée dans la lettre du 25 octobre. Mais le général Billot ne mettait pas Boisdeffre en état de marcher ; il fallait que ce fût moi. Je reçus donc avis que le ministre n'ayant décidément pas saisi le général de Boisdeffre, ne lui ayant pas remis ma lettre, celui-ci avait décidé que je le saisirais directement. Dans la journée, Mme du Paty me fit tenir la note que je vous présente, par laquelle il m'est donné rendez-vous pour le soir 11 heures, au sujet de la lettre que je dois adresser au général de Boisdeffre qui a décidé que je lui écrirais.

Je reçus ce soir-là même à ce rendez-vous le brouillon de cette lettre. Je devais l'écrire en rentrant et l'adresser immédiatement. Comme il était fort tard, le lendemain matin, je n'avis pas encore porté la susdite lettre. Je reçus alors coup sur coup une note chiffrée d'Henry et une note portée par Mme du Paty ; les voici.

Toutes deux sont formelles, disent que le général de Boisdeffre attend et m'ordonne de me hâter. Elles ont été en partie publiées dans le journal *le Matin* et je ferai remarquer que le colonel du Paty qui, peu avant, faisait déclarer par son avocat, Me Ménard, qu'il n'avait rien à faire avec moi, a quitté toute cette attitude fière et a gardé le silence le plus complet quand il a vu paraître ces extraits de sa correspondance qu'il s'est bien gardé, et pour bonne cause, de discuter même un instant.

Mais si on me dit de me hâter, d'envoyer la lettre convenue, c'est donc que ceux qui me pressent savent qu'elle n'est pas arrivée, c'est donc qu'elle est attendue, que tout de suite, le matin, dès la première heure, la première chose que fait le général de

Boisdeffre, c'est de prévenir ou de faire prévenir par Gonse ses deux Intermédiaires qu'il n'a pas encore reçu la lettre attendue ! J'écrivis aussitôt la lettre, que je portai directement moi-même à l'hôtel du général de Boisdeffre, ainsi que j'avais reçu l'ordre de le faire. Sur ces entrefaites, du reste, le ministre s'était décidé à communiquer au général de Boisdeffre la lettre du 25 octobre. Entre temps, j'avais reçu également l'ordre d'écrire à Bro pour lui demander des explications sur les documents que j'étais censé lui avoir envoyés. La note que voici atteste formellement cet ordre. Il m'y est enjoint de faire recommander ma lettre et de l'adresser à Toulouse. Bro est à Paris, mais je dois l'ignorer ; de plus, j'ai l'ordre d'autre part de télégraphier à Bro, et enfin, je suis, comme vous pouvez le voir dans cette note, averti que Bro sera interrogé au procès-verbal.

Ici se place un fait particulièrement significatif. Bro est effectivement mandé au ministère, à cette date (le fait est facile à vérifier dans les archives et les registres de correspondance du ministère) ; il est interrogé et son interrogatoire est consigné dans un procès-verbal régulier qu'il est aisé de retrouver dans les dossiers de l'affaire et notamment dans celui de mon conseil de guerre. Il est donc procédé officiellement sur la lettre que j'ai adressée par ordre du général de Boisdeffre, sur la lettre que j'ai adressée par ordre au général Billot, à l'interrogatoire régulier du capitaine Bro et en même temps, moi, sur les dires de qui on marche, je ne suis l'objet d'aucun interrogatoire, je ne suis l'objet d'aucune confrontation avec le capitaine Bro, je ne suis même pas mandé une seule fois officieusement pour donner quelques détails, fournir quelques indications !

Tout ce que j'ai dit dans les deux lettres en question est admis sans hésitation, sans discussion, sans contrôle, et ce n'est pas étonnant, puisqu'on me les a fait écrire pour en faire usage. Bien entendu, je ne reçois pas le moindre reproche, pas même l'ombre d'une observation pour m'être permis de saisir le chef d'Etat-major d'une question soumise au ministre.

En revanche, le capitaine Bro est régulièrement interrogé et le procès-verbal de cet interrogatoire, opposé à mes dires, formera un document officiel donnant corps à l'affaire Bro, l'établissant d'une façon certaine. Comment aurais-je nommé Bro (Bro, désigné par Dreyfus, ce que tout le monde ignore), si effectivement Bro ne m'avait écrit ?

## L'œuvre de l'Etat-major

Il résulte de ces faits : 1<sup>o</sup> que, dès le principe, septembre 1894, et j'y insiste, l'Etat-major de l'armée, ses chefs, ont su la véritable origine du bordereau et l'ont défiguré ;

2<sup>o</sup> Qu'en octobre 1897, l'Etat-major de l'armée, ses chefs, se sont livrés à des manœuvres dont le but est facile à voir et vers lequel tous leurs efforts, à tous, convergent par tous les moyens. Cela est formellement établi, par les faits eux-mêmes, par les dates, par les documents que je vous sou mets et par ceux que j'indique et qui existent soit aux archives du ministère de la guerre, soit au cabinet du ministre, à l'Etat-major de l'armée et à la justice militaire. Le témoignage du capitaine Bro à cet égard sera absolument nécessaire ; au cours de l'enquête il devra être entendu.

### M<sup>me</sup> du Paty

Je n'en ai pas fini avec la question des opérations de l'Etat-major en ce qui concerne le bordereau. Mais je fais une digression. Voici une note au crayon de l'écriture de M<sup>me</sup> du Paty, émanant donc de du Paty.

Dans cette note il est dit que le ministre quitte à l'instant Scheurer-Kestner avec lequel il a déjeuné et a eu une longue entrevue confidentielle *et que tout va bien*... Les autres indications sont secondaires. Mais celles-ci sont importantes. En effet, de par sa situation, du Paty n'a absolument rien à faire ni avec le ministre ni avec son cabinet. Or, cette note m'est remise par M<sup>me</sup> du Paty dans la même journée même.

Le ministre quitte à l'instant Scheurer-Kestner. Donc, à peine le ministre a-t-il quitté Scheurer, que du Paty est averti et averti non seulement de cette entrevue (dont d'ailleurs j'avais été prévenu précédemment), mais averti aussi de ce qui y a été dit, puis-qu'il ajoute : « Tout va bien ».

Pourquoi du Paty est-il tenu au courant de pareilles choses, lui qui n'a aucune qualité pour les connaître ? Tout simplement parce qu'il faut, parce qu'on veut que je sois averti que du Paty est un intermédiaire employé plusieurs fois par jour et que c'est lui qui est chargé de m'informer ou de me faire informer — ce qu'il fait d'ailleurs sur le champ.

## Une autre pièce

Puisque j'ai dit un mot plus haut de la nécessité qu'il y a à ce que l'enquête prenne connaissance des divers documents que je signale dans les archives du ministère, de l'Etat-major, etc., etc., je veux, pendant que j'y pense, signaler une pièce qui existe au cabinet du ministre. Elle est indiquée d'une façon vague dans une déposition du général Roget, peu compréhensible pour ceux qui ne sont pas au courant, mais suffisamment claire cependant pour l'identifier, établir son existence et empêcher par conséquent qu'on ne la fasse disparaître. Cette pièce est ou une lettre ou une carte télégramme (plutôt une carte-télégramme, si mes souvenirs sont exacts), qui est datée des derniers jours d'octobre 1891 et adressée au général Billot. Elle est d'une écriture simulée, absolument de la même nature que celle de la pièce dite du *faux* Weyler, avec cette particularité que, dans l'une, toutes les lettres sont agrémentées d'une sorte de boucle en haut, tandis que, dans l'autre, les boucles sont en bas des jambages. Dans cette pièce, il est fait allusion à trois personnages qui doivent intervenir dans l'affaire.

## Les lettres de l'empereur Guillaume

Lorsque l'enquête en viendra à examiner la question des faux différents et de leurs auteurs, je donnerai des indications et provoquerai des témoignages curieux ; il en sera de même pour les fausses lettres de l'empereur Guillaume dont je parlerai tout à l'heure. A l'enquête du général de Pellieux, l'action, la direction de l'Etat-major se font constamment sentir.

## Le général de Pellieux

Il est bien évident que ce ne sont pas des officiers d'un grade inférieur qu'il convoque et qu'il entend comme témoins, qui peuvent se permettre de donner des ordres et des instructions au général de Pellieux. Cet officier-général a été mandé au ministère, et là il a été mis au courant, *stylé*, pour se servir de l'expression employée plus tard par Ravary. Je l'ai su, j'en ai été informé à diverses reprises. Il y en a vingt preuves. J'en prends une : c'est le témoignage du général de Pellieux lui-même.



Au cours d'une interview qu'il a fait publier dans le journal *Le Gaulois*, dans le numéro du 2 septembre 1898 (Interview qui a été rédigée par M. de Malzières, parent, je crois, du général de Pelleux, en tous cas très lié avec lui), le général de Pelleux déclare formellement que des pièces lui ont été montrées par le général Gonse et qu'il a été trompé par des gens sans honneur (*sic*). Au cours de l'enquête de la Chambre criminelle, croyant faire une déposition à huis clos qui ne serait jamais connue, le général Roget avait sous serment attesté, lui qui était au courant de tout, que le général de Pelleux n'avait jamais eu connaissance de rien, d'aucune pièce avant le procès Zola. Il a fait là un faux témoignage comme Galliffet, comme tant d'autres. En Angleterre, ils seraient condamnés, Roget, Galliffet et leurs pareils, au *hard labour*.

**Donc, le général de Pelleux a été mis au courant par les généraux de l'Etat-major de l'armée, instruit de la façon dont il devait mener son enquête.** Dans la note aux deux écritures, formellement reconnue, celle-là aussi, par le colonel du Paty, celui-ci déclare qu'il compte, si la situation le comporte, avertir le général de Pelleux qu'il avait eu des relations avec moi à la connaissance du général de Boisdeffre. A qui fera-t-on croire que de pareilles choses puissent être dites par un inférieur, si elles ne sont pas concertées et convenues d'avance avec les supérieurs qui sont en scène? A qui fera-t-on croire que du Paty se serait avisé de mettre en avant le nom du général de Boisdeffre malgré celui-ci ou à son Insu? Donc, le général de Pelleux a été averti d'avoir à écarter toute discussion sur l'écriture du bordereau, chose d'autant plus singulière que j'avais demandé cette enquête sur la dénonciation de Mathieu Dreyfus qui ne faisait allusion qu'à cette seule pièce. Et il se conforme à ses instructions. Il fait expertiser les lettres livrées par la Boulancy; il ne fait pas expertiser le bordereau. Et je répète que ces instructions, ces indications, ces renseignements, il les tient directement de Boisdeffre et de Gonse, comme il l'a fait déclarer lui-même par son parent.

L'Etat-major de l'armée avait un grand intérêt à ce que mon écriture ne fût pas expertisée avec celle du bordereau; cela va éclater de tous les côtés, je vais en fournir mainte preuve, mais cela montre indiscutablement combien il savait à quoi s'en tenir. Sans cela, pourquoi toutes ces précautions? A l'instruction du commandant Ravary, je suis averti que le commandant sera vu et

*stylé* et qu'on lui fera voir ce qui est nécessaire, ainsi que le dit la note que voici.

### Les experts

Les experts sont désignés ; j'en suis immédiatement averti par cette note du colonel du Paty que j'ai également publiée en partie dans le *Matin* en déclarant qu'elle émanait du colonel qui ne l'a pas contestée une minute, note où il est dit, non pas que « les experts seront *sûrs* », comme l'a imprimé par erreur le *Matin*, mais que « ils seront *cus* », ce qui est absolument différent, car cela indique bien que l'action se faisait en tout et pour tout continuellement sentir, même sur les experts. Je vais aborder maintenant la question des experts et montrer comment ceux-là aussi ont été *stylés* et ont obéi aux instructions qu'ils n'ont cessé de recevoir, ainsi que je veux vous en fournir les preuves, au cours de toutes leurs opérations.

Au début, M<sup>e</sup> Tézénas, mon conseil, n'était au courant de rien ; il m'avait été sévèrement ordonné de ne rien lui dire. Ce n'est que plus tard que je fus autorisé à l'avertir et que l'Etat-major général se mit directement en rapport avec lui. Il a été établi en effet, d'une façon formelle, que, sur les instructions du général Gonse, le colonel du Paty entra en relations avec Tézénas au cours de l'Instruction Ravary. Tézénas possède des lettres à ce sujet. Il eut de nombreuses entrevues avec du Paty ; M. Jeanmaire, son secrétaire, alla plusieurs fois chez le colonel. Inutile de dire que Gonse ne faisait rien sans l'assentiment de Boisdeffre ; plus tard, c'est avec Boisdeffre lui-même que Tézénas fut en relations directes. J'y reviendrai, mais je le répète, au début, M<sup>e</sup> Tézénas ne se doutait absolument de rien et j'avais l'ordre de lui dire ce qui était destiné au public et rien d'autre. Quand les experts furent désignés, Tézénas me dit que, comme avocat, il venait d'écrire à Ravary pour demander que mon écriture fût expertisée avec celle de Dreyfus antérieurement à sa condamnation. Je me rendis à l'Instruction le même jour. Le commandant Ravary, qui venait de recevoir cette lettre, était dans une grande agitation. Il s'emporta contre cette prétention de Tézénas et y opposa un refus formel. La scène se passait devant le commandant Hervieu, commissaire du gouvernement, le greffier Valecalle, et un ou deux experts à

entendre comme témoins à l'enquête, mais certainement l'expert Belhomme. Je lui fis observer que c'était le droit absolu de mon défenseur. Il me répondit que cela ne faisait rien, et qu'il s'y refusait. Belhomme, prenant la parole, déclara qu'il se refusait aussi à ce que demandait Tézénas, et qu'il abandonnerait l'expertise si on insistait dans cette voie. Le soir, je recevais comme instructions d'empêcher Tézénas de faire de la fantaisie et le résultat fut qu'aussitôt il fut résolu de le mettre au courant. La lettre de Tézénas, demandant officiellement cette expertise, existe au dossier du Conseil de guerre; il est facile de l'y retrouver et il est aisé de constater aussi qu'il n'y a pas été répondu, qu'il n'y a pas été donné suite et que jamais l'expertise demandée n'a été faite, qu'il n'a jamais été question de la faire.

Voici une note sur laquelle j'aurai à revenir. Elle émane aussi du colonel du Paty. Je n'en retiens pour le moment qu'un passage : *« L'expert chimiste sera vu également. Les autres marchent très bien. »*

Il faut rapprocher cette phrase des notes trouvées déchirées dans les pochettes du salon de M<sup>me</sup> Pays.

L'expertise des lettres à la Boulancy traînait. Certaines de ces lettres sont maquillées. Cela n'a aujourd'hui pour moi aucune importance. J'ai des lettres d'officiers, devenus colonels et généraux, qui sont bien pires. Mais, à cette époque, je trouvais étrange que cette expertise commencée la première durât si longtemps et je n'admettais pas que les experts hésitassent sur les unes, quand ils se préparaient à être formels pour l'autre. *« L'expert chimiste fut donc vu et les autres marchèrent très bien »*.

Il n'est guère admissible que tous ces gens-là aient obéi à un caporal!... Mais voici une autre preuve :

Le rapport des experts m'est communiqué. Je le trouve maladroit. La question du huis clos était à ce moment-là fort agitée et, après beaucoup de tergiversations, il avait été décidé que les témoins civils seraient pour la plupart entendus publiquement et les autres à huis clos.

Je dis alors qu'il était préférable que les experts fussent entendus à huis clos. Cela fit l'objet de plusieurs notes, que je n'ai plus. Cependant la dernière a été conservée; la voici. J'en retiens pour le moment ce passage : *« Convenu, les experts seront entendus à huis clos »*.

Les experts furent entendus à huis clos. Il n'y avait aucune raison pour que les experts fussent entendus à huis clos. Il n'y a pas une armée au monde où des débats de cette nature seraient publics, même partiellement; mais du moment qu'une partie était publique, l'audition des experts devait forcément l'être. La raison d'intérêt national appliquée aux dépositions d'officiers ne pouvait être invoquée, puisque le texte du bordereau et son écriture étaient connus de l'univers. Néanmoins, sur ma demande, il fut décidé que cette audition aurait lieu à huis clos.

**Le général de Luxer ne m'interrogea pour ainsi dire pas sur la question du bordereau. J'avais, du reste, été reçu par lui la veille. Aucun juge ne me posa aucune question, et sur trois experts, seul, l'expert Belhomme déposa pendant quelques minutes. Ni Couard, ni Varinard ne furent même introduits dans la salle du Conseil. J'ai oublié de dire précédemment qu'au cours de l'instruction du commandant Ravary, j'avais été personnellement, directement au domicile particulier de l'expert Belhomme et que j'avais eu avec lui une conversation de plusieurs heures. Après avoir essayé de nier cette visite, M. Belhomme a été obligé de la reconnaître. Il a seulement prétendu que nous n'avions pas parlé de cela. Il n'est pas vraisemblable que j'aie été faire à M. Belhomme, que je ne connaissais pas, à M. Belhomme chargé d'une expertise de cette nature, une visite de plusieurs heures pour lui parler de choses indifférentes. Donc, il résulte de ces faits, des documents qui existent dans les archives et que je signale, des documents que je possède et que je vous produis, que des manœuvres de toutes sortes ont été faites pour arriver au résultat voulu par l'Etat-major, que le général de Pelleux, le commandant Ravary, le général de Luxer, les experts, etc., ont reçu des communications, des instructions parfaitement nettes et précises auxquelles ils se sont conformés, et il est inutile, je crois, d'ajouter que ce ne sont point des officiers d'un grade inférieur (entendus simplement à titre de témoins, et à l'enquête Pelleux et à l'instruction Ravary et devant le Conseil de guerre en séance), qui ont pu en aucune façon donner des ordres à des généraux, à un rapporteur près le Conseil de guerre, à des experts, ou même essayer de peser sur leurs décisions.**

## **Boisdeffre et Gonse**

La main du général de Boisdeffre, la main du général Gonse apparaissent à chaque instant; ils sont désignés nominativement, et la façon dont ils devaient me traiter plus tard montre bien que c'est un sentiment purement personnel qui les faisait agir. Les manœuvres que je viens de signaler ont deux buts distincts : d'abord, établir l'affaire Bro sur des bases solides; ensuite, mener l'enquête comme l'instruction précédant le Conseil de guerre, dans le sens nécessaire à la réussite des plans de l'Etat-major.

Il résulte de tout ce qui précède que ces deux opérations n'ont pu être menées à bien qu'avec le concours absolu des plus grands chefs, et même non pas avec leur concours, mais sur leur impulsion, suivant leur direction de tous les instants, sur leurs ordres journaliers. Je rappelle en passant que l'enquête du général de Pelleux avait conclu en ma faveur et qu'après deux jours de délibéré en haut lieu, j'avais reçu l'ordre de demander moi-même à passer en conseil de guerre; que, informé de cet ordre, Tézénas me dicta ma demande. Je la soumis le soir même au général de Pelleux, il la corrigea, et elle fut publiée le soir même dans la *Presse*. Cette lettre écrite sous la dictée de Tézénas, corrigée par le général de sa propre main, a été saisie par Bertulus et ne m'a point été restituée.

## **M. Tézénas**

Tézénas possède une lettre écrite par du Paty, à propos de cette traduction devant un conseil de guerre, lettre adressée par Du Paty à Tézénas même et fort intéressante, car elle prouve que l'ordre m'était donné de demander à passer en conseil, ordre que du Paty désapprouva.

Du reste, le secret professionnel n'a été imaginé que pour sauvegarder les droits et les intérêts du client, pour le protéger contre la divulgation de certains aveux. Je demande que le Garde des Sceaux et le bâtonnier relèvent M<sup>e</sup> Tézénas et ses secrétaires du secret professionnel en ce qui concerne toutes ces choses, qu'ils soient au nombre des témoins à entendre sous la foi du serment et que les documents aux mains propres de M<sup>e</sup> Tézénas, à lui per-

sonnellement adressés, soient produits. En tout cas, s'il y a quelque chose dans tout ce que j'ai dit ayant rapport à M<sup>e</sup> Tézénas, si je cite un seul fait auquel il a été mêlé soit par lui-même, soit par un de ses secrétaires et qui ne soit pas rigoureusement exact, je demande que tout ce que je dis ici lui soit communiqué, et si on ne veut pas le relever du secret professionnel, qu'il me donne un démenti si c'est faux.

J'établirai, du reste, que, depuis le jour de la lettre à Ravary, Tézénas n'a cessé d'être en communications directes et constantes avec mes chefs, avec le général de Pellieux, le général de Boisdeffre, le général Gonse, le colonel du Paty, le colonel Thévenet, le gendre du général Billot, M. Wattine, et qu'il savait, comme eux, toute la vérité et toutes les manœuvres auxquelles se livraient les grands chefs qui venaient lui faire part de leurs inquiétudes sur tel ou tel point. **Je le répète encore, je répète toujours, à qui fera-t-on croire que ces gens qui devaient plus tard me sacrifier si lâchement ne défendaient pas des intérêts capitaux pour eux, en me défendant? Et, en examinant leur conduite et ses mobiles, il ne faut jamais perdre de vue ce qui s'est passé en septembre 1894.**

### **Cavaignac et le faux Henry**

Puisque je demande une enquête, je demande qu'elle porte aussi sur les faits suivants (ils ne me visent pas personnellement, mais ils sont de nature à jeter un jour tout particulier sur certains faits, certains événements; je les tiens d'une source très sûre et il sera facile d'en contrôler l'exactitude).

Ils ont trait à la mort mystérieuse du colonel Henry.

Tout d'abord, Cavaignac a menti à diverses reprises. Il a menti quand il a dit à la tribune de la Chambre qu'il avait fait procéder à des vérifications, à des expertises sur les documents dont il donnait connaissance au Parlement, et la preuve en est simple. Si, ainsi qu'il l'a faussement déclaré, il avait réellement fait procéder à ces études, elles étaient définitives; il n'y avait alors aucune raison, aucun motif plausible de les faire recommencer à nouveau, peu de jours après cette déclaration solennelle, par le commandant Cuignet, compère et comparse. Il a menti plus tard quand il a dit que c'est seulement après la soi-disant découverte du commandant Cuignet qu'il avait vu que la lettre Panizzardi était un faux.

Tout le monde au ministère (ou tout au moins tous ceux qui avaient intérêt ou droit à le savoir) connaissait l'origine de cette pièce. Le soir même du jour où elle fut rendue publique, au cours du procès Zola, je dis à M<sup>e</sup> Tézénas, et je le défie de me démentir, qu'il était absurde de sortir cette pièce, fabriquée de la façon la plus maladroite du monde, et que j'appelais toujours le *document de l'attaché militaire auvergnat* ; je le dis à des rédacteurs de la *Libre Parole*, je le dis à M. Jeanmaire ; l'ambassadeur d'Italie, Tornielli, le fit connaître au ministère et bien qu'il ne faille ajouter qu'une foi relative aux affirmations des compatriotes de Gilletta, cette protestation diplomatique aurait évidemment provoqué tout au moins une expertise si on n'avait pas été fixé d'une façon absolue sur l'origine d'un document fabriqué, ainsi que je l'ai toujours entendu dire, pour *corser* le dossier, suivant l'expression du général de Bolsdeffre, et d'après ses instructions. D'ailleurs, le Gouvernement s'était engagé vis-à-vis de l'ambassadeur italien chez lequel allaient papoter Trarieux et Reinach à ne plus se servir de ce document ; ce seul fait aurait dû suffire pour éclairer Cavaignac si par hasard on lui avait caché la vérité. Il eût dû, en tout cas, tenir la promesse faite par le gouvernement français. Mais Cavaignac se croyait de taille à faire trembler l'Europe, et rien ne l'arrêtait dans ses mensonges solennels. Ils ne se comptent plus. Le plus impudent de tous a été celui qu'il fit, sous la foi du serment, à propos du bordereau. Là-dessus aussi, il était cependant bien fixé et quand M<sup>e</sup> Cabanes alla le trouver en janvier 1898 et lui dit que je finirais par en avoir assez de la façon dont j'étais traité et que, exaspéré de tant de lâchetés, je dirais un jour la vérité sur le bordereau, Cavaignac fit cette phénoménale réponse « que cela lui était bien égal, que c'était précisément pour parer à cela qu'il m'avait assommé, pour ôter tout crédit à mes déclarations, et qu'il faudrait que je prouvasse ce que j'avancerais ». On n'est pas plus bête et plus coquin. J'ai raconté ce fait et cette réponse tout au long dans le *Matin* ; M<sup>e</sup> Cabanes était encore vivant à cette époque, il ne m'a pas démenti, j'ai ses lettres, et son silence a été la confirmation de l'inepte et criminel propos de l'ancien ministre de la Guerre.

Cette digression n'a d'autre motif que d'établir que Cavaignac savait que la lettre Panizzardi était fausse, qu'il ne pouvait l'ignorer et qu'un mensonge de plus ou

de moins n'était point pour embarrasser l'homme aux lois d'airain, ces lois terribles en vertu desquelles il m'avait sacrifié, comme il a sacrifié le pauvre Henry, en vertu desquelles il l'aurait poussé dans la même tombe que lui si je n'avais pas échappé à sa maladroite police et aux quinze agents chargés de ma surveillance.

Donc Henry, le pauvre brave homme, qui se mettait contre moi dans des colères terribles quand je lui disais que nos chefs, à une ou deux exceptions près, étaient gens de peu de courage et capables de nous jeter par-dessus bord s'ils y voyaient un intérêt, qui s'indignait de ce que, fils et neveu de généraux, je pusse croire susceptibles de pareilles défaillances des officiers généraux, Henry, ne se méfiant de rien, passe par Paris au cours de sa permission; il est mandé chez le ministre et il y va le plus naturellement du monde, rien n'étant moins surprenant que, dans de pareils moments, un ministre nouveau eût quelque chose à demander au chef du service des renseignements. On sait la scène, ou plutôt on sait ce qu'ont bien voulu en raconter, après l'avoir tronquée pour les besoins de leur cause, les trois hommes néfastes qui y assistaient, Cavaignac, Boisdeffre, Roget. On sait comment, contrairement à la loi, le colonel Henry fut mené au Mont-Valérien, au lieu d'être écroué au Cherche-Midi; on sait comment le procès-verbal de son soi-disant interrogatoire ne lui fut pas même soumis et comment on ne trouva ni le moyen ni le temps de le lui faire signer. Mais voici ce qu'on ne sait pas et sur quoi je demande que l'enquête porte également, mais sérieusement si possible.

### **La mort d'Henry**

Le colonel arriva le soir, après son arrestation, au Mont-Valérien. Il passa une nuit fort agitée et son premier sentiment dut être la stupeur. Il avait une si imperturbable confiance dans les « grands chefs ». Il dut se rappeler, dans cette dernière nuit, ce que je lui disais le jour de ses reproches violents, à propos de mes appréhensions.

« Les généraux d'autrefois avaient du sang dans les veines, » falsaient Brumaire et Décembre quand on les insultait et triomphaient à Austerlitz et à Iéna, à Malakoff et à Magenta : ils



» défendaient leurs inférieurs et s'engageaient pour eux. La plu  
» part de ceux d'aujourd'hui collectionnent les coups de pied au  
» derrière et ne montrent du courage que contre des pauvres bou-  
» gres comme nous. » — « **Tais-toi, me criait Henry, c'est**  
» **abominable, ce sont des soldats!** » — **Ce sont des chieurs**  
» **d'encre, répondis-je, et des foireux! Tu verras que c'est**  
» **nous qui trinquerons!** » — Dans la matinée du lendemain, le  
cantinier du Mont-Valérien, vieux soldat, vint trouver le colonel  
et lui demanda ce qu'il voulait pour son déjeuner. Henry refusa  
brusquement, disant qu'il n'avait besoin de rien. Le cantinier  
insista, et, cédant à cette insistance, Henry finit par demander au  
cantinier ce qu'il avait. Le brave homme répondit qu'il n'avait pas  
une cuisine bien recherchée à lui offrir et Henry lui dit alors de lui  
faire apporter deux œufs sur le plat ; puis il ajouta qu'avant tout  
il lui fit monter du papier de grand format, *du papier pour faire*  
*des rapports*, ajouta-t-il. On alla lui chercher le papier qu'il de-  
mandait et Henry se mit aussitôt à écrire. Quand le cantinier lui  
apporta ses œufs ou quand il vint rechercher ses assiettes, je ne  
sais pas au juste, il put constater que le colonel avait déjà couvert  
d'écriture plusieurs pages du papier grand format.

Vers midi, un officier d'ordonnance du ministère de la Guerre  
se présenta au Mont-Valérien et fut introduit dans la chambre du  
colonel. Il y demeura longtemps, une heure et demie, je crois, et  
quand il en sortit enfin, il dit au canonnier de planton dans le  
corridor sur lequel donnait la chambre : « Le colonel a à travailler,  
il ne faut pas qu'on le dérange. »

Lorsque, longtemps après, vers quatre heures trente, on péné-  
tra dans la chambre, on trouva le colonel étendu par terre la gorge  
coupée. Mais les feuilles de papier grand format sur lesquelles il  
avait écrit ne furent pas retrouvées ; on n'en parla pas du tout aux  
assises ; c'était l'été, il faisait une chaleur étouffante, il n'y avait  
pas de feu dans la cheminée et on ne trouva aucune trace, nulle  
part, de papier brûlé ou détruit. Ces feuilles avaient disparu et il  
ne fut question que de quelques mots incohérents, bizarres, adres-  
sés soi-disant à Mme Henry, que publièrent les journaux.

Ces faits sont certains ; l'enquête les établira ; elle prouvera  
qu'un officier d'ordonnance du ministre, une personne envoyée  
par Cavaignac, est venue, quelques heures avant la mort du colo-  
nel Henry, le voir dans la chambre où il était détenu, et l'on

s'étonnera à bon droit qu'un des premiers soins de cet envoyé du ministre n'ait pas été de soumettre au colonel, pour qu'il en prit connaissance, l'approuvât et le signât, le fameux procès-verbal de l'interrogatoire qu'on a prétendu lui avoir fait subir la veille et au cours duquel il se serait reconnu *seul* auteur du faux Panizzardi, au cours duquel il aurait déclaré au général Roget qu'il m'avait vu au ministère, dans l'année 1895, apporter des documents à Sandherr, que j'avais, aurait-il ajouté, toujours d'après Roget, connu en Tunisie (ce qui était parfaitement exact, d'ailleurs).

Elle établira aussi, cette enquête, qu'Henry, dans les quelques heures qui ont précédé sa mort, a écrit un rapport, des notes tout au moins, que ce rapport, ces notes, n'ont pu disparaître, mais que jamais on n'en a parlé ; ils ont été certainement remis à Cavagnac, à Boisdeffre ; qu'en ont-ils fait ? Il est probable qu'on n'en saura jamais rien ; mais, en tout cas, l'établissement de ces faits jettera un jour singulier sur les événements qui ont précédé la mort d'Henry.

Il sera aisé de comprendre alors pourquoi l'arrestation d'Henry a été opérée de cette manière inopinée, pendant qu'il ne croyait que traverser Paris, alors que rien au monde ne pouvait faire concevoir au malheureux l'ombre d'un soupçon, alors qu'il se croyait sûr de l'appui de ses chefs, qu'il comptait sur eux, plein d'une confiance entière. Par cette arrestation brutale, imprévue, subite, on le mettait hors d'état de rien dire, hors d'état de rien préparer pour sa défense et de s'ouvrir à un tiers, de le mettre au courant, de lui confier certains secrets. Il sera aisé de comprendre pourquoi, au lieu d'envoyer au Cherche-Midi, comme le prescrivaient formellement les lois, cet officier supérieur accusé et soi-disant convaincu du crime de faux, au Cherche Midi, où il eût été incarcéré dans les formes régulières, où il eût été impossible de laisser à sa disposition le moindre rasoir et les moindres ciseaux, où il eût été impossible à quiconque, sauf à son avocat, de conférer avec lui sans témoins, on l'envoyait fort loin, au Mont-Valérien, dans un local destiné simplement aux officiers punis d'arrêts de forteresse, c'est-à-dire d'une peine disciplinaire, au Mont-Valérien, où on pouvait laisser tout ce qu'on voulait à sa disposition, où on pouvait le faire voir et lui faire parler sans témoins, lui envoyer qui on voulait, sans être obligé à aucune des formalités indispensables inévitables dans une prison militaire.

On ne sera pas étonné de cet envoi extraordinaire au Mont-Valérien, qu'on a attribué à une ignorance incroyable des lois ou à un affolement extrême ; on ne sera plus surpris de ce procès-verbal rédigé en dehors de l'accusé et surgissant, signé uniquement de ceux qui l'ont dressé, de ses accusateurs, plusieurs jours après la disparition de l'accusé, et l'on comprendra que tous ces gens avaient un intérêt capital à fermer à jamais la bouche du malheureux, qu'ils ont préparé leur coup et qu'ils l'ont exécuté avec une parfaite résolution ! Je n'entends pas accuser Cavaignac, Boisdreffre, Roget et un agent inconnu d'avoir *matériellement* assassiné ou fait assassiner le colonel Henry ; je ne sais rien, c'est fort possible et ne me surprendrait nullement ; si par hasard ils ne l'ont pas fait, c'est qu'ils ont été physiquement trop lâches pour le faire, bien qu'on n'ait pas hésité un instant à tuer Lemercler-Picard (c'était, il est vrai, un moins gros morceau). Mais si Henry n'a pas été matériellement *assassiné*, il a été matériellement *forcé au suicide*.

### Mon évasion

Il est à remarquer qu'au moment exact où on prenait contre Henry ces déterminations et où on le poussait dans la tombe, on agissait de même avec moi. Henry est arrêté au moment précis où je vais être mis en réforme ; Henry meurt et son silence est acquis à jamais au moment où je vais être arrêté à nouveau.

En effet, à ce moment même, les agents de la Sûreté générale envahissent la rue de Douai ; il y en a partout, sur la place Vintimille, au coin de la rue Blanche, au restaurant en face du n° 49 ; il y en a d'autres faisant les cent pas dans la rue même, et grâce à Christian, à mon parent, qu'on fait marcher, aller, venir, dont on abandonne, dont on reprend la plainte, comme on tire la ficelle pendante entre les cuisses d'un pantin, je vais être arrêté. Si, cette fois, je me laisse faire, c'est le sort d'Henry qui m'attend ou l'*in pace* de la prison. Cavaignac a eu le cynisme de prévenir Tézénas ; on ne laissera pas parler devant le tribunal et le Rouleau de la neuvième chambre, digne pendant de Bertulus, se chargera de me clore la bouche.

Je prends les devants et, au nez et à la barbe de ces agents que

la chaleur altère, qui entrent à chaque instant chez les mastroquets, j'échappe à mes lâches bourreaux (1).

### **La mort d'Henry**

De ces faits significatifs qui accompagnent la mort d'Henry, de ces mesures prises contre moi dans le but de me réduire au silence de la tombe ou de la prison, il est aisé de déduire qu'on voulait tuer en nous deux témoins gênants, redoutables, dont on voulait se débarrasser.

**Mais ce n'est pas seulement l'auteur par ordre du faux Panizzardi, de ce faux dont tous connaissent la vraie valeur, qu'on a voulu tuer en faisant disparaître Henry ; c'est l'homme qui avait reçu les ordres, les instructions constantes de ses chefs ; c'est l'homme qui savait toutes leurs actions, tous leurs mobiles et qui connaissait d'eux bien d'autres choses ;** l'enquête que je sollicite encore une fois de toutes mes forces, l'enquête que, quel que soit l'arbitraire régnant aujourd'hui en France, on n'a pas le droit de refuser, l'enquête, je le répète, établira tous ces mobiles et découvrira bien d'autres actes.

### **La lettre de l'empereur d'Allemagne**

Entre cent, un autre exemple. Il a été beaucoup parlé des ou de la fameuse lettre impériale. On l'a nîée plus tard ; elle n'est

---

(1) La police française et les agents de la Sûreté générale se sont montrés, en cette occurrence, d'une bêtise vraiment inouïe, qui justifie pleinement la réputation dont jouit à l'étranger la préfecture de la rue des Saussaies. Douze jours après mon départ, le bataillon des casseroles était toujours rue de Douai et rendait compte tous les soirs que j'étais toujours présent. Cela n'est rien, d'ailleurs, comparé à l'imbécillité dont ont fait preuve ces temps derniers à Londres des agents que le gouvernement français avait, bien qu'il n'en eût aucun droit, chargés de me surveiller. A Paris, les agents français passent leur temps chez les marchands de vins ; ici, ils passent leur temps dans les bars. Mais ce n'est encore rien comparé à l'in vraisemblable stupidité dont a fait preuve la police française au cours de deux voyages que j'ai faits ces temps derniers en France. Dans l'un, je suis resté trois jours à Paris, dans l'autre 48 heures, et cela paraîtrait invraisemblable si l'histoire des anarchistes et de Salsou en particulier n'était venue établir la merveilleuse stupidité de cette administration, uniquement bonne à faire des casseroles, à rédiger de faux rapports et à produire de faux témoignages. Tous ces agents, généralement alcooliques d'ailleurs, font tout ce qu'on veut avec une livre (bien offerte, du reste) et quant aux grands chefs, à Paris, ils paient des Toms d'une part et mettent de l'autre le reste de l'argent des fonds secrets dans leur poche.

pas fiable. Le général de Boisdeffre en a parlé à Mme la princesse Mathilde, le colonel Stoffel a été également au courant et en a parlé, le général de Boisdeffre en a fait avertir Rochefort par Pauffin de Saint-Morel, je crois (dans l'*Intransigeant*, un article a paru à ce sujet), et enfin l'Etat-major en a fait avertir Millevoye qui fit à ce propos dans une réunion publique, une déclaration des plus catégoriques. J'avais été prévenu de l'existence de ce papier, j'avais mis fort en doute sa valeur et quand j'avais entendu dire qu'il portait la mention *Kaiser von Deutschland*, je m'étais esclaffé !

Lorsque Millevoye y avait fait allusion dans la réunion publique (ou après une allusion écrite dans la *Patrie*, je ne me souviens plus au juste), je trouvais complètement absurde de continuer dans cette voie et je dis formellement qu'il fallait absolument faire le silence sur ce point et, au besoin, démentir l'existence de ce document.

J'en parlai au colonel du Paty et à Henry, très vivement. Ils se montrèrent d'abord récalcitrants, puis, après réflexion, reconnurent la justesse de mes observations. La lettre que je vous présente montre qu'à la fin mon opinion avait prévalu en haut lieu. Le  $\bar{Q}$  est l'empereur d'Allemagne ; on le désignait habituellement par le vocable du *cul couronné* ou du *Q, cul à trois pattes* (à cause de son bras).

Mais si tout d'un coup, de ces lettres dont on a fait état, dont on a parlé si mystérieusement à différents personnages, on ne parle plus ; si après les avoir annoncées à des amis et non des moindres, on va jusqu'à nier leur existence, c'est donc qu'on savait qu'elles sont fausses ; mais on n'est pas encore entré dans la voie Cavaignac, on ne fulmine pas contre le faussaire ou contre celui qui a fait exécuter le faux. Il y a bien une petite raison que je sais ; l'enquête l'établira. Il faudra entendre Millevoye, Rochefort, etc., il faudra bien qu'ils disent à quelle source sûre ils avaient puisé leurs renseignements certains et l'on acquerra ainsi la preuve que les grands chefs faisaient état de ce document, que, s'ils n'ont pas persisté, que, si le silence s'est fait tout à coup, c'est qu'ils ont redouté de voir produire et établir le faux, ce document n'ayant été fabriqué que pour le huis clos où l'on s'est bien gardé de poursuivre le faussaire ou de crier contre lui.

## Pas de scrupules

Parlant de mes relations avec le colonel Sandherr, le commandant Carrière s'est élevé avec indignation contre mes affirmations. Le commandant Carrière, qui a manqué d'ailleurs ouvertement à ses devoirs de magistrat, ainsi que l'établira l'enquête (elle n'aura pour cela qu'à se baser sur les lettres que j'ai adressées à cet officier supérieur au cours du procès de Rennes et qu'on trouvera plus loin), a parlé avec assurance de ce qu'il ignorait. J'ai connu, le fait est facile à vérifier, le colonel Sandherr en Tunisie, et je suis resté en relations constantes avec lui. Le colonel Sandherr était un fort honnête homme et un brave soldat ; mais, dans le métier spécial qu'il faisait, et qui ne peut, n'en déplaît aux Waldëck-Rousseau et autres, être fait que par des militaires (1), métier spécial qui est une des nécessités de la guerre moderne, il était bien obligé d'employer les moyens nécessaires. Et il est difficile de reculer devant certains scrupules quand on fait journellement un métier consistant surtout à acheter des consciences, faire forcer des serrures, violer des archives, suborner des domestiques ou des femmes, fabriquer des documents truqués, mentir, voler, faire des faux, etc.

Tous ces beaux scrupules de conscience, tous ces grands mots sont grotesques d'ailleurs. Et depuis quand la guerre est-elle la pratique des bonnetiers (qui n'en ont guère, eux non plus, de scrupules), depuis quand sa préparation repose-t-elle sur la culture des prix Monthyon ? Est-ce qu'ils étaient des gens de vertu bourgeois les soldats de Turenne dans le Palatinat, et ceux du grand homme dans la campagne d'Espagne, et ceux de la campagne de Chine, au Palais d'Été, et ceux de toutes nos campagnes coloniales ? Les seules vertus de l'homme de guerre, les seules qu'on doive lui demander, c'est l'énergie et la bravoure — et beaucoup des chefs actuels de l'armée en manquent. Malheureusement, s'ils les avaient eues, la France et son armée ne seraient pas où elles en sont, et Delcassé aurait cessé d'être le pitre des chancelleries européennes. Ah ! ils peuvent pratiquer les vertus bourgeois et même les chrétiennes vertus de l'humilité et de la résignation, les

---

(1) La stupidité de la sûreté générale, nouvellement démontrée, établit ce principe irréfutablement ; et ce ne sont ni des Cavard, des Puybaraud, des Grunbach et leurs agents ignares qui peuvent apprécier la valeur d'un renseignement technique.

trois quarts des généraux ! On peut leur donner des coups de pied dans le derrière, ils ne sont pas prêts à se fâcher !

### **Partout des faux**

Et qu'est-ce que ces cris pour les faux ? Mais on ne fait que des faux dans l'armée française, du haut en bas, partout et toujours ! Et là, comme ailleurs, du reste, comme dans toutes les administrations, la comptabilité repose sur les faux et les malversations. Depuis le caporal d'ordinaire, depuis le fourrier qui fait monter les notices du pain, jusqu'au sergent-major qui « carotte » le prêt des réservistes riches, depuis le commandant de compagnie qui, grâce à une comptabilité absurde et au système actuel de l'habillement, peut manigancer dans ses magasins tout ce qui lui plaît, jusqu'au Conseil d'administration des corps, tout le monde fait des faux, les uns à leur profit, les autres au profit d'une comptabilité fantastique qui n'a de pareille dans aucune armée au monde et dans aucun temps. Tout le monde fait des faux, depuis le sergent-major qui imite la signature du capitaine, jusqu'au Conseil d'administration, dont les membres signent et approuvent des dépenses qu'ils savent tous être parfaitement imaginées, qu'ils savent être basées sur des faux indiscutables et constants, sur des faux ordonnés, commandés, indéniables...

Comme major, spécialement comme capitaine faisant fonction de major, comme capitaine de compagnie même, j'ai fait, moi, par ordre, une série ininterrompue de faux en écritures publiques, et de faux justiciables de la Cour d'assises, car fréquemment, à l'appui de ces faux sont des factures fictives délivrées par des fournisseurs civils et avec leur complicité. Certainement personne n'en profitait au point de vue pécuniaire ; mais des dépenses, absolument fantaisistes, irrégulières, étaient ainsi opérées, les choses les plus invraisemblables étaient ainsi achetées et des sommes allouées par le budget pour des dépenses, pour des affectations parfaitement précises et déterminées étaient ainsi totalement détournées de leur destination, employées pour tout ce qu'on voulait et suivant le bon plaisir. Mais là ce ne sont que des masses comme celles des écoles, de harnachement, et de ferrage, etc., qui sont ainsi dilapidées, et ce n'est rien comparé aux dépenses qui, dans l'intérieur des unités, sont imputées à l'ordi-

naire. Le pauvre ordinaire spécialement destiné à la nourriture du soldat, Dieu sait ce qu'il paie sous la rubrique : *pommes de terre et autres comestibles* ! En ce qui me concerne, je m'accuse formellement de faux en écritures publiques et de production par ordre de pièces fausses à l'appui de la gestion des deniers de l'État. Je demande aussi à être poursuivi pour ce fait spécial, et je me charge d'établir qu'il n'y a pas un corps dans l'armée où ne se passent, au vu et au su de tous, de tels actes criminels, où le faux ne soit à l'état constant, ne soit la règle. L'armée française est, avec l'armée russe, celle où il se produit le plus d'actes de ce genre ; toutes les indignations à ce sujet sont du reste bien grotesques dans le pays qui a vu fleurir Panama, les Chemins de fer du Sud, etc., où les panamistes sont législateurs, où tous les ministres s'enrichissent, où l'ami intime de Reinach et d'Effel est le premier ministre, où Ronce charge Grenier de lui acheter des tapisseries de trente mille francs (sur ses économies de député), etc.

Les militaires sont préférables, car si tous font plus ou moins de faux, tous ne les font pas pour voler ; la plupart sont des faussaires honnêtes ; je veux seulement dire et je me charge d'établir que le faux est tellement une habitude dans l'armée, qu'il est passé dans les mœurs, et que tels officiers seraient très naïvement surpris si on leur démontrait qu'ils ont mille fois, dix mille fois mérité le bagne au cours de leur carrière. Le faux est une habitude devenue nécessaire. Il en est de cela comme de la justice militaire, où la violation du droit et de la loi est monnaie courante, et il suffit d'avoir quelque connaissance du code et d'avoir été, comme moi, juge au conseil de guerre et au conseil de revision de Paris pour avoir constaté les choses du monde les plus inouïes. Mais là encore les militaires sont préférables, car généralement, en faisant ce qu'ils font, ils croient bien faire, à quelques Jouaust près, le triste sire qui accablait les généraux de salamalecs par devant et votait pour Dreyfus par derrière. Ils sont préférables, car la plupart du temps ils ne retirent pas des jugements qu'ils rendent des bénéfices, et quelques mauvais qu'ils puissent être, ils sont incomparablement supérieurs aux étonnantes caricatures de domestiques judiciaires comme les Bertulus, les Toutée, les Roulleau, Bernard, Bulot, etc., collection d'innommables fripouilles tenues en laisse par ce Garde des Sceaux



cocasse qu'est le Monis de la fine champagne, trois étoiles, carte blanche.

Non, mais il faut vivre, à l'étranger, il faut voir de près un grand peuple dirigé par un gouvernement digne de respect, pour se rendre compte à quel point est étonnante cette salade de pitres par laquelle se laisse mener la France, pour comprendre jusqu'à quel point ces méprisables fantoches sont méprisés ! Une caricature a bien représenté la France, portant sous des loques les traces de son ancienne splendeur, les lys et les aigles, et offrant d'un air lamentable ses couronnes à Loubet, à Waldeck et à sa bande avec les mots : *To the dirtiest*, aux plus sales !

Oui, les militaires, à tout prendre, sont préférables et seraient surtout préférables s'ils avaient les qualités de leur profession et s'ils ne faisaient pas caca dans leurs bottes éperonnées devant un Cavagnac ou un Waldeck, alors qu'ils devaient tout simplement les leur f... au derrière, ce qui aurait eu pour premier résultat de faire depuis longtemps disparaître ces culs tonduz sous terre.

Pour en revenir à Carrière, cette manière de discuter ce que je dis du service des renseignements est donc enfantine. L'emploi du faux et autres procédés analogues sont plus qu'ailleurs d'usage courant dans les services secrets et là ils sont nécessaires. **On a parlé du barbotage des fonds secrets au ministère de la Guerre ; certainement qu'on y barbotte, et l'enquête l'établira ;** mais certainement pas plus qu'au ministère de l'Intérieur (1), pas plus qu'au ministère des Affaires étrangères ! Et, à propos des fonds secrets du ministère de la Guerre, il serait intéressant que l'enquête tirât une bonne fois au clair l'histoire des fonds secrets relative au général Billot, alors ministre de la Guerre, et à Picquart. Cette affaire n'a pas été éclaircie le moins du monde (2).

---

(1) Ces temps derniers, Waldeck, dont la bravoure ne semble point la dominante vertu, terrifié à la pensée que je pouvais venir à Paris et tremblant que je ne lui plonge dans le sein un fer homicide, avait envoyé des bandes d'agents sur tous les points de France, de Belgique, de Hollande, dans toutes les gares, etc. Affolé, il regardait d'autant moins à la dépense que c'était la princesse qui payait. Tous les agents, du haut en bas, ont fait là-dessus leurs choux gras ; je raconterai quelque jour cette amusante histoire.

(2) Immédiatement après mon acquittement devant le conseil de guerre, en janvier 1898, l'Etat-major et le commandement étaient fort irrités contre le général Billot dont les procédés de politicien retors, de continuel ménager de chèvre et de chou, les avait exaspérés.

## Le procès Zola et le faux Panizzardi

J'étais tellement, ainsi que je l'ai déjà dit et que je le répète, *l'homme de l'Etat-major*, car je ne trouve pas d'expression pour peindre plus justement la situation qui m'était faite, qu'au cours de ce premier procès Zola, c'est mon conseil, M<sup>e</sup> Tézénas, et par conséquent c'est moi qui avais été l'âme de l'affaire. La longue note saisie par Bertulus, rédigée par Tézénas et destinée à porter

Pendant tout le temps, du reste, de l'instruction, la presse amie avait été fort peu tendre pour le ministre de la Guerre et j'avais eu souvent la mission de faire paraître dans certains journaux des filets désagréables sur le général sénateur; il est aisé de les retrouver.

Ainsi, après que je fus acquitté, une campagne fut résolue contre le général Billot. Appelé à la place Vendôme, je reçus l'ordre de faire attaquer le ministre dans ce qu'on appelait « mes journaux ». Tous les renseignements nécessaires me furent fournis dans ce but. Il n'y a qu'à se reporter à la collection des journaux de l'époque pour retrouver toutes les preuves de cette campagne. C'est moi qui ai porté la note relative aux sommes mensuelles que Billot se faisait remettre par Picquart sur les fonds secrets du service des renseignements, sur toutes les remises qu'il se faisait faire avec l'assentiment ou sans aucune protestation de la part du susdit Picquart (dix mille francs mensuels sur quarante mille, me fût-il dit); c'est moi qui ai fait publier que le contrôleur général Prioulet avait demandé par anticipation sa mise à la retraite, malgré tous les efforts qui avaient été faits pour le faire revenir sur sa détermination. Ce haut fonctionnaire s'était, en effet, refusé formellement à approuver certains virements, certaines opérations en deniers, dans la comptabilité du ministère de la Guerre et le fait, à cette époque affirmé par la presse antidreyfusarde, ne fut dénié ni par le contrôleur général, ni même par le ministre. Depuis, des protestations sonores, mais tardives de Billot — parlant de lui, ainsi qu'à son habitude, à la troisième personne comme on parle de Dieu — n'ont rien expliqué du tout et sous Galliffet une soi-disant enquête est venue couvrir de fleurs la gestion de Picquart. Il n'en est pas moins certain que des sommes alourdies, affectées à service spécial, ont été détournées de ce service pour être, par ordre du ministre, remises soit à lui-même, soit à son cabinet particulier, et qu'il n'a jamais été justifié d'une façon régulière et satisfaisante de la manière dont ces sommes (que le ministre n'avait d'ailleurs aucun droit de détourner de leur destination, quoi qu'il ait pu dire) ont été dépensées.

C'était le cas pour la fleur de vertu qu'était Picquart de ne pas prêter la main, fût-ce même par son acceptation tacite, à ces actes irréguliers. Son attention était sans nul doute portée ailleurs à la fin de chaque mois; il devait sentir sur ses derrières opérer Leblois et négligeait, pour la danse du ventre, ces questions de comptabilité. C'est moi également qui ai porté et fait paraître les notes relatives aux opérations financières de Billot, à ses agissements avec le contrôleur Martini dans la Banque en déconfiture de la rue Turbigo (M. Violette, liquidateur), à ses billets en souffrance chez un grand marchand de fer de la rue de la Roquette, soumissionnaire en diverses circonstances au ministère de la Guerre, à d'autres billets en possession d'un homme d'affaires de la rue de Londres (des démarches furent même faites pour se procurer ces derniers, ou tout au moins leur photographie; M<sup>e</sup> Tézénas ne peut pas ne pas s'en souvenir. Elles auraient été publiées et

plus encore la question sur le terrain politique, c'est par mon entremise qu'elle a été communiquée au général de Boisdeffre. Au cours de ce procès, j'allais tous les matins prendre chez le général de Pellieux, où se trouvait généralement le général Gonse, la consigne pour les événements de la journée; le soir, chez Tézéas, se réunissaient les Wattine, Thévenet et autres.

Dans les premiers jours, M<sup>e</sup> Tézéas fut informé par un juré nettement antidreyfusard qu'il était nécessaire de produire une

---

cela entraînait la chute de Billot). Tous ces renseignements furent portés par moi, en en faisant connaître la provenance, à la *Libre Parole*, à l'*Intransigeant*, qui savaient fort bien de qui je les tenais. Je ne pouvais les avoir devinés; mes conseils savaient fort bien du reste de qui je les tenais. Ils m'avaient été communiqués par M. le général de Pellieux, qui avait reçu du général de Boisdeffre l'ordre de me les donner, qui les ignorait et qui les avait appris de lui. Je répète que M. Tézéas, M. Jeanmaire, M. de Boisandré, le commandant Biot, M. Charles Roger; d'autres encore ont été parfaitement au courant de toutes ces choses. Il sera facile de les retrouver dans les journaux de cette époque. M. le général de Pellieux était un très honnête homme, peut être, avec M. le général Mercier, le seul honnête de toute la bande. C'était de plus un homme fort énergique et fort résolu. Il sentait à merveille tout le mal (que les Français semblaient être les seuls à ne pas comprendre) fait à la France par l'affaire Dreyfus. Il sentait qu'une faction internationale et profondément hostile menait toute l'intrigue et bien qu'il se refusât à croire, à prévoir tous les événements qui sont arrivés depuis et que j'annonçais dès ce moment, il était indigné contre les farceurs sans courage qui n'avaient pas érasé dans l'œuf cette abominable intrigue.

Le but que poursuivaient l'Etat-major et certains généraux, en menant cette campagne contre le ministre, était — l'idée n'était vraiment pas heureuse, d'ailleurs — de le faire remplacer par Cavaignac. La parenté de ce dernier avec le colonel du Paty, qui me le vantait à tout bout de champ comme un homme d'une remarquable intelligence et d'une rare énergie, semblait un sûr garant de ses actes, s'il arrivait au pouvoir.

Mon rôle, à ce moment, comme agent de l'Etat-major et du commandement, malgré tous les mensonges et tous les faux témoignages qu'on n'hésitera pas à faire, n'est pas douteux et sera aisément établi par l'enquête, cette enquête que je persiste à réclamer, et l'on jugera si les gens qui m'employaient à de telles œuvres ne commettaient pas une bien grande lâcheté le jour où ils m'abandonnaient. Mais, voyant leur lâcheté, on s'expliquera leur conduite. On ne décrocha pas le général Billot, mais le résultat fut atteint. Cessant ses tergiversations et abandonnant ses faux-fuyants, le ministre se décida. Il prit franchement parti pour le côté de l'armée et fit, dans les derniers mois de son ministère, tout ce dont un homme de son caractère était capable pour réparer un peu du mal qu'il avait fait ou laissé faire. Au cours du procès Zola, il envoya son gendre, M. Wattine, son chef de cabinet, le colonel Thévenet, chez M. Tézéas; pendant tout le procès ces Messieurs furent en communication constante avec mon défenseur, qui avait pour ainsi dire la haute main sur l'affaire. Il fut au courant des démarches répétées que le général Gonse avait faites, avait fait faire et continuait à faire auprès de Tézéas, venant personnellement chez lui à chaque instant; il eut les conseils que recevait de mon avocat M. le général de Boisdeffre, et approuva

pièce décisive, et que ses collègues demandaient la production, par exemple, de la déposition Lebrun-Renault. Tézénas me fit demander et me dit d'en faire parler immédiatement à l'Etat-major général. Le général Gonse répondit que cela n'était pas possible et en donna les raisons ; mais, après conférence, il fut décidé de produire, le cas échéant, une pièce — et ce fut le faux Panizzardi. Je n'assistais pas à cette conférence. Je fus informé seulement que les mesures étaient prises ; mais quand je vis produire le document

---

le tout. (M. Tézénas possédait d'ailleurs des lettres convaincantes à cet égard). Son genre venait même plus tard prier, dans son cabinet, M. Tézénas de lui assurer, sinon la bienveillance, du moins la cessation des attaques de certains journaux, du *Gaulois* (Arthur Meyer était l'ami personnel de Tézénas) et par moi, de la *Libre Parole*, de l'*Intransigeant*, et j'ajouterais de la *Patrie*, de la *Presse*, deux journaux chez lesquels j'allais également presque tous les jours, dont les directeurs se plaignaient quand je restais quelques jours sans y aller, qui savaient fort bien de qui j'étais l'instrument, qui, comme l'*Intransigeant* par exemple, me remettaient des notes pour obtenir, soit du ministère, soit du Gouvernement de Paris, des faveurs pour certains amis ; ces notes remises par moi, la faveur était aussitôt accordée, je n'avais qu'un mot à dire. A cette époque, il n'était pas question de me jeter par dessus bord. C'était l'époque où un général disait à Tézénas que je pouvais être tranquille, que l'Etat-major avait lié partie avec moi et que nous la gagnerions ou nous la perdrons ensemble. Est-ce exact, Me Tézénas ? Ils ont perdu la tête et m'ont sacrifié et se sont perdus eux-mêmes. C'est même dans les bureaux de la *Patrie* que, devant MM. Massard et X..., M. Millevoje me chargeait de ses communications que je transmettais fidèlement, et m'adjurait, comme devait le faire plus tard Arthur Meyer, devant témoins, de faire monter les généraux à cheval ! Ces Messieurs se souviennent-ils de ce que je leur disais et de ce qu'ils me répondaient ?... Faire monter les généraux à cheval ! Certes, c'était la seule solution et l'Europe entière n'était pas encore revenue de la surprise que lui a causée cette armée dont les chefs se sont laissé aussi impunément outrager et insulter ; elle n'a pas encore compris, quelque satisfaite qu'elle en soit, comment, de gaité de cœur, de propos délibéré, une nation avait pu se faire à elle-même plus de mal que ne lui en auraient fait vingt batailles perdues. Mais faire monter les généraux à cheval ! Certes, à ce moment-là, toute l'armée et les trois quarts de la France auraient marché comme un seul homme. Mais il fallait pour cela des énergiques et, à part un bien petit nombre, il n'y en a point parmi nos chefs. Quelles que soient leurs idées au fond, ils ne peuvent rien oser, car les conditions et le système d'avancement sous ce gouvernement désastreux sont tels qu'il est presque impossible à un homme de caractère et de réelle énergie de franchir le grade de colonel et d'arriver au commandement.

Les autres n'ont qu'une crainte, celle de se compromettre, et tueraient leur père pour « éviter une histoire ». « Surtout ne compromettez pas l'Etat-major, surtout qu'on ne se doute pas de son action », disait effaré et avec des airs de mystère cet inénarrable général Gonse, au moment où l'affaire battait son plein et où il fallait avant tout avoir le courage de marcher droit à l'ennemi. Monter à cheval, oui, pour aller se promener au Bois et encore au pas et en évitant même de passer le long de la piste d'obstacles !

auvergnat, je fus renversé. Ainsi que je l'ai dit plus haut, j'en avertis le soir même diverses personnes. J'en ai même averti plus tard, ainsi que je l'ai publié, le général de Pelleux.

Les dreyfusards dépensaient des sommes énormes. Malgré leurs abnégations comiques, rien que l'immense fatras de brochures et de journaux publiés sans relâche par eux représente des millions. Ils embauchaient des manifestants, timides d'ailleurs; les rapports de la préfecture de police signalaient le fait. La presse anti-

---

Et cependant, il n'y avait pas besoin d'un grand effort; quatre gendarme et un brigadier, et il n'y avait plus d'affaire Dreyfus. La France ne serait pas tombée aux mains de ceux qui la perdent et les puissances ne considéreraient pas en Chine le contingent français comme uniquement destiné à porter le bagages des Cosaques et du Czar et à obéir à l'ancien attaché militaire qui, avant 1870, a fait tant de mal à la France par des moyens si perfides et si bas. Des soldats français sous les ordres de l'ancien chef de l'espionnage allemand en France, et personne ne s'indigne! Il n'était pas besoin d'un colossal effort d'énergie pour finir l'affaire Dreyfus; mais encore un petit effort était-il cependant nécessaire.

Comment demander ce misérable effort à des gens qui, à moins du mérite le plus transcendant (et encore!) ne peuvent réussir dans leur carrière qu'au prix de courbettes et de platitudes constantes et qui, depuis de longues années, ont pris l'habitude de cette gymnastique physique et morale? Dans un Etat digne de ce nom, le chef de l'Etat, chef suprême de l'armée, a un intérêt réel à ne faire arriver que les seuls capables; il s'y applique et cherche tout au moins à atteindre ce but. Dans l'organisation actuelle de la France et de son armée, le malheureux candidat aux étoiles est à la merci de tous les membres des commissions et des comités de la création, à la merci du préfet, d'un préfet comme Hendlé par exemple, des députés, des sénateurs, d'autant plus influents qu'ils sont plus ennemis de l'armée. Il faut qu'il circule les bottes sales de tous ces gens-là, il faut qu'il s'aplatisse devant eux tous, et l'on s'étonne qu'après des années de ce régime, son échine soit tellement assouplie qu'il ne puisse plus se redresser, se mettre d'aplomb sur les hanches et fouailler toute cette canaille! Le pauvre diable, il a pris tellement l'habitude d'être humble et rampant qu'il est incapable de montrer les dents sauf à ses inférieurs. Sur ceux-là, généralement, il se rattrape, ah! là, il est énergique, foudre!

Ceux-là, il les met en avant, les compromet, les engage, s'en sert... et les abandonne, quitte à ne reculer devant aucune infamie pour s'en débarrasser et, au besoin, les faire disparaître.

Et c'est comme cela qu'on arrive à la voie lactée parsemée d'étoiles, dans cette armée qui fut la grande armée française et où, aujourd'hui, des lâches avérés, des poltrons ayant tremblé devant quelques pauvres coups de fusil à pierre tirés jadis par des sauvages (hors de portée, j'en connais plus d'un), mascaradent sous les aiguillettes, près des hauts personnages qu'ils ont même soin de choisir « civils », et traînent leur voix et leur cœur de castrats dans les salons officiels et à des fêtes d'inauguration, pendant que trime, souffre, pâtit et n'arrive à rien le soldat de cœur et de métier.

Mais jamais en France aucun gouvernement, aucun régime n'ont produit de chefs pareils. Et ils détestent la République, ces grands chefs-là! Ils sont étonnants! Sous un souverain militaire, sous un régime français, ils seraient cuisiniers en second dans les pompiers de Fouilly-les-Oies.

dreyfusarde avait fait ses efforts pour avoir des manifestants de son côté. De chaque côté, naturellement, comme cela se passe dans les manifestations spontanées des sentiments du peuple souverain, les dits manifestants étaient payés.

### **Guérin et l'Etat-major**

Je fus à ce moment chargé de différentes missions. **Guérin — a caisse de la Ligue antisémite était vide —** me demanda un jour d'obtenir des fonds à cet effet de l'Etat-major de l'armée, et comme ma demande n'avait pas abouti sur le champ, il m'envoya une carte-télégramme qui a été saisie par Bertulus. Elle est dans les papiers que, contre tout droit, on délient et on refuse de me restituer.

Bertulus l'a lue, examinée, et, bien entendu, ne l'a pas comprise. Ce juge d'instruction, aujourd'hui conseiller (il serait vraiment désolant qu'il ne le fût pas), procédait d'une singulière manière. Il prenait un papier et disait, avec cette voix de polichinelle charabia qui me donnait si fort envie de rire, même dans les moments les moins risibles : « Qu'est-ce que cha ? Ah ! Vous dites que ché cha ? » et après une pause : « Ché peut-être cha ! »

Je lui dis que la lettre de Guérin était une lettre banale et il n'y a vu que du feu. Cette carte-télégramme est aisée à retrouver et, du reste, les gredins qui ont fait enfermer Guérin n'ont pas pu le faire tuer ; Guérin est vivant, c'est un homme de cœur et de courage et je suis parfaitement sûr qu'il se souvient fort bien du fait et de ce détail et qu'il est incapable de le nier. Lorsque le jugement Zola eut été cassé par une de ces innombrables infamies judiciaires qui abondent au cours de cette histoire, il fut question de savoir si le conseil de guerre recommencerait oui ou non. Moi et mon conseil nous fûmes encore consultés ; je menai même M. Jeanmaire chez le général de Pellieux. A la suite de cette entrevue, M. Jeanmaire rédigea un long mémoire qui fut remis aux juges du conseil de guerre.

### **Le général de Pellieux et Félix Faure**

Lorsqu'une nouvelle plainte fut décidée, les journaux amis, qui commençaient à se plaindre du manque d'énergie des grands chefs

(car il faut rendre cette justice aux directeurs de ces journaux qu'ils y voyaient plus clair que les militaires), me dirent qu'il était nécessaire pour eux de recevoir une direction, des instructions, des renseignements pour faire tête à la nouvelle campagne qu'allaient mener les dreyfusards et qu'ils annonçaient très violente. J'en parlai immédiatement à Henry; il fit part de cette demande au général de Pellieux, et comme j'étais en rapports réguliers avec ce dernier, ce fut lui que les autres mirent en avant.

Le pauvre général y allait très carrément. Il sentait qu'il remplissait un devoir de défense nationale et il avait été encouragé par une entrevue qu'il avait eue avec le Président de la République, dans laquelle celui-ci, après l'avoir félicité, lui avait dit textuellement: « Vous pouvez être tranquille, général, ce ne sont pas quinze cents gredins qui feront marcher la France. » Hélas! ils l'ont fait marcher, les quinze cents gredins! J'ai rapporté cette parole dans la brochure: « Les Dessous de l'Affaire Dreyfus »; MM. de Boisandré et Tézéna la connaissent parfaitement.

Il fut donc décidé que le général de Pellieux, d'une part, me communiquerait toutes les notes qu'on voudrait faire passer, et qui seraient réparties entre les différents journaux; que, d'autre part, quand il y aurait quelque chose d'urgent, d'immédiat à faire paraître, qu'on n'aurait pas le temps de faire passer par le général et par moi, ce serait Henry qui l'enverrait directement sans signer, d'une écriture contrefaite, sans indication d'origine, mais avec un signe convenu (un point, si je m'en souviens bien, dans le coin gauche de la lettre). M. Charles Roger a même eu ainsi en mains une note apportée par un capitaine d'artillerie et qui a paru dans la *Patrie*. Je menais ainsi chez le général de Pellieux M. de Boisandré pour la *Libre Parole*, M. Charles Roger pour l'*Intransigeant*, la *Patrie* et la *Presse*, M. X... pour le *Soir*, et j'invitais à s'y rendre de la part du général, M. Simond, le fils, pour l'*Echo de Paris* (je l'ai même rencontré dans l'escalier du général, il doit s'en souvenir, le jour où il y était venu) et M. Arthur Meyer qui, d'autre part, avait avec le général un lien commun dans la personne de M. de Maizières.

### Je suis sacrifié

Telle était la situation et elle a duré ainsi jusqu'à l'arrivée de Cavaignac. Dans la première quinzaine de juin, je recevais de



Henry les deux cartes-lettres ci-jointes (?), qui établissent une fois de plus le rôle, la mission dont j'étais chargé. Je portais de la part de mes chefs, en prévision du procès Zola, des notes répétées ; rien ne pouvait me faire supposer que ces gens, perdant la tête, allaient me sacrifier si brusquement, si complètement et, changeant tout à coup de tactique, m'assommer, m'écraser par tous les moyens les plus abominables. Cavaignac était déjà ministre que je portais encore à certains journaux des notes du ministre. M. Pollonais peut s'en souvenir. Il est le seul, du reste, à avoir jugé les conséquences que devait entraîner la chute du ministère Méline.

Obligé de partir, de m'enfuir de France dans les conditions les plus atroces, abandonné du jour au lendemain par tous ceux qui m'avaient défendu et qui maintenant m'attaquaient, victime de cette humanité de hyènes qu'a fait l'affaire Dreyfus de la race française jadis si généreuse et si brave, j'étais cependant résolu à ne rien dire qui pût, en montrant certains de mes chefs sous leur triste jour, nuire à cette armée qu'avaient brillamment servie les miens, que j'avalais servie bravement. Je n'ignorais pourtant point par quels procédés abominables Cavaignac et Roget étaient arrivés à me faire mettre en réforme, violant la loi, composant à leur gré et en passant de propos délibéré par-dessus tous les règlements, le conseil d'enquête, tripatouillant le dossier (ce qui semble, du reste, être de règle désormais dans toute procédure).

Je reviendrai plus loin sur ces agissements vraiment criminels, car ils montrent de quelle parodie de justice dreyfusards et anti-dreyfusards sont capables. Que ce soit Cavaignac ou Waldeck-Rousseau, tous ces drôles se valent, aussi lâches les uns que les autres !

Je gardai donc le silence le plus complet, et malgré les outrages, les injures, la misère, les vexations de toutes sortes, nul n'entendait de moi un mot contre mes chefs. J'étais en correspondance constante avec mon dévoué défenseur, M<sup>e</sup> Cabanes, qui lui-même jusqu'à son dernier moment, ne m'a pas abandonné.

Il voyait des membres influents du parti nationaliste, des généraux, il m'encourageait dans mon silence, en me répétant les belles promesses qu'on lui faisait, les assurances qu'on lui donnait, de réparer le mal passé. On ne le croirait pas si je n'en apportais la preuve. En même temps que ces assurances étaient



données à mon avocat, à la même heure, à l'ombre de ce huis clos qu'imbécilement on croyait inviolable pour se protéger, pour se sauver, croyant que je ne pourrais jamais en rien savoir, certains, dans le mystère de leur déposition secrète, devant la Chambre criminelle, me chargeaient impudemment !

La question de savoir si je devais ou non venir déposer devant la Cour de cassation était fortement agitée. Je ne penchais point pour l'affirmative, mais ceux qui voyaient M<sup>e</sup> Cabanes tenaient au contraire beaucoup à ma venue et, pour me déterminer, M<sup>e</sup> Cabanes me fut envoyé à Rotterdam. Pendant deux jours, il me prêcha, me fit part de tous les appuis dont j'étais assuré, dont il était chargé de me donner l'assurance, à condition que je ne dirais rien qui ne fût entendu et convenu d'avance. Je cédai et il repartit.

Au moment de me mettre en route, mes hésitations me reprirent ; je savais trop bien par expérience de quelles défailances et de quels abandons ceux dont je recevais les promesses étaient capables.

Je reçus alors, coup sur coup, le télégramme et les deux lettres ci-dessous de M<sup>e</sup> Cabanes me garantissant, comme on peut le voir, des concours et des appuis assurés.

Je partis donc sur mes promesses.

A peine arrivé, Lœw me fit citer pour le jour même. Désirant savoir sur quel terrain j'étais, et malgré les assurances de M<sup>e</sup> Cabanes, je ne voulus pas commencer avant de savoir à quoi m'en tenir et je m'arrangeai pour ne pas répondre immédiatement à la convocation de la Cour. Je demandai au ministre de la Guerre d'alors, M. de Freycinet, de me délier du secret professionnel et il me répondit la lettre ci-dessous (1).

### **M. de Freycinet**

Je ferai remarquer, en passant, que si je n'avais jamais été qu'un simple officier de troupe, si je n'avais eu comme mission que de remplir mes fonctions de major ou de chef de bataillon, il n'y aurait eu aucune espèce de raison pour me prescrire d'en référer au ministre avant de répondre sur des points où « mes explications seraient de nature à compromettre la sécurité du pays, en faisant naître des complications diplomatiques, ou à désorganiser le ser

(1) Elle manque.

vice des renseignements en divulguant les noms de nos agents à l'étranger, etc. »

Pour désorganiser un service, il faut le connaître; pour divulguer le nom des agents, il faut les savoir; pour pouvoir dire des choses de nature à compromettre la sécurité du pays et à faire naître des complications diplomatiques, il faut être au courant de certains secrets.

Et M. de Freycinet, l'homme avec lequel, en octobre 1892, face à face, dans son cabinet, j'avais eu une explication plutôt vive, l'homme qui m'avait ensuite fait, par dépêche télégraphique officielle, sur papier jaune, mander sur le champ, de Dammartin, où j'étais en permission, à Paris pour recueillir mes avertissements; l'homme à qui j'avais annoncé, trois mois d'avance, tous les scandales Cornélius Herz et toutes les infamies des parlementaires ses amis, l'homme qui me faisait voir secrètement par M. Lagrange de Langres, se souvenait parfaitement de moi et de cette lettre du 20 janvier serait absolument inexplicable de la part d'un homme aussi prudent et aussi avisé que la *souris blanche*, si ce rongeur n'avait pas su parfaitement ce qu'il voulait dire.

Et c'est parce que je connais ces choses dont on m'interdisait de parler que j'ai été profondément surpris devant certains silences, que j'ai été profondément indigné devant certaines démarches faites par un membre du ministère pour sauver Dreyfus, cent fois coupable, et que je m'étonne encore aujourd'hui que personne, parmi ceux qui savent et qui sont du bon côté, n'ait eu le courage, quitte à faire naître des complications diplomatiques, de démasquer certains actes et certains procédés de soi-disant amis dont les témoignages de sympathie, jusqu'à présent, se sont bornés à frapper à tour de bras sur le porte-monnaie de la France et dont la sol-disant amitié est la plus cynique duperie, la plus scandaleuse mystification dont ait jamais été victime un peuple.

Je n'ai point voulu compromettre la sécurité du pays, ni faire naître des complications diplomatiques, moi, l'homme que toutes les lâches canailles des deux bords accablent nuit et jour des pires ordures; mais, ainsi que je l'écrivais à Waldeck, les vrais traitres ne sont pas ceux qui livrent des documents quelconques et qui ne peuvent rien influencer sur les destinées de batailles problématiques,

de combats qui ne seront jamais livrés, dans des guerres qui n'auront jamais lieu. Kiel, Bergen, Fachoda, les événements de Chine démontrent clairement qu'au prix de toutes les humiliations la France ne fera plus jamais la guerre. L'or français paie les Cosaques et les généraux allemands commandent aux Français ! Les vrais traîtres, ce sont ceux qui reçoivent un pot-de-vin pour livrer aux étrangers l'or de la France ; les traîtres, ce sont ceux qui livrent à d'autres étrangers l'armée française, la discréditent, la déshonorent et la perdent pour leur plaisir, qui, sachant par maints avertissements, la déchéance profonde et irrémédiable que leur doit la patrie, continuent leur œuvre infâme, obéissant à des ordres inéluctables auxquels ils sont astreints par d'ignobles et anciennes compromissions... Je ne parle pas, bien entendu, de certains idiots qui sont là-dedans des marionnettes et qui font soit les œuvres les plus infimes, soit les actes les plus préjudiciables au pays sans s'en rendre un seul instant compte.

Mais j'en reviens à mon arrivée à Paris.

### **MM. Cabanes, Laguerre et Félix Faure**

J'étais descendu, ainsi que j'en avais été prié, chez les frères Saint-Jean-de-Dieu, et tout de suite je demandai à M<sup>e</sup> Cabanes de me mettre au courant de ces assurances, de ces concours, de ces promesses annoncées par ses lettres et qui avaient déterminé mon départ de Hollande. Il entra dans certains détails, mais je lui dis que, quelque confiance que j'eusse en lui, je n'en avais plus qu'une très médiocre dans les autres, et que je voulais des promesses écrites — non à moi, qui n'étais pas si exigeant, mais à lui adressées.

Il me répondit que je serais très prochainement satisfait, mais je lui trouvais pourtant l'air un peu embarrassé et, au bout de peu de jours, je vis que sous différents prétextes, crainte de surveillance, etc., il était éconduit, et que je ne pouvais obtenir que des promesses verbales, banales et par Intermédiaires.

C'est alors que je me décidai, bien qu'ignorant encore absolument la façon dont j'avais été traité dans certaines dépositions, et sur la lecture d'un article de l'*Eclair* qui était une véritable provocation, à entr'ouvrir la porte à certaines vérités et à montrer un bout du rôle que certains avaient joué. Le soir de ce même jour,

j'eus la visite de divers journalistes amis, ou du moins supposés tels, celle très longue de M<sup>e</sup> Cabanes, très ému, très agité et m'annonçant pour le soir un visiteur mystérieux qui m'apporterait de sages conseils. Fort avant dans la soirée, j'eus l'honneur de recevoir la visite de M. Lasies, député, que je n'avais jamais vu, mais dont la personnalité m'était fort sympathique, car lui, du moins, fait preuve de courage chaque fois qu'il en a l'occasion. C'est à la suite de ces entrevues que j'arrêtai mes révélations, heureux, du reste, de ce moyen de dire à Lœw et à quelques-uns de ses acolytes quels ignobles individus ils étaient.

On m'a dit que ces gens-là valaient pour l'empereur allemand le corps de la garde impériale et que Lœw avait mérité la grand-croix de l'Aigle Noir. Si les Français redevenant eux-mêmes, traitent tout ce monde à sa vraie valeur, la corde de pendu ne coûtera pas cher. Peu après, retourné à l'étranger, je recevais encore de mon conseil la lettre ci-dessous.

Et presque aussitôt M<sup>e</sup> Laguerre, qui était venu précédemment me voir en Hollande, m'écrivait M<sup>e</sup> Laguerre, que j'avais hautement apprécié et qui s'était montré sous le jour le plus séduisant, a cru, je ne sais pourquoi, devoir nier ou discuter ces démarches.

Ci-joint des lettres et des dépêches que je n'avais pas voulu publier jusqu'à ce jour et qui prouvent bien, malgré des démentis antérieurs fort inutiles :

1<sup>o</sup> Que M. Laguerre est venu en Angleterre uniquement pour me voir ;

2<sup>o</sup> Qu'il y est venu en compagnie de M<sup>e</sup> Cabanes ;

3<sup>o</sup> Qu'il est venu pour le compte de certains hommes politiques haut placés.

Je n'insiste pas.

Tout ce qui précède a simplement pour but de démontrer que, même longtemps après m'avoir exécuté ou fait exécuter avec beaucoup de sottise et beaucoup de lâcheté, ceux qui avaient agi de la sorte avec moi me faisaient assurer en dessous de leur sympathie et de leur appui, et que, croyant que je ne saurais jamais le fin fond des dépositions secrètes devant la Cour, ils pensaient me bernier ainsi fort longtemps. Cela les punit.

Maintenant, il est bien certain que si M. Félix Faure n'était pas mort, les choses eussent probablement tourné autrement. Les magistrats, dont la servilité n'est plus mise en doute par personne

dans l'univers, eussent certainement, comme jadis M. Dupuy, changé leur fusil d'épaule et suivi l'impulsion qui leur eût été donnée. Or, il est hors de doute que M. Félix Faure s'était rendu compte à la fin d'une façon exacte du mal épouvantable causé par les dreyfusards et qu'il avait entrevu le but poursuivi par eux. Il avait résolu, dans un sentiment très patriotique, de s'y opposer et aurait probablement réussi. Mais j'en reviens toujours à mes moutons.

Tous ces gens qui agissaient ainsi vis-à-vis de moi avec tant de perfidie, ce sont les mêmes qui jouaient la comédie de la pièce secrète, du document libérateur; ce sont les mêmes qui se tenaient en rapports constants avec moi au cours des instructions dont j'étais l'objet; ce sont les mêmes qui dirigeaient les conseils de guerre; ce sont les mêmes qui faisaient de ma cause la leur au moment du procès Zola et qui, non seulement se conformaient à tous les avis, à tous les conseils de mon avocat, mais encore le remerciaient matériellement des services qu'il m'avait rendus et qu'il avait ainsi rendus à l'armée (*sic*). Ce sont les mêmes qui s'acharnaient ensuite après moi comme des hyènes sur un blessé expirant; les tristes gens, et que j'ai raison de dire qu'ils manquent de courage, de courage et d'intelligence, car ils se sont ainsi perdus eux-mêmes! Je n'ai, moi, jamais caché la vérité; je ne l'ai cachée que quand on m'a donné l'ordre de le faire.

### **Esterhazy auteur du bordereau**

De même que j'ai toujours affirmé la culpabilité de Dreyfus, dont je suis convaincu autant que qui que ce soit (puisque je l'ai tenue de la bouche même de Schwartzkoppen, parlant d'un capitaine d'artillerie du ministère de la Guerre), j'ai toujours déclaré, sans que rien m'y forçât, au moment même où le contraire venait d'être ou allait être judiciairement établi, que le bordereau en question était matériellement de mon écriture et j'ai, dès le premier moment, dit en confidence le rôle que j'avais joué. *Je pourrais citer vingt personnes à qui je fis ces confessions.* Quel intérêt aurais-je eu à les faire? Il faut donc être doué de la mentalité étonnante de Bertillon ou de l'indéniable mauvaise foi de Roget, peut-être un des plus impudents compères de toute cette histoire,

celui-là, pour oser venir dire que j'ai été payé par les dreyfusards. Payé par les dreyfusards! Bien mal payé alors, car mes pauvres enfants que j'adore sont sans pain et c'est là ma plus épouvantable douleur; car la malheureuse et dolente créature qui fut ma femme et qui a demandé le divorce sur les conseils de ceux qui, par tous les moyens, cherchaient à me perdre, ne peut plus recevoir de moi, malgré tout mon désir, les moindres secours, et abandonnée d'une façon scandaleuse par sa famille, elle est dans la plus absolue détresse et dans le plus grand dénuement. Le très dreyfusard Waldeck, Waldeck, le roi des dreyfusards, m'a fait refuser la pauvre pension à laquelle j'ai légalement tous les droits, fussé-je vingt fois plus coupable de mille fois plus de crimes que ceux commis depuis la création du monde, pension dont je sollicitais le paiement pour mes enfants et leur mère!...

Payé par les dreyfusards! Rogé, comme la divinité hindoue, aurait deux cents mains droites et les lèverait à la fois pour prêter ses faux serments, qu'il n'arriverait même pas à faire répéter cette bourde à son compère Cavagnac. C'est celui-là qui a dû être payé par les dreyfusards, car c'est lui qui est la vraie cause de la révision; c'est lui qui a amené la libération de Dreyfus; il a plus fait pour les dreyfusards à lui tout seul que Waldeck, Picquart et Reinach réunis, et je le vois très bien bras dessus bras dessous avec Trarieux. Ce ne serait pas un duo gai, par exemple — le protestant Cavagnac et Trarieux (qui, comme chacun sait, ne l'est pas) étant les deux plus ennuyeux pontifes du lot!

### **L'affaire Christian**

L'affaire Christian avait été montée par les dreyfusards; elle avait été signalée d'avance au ministère de la Guerre; c'est ainsi que je l'ai su et que j'ai pu en écrire à mon parent d'avance, fait qui avait profondément surpris Bertulus qui, là-encore, n'avait pas compris. Trarieux était à Bordeaux et c'est de ce côté qu'était venue cette affaire; c'est par là qu'avait été provoquée cette plainte que tout d'abord le ministre avait eu l'intention d'arrêter. Cavagnac avait ensuite préféré la garder comme une arme. Le gouvernement suivant en a joué contre moi, la prenant et la reprenant, suivant les besoins, et, à un moment même, M<sup>e</sup> Cabanes m'écrivait une lettre dont j'extraits un passage (il tenait ce

renseignement des sources les plus sûres). Il avait reçu l'affirmation formelle, la promesse même qu'une ordonnance de non-lieu serait rendue. Un homme, inconnu de la veille et le seul en France qui, à part mon dernier défenseur, m'avait montré du cœur, un homme qui a fait dans sa modeste sphère tout ce qu'il a pu pour moi et qui, cependant, ne me devait rien, a recueilli pour moi les mêmes assurances ; j'ai ses lettres, il se reconnaîtra. Mais celles reçues par M<sup>e</sup> Cabanes étaient officielles et formelles. Le gouvernement actuel l'a reprise pour m'achever. Je ferai remarquer seulement que le parent qui, en me frappant, se frappait aussi lui-même, a refusé de répondre aux offres que je lui ai faites, qu'il a ainsi repoussé définitivement l'argent que je lui voulais remettre et qu'il a ainsi bien prouvé le mobile qui l'avait guidé, l'impulsion qu'il avait reçue. J'ajouterai que l'on n'a pas craint de violer la loi au point de me faire juger par un tribunal incompétent, car j'étais militaire en activité au moment des faits et non justiciable des tribunaux civils. Contre non seulement tout droit, mais tout bon sens, le Rouleau est déclaré compétent ; l'appel que j'ai introduit devant le Conseil d'Etat établira que, pour obtenir ma condamnation devant le Conseil d'enquête, Cavaignac et Roget n'ont reculé devant aucune violation de la loi, que le dossier a été irrégulièrement composé, qu'il a été illégalement modifié par Roget (n'ayant aucun droit pour le faire), que le Conseil a été composé en violation des règlements en vigueur, certains officiers qui devaient normalement, régulièrement entrer dans sa composition ayant été cyniquement écartés pour être remplacés par d'autres dont on se croyait sûr ; que, malgré cela et une pression monstrueuse de Cavaignac au cours des débats, les avis m'ont été favorables, puisque, sur deux points, ils ont été pour moi et que, sur le troisième, j'ai eu la minorité de faveur, ce qui, en matière de justice militaire, est toujours en faveur de l'accusé. Cavaignac a ouvertement commis un étonnant abus de pouvoir pour me faire condamner. Enfin, tout établirait, sur ce point comme sur tous les autres, que, pour moi comme pour d'autres du reste, ainsi que l'ont prouvé les procès devant la Haute Cour et ailleurs, il n'existe plus de lois.

### **Mes complices**

On se demande peut-être pourquoi j'ai tardé si longtemps à dire ces choses... Je ne voulais pas les dire.

A même de voir, je le répète encore une fois, de savoir tout le mal que cette horrible affaire a fait à mon pays, je ne voulais pas dévoiler ces faits.

Quel que soit le point extrême où habilement on soit arrivé à monter contre moi l'opinion publique en France, chose aisée puisque dreyfusards et antidreyfusards se trouvaient d'accord sur ce point et que je suis abandonné de tous, il n'est pas possible, quelque irraisonnable que soit la masse, que tout au moins ceux qui me portaient en triomphe, m'acclamaient dans la rue, m'accablaient de lettres et de protestations, ne se fassent pas ce raisonnement très simple :

**Tous ces chefs, tous ces généraux qui l'ont défendu avec tant d'acharnement n'ont point agi par affection pour lui, puisqu'ils l'ont ensuite si complètement abandonné; ils ne peuvent donc être que ses bourreaux par des procédés infâmes, ou ses complices.** De toute façon, ils ont commis indiscutablement des actes criminels, quels que soient les motifs qui les aient guidés.

Il est vraiment exagéré que ce malheureux soit la seule victime et qu'il soit ainsi frappé sans relâche, pendant que les autres sont les uns heureux, les autres triomphants, tous tranquilles!

Peut-être, avec Dieu, eussé-je continué à ne rien dire. Le misérable que je suis aux yeux de toutes les vertus des cafés du boulevard et des bureaux de rédaction, l'homme que tous les panamistes, tous les toucheurs de pots-de-vins, tous les négociateurs d'emprunts russes, tous les traîtres de toutes sortes, tous les juifs cosmopolites — chassés de partout et plastronnant en France — tous les lâches, tous les imbéciles, tous les franc-maçons et tous les parlementaires accablent du haut de leurs vertus, peut-être eût-il persisté dans son silence et fût-il mort muet sous les outrages... n'eussent été ses enfants! Mais les pauvres chères créatures sont sans ressources, dans le dénûment le plus absolu, abandonnées elles aussi, elles les innocentes, abandonnées par leur noble et riche famille, et je veux au moins qu'elles sachent plus tard de quelles abominables lâchetés leur père a été la victime, à quels piteux coquins sans cœur il a eu à faire!

Je veux aussi qu'elles sachent que si j'ai jusqu'à présent vécu, que si parfois j'ai pu, dans ma détresse, venir, trop peu, hélas, en aide à leur misère, je le dois uniquement à ce grand pays où j'ai



trouvé asile. Je veux qu'elles sachent que dans cette Angleterre qui était certainement dreyfusarde et que son intérêt politique forçait à l'être, j'ai trouvé de braves gens qui n'étaient point mes amis, qui n'avaient rien à gagner à me venir en aide et qui, cependant, m'ont tendu la main et sont venus à mon secours, uniquement parce que j'étais une créature humaine souffrante et qu'ils étaient des chrétiens. Je désire qu'en pensant à leur malheureux père elles aient un sentiment de respect pour cette noble nation où j'ai trouvé non seulement refuge, mais encore protection, terre sacrée d'asile!

J'ai fait tout ce qui m'était humainement possible pour ne rien dire. Je n'ai supplié qu'un homme, je n'ai demandé pour mes enfants que la pitié d'un homme : c'est M. Waldeck-Rousseau.

Sachant, ce qui n'est mystère pour personne, les ambitions de cet homme, je l'ai supplié, pour mes enfants, de ne pas m'achever, de me permettre d'aller au loin chercher une mort de soldat ; je lui ai exposé qu'il était atroce de voir mes enfants réduits où ils en sont et les fils et les filles de tels et tels pimpants et heureux, et j'ai appris que cet homme s'était tordu de rire et que l'idée de mes enfants lui avait paru tout à fait plaisante. C'est à Rambouillet, dans une partie de chasse, que cet accès d'hilarité avait saisi ce misérable. J'ai prévenu alors cet ami d'Eiffel et de Reinach que je ne voulais pas être déshonoré tout seul, que je demandais une enquête sur des faits que je signalerais et qui ne pouvaient être mis en doute, notamment l'affaire du document confidentiel soustrait au ministère de la Guerre, dans laquelle la complicité de plusieurs généraux n'est pas niable, car elle eût été impossible sans leur concours. J'ai appris — sans grande surprise au fond, en y réfléchissant — que rien ne pouvait être plus agréable à M. Waldeck-Rousseau que la divulgation de faits de nature à flétrir le commandement. Monis partageait absolument cet avis. Je me suis alors adressé à M. Loubet. Je tenais à frapper à toutes les portes et à bien avertir chacun.

On m'a répondu en redoublant de persécution et la solde qui m'est légalement due, sollicitée pour mes enfants, m'a été indignement refusée. Les papiers qui m'ont été pris et qui auraient dû m'être restitués depuis deux ans bientôt m'ont été illégalement refusés, et allant jusqu'à oublier, dans sa sottise, où je suis, le gouvernement français a même essayé de me faire importuner ici

par ses casseroles alcooliques. Il avait même envoyé pour cela les argousins les plus idiots qu'il soit possible de rêver.

Le lecteur trouvera ci-après copie des lettres adressées à Waldeck, à Monis et au Président de la République (1). Il aura peut-être à la fin une intuition de ce qu'a été mon rôle ; il comprendra peut-être que j'ai été bien lâchement sacrifié par des gens qui ont manqué à la fois de générosité, d'intelligence et de courage, et que la peur stupide a rendus féroces contre ceux qu'ils jugeaient sans défense, comme elle les faisait trembler devant ceux qu'ils croyaient forts.

Il appréciera peut-être le sentiment qui m'a fait, pendant deux années et demie de la plus atroce agonie, garder le silence sur toutes ces choses et tant souffrir par respect du drapeau que les miens avaient servi, sous lequel j'ai passé près de trente ans, parce que, après tout, quelque indignes que soient certains de ceux qui le tiennent, l'étendard est toujours l'étendard et que c'est encore à son ombre que se trouvent le plus de braves gens ; parce que, si trop de grands chefs sont capables de bien des lâchetés, si dans les Etats-majors brodés d'aiguillettes on trouve trop de gens qui manquent de courage physique comme de courage moral, dans les rangs obscurs des officiers de troupes, il y a foule de gens de cœur qui sont prêts à tous les dévouements, et qui, eux, ont frémi de rage et de colère devant tous les outrages dont leurs chefs les ont laissé accabler.

J'espérais aussi que la France aurait un sursaut, qu'elle secouerait ce régime abominable et honteux et qu'un autre le remplacerait qui n'aurait pas de peine à valoir mieux. Mais, à la fin, j'ai été absolument réduit à la nécessité de parler. Si l'on peut reprocher à quelqu'un la publication de ce qui précède, c'est Waldeck qui doit en porter toute la responsabilité ; c'est lui qui m'y a contraint, qui m'y a forcé et qui a fait tout ce qui lui a été possible pour arriver à ce résultat. C'est le but qu'il poursuivait en vous exaspérant, m'a-t-on dit ; c'est possible, il a réussi. La France ne sera-t-elle pas bientôt lasse de cet homme ? Elle lui doit toutes les hontes, comme elle lui devra toutes les misères. Depuis la grâce de Dreyfus jusqu'aux condamnations de la Haute-Cour, depuis les exécutions de bons officiers, jusqu'à l'apothéose prochaine de Picquart, depuis les grèves continuelles jusqu'aux ruines qui accompagnent et

---

(1) Nous ne les avons pas.

vont suivre l'Exposition, tout cela est l'œuvre du ministère Dreyfus. Ça finira bien un jour!

### **Rapports avec Schwartzkoppen**

J'ai à parler de mes rapports avec le colonel Schwartzkoppen, entamés en juillet 1894. J'ai soulevé les protestations indignées de tous les faux témoins, de tous ceux qui, sous la foi du serment, ont entassé les faux témoignages, en affirmant que ces relations m'avaient été prescrites, qu'elles avaient été nouées à l'instigation du colonel Sandherr et que j'ai, par elles, rendu de grands services. Devant le torrent de démentis qui m'ont été donnés et dont, pour certains, l'enquête établira les motifs, mes affirmations et mes protestations ne soulèveraient que de nouvelles et plus lâches injures; je me bornerai donc aux faits suivants sur lesquels j'appelle l'attention.

**Je n'ai jamais vu le colonel allemand qu'à l'ambassade, et j'y allais ouvertement, sans me cacher.** Or, juste vis-à-vis la porte de l'ambassade, rue de Lille, dans la maison en face, était une surveillance qui examinait tout ce qui entraît et ce qui sortait; dans la rue, un service d'agents en permanence surveillait d'autre part la porte même de l'hôtel; mes visites étaient donc faciles à constater du temps où je les faisais, c'est-à-dire du temps de Sandherr. Même, à diverses reprises, j'ai été en uniforme pour mon colonel, rue de Lille, de telle sorte que s'il y avait eu le moindre doute, je déclarais pour ainsi dire moi-même, par ces venues en uniformes, qui j'étais, criant mon nom et mon grade à la rue tout entière.

Ma présence connue y était donc admise, autorisée. Dans cet interrogatoire si bizarrement rédigé avant la mort d'Henry, sur lequel j'ai déjà eu à m'étendre (interrogatoire qu'on ne connaîtra jamais vraiment, puisqu'il n'a pour prouver son exactitude que les signatures de ceux qui l'ont rédigé, qui ailleurs ont entassé mensonge sur mensonge, et qui, par conséquent, ont mis ce qu'ils ont voulu y mettre), ils n'ont pas pu cependant passer sous silence une partie des déclarations d'Henry, déclarant, en ce qui me concerne, qu'il m'avait vu en 1895 apporter à Sandherr des documents. Ces documents venaient bien de quelque part et,

puisqu'on savait où j'allais, il est aisé de conclure comment je les avais.

Mais il y a mieux. Le 23 octobre 1897, un rapport de police adressé au ministre de la Guerre constate qu'en plein jour je suis entré à l'ambassade d'Allemagne et que j'y suis resté une heure (ce rapport a été signalé clairement et à l'enquête de la Cour de cassation, et au Conseil de guerre de Rennes). Ce rapport entre même dans des détails circonstanciés sur les voitures que j'ai prises, etc. Il est étrange, car il se garde bien de parler de ce que je fis en sortant de l'ambassade, et cependant l'agent l'a vu, il n'a pas pu ne pas le voir, puisqu'il me filait. Je suis sorti tranquillement de l'ambassade ; je suis resté quelques instants sur le pas de la porte ; j'ai allumé un cigare, laissant à tous ceux qui le voulaient le temps de bien m'examiner, et je suis parti à pied pour le rendez-vous du parc Montsouris.

La date est facile à vérifier. Le 23 octobre, je sors vers 3 h. 30 de l'ambassade d'Allemagne et, à 5 heures, je suis en grand conciliabule avec les représentants de l'Etat-major de l'armée.

On n'admettra pas que ceux qui m'avaient filé en voiture, qui avaient surveillé mon entrée et ma sortie, la durée de ma visite, aient brusquement cessé leur filature juste au moment précis où ce fait étrange de mon entrevue avec des officiers du ministère, quelques minutes après que je quittais ostensiblement l'ambassade, allait se produire, allait pouvoir être constaté.

Quoi qu'il en soit, cette visite est singulière, connue, établie officiellement par un rapport. Or, ni à l'enquête du général de Pellieux, ni à l'instruction du commandant Ravary, ce rapport n'est produit ; il n'y est même pas fait la plus petite allusion. On l'étouffe.

Mais, dans la longue lettre du 25 octobre que le colonel du Paty m'a apportée pour que je l'adresse au ministre, dans cette lettre que je dois recopier et apprendre par cœur, qu'on a pu lire plus haut *in extenso* (1) avec l'ordre qui l'accompagne, on me fait

---

(1) *Lettre d'Esterhazy au ministre de la Guerre ;*

Le chef de bataillon Esterhazy, en non-activité pour infirmité temporaire, à Monsieur le ministre de la Guerre.

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de vous rendre compte que je suis certain qu'un grand scandale auquel mon nom sera mêlé va éclater. Je viens vous demander de vouloir

parler moi-même, le premier, sans que rien m'y oblige, de ces relations avec Schwartzkoppen. Il est donc hors de doute qu'elles sont connues, et de longue date. Il n'y a qu'à lire la lettre pour s'en convaincre. Au cours de l'enquête, le général de Pelleux ne m'en parle pour ainsi dire point et je n'ai presque rien à lui répondre. Au cours de l'instruction Ravary, je reçois la note ci-jointe qui m'annonce que le lendemain « je serai interrogé sur mes rapports avec S. ».

Ravary a donc été invité à m'en parler; je suis averti et je reçois l'ordre de m'en tenir strictement à ce qui a été convenu, c'est-à-dire à mes explications qui figurent dans la lettre du

---

rien m'accorder une audience; dix minutes suffiront. Vous êtes le gardien de l'honneur de vos officiers. Permettez-moi, en toute confiance, de venir mettre le mien entre vos mains.

25 octobre 1897.

Monsieur le ministre de la Guerre,

J'ai eu le chagrin aujourd'hui de n'être pas reçu par vous, mais suivant les instructions de M. le Directeur de l'infanterie, j'ai l'honneur de vous adresser le récit de ce que j'ai dit à cet officier général, bien que je rougisse d'avoir, je ne dis pas à me justifier, mais d'avoir à fournir des explications sur cette abominable machination.

J'étais tranquillement chez moi à la campagne, lorsqu'il y a cinq jours, j'ai reçu la lettre anonyme ci-jointe. Mon premier mouvement a été de chercher ce colonel Picquart, dont je lisais le nom pour la première fois, et, si je le trouvais, de le tuer; il n'était réellement pas à Paris. Je recueillis alors les renseignements publiés l'année dernière sur l'affaire Dreyfus et je constatai sur le bordereau publié par le journal *le Matin* que certains mots de ce bordereau étaient d'une ressemblance tellement frappante avec mon écriture qu'on les aurait dit calqués.

Dans l'un des documents publiés à ce propos, j'ai vu que le bordereau avait été écrit sur du papier calque, je fus donc naturellement amené à penser qu'on s'était procuré de mon écriture et que Dreyfus s'en était servi pour fabriquer sa correspondance occulte, pour détourner sur moi le scandale.

Je ne connais pas Dreyfus, mais malheureusement pour moi, depuis longtemps mon écriture traîne chez les banquiers, les prêteurs d'argent, les bijoutiers, les gens avec lesquels Dreyfus pouvait avoir des accointances. — Néanmoins cette explication ne me suffisait pas.

Au moment des duels Meyer, de Morès, Crémieux, etc., j'ai reçu de nombreuses lettres d'officiers israélites auxquels j'ai répondu par un mot de remerciement Dreyfus était peut-être du nombre, mais je ne m'en souviens pas. D'ailleurs cette explication ne me satisfait pas non plus.

Je me souviens alors qu'au commencement de 1894, à une époque que je ne puis préciser pour des motifs d'ordre intime, j'ai reçu d'un officier du ministère une demande de renseignements circonstanciés sur le rôle joué par la brigade de cavalerie que commandait mon père; cet officier avait un travail à faire sur ce sujet. Je lui envoyai une remise assez volumineuse. Sur sa demande je ne la lui ai pas adressée au ministère; il est possible qu'elle soit tombée sous les yeux ou entre les mains de Dreyfus, soit qu'il la lui ait pré-

25 octobre. Le commandant Ravary, tout comme jadis le général Saussier pour la pièce secrète, n'insista pas. Comme, ainsi que le dit une autre note, il a été vu et *stylé*, il est aisé de conclure. Il suffit d'ailleurs de prendre connaissance du dossier de l'instruction pour voir cette partie de mon interrogatoire et être fixé. Devant le conseil de guerre, les choses se passent encore autrement et je ne suis même pas interrogé, pour ainsi dire, sur ce point. Tout le monde a pu le constater. Donc, mes relations avec Schwartzkoppen étaient connues du temps du colonel Sandherr, et par la surveillance exercée sur l'ambassade (surveillance à laquelle ne pouvaient échapper mes visites que si elle avait l'ordre

---

tée ou autrement. Il serait facile de se renseigner auprès de cet officier, le capitaine B... (Braut). J'ai beau me creuser la tête, je ne vois pas d'autres explications.

Du reste, le simple examen du bordereau suffit à démontrer qu'un officier d'infanterie de troupe, aussi peu répandu que moi dans le monde militaire, est dans l'impossibilité de se procurer ces documents ou d'avoir obtenu les renseignements secrets nécessaires pour les établir. **Un seul a été entre mes mains, encore ne suis-je pas sûr qu'il s'agit du manuel de tir; il m'a été adressé par un officier israélite à une date bien postérieure aux seules manœuvres pour lesquelles j'ai été désigné, celles de 1894.** Ces documents étaient destinés à me fournir des renseignements pour les conférences dont j'étais chargé à chaque instant et que je cherchais à rendre aussi intéressantes que possible.

Quant à l'expédition de Madagascar, il est invraisemblable de supposer que j'ai pu en être informé à cette époque.

Enfin, j'ajouterai qu'un homme de mon éducation, élevé dans mon milieu, s'adressant à un attaché militaire, l'appelle Monsieur, au lieu de lui donner son grade ou son titre. Si Dreyfus a pu se servir de mon écriture, tout s'explique; ma situation gênée est connue depuis longtemps dans le monde israélite. Mes relations de famille dans le monde diplomatique, mes rapports peu fréquentés, mais très ouverts avec... (ici le nom d'un officier étranger)... qui a connu mes parents à Karlsbad, tout cela me désignait pour être la victime de cette affreuse machination.

.. J'avais si peu à me cacher que j'ai été à l'ambassade... (ici le nom de l'ambassade...) à plusieurs reprises en uniforme, pour rendre service à mon colonel.

Est-il admissible qu'avec de semblables facilités j'aurais été assez stupide pour lui écrire sans même déguiser mon écriture?

Je m'arrête, monsieur le ministre; parler plus longtemps sur ce sujet semblerait vouloir me justifier, ce qui est loin de ma pensée. Il me reste à vous demander ce que je voulais faire si j'avais eu l'honneur d'être reçu par vous, si, dans le cas présent, vous me couvririez et prendrez la défense de mon honneur, ou si je ne dois compter que sur moi-même. Ma vie est beaucoup moins que rien, mais j'ai un héritage de gloire et d'honneur à défendre; au besoin, je m'adresserai à... (ici le nom d'un souverain étranger), quoique ennemi, c'est un soldat; il pourra affirmer sur l'honneur que je n'ai jamais eu avec lui de relations indignes de lui et de moi.

de ne s'en point occuper), et par les documents que j'apportais et dont je ne pouvais pas ne pas donner la provenance. Mais, après Sandherr, elles étaient connues d'autres, puisqu'un rapport les signale le 23 octobre et qu'il n'est pas fait à dessein état de ce rapport, que je reçois l'ordre d'en parler moi-même dans la lettre qu'il m'est prescrit d'adresser au ministre, et que des instructions sont données sur la façon dont doit être menée la procédure en ce point spécial. Si, malgré ces preuves, on nie ce que j'affirme lorsque je déclare, en apportant ces documents et ailleurs, avoir rendu de grands services, c'est donc que tous ceux qui ont été au courant de ces relations et qui ont agi comme je viens de l'établir étaient ou mes complices, ou les complices de mes complices. Et si, au lieu d'être, comme je le suis au fond de ma détresse, la victime de tous ceux qui m'ont abandonné; si, au lieu d'avoir rendu des services pour prix desquels on m'a déshonoré et perdu, il n'y a pas d'amnistie qui tienne, il faut me frapper et me frapper avec eux! Quant à la façon dont les magistrats militaires ont agi, je ne crois point que ce soit aux gens du gouvernement et à leurs amis à les apprécier. Quand on a derrière soi cette monstrueuse parodie de la Haute-Cour, quand on a fait, à la risée de l'Europe, fonctionner ce scandaleux appareil juridique, mille fois plus hypocrite que les cours prévôtales et les commissions mixtes, et quand on vient de payer des faveurs les plus exceptionnelles les magistrats les plus tarés qui aient jamais déshonoré un prétoire et dont la servilité n'a jamais été atteinte, on n'a pas le droit de prononcer le mot de *justice!*

### **Partie liée avec l'État-major**

Malgré tout le soin qu'a pris le colonel du Paty de ne rien dire qui pût compromettre définitivement les chefs qui continuaient à le leurrer de belles promesses, il en a cependant dit assez pour se faire relâcher; d'autre part, l'enquête Renouard a bien établi que c'était sur l'ordre de ses chefs qu'il avait agi, que c'était sur l'ordre de ses chefs qu'il était entré en relations avec Tézénas, au moment où, tenu journallement par moi au courant, l'Etat-major a pensé qu'il était bon de montrer à Tézénas sur quel terrain il marchait et s'est décidé à prendre près de mon avocat même la direction de l'affaire. M. Tézénas possédait et doit posséder encore, je l'ai dit

déjà, des lettres fort intéressantes à ce sujet. M. Tézénas non seulement a reçu les généraux, a été chez eux, mais M. Jeanmaire lui-même a vu venir dans son propre cabinet des officiers généraux ; plus tard, après mon acquittement, au cours des affaires Zola, alors que Wattine et Thévenet étaient, par ordre de Billot, en communication constante avec lui, si le téléphone permettait entre-temps les appels répétés de la rue Saint Dominique à la rue de Lisbonne, M. Tézénas a entendu M. Wattine lui dire textuellement cette phrase : « **Le général de Boisdeffre a dit devant moi** » à mon beau-père (le général Billot) : **On s'étonne que nous défendions ainsi Esterhazy, on s'étonnerait que nous ne le défendions pas davantage si on savait les services qu'il nous a rendus.** » Est-ce vrai, M. Tézénas ? Ne m'avez-vous pas un soir écrit de venir vous voir de suite et ne m'avez-vous pas emmené avec vous en voiture, pressé que vous étiez pour me répéter ce propos si grave ? N'est-il pas exact aussi que M. le général de Pelleux vous avait dit, non pas en parlant de lui, non pas en parlant en son nom, mais au nom des autres : « Nous avons lié partie avec lui. » Vous l'avez répété, ce propos, auquel je faisais allusion dans mon télégramme, devant M. de Boisandré. Et ce sont ces gens-là, c'est ce général de Boisdeffre qui donnait un dîner pour célébrer mon acquittement, qui m'ont lâchement jeté par-dessus bord...

Mais vous avez été mon avocat, vous avez été mon défenseur ; ne pouvez-vous pas dire ces choses-là, les affirmer pour ma défense, vous qui les savez, qui les avez entendues de vos propres oreilles, qui les avez répétées ? Vous, à qui j'avais obéi en tout et pour tout ; vous, sur l'avis de qui j'ai refusé ma retraite avec le *maximum* (auquel je n'avais nul droit et qui m'était offerte, 4,750 francs avec mes campagnes ; et il fallait commettre une illégalité pour me faire cette proposition !), bien que je me rendisse parfaitement compte que ce n'étaient pas mes vrais intérêts, mais ceux des autres qui, depuis que vous étiez entré en relations avec eux, vous tenaient au cœur.

Si tout ce que je dis de vos relations avec eux, si tout ce que j'affirme que vous m'avez répété n'est pas absolument exact, démentez-moi ; mais, si c'est vrai, dites-le donc, par pitié, dites donc toutes ces démarches, ces protestations, ces collusions, dites donc toutes les lâchetés de Billot faisant mendier mon intermé-



diaire auprès de certains journaux, l'Intermédiaire de l'homme dont il devait parler en de tels termes dans ses dépositions, de ce Billot qui jadis blâmait sévèrement mon ancien colonel pour ne pas m'avoir empêché d'avoir des relations avec la *Libre Parole* qu'il appelait une « ignoble feuille » et dont il devait plus tard faire mendier par moi l'indulgence. Vous rappelez-vous les félicitations des juges du conseil de guerre, les félicitations des généraux, du chef d'Etat-major général ?

### **Lettre au colonel Jouaust**

*Au colonel Jouaust.*

*(sans date).*

Monsieur le Président,

J'ai eu, à la veille de l'ouverture des débats, l'honneur de vous adresser, sous la foi du serment, dans les formes les plus précises et les plus solennelles, ma déposition, le récit des faits dont j'entendais que le conseil eût connaissance.

Si je n'ai pas été à Rennes, c'est, d'abord, pour une raison qui a bien son importance. Je suis sans argent. J'ai à faire vivre mes pauvres enfants et leur mère, si lâchement abandonnée par les siens, et je ne pouvais faire les frais de voyage ; ensuite parce que j'aurais craint, en présence des chefs qui m'ont si indignement, si misérablement sacrifié, de ne pouvoir, malgré toute ma volonté, maîtriser ma juste colère.

Je vis à l'étranger, je sais le mal profond, irréparable, que l'affaire Dreyfus a fait à la France, et je veux, tant que cela est possible (je ne le pourrai pas toujours, vraisemblablement, hélas!), éviter de frapper moi-même à la tête de cette armée que les miens ont illustrée, où j'ai servi bravement, et dont le prestige s'effondre aujourd'hui sous les coups des misérables qu'aveuille elle n'a pas la force d'assommer.

Mais je m'étonne singulièrement, Monsieur le Président, que cette déposition formelle portant sur des faits précis, dont je vous fournis et vous indique tous les moyens de faire la preuve, n'ait pas été portée par vous à la connaissance des juges du conseil, et que vous vous soyez borné à publier ma déposition devant la Cour

de cassation, vieille de six mois, et publiée dans toute la presse française et étrangère. Il ne s'agissait pas de cette déposition. Il s'agissait de l'autre, il s'agissait de la vérité sur le bordereau, malgré les mensonges et les faux témoignages que vous acceptez sans pudeur, tout en sachant ce qu'ils valent, de mes relations avec le colonel Henry que je vous ai mis à même d'établir par des lettres de service, des faits et des dates. Il s'agit, mon colonel, qu'en supprimant cette déposition à vous faite sous la foi du serment, vous commettez un acte de forfaiture, vous déshonorez les épaulettes que vous portez. Partageant cet avis, vos chefs sans doute vont vous les enlever et les troquer contre celles d'officier général. Vous ne déparez pas la collection. J'ai écrit à mainte reprise au général Roget, cet homme qui n'a que le courage du mensonge, qui est un couard vulgaire au moment de l'action, qui fut avec moi le plus lâche de tous, je vous ai écrit à vous, j'ai écrit au commandant Carrière; toutes ces lettres, vous ne sauriez les nier, elles sont enregistrées.

Je vous ai dit une partie de la vérité; l'autre, je la réserve pour ne pas achever de déshonorer ce qui fut l'armée française.

Cette vérité, vous n'avez pas le droit, sans forfaiture, de la cacher.

Quant à la culpabilité de Dreyfus, elle ne ressort pas du bordereau; elle ressort d'ailleurs, elle ressort de ce que devait dire le général Mercier, et de ce qu'il n'a pas dit; elle ressort de ce que l'homme de Fachoda, Delcassé, a été à St-Petersbourg pour empêcher de dire: elle ressort de ce qui éclaterait comme une fanfare de trompettes si ce gouvernement ignoble n'avait fait de la vieille et grande France une chose sans cesse tremblante de peur à la pensée du canon de l'ennemi.

Je vous ai dit la vérité sur le bordereau, le rôle du colonel Sandherr, du colonel Henry, des généraux de Boisdeffre et Gonse; je vous disais les preuves, les moyens de les vérifier, Dreyfus est un misérable, mais vous êtes de bien lâches coquins.

ESTERHAZY.

## LETTRE D'ESTERHAZY AU GÉNÉRAL ROGET

*Lue au cours du procès de Rennes* (audience du 7 septembre 1899)

Londres, 20 août.

Mon général,

J'ignore si vous recevez mes lettres, car je ne vois point que vous vous serviez des choses utiles et vues que je me permets de vous indiquer.

Je n'ai, vous avez pu le constater, rien répondu à ce Bertillon, fou misérable dont la place est à Bicêtre ou au bagne, et qu'en dix lignes je clouerais sans réplique, tant que pour les discours idiots du juif Paraf-Javal. Mais ce qui est plus infâme que tout et ce qui fait que tôt ou tard j'exécute ce Bertillon, à qui je me propose de faire un procès dès que j'aurai été muni de quelque argent nécessaire pour cela, c'est son accusation d'homme de paille!

Et de qui, malheureux insensé? Des juifs? Des dreyfusards que je voudrais fusiller jusqu'au dernier?

Eh! si cela était, mes enfants que j'adore ne seraient point dans la détresse et moi je ne serais pas dans la misère!

Je suis malade et je n'ai pas même de quoi me faire soigner. Je suis sans argent et n'ai pour vivre et faire vivre les miens que ce que me rapportent les petits articles que j'écris, et je suis dans une telle gêne que je ne fais qu'un repas par jour dans le plus modeste restaurant du Strand.

Les agents de la police française qui me surveille peuvent l'attester : M. La Fay, que m'a envoyé M. Quesnay de Beaurepaire, M. Cabou, qui est venu me voir; cette pauvre mademoiselle Pays,

qui est une fille, qui cause avec une grossièreté qu'on ne trouverait certes pas en Angleterre, je le lui dis toujours et lui a fait preuve d'un dévouement et d'un courage admirables et qui est venue deux fois ici, — mes amis peuvent attester dans quelle pauvreté je suis ici.

Cette lettre de novembre 1897, de ce misérable insensé de général de Boisdeffre, est une folie pure. Si j'attaquais Picquart, c'est parce que j'en recevais avis de du Paty et d'Henry, ainsi que l'attestent leurs lettres.

Du reste, non seulement ce Bertillon est un dément, mais les journaux nationalistes semblent s'être donné la tâche de m'exaspérer et de me faire dire ce que je ne veux pas dire. *L'Echo de Paris*, ce journal de sales juifs que l'année dernière je présentais à leur prière au général de Pellieux, me charge à faux et répète les insanités à la Bertillon.

C'est fou! Ces gens-là me font voir rouge.

Je suis dans un état d'énervement et de colère indicibles; je ne vois, ne parle qu'à des Anglais, qui trouvent cette façon de me traiter abominable, et il faut toute ma volonté pour ne pas tout jeter à bas.

Ça a été une bien grande faute de m'abandonner, mon général c'en est une bien plus grande encore que de me charger aussi lâchement, aussi stupidement qu'on le fait. Il fallait me garder au moins. Il fallait employer pour votre défense tout le dévouement dont je suis capable.

Mais vos gueux, dites-leur donc de se taire. Ils vont me faire faire, un jour où j'aurai trop la fièvre, quelque irréparable chose.

Ce sera la troisième fois que cette bande stupide des Rochefort, des Simond, des Sabatier en aura été la cause.

Ce sont eux qui m'ont fait parler à la Chambre criminelle. Ce sont eux qui m'ont fait faire les deux déclarations que j'ai faites.

Ah! les brutes, les brutes et les lâches!

Je vous envoie deux articles de moi. Vous verrez comment je parle aux Anglais de l'affaire et c'est ma pensée entière.

*L'Aurore* fait grand état de six cents lettres de moi que les dreyfusards auraient achetées. Ces lettres doivent être la correspondance avec la maison de coulisse où je jouais à la Bourse et que ces drôles auront vendues. Mais les déductions qu'ils en tirent sont stupides. Ils en concluent que le bordereau est du 22 juillet

et que c'est pour cela qu'il y est dit : « Je vais partir en manœuvres. »

Mais les plus vulgaires raisonnements font sombrer cette conclusion.

Si j'étais l'auteur du bordereau, je n'aurais pu me procurer, au cas où j'aurais pu les avoir, les renseignements sur l'artillerie au camp de Châlons. Car je suis arrivé au camp de Châlons le 3 août et ne pouvais envoyer le 27 juillet des renseignements que je n'aurais pu recueillir que postérieurement au 3 août.

Le camp de Châlons a été leur grand cheval de bataille contre moi. Il faudrait alors trouver d'autres coïncidences avec l'artillerie.

Il est désolant de ne pas avoir voulu dire la vérité et le rôle de Sandherr, qui expliquait tout!

Que je sois odieux et stupide, comme dit cet invraisemblable Gendron; que Sandherr ait cédé à un moment de folie; que, moi, j'aie cédé jusqu'à y consentir, tout cela est possible, et cela est.

Je n'insiste pas là-dessus, puisque les circonstances sont telles qu'il faut défendre la thèse du misérable Bertillon. Mais qu'il cesse en ce qui me concerne ses infamies, car il les payera cher.

Le commandant Gallet est très travaillé, c'est évident; quant aux juges, je ne puis que répéter ce dont je suis sûr, parce que celui que je crois être Trarieux le dit et le répète. Le colonel Jouaust, gérant de Waldeck, est acquis dès la première heure. Toutes ces menées ne prouvent rien. C'était la minorité de faveur. Aujourd'hui, c'est la majorité et je suis de l'avis de Romani qui disait : « Les généraux témoins n'avaient qu'une chose à faire, » dire : « Nous sommes sûrs de la culpabilité de Dreyfus; ce » qu'on veut, c'est la mort de l'armée. Vous êtes soldats, lui ou » nous, choisissez. »

C'était crâne, c'était net et c'était la seule attitude à prendre.

Il faut opposer ce témoignage à André qui va venir appuyer son chef.

En présence de la lâcheté de Tézéas, je ne vois que Boisandré. Je lui ai écrit dix fois de demander à témoigner. Mais il est comme les autres. Brisson est destiné à démolir Cavaignac.

Permettez-moi, mon général, une observation à propos de la pièce secrète. Dans votre déposition, vous dites que le ministre sortit brusquement la pièce et la montra à Tézéas qui déclara ne l'avoir jamais vue.

Comment Tézénas aurait-il pu avoir eu cette pièce que j'ai remise au ministre le 15 novembre, alors que je n'ai vu Tézénas pour la première fois de ma vie que le 20 novembre, soit cinq jours après ?

Ce que j'ai montré à Tézénas est tout autre chose.

Il n'est pas possible, mon général, que vous ne sentiez pas la justesse de tout ce que je vous dis. Je ne ferai rien, je ne dirai rien pour augmenter les périls de la situation.

Je suis au désespoir que personne n'ait rien compris ; qu'on m'ait laissé seul, sans appui, sans direction ; qu'on se soit contenté contre moi d'une lutte folle où on pouvait me tuer certainement ; mais on devait bien penser que je n'étais pas homme à me laisser tuer sans essayer de rendre les coups.

J'ai été dénoncé, je reste comme un chien fidèle, et je suis tombé sous les coups de Picquart et de Bertillon ; et mes chefs, stupidement comme le général Billot, dont le rôle est le plus coupable ; lâchement comme le général de Boisdeffre et le général Gonse, m'ont sacrifié.

Faites cesser ce jeu, mon général ; il est absurde, et il n'en peut résulter que des blessures.

Je crains que du Paty de Clam, emporté comme moi par la colère, ne fasse, lui aussi, quelque chose de funeste. Le lâchage, c'est la perte de cette affaire horrible. Respectueux.

*Signé* : ESTERHAZY

FIN